Glossaire DmfA Update Notification

Version complète

Version: 2019/1

Date de publication: 28/02/2019

Date de mise en production: 01/04/2019

Liste de la version complète

Page de garde

Page de garde

Introduction

Introduction

Glossaire

90059 - Formulaire

00110 - STATUT DE L'ATTESTATION
00218 - DATE DE CRÉATION DU FORMULAIRE
00296 - IDENTIFICATION DU FORMULAIRE
00297 - TYPE DU FORMULAIRE
00299 - HEURE PRÉCISE DE CRÉATION DU FORMULAIRE

90082 - Référence

00221 - TYPE DE LA RÉFÉRENCE
00222 - NUMÉRO DE RÉFÉRENCE
00298 - ORIGINE DE LA RÉFÉRENCE

90176 - Rapport d'anomalies

00108 - IDENTIFIANT DE L'ERREUR
00235 - NOM DU TAG
00236 - VALEUR
00497 - GRAVITÉ DE L'ANOMALIE
00628 - LIBELLÉ DE L'ANOMALIE

90178 - Chemin

00011 - NUMÉRO ONSS
00012 - NOTION CURATELLE
00013 - ANNÉE - TRIMESTRE
00014 - NUMÉRO D'ENTREPRISE
00019 - CATÉGORIE DE L'EMPLOYEUR POUR LAQUELLE UNE COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE EST DUE
00020 - CODE TRAVAILLEUR POUR UNE COTISATION QUI N'EST PAS LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE
00023 - NUMÉRO DE SUITE PERSONNE PHYSIQUE
00024 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS
00036 - CATÉGORIE DE L'EMPLOYEUR
00037 - CODE TRAVAILLEUR
00043 - NUMÉRO D'OCCUPATION
00046 - NUMÉRO DE COMMISSION PARITAIRE
00051 - MESURE DE RÉORGANISATION DU TRAVAIL
00061 - NUMÉRO DE LIGNE PRESTATION
00062 - CODE PRESTATION
00066 - NUMÉRO DE LIGNE RÉMUNÉRATION
00067 - CODE RÉMUNÉRATION
00068 - FRÉQUENCE EN MOIS DE PAIEMENT DE LA PRIME
00069 - POURCENTAGE DE LA RÉMUNÉRATION SUR BASE ANNUELLE
00079 - CODE COTISATION PRÉPENSION
00082 - CODE TRAVAILLEUR COTISATION
00083 - TYPE DE COTISATION
00086 - CODE DÉDUCTION
00109 - NUMÉRO PPL
00138 - NUMÉRO DE SUITE DÉTAIL DÉDUCTION
00144 - NATURE DE L'INDEMNITÉ
00145 - DEGRÉ D'INCAPACITÉ
00228 - CODE NACE
00615 - RÉFÉRENCE UTILISATEUR - PERSONNE PHYSIQUE
00616 - RÉFÉRENCE UTILISATEUR - LIGNE TRAVAILLEUR
00617 - RÉFÉRENCE UTILISATEUR - OCCUPATION DE LA LIGNE TRAVAILLEUR
00780 - NUMÉRO DE SUITE VÉHICULE DE SOCIÉTÉ
00815 - NOTION EMPLOYEUR
00824 - NOTION TYPE D'ACCORD DE L'INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE
00825 - NOTION D'INTERRUPTION DE CARRIÈRE OU DE PRÉPENSION À MI-TEMPS
00826 - NOTION DE DISPENSE DE PRESTATIONS
00827 - NOTION DE REMPLACEMENT CONFORME
00829 - NOTION D'ADAPTATION DU MONTANT DE L'INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE OU DE L'ALLOCATION SOCIALE
00901 - MONTANT CALCULÉ PAR PERSONNE PHYSIQUE
00902 - MONTANT CALCULÉ PAR COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE
00910 - DATE DE DÉBUT
00940 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE L'INTERVENANT LIÉ AU CONTRAT RELATIF AUX TRAVAUX
00955 - NUMÉRO DE SUITE COTISATION
00961 - TYPE D'INSTITUTION DU SECTEUR PUBLIC
00962 - CATÉGORIE DE PERSONNEL DU SECTEUR PUBLIC
00964 - DATE DE DÉBUT - DONNÉES DE L'OCCUPATION RELATIVES AU SECTEUR PUBLIC

00967 - NATURE DU SERVICE
00968 - CARACTÈRE DE LA FONCTION
00970 - DATE DE DÉBUT DU TRAITEMENT BARÉMIQUE
00972 - DATE DE PRISE DE RANG DE L'ANCIENNETÉ PÉCUNIAIRE
00973 - RÉFÉRENCE DE L'ÉCHELLE DE TRAITEMENT
00977 - RÉFÉRENCE DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT
00978 - DATE DE DÉBUT DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT
00993 - NUMÉRO DE SUITE DE L'ÉLÉMENT DE L'HISTORIQUE DE CARRIÈRE
01000 - NUMÉRO DE SUITE DU TRAITEMENT BARÉMIQUE
01001 - NUMÉRO DE SUITE DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT
01002 - CODE DE L'ABSENCE NON SITUABLE
01004 - ANNÉE CIVILE
01006 - NUMÉRO DE SUITE EMPLOYEUR

90205 - Montant de la rectification
00612 - MONTANT EN DÉBIT DE LA MODIFICATION
00613 - MONTANT EN CRÉDIT DE LA MODIFICATION

90206 - Ligne travailleur - Partie correction
00036 - CATÉGORIE DE L'EMPLOYEUR
00037 - CODE TRAVAILLEUR
00038 - DATE DE DÉBUT DU TRIMESTRE POUR LA SÉCURITÉ SOCIALE
00039 - DATE DE FIN DU TRIMESTRE POUR LA SÉCURITÉ SOCIALE
00040 - NOTION FRONTALIER
00041 - ACTIVITÉ PAR RAPPORT AU RISQUE
00042 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE L'UNITÉ LOCALE
00411 - CODE ACTION
00425 - CODE ASSUJETTISSEMENT
00573 - NOUVEAU NUMÉRO DE VERSION DE LA LIGNE TRAVAILLEUR
00616 - RÉFÉRENCE UTILISATEUR - LIGNE TRAVAILLEUR

90208 - Cotisation non liée à une personne physique - Partie correction
00019 - CATÉGORIE DE L'EMPLOYEUR POUR LAQUELLE UNE COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE EST DUE
00020 - CODE TRAVAILLEUR POUR UNE COTISATION QUI N'EST PAS LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE
00021 - BASE DE CALCUL DE LA COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE
00022 - MONTANT DE LA COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE
00411 - CODE ACTION
00425 - CODE ASSUJETTISSEMENT
00551 - NOUVEAU NUMÉRO DE VERSION DE LA COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE

90209 - Cotisation non liée à une personne physique - Partie déclarée
00019 - CATÉGORIE DE L'EMPLOYEUR POUR LAQUELLE UNE COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE EST DUE
00020 - CODE TRAVAILLEUR POUR UNE COTISATION QUI N'EST PAS LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE
00021 - BASE DE CALCUL DE LA COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE
00022 - MONTANT DE LA COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE
00411 - CODE ACTION
00425 - CODE ASSUJETTISSEMENT
00551 - NOUVEAU NUMÉRO DE VERSION DE LA COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE
00565 - INDICATEUR DE DÉCISION DE L'ÉLÉMENT MODIFIÉ

90212 - Occupation de la ligne travailleur - Notification de modification
00042 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE L'UNITÉ LOCALE
00043 - NUMÉRO D'OCCUPATION
00044 - DATE DE DÉBUT DE L'OCCUPATION
00045 - DATE DE FIN DE L'OCCUPATION
00046 - NUMÉRO DE COMMISSION PARITAIRE
00047 - NOMBRE DE JOURS PAR SEMAINE DU RÉGIME DE TRAVAIL
00048 - NOMBRE MOYEN D'HEURES PAR SEMAINE DU TRAVAILLEUR
00049 - NOMBRE MOYEN D'HEURES PAR SEMAINE DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE
00050 - TYPE DU CONTRAT
00051 - MESURE DE RÉORGANISATION DU TRAVAIL
00052 - MESURE DE PROMOTION DE L'EMPLOI
00053 - STATUT DU TRAVAILLEUR
00054 - NOTION PENSIONNÉ
00055 - TYPE D'APPRENTISSAGE
00056 - MODE DE RÉMUNÉRATION
00057 - NUMÉRO DE FONCTION
00059 - CLASSE DU PERSONNEL VOLANT
00060 - PAIEMENT EN DIXIÈMES OU DOUZIÈMES
00228 - CODE NACE
00411 - CODE ACTION
00576 - NOUVEAU NUMÉRO DE VERSION DE L'OCCUPATION DE LA LIGNE TRAVAILLEUR
00617 - RÉFÉRENCE UTILISATEUR - OCCUPATION DE LA LIGNE TRAVAILLEUR
00619 - NUMÉRO DE VERSION DE L'OCCUPATION DE LA LIGNE TRAVAILLEUR
00625 - JUSTIFICATION DES JOURS

01195 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU NAVIRE
01199 - CLASSE DU PERSONNEL
01203 - NOMBRE MOYEN D'HEURES SUBSIDIÉES PAR SEMAINE DU TRAVAILLEUR
90221 - Dernière situation de la ligne travailleur
00036 - CATÉGORIE DE L'EMPLOYEUR
00037 - CODE TRAVAILLEUR
00610 - NUMÉRO DE VERSION LIGNE TRAVAILLEUR
90222 - Dernière situation de la cotisation non liée à une personne physique
00019 - CATÉGORIE DE L'EMPLOYEUR POUR LAQUELLE UNE COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE EST DUE
00020 - CODE TRAVAILLEUR POUR UNE COTISATION QUI N'EST PAS LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE
00611 - NUMÉRO DE VERSION COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE
90227 - Prestation de l'occupation ligne travailleur - Action
00061 - NUMÉRO DE LIGNE PRESTATION
00062 - CODE PRESTATION
00063 - NOMBRE DE JOURS DE LA PRESTATION
00064 - NOMBRE D'HEURES DE LA PRESTATION
00065 - NOMBRE DE MINUTES DE VOL
00411 - CODE ACTION
90228 - Rémunération de l'occupation ligne travailleur - Action
00066 - NUMÉRO DE LIGNE RÉMUNÉRATION
00067 - CODE RÉMUNÉRATION
00068 - FRÉQUENCE EN MOIS DE PAIEMENT DE LA PRIME
00069 - POURCENTAGE DE LA RÉMUNÉRATION SUR BASE ANNUELLE
00070 - RÉMUNÉRATION
00411 - CODE ACTION
90229 - Déduction occupation - Action
00086 - CODE DÉDUCTION
00088 - BASE DE CALCUL DE LA DÉDUCTION
00089 - MONTANT DE LA DÉDUCTION
00090 - DATE DE DÉBUT DU DROIT À LA DÉDUCTION
00091 - NOMBRE DE MOIS FRAIS DE GESTION SSA
00092 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS DE LA PERSONNE REMPLACÉE
00093 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS DE LA PERSONNE QUI A OUVERT LE DROIT À LA DÉDUCTION
00094 - ORIGINE DE L'ATTESTATION
00411 - CODE ACTION
90230 - Cotisation due pour la ligne travailleur - Action
00082 - CODE TRAVAILLEUR COTISATION
00083 - TYPE DE COTISATION
00084 - BASE DE CALCUL DE LA COTISATION
00085 - MONTANT DE LA COTISATION
00411 - CODE ACTION
00896 - DATE PREMIÈRE EMBAUCHE
90231 - Déduction ligne travailleur - Action
00086 - CODE DÉDUCTION
00088 - BASE DE CALCUL DE LA DÉDUCTION
00089 - MONTANT DE LA DÉDUCTION
00090 - DATE DE DÉBUT DU DROIT À LA DÉDUCTION
00091 - NOMBRE DE MOIS FRAIS DE GESTION SSA
00092 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS DE LA PERSONNE REMPLACÉE
00093 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS DE LA PERSONNE QUI A OUVERT LE DROIT À LA DÉDUCTION
00094 - ORIGINE DE L'ATTESTATION
00411 - CODE ACTION
90232 - Détail données déduction ligne travailleur - Action
00138 - NUMÉRO DE SUITE DÉTAIL DÉDUCTION
00141 - MONTANT DE LA DÉDUCTION - DÉTAIL
00142 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT DU RÈGLEMENT DE TRAVAIL
00143 - DATE D'ORIGINE DU DROIT
00147 - TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE MOYEN AVANT LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL
00148 - TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE MOYEN APRÈS LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL
00411 - CODE ACTION
90233 - Cotisation travailleur statutaire licencié - Action
00071 - RÉMUNÉRATION BRUTE DE RÉFÉRENCE
00072 - COTISATION RÉMUNÉRATION BRUTE DE RÉFÉRENCE
00073 - NOMBRE DE JOURS DE RÉFÉRENCE
00127 - DATE DE DÉBUT DE PÉRIODE DE L'ASSUJETTISSEMENT
00129 - DATE DE FIN DE PÉRIODE DE L'ASSUJETTISSEMENT
00411 - CODE ACTION
90234 - Cotisation travailleur étudiant - Action
00042 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE L'UNITÉ LOCALE

00076 - RÉMUNÉRATION ÉTUDIANT
00077 - COTISATION ÉTUDIANT
00078 - NOMBRE DE JOURS ÉTUDIANT
00411 - CODE ACTION
01158 - NOMBRE D'HEURES ÉTUDIANT
90235 - Cotisation travailleur prépensionné - Action
00079 - CODE COTISATION PRÉPENSION
00080 - NOMBRE DE MOIS PRÉPENSION
00081 - COTISATION PRÉPENSION
00411 - CODE ACTION
90236 - Indemnité AT-MP - Action
00144 - NATURE DE L'INDEMNITÉ
00145 - DEGRÉ D'INCAPACITÉ
00146 - MONTANT DE L'INDEMNITÉ
00411 - CODE ACTION
90238 - Déclaration employeur - Notification de modification
00011 - NUMÉRO ONSS
00012 - NOTION CURATELLE
00013 - ANNÉE - TRIMESTRE
00014 - NUMÉRO D'ENTREPRISE
00109 - NUMÉRO PPL
00411 - CODE ACTION
00484 - MODE DE TRANSMISSION DE LA DÉCLARATION
00533 - NOUVEAU NUMÉRO DE VERSION DE LA DÉCLARATION EMPLOYEUR
00534 - IDENTIFIANT PERMANENT DE LA DÉCLARATION EMPLOYEUR
00535 - CODE FAUTIF
00846 - DEMANDE DE CALCUL - ARTICLE 54 TER
00917 - NOTION 22 QUATER
90239 - Personne physique - Notification de modification
00023 - NUMÉRO DE SUITE PERSONNE PHYSIQUE
00024 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS
00411 - CODE ACTION
00547 - NOUVEAU NUMÉRO DE VERSION DE LA PERSONNE PHYSIQUE DÉCLARÉE
00548 - IDENTIFIANT PERMANENT DE LA PERSONNE PHYSIQUE DÉCLARÉE
00549 - IDENTIFIANT PERMANENT DE LA PERSONNE PHYSIQUE
00565 - INDICATEUR DE DÉCISION DE L'ÉLÉMENT MODIFIÉ
00615 - RÉFÉRENCE UTILISATEUR - PERSONNE PHYSIQUE
00620 - NUMÉRO DE VERSION DE LA PERSONNE PHYSIQUE DÉCLARÉE
00906 - DÉCISION DE REMBOURSEMENT
90240 - Sous-groupe - Informations
00481 - SOUS-GROUPE
00486 - QUALITÉ DU DÉCLARANT
00536 - CODE JUSTIFICATION
00537 - DATE DE LA JUSTIFICATION
00545 - JUSTIFICATION
00614 - INDICATEUR DE DÉCISION DU SOUS-GROUPE
90241 - Ligne travailleur - Partie déclarée
00036 - CATÉGORIE DE L'EMPLOYEUR
00037 - CODE TRAVAILLEUR
00038 - DATE DE DÉBUT DU TRIMESTRE POUR LA SÉCURITÉ SOCIALE
00039 - DATE DE FIN DU TRIMESTRE POUR LA SÉCURITÉ SOCIALE
00040 - NOTION FRONTALIER
00041 - ACTIVITÉ PAR RAPPORT AU RISQUE
00042 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE L'UNITÉ LOCALE
00411 - CODE ACTION
00425 - CODE ASSUJETTISSEMENT
00565 - INDICATEUR DE DÉCISION DE L'ÉLÉMENT MODIFIÉ
00573 - NOUVEAU NUMÉRO DE VERSION DE LA LIGNE TRAVAILLEUR
00616 - RÉFÉRENCE UTILISATEUR - LIGNE TRAVAILLEUR
90251 - Détail données déduction occupation - Action
00138 - NUMÉRO DE SUITE DÉTAIL DÉDUCTION
00143 - DATE D'ORIGINE DU DROIT
00147 - TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE MOYEN AVANT LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL
00148 - TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE MOYEN APRÈS LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL
00411 - CODE ACTION
00914 - DATE D'EXPIRATION DU DROIT
90296 - Justification au niveau de la personne physique
00481 - SOUS-GROUPE
00536 - CODE JUSTIFICATION
00537 - DATE DE LA JUSTIFICATION
00545 - JUSTIFICATION
90298 - Dernière situation du véhicule de société

00780 - NUMÉRO DE SUITE VÉHICULE DE SOCIÉTÉ
00781 - NUMÉRO DE PLAQUE
00782 - NUMÉRO DE VERSION VÉHICULE DE SOCIÉTÉ
90299 - Véhicule de société - Partie déclarée
00411 - CODE ACTION
00565 - INDICATEUR DE DÉCISION DE L'ÉLÉMENT MODIFIÉ
00780 - NUMÉRO DE SUITE VÉHICULE DE SOCIÉTÉ
00781 - NUMÉRO DE PLAQUE
00784 - NOUVEAU NUMÉRO DE VERSION VÉHICULE DE SOCIÉTÉ
90300 - Véhicule de société - Partie correction
00411 - CODE ACTION
00780 - NUMÉRO DE SUITE VÉHICULE DE SOCIÉTÉ
00781 - NUMÉRO DE PLAQUE
00784 - NOUVEAU NUMÉRO DE VERSION VÉHICULE DE SOCIÉTÉ
90314 - Occupation - Informations - Action
00197 - NOMBRE DE JOURS DE VACANCES
00411 - CODE ACTION
00728 - DATE À LAQUELLE UN MEMBRE DU PERSONNEL NOMMÉ EST MALADE DEPUIS 6 MOIS OU PLUS
00794 - MESURES POUR LE NON MARCHAND
00795 - EXTRA DE L'HORECA
00812 - SALAIRE HORAIRE
00826 - NOTION DE DISPENSE DE PRESTATIONS
00862 - SALAIRE HORAIRE EN MILLIÈMES D'EURO
00893 - PERSONNEL MIS À DISPOSITION
01010 - NOMBRE DE JOURS SALAIRE GARANTI PREMIÈRE SEMAINE
01011 - RÉMUNÉRATION BRUTE PAYÉE EN CAS DE MALADIE
01012 - DISPENSE DE DÉCLARATION DES DONNÉES DE L'OCCUPATION RELATIVES AU SECTEUR PUBLIC
01013 - DISPENSE - RÉGIME DE PENSION COMPLÉMENTAIRE
01063 - DONNÉE DE CONTRÔLE - OBLIGATION
01092 - DATE DE NOMINATION À TITRE DÉFINITIF
01148 - DATE D'ATTRIBUTION DU NOUVEAU POSTE MARIBEL SOCIAL
01176 - COTISATION PENSION DU SECTEUR PUBLIC POUR TRAVAILLEURS STATUTAIRES - BASE DE CALCUL DÉROGATOIRE
01194 - MESURE CARRIÈRE
01215 - DÉTAIL SECTEUR
01216 - BUDGET MOBILITÉ
90338 - Indemnité complémentaire - Action
00046 - NUMÉRO DE COMMISSION PARITAIRE
00228 - CODE NACE
00411 - CODE ACTION
00749 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS DU REMPLAÇANT
00815 - NOTION EMPLOYEUR
00823 - DATE DU PREMIER OCTROI DE L'INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE
00824 - NOTION TYPE D'ACCORD DE L'INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE
00825 - NOTION D'INTERRUPTION DE CARRIÈRE OU DE PRÉPENSION À MI-TEMPS
00826 - NOTION DE DISPENSE DE PRESTATIONS
00827 - NOTION DE REMPLACEMENT CONFORME
00853 - MESURES PRÉVUES EN CAS DE REPRISE DU TRAVAIL
00949 - TYPE DE DÉBITEUR
00950 - NOMBRE DE PARTIES DE L'INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE
00951 - DATE DE NOTIFICATION DU PRÉAVIS
00952 - NOTION D'ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ OU EN RESTRUCTURATION
00953 - DATE DE DÉBUT DE RECONNAISSANCE
00954 - DATE DE FIN DE RECONNAISSANCE
90339 - Indemnité complémentaire - Cotisation - Action
00082 - CODE TRAVAILLEUR COTISATION
00083 - TYPE DE COTISATION
00085 - MONTANT DE LA COTISATION
00411 - CODE ACTION
00829 - NOTION D'ADAPTATION DU MONTANT DE L'INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE OU DE L'ALLOCATION SOCIALE
00830 - MONTANT DE L'INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE
00831 - NOMBRE DE MOIS - INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE
00892 - NOTION DE CAPITALISATION
00955 - NUMÉRO DE SUITE COTISATION
00956 - MONTANT THÉORIQUE DE L'ALLOCATION SOCIALE
00957 - DÉCIMALES POUR LE NOMBRE DE MOIS
00958 - NOMBRE DE JOURS - MOIS INCOMPLET
00959 - MOIS INCOMPLET - RAISON
00960 - NOTION D'APPLICATION DU PLANCHER
01129 - CODE PÉRIODE
90423 - Données de l'occupation relatives au secteur public - Action

00411 - CODE ACTION
00961 - TYPE D'INSTITUTION DU SECTEUR PUBLIC
00962 - CATÉGORIE DE PERSONNEL DU SECTEUR PUBLIC
00963 - DÉNOMINATION DU GRADE OU DE LA FONCTION
00964 - DATE DE DÉBUT - DONNÉES DE L'OCCUPATION RELATIVES AU SECTEUR PUBLIC
00965 - DATE DE FIN - DONNÉES DE L'OCCUPATION RELATIVES AU SECTEUR PUBLIC
00966 - RÔLE LINGUISTIQUE
00967 - NATURE DU SERVICE
00968 - CARACTÈRE DE LA FONCTION
00969 - MOTIF DE FIN DE LA RELATION STATUTAIRE
90424 - Traitement barémique - Action
00411 - CODE ACTION
00970 - DATE DE DÉBUT DU TRAITEMENT BARÉMIQUE
00971 - DATE DE FIN DU TRAITEMENT BARÉMIQUE
00972 - DATE DE PRISE DE RANG DE L'ANCIENNETÉ PÉCUNIAIRE
00973 - RÉFÉRENCE DE L'ÉCHELLE DE TRAITEMENT
00974 - MONTANT DU TRAITEMENT BARÉMIQUE
00975 - NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE
00976 - NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE - TRAITEMENT BARÉMIQUE COMPLET
90425 - Supplément de traitement - Action
00411 - CODE ACTION
00977 - RÉFÉRENCE DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT
00978 - DATE DE DÉBUT DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT
00979 - DATE DE FIN DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT
00980 - MONTANT DE BASE DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT
00981 - POURCENTAGE DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT
00982 - NOMBRE D'HEURES OU DE PRESTATIONS
00983 - MONTANT DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT
90439 - Mesures de réorganisation du travail simultanées - Informations - Action
00051 - MESURE DE RÉORGANISATION DU TRAVAIL
00411 - CODE ACTION
01030 - POURCENTAGE DE LA MESURE DE RÉORGANISATION DU TRAVAIL
90579 - Activation - Informations - Action
00411 - CODE ACTION
01191 - DATE DE DÉBUT DISPENSE DE PRESTATIONS
01192 - DATE DE DÉBUT SITUATION DE FORMATION
01193 - SITUATION DE FORMATION

Annexe

1 - Codes communes - Code INS
2 - Liste des codes travailleurs pour lesquels des cotisations sont dues
3 - Valeurs autorisées pour le "type de cotisation" en fonction des codes travailleurs cotisations
4 - Liste des codes déductions
6 - Activité par rapport au risque
7 - Codification des rémunérations
8 - Codification des données de temps de travail
9 - Numéros de fonction du personnel déclaré au forfait suivant l'indice de catégorie de l'employeur
10 - Codification des indemnités pour les catégories employeurs 027 et 028
11 - Identification du formulaire
21 - Liste des valeurs autorisées pour le statut du travailleur
24 - TABLE DE CONVERSION - ASCII - codepage 850
28 - Liste des codes travailleurs pour lesquels des cotisations sont dues APL
29 - Liste des indices des différentes catégories d'employeurs APL
30 - Liste générale des codes anomalies
31 - Liste des codes NACE
32 - Codification des rémunérations APL
33 - Liste des codes déductions APL
35 - Mesure de promotion de l'emploi
36 - Mesure de promotion de l'emploi APL
37 - Valeurs autorisées pour le "type de cotisation" en fonction des codes travailleurs et des catégories d’employeur
38 - Numéros de fonction du personnel déclaré au forfait APL
39 - Identification de la qualité du déclarant
40 - Codes justification
42 - Nomenclature des types d’institutions du secteur public
43 - Nomenclature des catégories de personnel du secteur public
44 - Mesures de réorganisation du travail
45 - Nomenclature des Classes du personnel
46 - Détail secteur
Dmfas02 - Détail données pour les déductions

Bloc fonctionnel

90059 - Formulaire

Liste de la version complète

90082 - Référence
90176 - Rapport d'anomalies
90178 - Chemin
90205 - Montant de la rectification
90206 - Ligne travailleur - Partie correction
90207 - Ligne travailleur - Notification de modification
90208 - Cotisation non liée à une personne physique - Partie correction
90209 - Cotisation non liée à une personne physique - Partie déclarée
90210 - Cotisation non liée à une personne physique - Notification de modification
90212 - Occupation de la ligne travailleur - Notification de modification
90218 - DmfAUpdateNotification
90221 - Dernière situation de la ligne travailleur
90222 - Dernière situation de la cotisation non liée à une personne physique
90227 - Prestation de l'occupation ligne travailleur - Action
90228 - Rémunération de l'occupation ligne travailleur - Action
90229 - Déduction occupation - Action
90230 - Cotisation due pour la ligne travailleur - Action
90231 - Déduction ligne travailleur - Action
90232 - Détail données déduction ligne travailleur - Action
90233 - Cotisation travailleur statutaire licencié - Action
90234 - Cotisation travailleur étudiant - Action
90235 - Cotisation travailleur prépensionné - Action
90236 - Indemnité AT-MP - Action
90238 - Déclaration employeur - Notification de modification
90239 - Personne physique - Notification de modification
90240 - Sous-groupe - Informations
90241 - Ligne travailleur - Partie déclarée
90251 - Détail données déduction occupation - Action
90296 - Justification au niveau de la personne physique
90298 - Dernière situation du véhicule de société
90299 - Véhicule de société - Partie déclarée
90300 - Véhicule de société - Partie correction
90301 - Véhicule de société - Notification de modification
90314 - Occupation - Informations - Action
90338 - Indemnité complémentaire - Action
90339 - Indemnité complémentaire - Cotisation - Action
90423 - Données de l'occupation relatives au secteur public - Action
90424 - Traitement barémique - Action
90425 - Supplément de traitement - Action
90439 - Mesures de réorganisation du travail simultanées - Informations - Action
90579 - Activation - Informations - Action

DmfA Update Notification - Introduction

Version: 2019/1

Date de publication:
28/02/2019
Contenu de l'introduction:

Notification de modification

Sommaire

1. Introduction 3

2. Lien entre une déclaration faite par un employeur ou son mandataire et une notification de modification 4

3. Références 5

4. Sous-groupe - Informations 6

4.1. Sous-groupe 6

4.2. Combinaisons des sous-groupes 7

4.3. Sous-groupes en fonction du type de déclaration et du déclarant 8

4.3.1. Déclaration originale 8

4.3.1.1. Employeur ou mandataire 8

4.3.1.2. Inspecteur ONSS 8

4.3.1.3. Agent ONSS 9

4.3.2. Déclaration de modification 9

4.3.2.1. Employeur ou mandataire 9

4.3.2.2. Inspecteur ONSS 10

4.3.2.3. Agent ONSS 10

4.3.2.4. CIMIRe ou secteur vacances annuelles 10

5. Elément 11

5.1.1. Dernière situation 11

5.1.2. Partie déclarée 11

5.1.3. Partie correction 11

6. Anomalies 12

6.1.1. Dans le cadre d'une notification de modification sur une déclaration originale 12

6.1.2. Dans le cadre d'une notification de modification suite à un update 12

1. Introduction

La notification de modification remplit les objectifs suivants vis à vis de l'employeur ou de son mandataire.

1. Notification de l'acceptation ou du refus de tout ou partie de déclarations de modification introduite par un employeur ou son mandataire
2. Notification détaillée des modifications effectuées sur une déclaration multifonctionnelle, quel que soit le déclarant (employeur ou son mandataire, ONSS, secteur vacances annuelles ou secteur pension)
3. Notification des PID's et numéros de versions des modifications acceptées et enregistrées en DB DmfA.
4. Notification du montant en débit ou en crédit des modifications acceptées et enregistrées en DB DmfA
5. Notification des anomalies externes qui restent encore ouvertes pour les lignes travailleurs des personnes physiques mentionnées dans la notification de modification et/ou sur les cotisations non liées à une personne physique affichées

Le présent document traite certains points spécifiques aux notifications de modification.

2. Lien entre une déclaration faite par un employeur ou son mandataire et une notification de modification

Une déclaration originale faite par un employeur ou son mandataire peut faire l'objet de zéro, une ou deux notifications de modification. Chaque notification reprend les références de la déclaration originale.

- Zéro notification de modification : aucune correction apportée à la déclaration originale
- Une notification de modification : corrections apportées à la déclaration originale ; les éléments corrigés sont tous soit certains (uniquement des corrections certaines) – sous-groupe 2 soit incertains (au moins une correction incertaine) – sous-groupe 4.
- Deux notifications de modification : corrections apportées à la déclaration originale ; les éléments corrigés sont un mélange d'éléments certains et incertains. Les éléments certains sont repris dans une première notification de modification – sous-groupe 2 tandis que les éléments incertains acceptés sont repris dans une deuxième notification – sous-groupe 4, après examen par l'ONSS.

De même une déclaration de modification faite par un employeur ou son mandataire peut faire l'objet de zéro, une ou deux notifications de modification. Chaque notification reprend les références de la déclaration de modification.

- Zéro notification de modification : aucun élément de la déclaration de modification n'est pris en compte soit pour motif de réservation impossible soit pour motif que la version modifiée ne correspond pas à la dernière version.
- Une notification de modification : les éléments modifiés sont tous soit certains (pas de correction ou uniquement des corrections certaines) – sous-groupe 1 éventuellement avec un sous-groupe 2 soit incertains (au moins une correction incertaine et aucune donnée à valider) et/ou à valider (baisse de rémunération après un délai de deux trimestres après la déclaration originale, éventuellement avec correction) – sous-groupe 3 éventuellement avec un sous-groupe 4.
- Deux notifications de modification : les éléments modifiés sont un mélange d'éléments certains, incertains et à valider. Les éléments certains sont repris dans une première notification de modification – sous-groupe 1 éventuellement avec un sous-groupe 2 tandis que les éléments incertains ou à valider sont repris dans une deuxième notification – sous-groupe 3 éventuellement avec un sous-groupe 4, après examen par l'ONSS.

3. Références

Un formulaire de notification de modification peut reprendre deux à trois références.

- Les références de la déclaration (déclaration originale ou déclaration de modification) à laquelle elle se rapporte :
  - La référence de l'utilisateur (bloc Reference, ReferenceType = 3, ReferenceOrigin = 1)

    Cette référence est optionnelle. Elle dépend du fait que l'employeur ou son mandataire a effectivement mentionné une référence sur sa déclaration.

    En cas de correction système, la référence de l'utilisateur reprend la référence de la déclaration (originale ou modification) sur laquelle les corrections sont apportées.

    En cas de modification apportée par un employeur ou son mandataire, la référence de l'utilisateur reprend la référence mentionnée par ce dernier sur sa déclaration de modification.

    En cas de modification apportée par une institution de la Sécurité sociale, la référence de l'utilisateur reprend la référence de la dernière situation de la déclaration dans la DB DmfA.
  - La référence de la sécurité sociale ou numéro de ticket (bloc Reference, ReferenceType = 3, ReferenceOrigin = 2)

    Cette référence est toujours présente.
- La référence de la sécurité sociale ou numéro de ticket attribué à la notification de modification (bloc Reference, ReferenceType = 1, ReferenceOrigin = 2)

  Cette référence est toujours présente.

4. Sous-groupe - Informations

Une notification de modification reprend toujours des informations relatives aux sous-groupes concernés et, le cas échéant, le détail des modifications apportées aux lignes travailleurs et/ou cotisations non liées à une personne physique.

4.1. Sous-groupe

Une notification de modification peut concerner un ou deux sous-groupes.

Un sous-groupe caractérise les différentes parties d'une déclaration DmfA (déclaration originale ou déclaration de modification) selon les traitements effectués. Chaque partie correspond à un ensemble cohérent de données qui sont traitées simultanément.

Afin d'assurer la cohérence des contrôles, une personne physique déclarée est toujours reprise dans une et une seule notification.

Pour une déclaration donnée, il y a maximum quatre sous-groupes.

1. Sous groupe 1

   Le sous-groupe 1 reprend un ensemble de données déclarées et acceptées sans intervention manuelle d'un agent de l'ONSS.

   Il peut s'agir de données déclarées par un employeur ou son mandataire (déclaration originale ou déclaration de modification) ou par un agent d'une institution de la Sécurité sociale autre que l'ONSS (déclaration de modification).

2. Sous groupe 2

   Le sous-groupe 2 reprend les éventuelles corrections portant sur tout ou partie des éléments (ligne travailleur ou cotisation non liée à une personne physique) du sous-groupe 1, sans intervention manuelle d'un agent de l'ONSS.

   Il s'agit des corrections système certaines portant sur des éléments certains (éléments présentant uniquement des corrections certaines) d'une déclaration originale ou d'une déclaration de modification.

3. Sous groupe 3

   Le sous-groupe 3 reprend un ensemble de données déclarées qui ont fait l'objet d'une intervention manuelle d'un agent de l'ONSS.

   Il peut s'agir de données déclarées par un employeur ou son mandataire (déclaration originale ou déclaration de modification), par un agent ou un inspecteur de l'ONSS (déclaration originale ou déclaration de modification) ou par un agent d'une institution de la Sécurité sociale autre que l'ONSS (déclaration de modification).

4. Sous groupe 4

   Le sous-groupe 4 reprend les éventuelles corrections portant sur tout ou partie des éléments du sous-groupe 3.

   Il s'agit des corrections portant sur des éléments incertains (éléments présentant au moins une correction incertaine et aucune donnée à valider) ou à valider (au moins une donnée à valider) d'une déclaration originale ou d'une déclaration de modification.

   Il s'agit de corrections système et/ou de corrections apportées par un agent du service contrôle de l'ONSS.

4.2. Combinaisons des sous-groupes

Une notification de modification concerne un ou maximum deux sous-groupes.

On peut retrouver les combinaisons suivantes :

- Sous-groupe 1
- Sous-groupe 2
- Sous-groupes 1+2
- Sous-groupe 3
- Sous-groupe 4
- Sous-groupes 3+4

4.3. Sous-groupes en fonction du type de déclaration et du déclarant

4.3.1. Déclaration originale

4.3.1.1. Employeur ou mandataire

La notification de modification relative à une déclaration originale faite par un employeur ou son mandataire concerne uniquement les corrections système : sous-groupe 2 (corrections système certaines) ou sous-groupe 4 (corrections portant sur des éléments incertains c'est-à-dire les éléments présentant au moins une correction incertaine).

Sous-groupe 2	Chaque élément reprend deux parties : • Partie déclarée = duplicata de la déclaration originale de l'élément corrigé (indicateur de décision à « accepté ») • Partie correction = correction système certaines apportées à la déclaration originale
Sous-groupe 4	Chaque élément corrigé reprend deux parties : • Partie déclarée = duplicata de la déclaration originale de l'élément corrigé (indicateur de décision à « accepté ») • Partie correction = corrections apportées à la déclaration originale d'éléments incertains NB : Si aucune correction n'est acceptée ou apportée par l'agent, le sous-groupe 4 est marqué comme refusé dans son ensemble. La notification de modification ne reprend aucune autre donnée.

4.3.1.2. Inspecteur ONSS

La notification de modification relative à une déclaration originale faite par un inspecteur concerne la déclaration originale validée par le service contrôle de l'ONSS, sans correction (sous-groupe 3) ou avec d'éventuelles corrections sous-groupe 3 et 4.

Tous les éléments d'une déclaration originale faite par un inspecteur sont « à valider » par un agent du service contrôle de l'ONSS.

Sous-groupe 3	Chaque élément reprend une seule partie : • Partie déclarée = déclaration originale telle que l'inspecteur l'a constituée avec l'indicateur de décision à « accepté » ou « refusé » selon la décision de l'agent du contrôle de l'ONSS
Sous-groupes 3 + 4	Chaque élément reprend une ou deux parties : • Partie déclarée = déclaration originale telle que l'inspecteur l'a constituée avec l'indicateur de décision à « accepté » ou « refusé » selon la décision de l'agent du contrôle de l'ONSS • Partie correction = éventuelles corrections apportées à la déclaration originale sur les éléments acceptés

4.3.1.3. Agent ONSS

La notification de modification relative à une déclaration originale faite par un agent concerne la déclaration originale validée par un supérieur hiérarchique, sans correction (sous-groupe 3).

Tous les éléments d'une déclaration originale faite par un agent du service contrôle de l'ONSS sont « à valider » par un supérieur hiérarchique.

Sous-groupe 3	Chaque élément reprend une seule partie : • Partie déclarée = déclaration originale telle que l'agent l'a constituée avec l'indicateur de décision à « accepté ».

4.3.2. Déclaration de modification

4.3.2.1. Employeur ou mandataire

La notification de modification relative à une déclaration de modification faite par un employeur ou son mandataire concerne les éléments certains « copie conforme » (sous-groupe 1) éventuellement avec corrections système certaines (sous-groupe 2) ou les éléments incertains ou à valider « copie conforme » (sous-groupe 3) éventuellement avec corrections (sous-groupe 4).

Sous-groupe 1	Chaque élément reprend une ou deux parties : • Dernière situation pour les éléments ayant déjà été déclarés • Partie déclarée = déclaration de modification telle que l'employeur l'a déclarée (indicateur de décision à « accepté ») – éléments certains
Sous-groupe 1+2	Chaque élément reprend une, deux ou trois parties : • Dernière situation pour les éléments ayant déjà été déclarés • Partie déclarée = déclaration de modification telle que l'employeur l'a déclarée (indicateur de décision à « accepté ») – éléments certains • Partie correction = correction système certaines apportées à la déclaration de modification
Sous-groupe 3	Chaque élément reprend une ou deux parties : • Dernière situation pour les éléments ayant déjà été déclarés • Partie déclarée = déclaration de modification telle que l'employeur l'a déclarée (indicateur de décision à « accepté » ou « refusé ») – éléments incertains ou à valider
Sous-groupe 3+4	Chaque élément reprend une, deux ou trois parties : • Dernière situation pour les éléments ayant déjà été déclarés • Partie déclarée = déclaration de modification telle que l'employeur l'a déclarée (indicateur de décision à « accepté » ou « refusé ») – éléments incertains ou à valider • Partie correction = correction apportées à la déclaration de modification sur les éléments acceptés

4.3.2.2. Inspecteur ONSS

La notification de modification relative à une déclaration de modification faite par un inspecteur concerne la déclaration de modification validée par le service contrôle de l'ONSS, sans correction (sous-groupe 3) ou avec d'éventuelles corrections sous-groupe 3 et 4.

Tous les éléments d'une déclaration de modification faite par un inspecteur sont « à valider » par un agent du service contrôle de l'ONSS.

Sous-groupe 3	Chaque élément reprend une ou deux parties : • Dernière situation pour les éléments ayant déjà été déclarés • Partie déclarée = déclaration de modification telle que l'inspecteur l'a déclarée (indicateur de décision à « accepté » ou « refusé ») selon la décision de l'agent du contrôle de l'ONSS
Sous-groupe 3+4	Chaque élément reprend une, deux ou trois parties : • Dernière situation pour les éléments ayant déjà été déclarés • Partie déclarée = déclaration de modification telle que l'inspecteur l'a déclarée (indicateur de décision à « accepté » ou « refusé ») selon la décision de l'agent du contrôle de l'ONSS • Partie correction = correction apportées à la déclaration de modification sur les éléments acceptés

4.3.2.3. Agent ONSS

La notification de modification relative à une déclaration de modification faite par un agent concerne la déclaration de modification validée par un supérieur hiérarchique, sans correction (sous-groupe 3).

Tous les éléments d'une déclaration de modification faite par un agent du service contrôle de l'ONSS sont « à valider » par un supérieur hiérarchique.

Sous-groupe 3	Chaque élément reprend une ou deux parties : • Dernière situation pour les éléments ayant déjà été déclarés • Partie déclarée = déclaration de modification telle que l'agent l'a déclarée (indicateur de décision à « accepté »).

4.3.2.4. CIMIRe ou secteur vacances annuelles

La notification de modification relative à une déclaration de modification faite par un agent de CIMIRe ou du secteur vacances annuelles concerne les éléments certains « copie conforme » (sous-groupe 1) éventuellement avec corrections système certaines (sous-groupe 2) ou les éléments incertains ou à valider « copie conforme » (sous-groupe 3) éventuellement avec corrections (sous-groupe 4).

On retrouve donc les mêmes combinaisons que pour les employeurs ou leurs mandataires.

Les éléments d'une déclaration de modification faite par un agent de CIMIRe ou du secteur vacances annuelles sont « à valider » lorsqu'ils apportent des modifications à des données qui ne sont pas de leur compétence ou qui ont un impact sur les cotisations ou les déductions.

5. Elément

Pour un élément donné (ligne travailleur ou cotisation non liée à une personne physique), on retrouve toujours une partie déclarée accompagnée éventuellement d'une partie dernière situation et/ou d'une partie correction.

5.1.1. Dernière situation

La dernière situation correspond à la dernière situation de l'élément en DB DmfA.

Elle reprend uniquement les identifiants métiers (catégorie et code travailleur de l'élément) et l'identifiant technique (numéro de version de la dernière situation de l'élément en DB DmfA.

Elle est présente lors de modification d'éléments déjà déclarés et enregistrés en DB DmfA.

Elle n'est jamais présente dans des notifications de modification relative à une déclaration originale ni pour les nouveaux éléments déclarés dans une déclaration de modification.

5.1.2. Partie déclarée

La partie déclarée correspond aux données déclarées de l'élément soit dans une déclaration originale soit dans une déclaration de modification.

Elle reprend :

- toutes les données, inclus les blocs non modifiés et les blocs annulés

  En cas de modification apportée par une institution de la Sécurité sociale, les références de l'utilisateur reprennent les références de la dernière situation des blocs correspondant dans la DB DmfA.
- un code action par bloc précisant l'action effectuée sur chaque bloc
- un indicateur de décision précisant si l'élément déclaré est accepté ou refusé
- les nouveaux numéros de version, lorsque l'élément est accepté

Elle est toujours présente pour un élément donné.

Lorsque la notification de modification porte sur la déclaration originale faite par un employeur ou son mandataire, la partie déclarée est un duplicata de la déclaration originale de l'élément. Il n'est pas fait mention du duplicata dans le bloc Sous-groupe – Informations.

5.1.3. Partie correction

La partie correction correspond aux corrections apportées sur la partie déclarée d'un élément accepté.

Elle reprend uniquement les blocs modifiés par les corrections et les blocs parents jusqu'au bloc parent de l'élément. Elle reprend également le code action par bloc et les nouveaux numéros de version.

Elle est présente uniquement lorsque des corrections sont apportées soit par le système (correction système) soit par un agent de l'ONSS sur des déclarations (originales ou modifications) faite par un employeur ou son mandataire, un inspecteur de l'ONSS, CIMIRe ou le secteur vacances annuelles. Les références utilisateurs sont propagées de la partie déclarée.

Lorsque des corrections sont apportées, il sera toujours fait mention du sous-groupe 2 ou du sous-groupe 4 dans le bloc Sous-groupe – Informations.

6. Anomalies

La notification de modifictation reprend les anomalies **externes** qui sont **encore ouvertes**.
Un descriptif de l'anomalie et son chemin d'accès sont affichés

6.1.1. Dans le cadre d'une notification de modification sur une déclaration originale

Les anomalies portent sur toutes les lignes travailleurs des personnes phyisques qui sont affichées dans la notification de modification ainsi que sur les cotisations non liées à personne physique qui sont présentes dans la notification de modification.
L'anomalie peut concerner soit la partie déclarée ou la partie corrigée.

6.1.2. Dans le cadre d'une notification de modification suite à un update

Les anomalies portent uniquement sur les lignes travailleurs des personnes phyisques affichées dans la notification de modification (ces lignes travailleurs contrairement au cas de l'originale sont nécessairement présentes dans la notications de modification) ainsi que sur les cotisations non liées à personne physique qui sont présentes dans la notification de modification.
L'anomalie peut concerner soit la partie déclarée ou la partie corrigée quand elle existe.

NUMERO DE ZONE: 00110	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

STATUT DE L'ATTESTATION
(Label XML : AttestationStatus)

BLOC FONCTIONNEL: Formulaire
Code(s): 90059
Label(s) xml: Form

DESCRIPTION:

DOMAINE DE DEFINITION:
0 = Original
1 = Modification
2 = Duplicata
3 = Annulation
4 = Révision
5 = Rappel
6 = Clôture
7 = Modification de l'original version papier
8 = Copie
0 ou 2 pour les notifications de modification.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00110-001	B
Non numérique	00110-002	B
Pas dans le domaine de définition	00110-008	B
Erreur de cardinalité	00110-090	B
Longueur incorrecte	00110-093	B
Non admis	00110-146	B

NUMERO DE ZONE: 00218	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

DATE DE CRÉATION DU FORMULAIRE
(Label XML : FormCreationDate)

BLOC FONCTIONNEL: Formulaire
Code(s): 90059
Label(s) xml: Form

DESCRIPTION:
Date à laquelle le formulaire est créé.

DOMAINE DE DEFINITION:
AAAA est un élément de [année en cours -1 ; année en cours] ;
La date ne peut pas se trouver dans le futur.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 10
PRESENCE: Indispensable
FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
. JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00218-001	B
Pas dans le domaine de définition	00218-008	B
Invalide	00218-003	B
Longueur incorrecte	00218-093	B
Non admis	00218-146	B
Erreur de cardinalité	00218-090	B

NUMERO DE ZONE: 00296	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

IDENTIFICATION DU FORMULAIRE
(Label XML : Identification)

BLOC FONCTIONNEL: Formulaire
Code(s): 90059
Label(s) xml: Form

DESCRIPTION: Zone qui décrit la teneur d'un formulaire.

DOMAINE DE DEFINITION: Voir annexe 11 - Identification du formulaire.

Cette zone doit avoir comme valeur DMFANOT.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 7
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00296-001	B
Pas dans le domaine de définition	00296-008	B
Longueur incorrecte	00296-093	B
Non admis	00296-146	B
Erreur de cardinalité	00296-090	B

NUMERO DE ZONE: 00297	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

TYPE DU FORMULAIRE
(Label XML : TypeForm)

BLOC FONCTIONNEL: Formulaire

Code(s): 90059

Label(s) xml: Form

DESCRIPTION: Le type indique la nature du formulaire électronique.

DOMAINE DE DEFINITION:

RE = REQUEST - le formulaire contient une demande de renseignements
PA = PROVISIONAL ANSWER - le formulaire contient une réponse provisoire à une demande de renseignements ou à une communication de renseignements
FA = FINAL ANSWER - le formulaire contient une réponse définitive à une demande de renseignements ou à une communication de renseignements
LA = LIMITED ANSWER - le formulaire contient une réponse limitée à une demande de renseignements ou à une communication de renseignements
SU = SUBMISSION - le formulaire communique des renseignements

SU pour les notifications de modification.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 2

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00297-001	B
Pas dans le domaine de définition	00297-008	B
Longueur incorrecte	00297-093	B
Non admis	00297-146	B
Erreur de cardinalité	00297-090	B

NUMERO DE ZONE: 00299	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

HEURE PRÉCISE DE CRÉATION DU FORMULAIRE
(Label XML : FormCreationHour)

BLOC FONCTIONNEL: Formulaire
Code(s): 90059
Label(s) xml: Form

DESCRIPTION: Moment précis, exprimé en heures, minutes, secondes et millièmes de secondes.

DOMAINE DE DEFINITION:
HH est un élément de [00;23]
MM est un élément de [00;59]
SS est un élément de [00;59]
SSS un élément de [000;999]

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 12
PRESENCE: Indispensable
FORMAT: HH:MM:SS.SSS
. HH sont les heures
. MM sont les minutes
. SS sont les secondes
. SSS sont les millièmes de secondes

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00299-001	B
Invalide	00299-003	B
Longueur incorrecte	00299-093	B
Non admis	00299-146	B
Erreur de cardinalité	00299-090	B

NUMERO DE ZONE: 00221	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

TYPE DE LA RÉFÉRENCE
(Label XML : ReferenceType)

BLOC FONCTIONNEL: Référence

Code(s): 90082

Label(s) xml: Reference

DESCRIPTION: Indique sur quoi porte la référence (00222 Numéro de référence) : sur cette déclaration, sur une déclaration qui est apparentée à cette déclaration ou sur un ensemble de déclarations (= un dossier) auquel appartient cette déclaration, sur cette demande, sur ce formulaire.

DOMAINE DE DEFINITION:
0 = la référence porte sur un formulaire précédemment échangé n'ayant pas la même identification (voir annexes 11/302) et qui est en rapport avec le présent formulaire
1 = la référence porte sur ce formulaire
2 = la référence est un numéro de dossier et porte sur le dossier (= ensemble de déclarations) auquel appartient cette déclaration ou auquel appartient ce formulaire
3 = la référence porte sur un formulaire précédemment échangé ayant la même identification (voir annexes 11/302) et qui est en rapport avec le présent formulaire, par exemple : la référence porte sur la déclaration qui doit être annulée par cette déclaration, ou sur la déclaration qui doit être remplacée par cette déclaration, ou sur la déclaration qui fait l'objet de modifications, ou sur la déclaration qui est à l'origine de la création de ce formulaire...
4 = la référence porte sur une déclaration dans un autre scénario qui est apparentée à cette déclaration
5 = la référence porte sur une demande
6 = la référence porte sur une déclaration refusée
7 = la référence porte sur l'employeur mentionné dans cette déclaration
8 = la référence porte sur le travailleur mentionné dans cette déclaration
9 = la référence est une communication structurée qui doit être utilisée dans le cadre d'un payement et porte sur ce formulaire
1 ou 3 pour les notifications de modification.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00221-001	B
Non numérique	00221-002	B
Pas dans le domaine de définition	00221-008	B
Longueur incorrecte	00221-093	B
Non admis	00221-146	B
Erreur de cardinalité	00221-090	B

NUMERO DE ZONE: 00222	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NUMÉRO DE RÉFÉRENCE
(Label XML : ReferenceNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Référence
Code(s): 90082
Label(s) xml: Reference

DESCRIPTION: Le numéro de référence.

DOMAINE DE DEFINITION:
Dans ce message, la longueur autorisée pour cette zone est de 20 positions.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 64

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00222-001	B
Longueur incorrecte	00222-093	B
Non admis	00222-146	B
Erreur de cardinalité	00222-090	B
Identification du formulaire référencé par ce numéro de ticket n'est pas du type attendu	00222-191	B

NUMERO DE ZONE: 00298	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

ORIGINE DE LA RÉFÉRENCE
(Label XML : ReferenceOrigin)

BLOC FONCTIONNEL: Référence
Code(s): 90082
Label(s) xml: Reference

DESCRIPTION: Valeur indiquant la source authentique d'un numéro de référence.

DOMAINE DE DEFINITION:
1 = le numéro de référence est attribué par un déclarant ou demandeur (une entreprise, un secrétariat social, un développeur de logiciels, ...)
2 = le numéro de ticket attribué par la Sécurité Sociale, identifiant de manière unique une déclaration , une demande ou une réponse
3 = le numéro de référence est attribué par un secteur de la Sécurité Sociale
4 = le numéro de référence est attribué par le service ePost
5 = le numéro de référence est attribué par la BCSS
6 = le numéro de référence est attribué par le système d'archivage (DOC-ID)
7 = le numéro de référence est attribué par le DSP à un fichier archivé (DSP-ID)

1 ou 2 pour les notifications de modification

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00298-001	B
Non numérique	00298-002	B
Pas dans le domaine de définition	00298-008	B
Longueur incorrecte	00298-093	B
Non admis	00298-146	B
Erreur de cardinalité	00298-090	B

NUMERO DE ZONE: 00108	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

IDENTIFIANT DE L'ERREUR
(Label XML : ErrorID)

BLOC FONCTIONNEL: Rapport d'anomalies
Code(s): 90176
Label(s) xml: AnomalyReport

DESCRIPTION: Identifiant de l'erreur.

DOMAINE DE DEFINITION: Donnée alphanumérique composée de deux nombres séparés par un tiret.
Les 5 premiers chiffres indiquent la zone ou le BF sur lequel porte l'anomalie et les 3 derniers chiffres indiquent le type d'anomalie. Pour ces derniers, voir annexe 30 - Liste générale des codes anomalies.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 9
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00235	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NOM DU TAG
(Label XML : TagName)

BLOC FONCTIONNEL: Rapport d'anomalies
Code(s): 90176
Label(s) xml: AnomalyReport

DESCRIPTION: Nom du tag XML où l'erreur s'est produite.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 50
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00236	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

VALEUR
(Label XML : Value)

BLOC FONCTIONNEL: Rapport d'anomalies
Code(s): 90176
Label(s) xml: AnomalyReport

DESCRIPTION:
La valeur qui a provoqué l'erreur.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 999999999999999
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00497	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

GRAVITÉ DE L'ANOMALIE
(Label XML : AnomalyClass)

BLOC FONCTIONNEL: Rapport d'anomalies
Code(s): 90176
Label(s) xml: AnomalyReport

DESCRIPTION: Cette zone renseigne la gravité de l'anomalie détéctée.

DOMAINE DE DEFINITION:
B : Anomalie bloquante
P : Anomalie pourcentuelle
NP : Anomalie non pourcentuelle
D : Anomalie relative à la vérification du droit à une déduction
W : Warning
I : Investigation

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 2
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00628	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

LIBELLÉ DE L'ANOMALIE
(Label XML : AnomalyLabel)

BLOC FONCTIONNEL: Rapport d'anomalies
Code(s): 90176
Label(s) xml: AnomalyReport

DESCRIPTION: Description textuelle de l'anomalie reprenant le libellé de la zone ou du bloc sur lequel porte l'anomalie et le libellé spécifique de l'anomalie (cf. annexe 30).

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 500
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00011	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NUMÉRO ONSS
(Label XML : NOSSRegistrationNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Déclaration employeur - Notification de modification; Chemin
Code(s): 90238; 90178
Label(s) xml: EmployerDeclarationUpdateNotif; Path

DESCRIPTION: Chaque employeur, qu'il soit une personne physique, un groupement de personnes physiques ou une personne morale, qui occupe du personnel soumis à la loi du 27 juin 1969, doit être inscrit à l'ONSS. Il s'agit d'un numéro ONSS définitif.

Cette zone n'est jamais reprise s'il s'agit d'une une administration provinciale ou locale.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier et élément de [100006;199999934] pour les numéros définitifs.
Si le numéro unique d'entreprise est connu (zone 00014 différent de zéro), le numéro ONSS peut être mis à la valeur zéro.

Dans le glossaire DmfAUpdateNotification la valeur "0" n'est pas permise

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 9
PRESENCE: Obligatoire si la donnée appartient au BF EmployerDeclarationUpdateNotif (90238) (s'il s'agit d'une DmfA) ; facultative lorsqu'elle appartient au BF Path (90178).
FORMAT: 0 ou NNNNNNNCC
. NNNNNNN est le numéro
· CC est le numéro de contrôle.

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00011-001	B
Non numérique	00011-002	B
Nombre de contrôle invalide	00011-004	B
Numéro ONSS/PPL erroné	00011-041	B
Non repris au répertoire pour le trimestre de déclaration	00011-051	B
Erreur de cardinalité	00011-090	B
Longueur incorrecte	00011-093	B
Non admis	00011-146	B
Incompatibilité entre le numéro d'expéditeur et le numéro ONSS/PPL	00011-155	B
Aucun numéro d'expéditeur associé au mandataire auquel l'employeur est affilié n'a été trouvé	00011-189	B
Aucun numéro d'expéditeur associé à ce numéro ONSS/PPL n'a été trouvé	00011-190	B
L'entité associée au numéro ONSS/PPL mentionné n'est pas un expéditeur	00011-195	B

NUMERO DE ZONE: 00012	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NOTION CURATELLE
(Label XML : Trusteeship)

BLOC FONCTIONNEL: Déclaration employeur - Notification de modification; Chemin
Code(s): 90238; 90178
Label(s) xml: EmployerDeclarationUpdateNotif; Path

DESCRIPTION: Code qui indique si une déclaration se rapporte à une période pendant laquelle elle est sous curatelle.
Cette zone n'est jamais reprise s'il s'agit d'une administration provinciale ou locale.

DOMAINE DE DEFINITION: 0 = période pendant laquelle elle n'est pas sous la curatelle
1 = période pendant laquelle elle est sous curatelle

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Obligatoire si la donnée appartient au BF EmployerDeclarationUpdateNotif (90238) (s'il s'agit d'une DmfA) ; facultative lorsqu'elle appartient au BF Path (90178)

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00012-001	B
Non numérique	00012-002	B
Pas dans le domaine de définition	00012-008	B
Incompatibilité avec le répertoire	00012-022	B
Longueur incorrecte	00012-093	B
Non admis	00012-146	B
Erreur de cardinalité	00012-090	B

NUMERO DE ZONE: 00013	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

ANNÉE - TRIMESTRE
(Label XML : Quarter)

BLOC FONCTIONNEL: Déclaration employeur - Notification de modification; Chemin
Code(s): 90238; 90178
Label(s) xml: EmployerDeclarationUpdateNotif; Path

DESCRIPTION: Détermination de l'année et du trimestre.

Détermination de l'année et du trimestre de la déclaration.

DOMAINE DE DEFINITION:

Il doit être compris entre le premier trimestre 2003 (20031) et le dernier trimestre civil échu (AAAAT en cours -1).

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 5

PRESENCE: Indispensable dans le BF EmployerDeclarationUpdateNotif (90238);
facultative lorsqu'elle appartient au BF Path (90178)

FORMAT: AAAAT
. AAAA est l'année
. T est le trimestre

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00013-001	B
Non numérique	00013-002	B
Invalide	00013-003	B
Pas dans le domaine de définition	00013-008	B
Longueur incorrecte	00013-093	B
Non admis	00013-146	B
Erreur de cardinalité	00013-090	B

NUMERO DE ZONE: 00014	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NUMÉRO D'ENTREPRISE
(Label XML : CompanyID)

BLOC FONCTIONNEL: Déclaration employeur - Notification de modification; Chemin

Code(s): 90238; 90178

Label(s) xml: EmployerDeclarationUpdateNotif; Path

DESCRIPTION: Numéro qui identifie de manière unique un employeur, qu'il s'agisse d'une personne physique, d'un groupement de personnes physiques ou d'une personne morale.

DOMAINE DE DEFINITION:

Nombre de 10 chiffres dont :
les positions 1 à 8 correspondent à un numéro d'ordre, avec en première position un chiffre égal à zéro ou 1;
les positions 9 et 10 correspondent à un nombre de contrôle.
Si le numéro d'entreprise n'est pas connu, la valeur à renseigner est zéro.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Indispensable dans le BF EmployerDeclarationUpdateNotif (90238);
facultative lorsqu'elle appartient au BF Path (90178)

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00014-001	B
Non numérique	00014-002	B
Longueur incorrecte	00014-093	B
Non admis	00014-146	B
Erreur de cardinalité	00014-090	B

NUMERO DE ZONE: 00019	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

CATÉGORIE DE L'EMPLOYEUR POUR LAQUELLE UNE COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE EST DUE
(Label XML : UnrelatedEmployerClass)

BLOC FONCTIONNEL: Cotisation non liée à une personne physique - Partie correction; Cotisation non liée à une personne physique - Partie déclarée; Dernière situation de la cotisation non liée à une personne physique; Chemin

Code(s): 90208; 90209; 90222; 90178

Label(s) xml: CUNPCorrectedPart; CUNPDclPart; LastSituationCUNP; Path

DESCRIPTION: L'indice de catégorie permet de différencier les employeurs selon leurs obligations en fonction de particularités propres à l'activité exercée. Il est attribué par l'ONSS.

Il s'agit ici de déclarer la catégorie de l'employeur pour laquelle une cotisation non liée à une personne physique est due.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre de 3 chiffres attribué par l'ONSS.

Pour les valeurs admises pour une administration provinciale ou locale, voir l'annexe 29 - Liste des indices des différentes catégories d'employeurs APL ; uniquement les catégories pour lesquelles le code présence est égal à 4 ou 6.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 3

PRESENCE: Indispensable dans les BF LastSituationCUNP (90222), CUNPDclPart (90209) et CUNPCorrectedPart (90208); facultative lorsqu'elle appartient au BF Path (90178)

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00019-001	B
Non numérique	00019-002	B
Pas dans le domaine de définition	00019-008	B
Incompatibilité trimestre	00019-034	B
Non repris au répertoire pour le trimestre de déclaration	00019-051	B
Longueur incorrecte	00019-093	B
Non admis	00019-146	B
Erreur de cardinalité	00019-090	B

NUMERO DE ZONE: 00020	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

CODE TRAVAILLEUR POUR UNE COTISATION QUI N'EST PAS LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE
(Label XML : UnrelatedWorkerCode)

BLOC FONCTIONNEL: Cotisation non liée à une personne physique - Partie correction; Cotisation non liée à une personne physique - Partie déclarée; Dernière situation de la cotisation non liée à une personne physique; Chemin
Code(s): 90208; 90209; 90222; 90178
Label(s) xml: CUNPCorrectedPart; CUNPDclPart; LastSituationCUNP; Path

DESCRIPTION: Ce code travailleur permet d'identifier une cotisation qui n'est pas liée à une personne physique mais qui est due au niveau de l'indice de catégorie de l'employeur.

DOMAINE DE DEFINITION: Les codes travailleur correspondant à une cotisation non liée à une personne physique (voir annexe 2 - Liste des codes travailleurs pour lesquels des cotisations sont dues).
Pour une administration provinciale ou locale, les codes travailleurs sont repris dans l'annexe 28

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 3

PRESENCE: Indispensable dans les BF LastSituationCUNP (90222), CUNPDclPart (90209) et CUNPCorrectedPart (90208));
facultative lorsqu'elle appartient au BF Path (90178)

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00020-001	B
Non numérique	00020-002	B
Pas dans le domaine de définition	00020-008	B
Incompatibilité trimestre - catégorie employeur	00020-035	B
Longueur incorrecte	00020-093	B
Non admis	00020-146	B
Erreur de cardinalité	00020-090	B

NUMERO DE ZONE: 00023	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NUMÉRO DE SUITE PERSONNE PHYSIQUE
(Label XML : NaturalPersonSequenceNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique - Notification de modification; Chemin
Code(s): 90239; 90178
Label(s) xml: NaturalPersonUpdateNotif; Path

DESCRIPTION: Numéro de suite des personnes physiques au sein d'une déclaration.
Ce numéro doit être unique au sein d'une déclaration.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier positif et élément de [1;9999999].

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 7
PRESENCE: Indispensable dans le BF NaturalPersonUpdateNotif (90239) ;
facultative lorsqu'elle appartient au BF Path (90178)

FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00023-001	B
Non numérique	00023-002	B
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	00023-006	B
Pas dans le domaine de définition	00023-008	B
Longueur incorrecte	00023-093	B
Non admis	00023-146	B
Erreur de cardinalité	00023-090	B

NUMERO DE ZONE: 00024	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS
(Label XML : INSS)

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique - Notification de modification; Chemin

Code(s): 90239; 90178

Label(s) xml: NaturalPersonUpdateNotif; Path

DESCRIPTION: Numéro d'identification d'une personne physique au sein de la sécurité sociale. Il s'agit du numéro d'identification de la personne physique au registre national ou au registre bis des personnes physiques.

DOMAINE DE DEFINITION:

Si le NISS n'est pas connu, la valeur à renseigner est zéro.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 11

PRESENCE: Indispensable dans le BF NaturalPersonUpdateNotif (90239) ;
facultative lorsqu'elle appartient au BF Path (90178)

FORMAT: 0 ou NNNNNNNNNCC
· NNNNNNNNN est le numéro
· CC est le chiffre de contrôle.

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00024-001	B
Non numérique	00024-002	B
Invalide	00024-003	B
Nombre de contrôle invalide	00024-004	B
Longueur incorrecte	00024-093	B
Non admis	00024-146	B
Erreur de cardinalité	00024-090	B

NUMERO DE ZONE: 00036	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

CATÉGORIE DE L'EMPLOYEUR
(Label XML : EmployerClass)

BLOC FONCTIONNEL: Dernière situation de la ligne travailleur; Ligne travailleur - Partie déclarée; Ligne travailleur - Partie correction; Chemin

Code(s): 90221; 90241; 90206; 90178

Label(s) xml: LastSituationWR; WRDclPart; WRCorrectedPart; Path

DESCRIPTION: L'indice de catégorie permet de différencier les employeurs selon leurs obligations en fonction de particularités propres à l'activité exercée. Il est attribué par l'ONSS.
Pour une administration provinciale ou locale, cette indication de catégorie détermine les obligations de cotisations des administrations en fonction du régime de vacances qu'elles appliquent à leurs membres du personnel contractuels ou du règlement de pension auquel sont affiliés leurs membres du personnel nommés à titre définitif.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre de 3 chiffres attribué par l'ONSS.

Pour les valeurs admises pour une administration provinciale ou locale, voir l'annexe 29 - Liste des indices des différentes catégories d'employeurs APL ; uniquement les catégories pour lesquelles le code présence est égal à 6.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 3

PRESENCE: Indispensable dans les BFs LastSituationWR (90221), WRDclPart (90241) et WRCorrectedPart (90206) ; facultative lorsqu'elle appartient au BF Path (90178)

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00036-001	B
Non numérique	00036-002	B
Pas dans le domaine de définition	00036-008	B
Incompatibilité trimestre	00036-034	B
Non repris au répertoire pour le trimestre de déclaration	00036-051	B
Longueur incorrecte	00036-093	B
Non admis	00036-146	B
Erreur de cardinalité	00036-090	B

NUMERO DE ZONE: 00037	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

CODE TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerCode)

BLOC FONCTIONNEL: Dernière situation de la ligne travailleur; Ligne travailleur - Partie déclarée; Ligne travailleur - Partie correction; Chemin

Code(s): 90221; 90241; 90206; 90178

Label(s) xml: LastSituationWR; WRDclPart; WRCorrectedPart; Path

DESCRIPTION: Ce code permet d'identifier le type de travailleur pour lequel une cotisation spécifique est exigée (cotisation ordinaire, cotisation Fedris, cotisation spéciale prépensionné, cotisation spéciale personnel statutaire licencié, cotisation spéciale étudiant ou cotisation spéciale indemnités complémentaires).

DOMAINE DE DEFINITION: Voir annexe 2 - Liste des codes travailleurs pour lesquels des cotisations sont dues ; uniquement les codes travailleurs pour lesquels la présence est égale à 1 ou 3.
Pour une administration provinciale ou locale, voir annexe 28 - Liste des codes travailleurs pour lesquels des cotisations sont dues APL ; uniquement les codes travailleurs pour lesquels la présence est égale à 1 ou 3.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 3

PRESENCE: Indispensable dans les BFs LastSituationWR (90221), WRDclPart (90241) et WRCorrectedPart (90206) ; facultative lorsqu'elle appartient au BF Path (90178)

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00037-001	B
Non numérique	00037-002	B
Pas dans le domaine de définition	00037-008	B
Incompatibilité trimestre - catégorie employeur	00037-035	B
Travailleur trop âgé	00037-060	B
Erreur de cardinalité	00037-090	B
Longueur incorrecte	00037-093	B
Non admis	00037-146	B

NUMERO DE ZONE: 00043	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NUMÉRO D'OCCUPATION
(Label XML : OccupationSequenceNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur - Notification de modification; Chemin
Code(s): 90212; 90178
Label(s) xml: OccupationUpdateNotification; Path

DESCRIPTION: Numéro de suite des occupations au sein d'une ligne travailleur.
Ce numéro doit être unique au sein d'une ligne travailleur.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier positif et élément de [1;99].

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 2
PRESENCE: Indispensable dans le BF OccupationUpdateNotification (90212) ;
facultative lorsqu'elle appartient au BF Path (90178)

FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00043-001	B
Non numérique	00043-002	B
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	00043-006	B
Pas dans le domaine de définition	00043-008	B
Longueur incorrecte	00043-093	B
Non admis	00043-146	B
Erreur de cardinalité	00043-090	B

NUMERO DE ZONE: 00046	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NUMÉRO DE COMMISSION PARITAIRE
(Label XML : JointCommissionNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur - Notification de modification; Chemin; Indemnité complémentaire - Action

Code(s): 90212; 90178; 90338

Label(s) xml: OccupationUpdateNotification; Path; ComplementaryIndemnityAction

DESCRIPTION: Numéro de commission paritaire dont relève le travailleur dans le cadre de l'occupation déclarée ou au moment du premier octroi d'indemnités complémentaires.

DOMAINE DE DEFINITION: Cette zone n'est jamais reprise pour une administration provinciale ou locale excepté dans le bloc fonctionnel "Indemnité complémentaire - Action" (90338) où cette zone doit être mise à "999".
- CCC : Les commissions paritaires ; suite de 3 chiffres, cadrée à gauche.
- CCC.CC : Les sous-commissions paritaires ; suite de 3 chiffres suivie d'un point et de 2 chiffres, cadrée à gauche.
- CCC.CC.CC : Les sous-sous-commissions paritaires ; suite de 3 chiffres suivie d'un point et de 2 chiffres puis d'un point et de 2 chiffres.
- Si le travailleur ne ressort d'aucune commission paritaire, sous-commission paritaire ou sous-sous-commission paritaire, la valeur à remplir est 999.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 9

PRESENCE: Obligatoire si la demande de consultation concerne une DmfA. Dans le bloc fonctionnel "Chemin" (90178), cette zone est facultative.
Obligatoire également pour une DmfAPPL dans le bloc fonctionnel "Indemnité complémentaire - Action" (90338) avec la valeur "999"

FORMAT: CCC ou CCC.CC ou CCC.CC.CC

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Invalide	00046-003	B
Erreur de cardinalité	00046-090	B
Erreur de séquence	00046-091	B
Longueur incorrecte	00046-093	B
Non admis	00046-146	B

NUMERO DE ZONE: 00051	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

MESURE DE RÉORGANISATION DU TRAVAIL
(Label XML : ReorganisationMeasure)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur - Notification de modification; Mesures de réorganisation du travail simultanées - Informations - Action; Chemin

Code(s): 90212; 90439; 90178

Label(s) xml: OccupationUpdateNotification; ReorgMeasureInformationAction; Path

DESCRIPTION: Code qui indique que le travailleur est occupé dans le cadre d'une mesure de réduction du temps de travail, indépendamment du fait qu'une éventuelle réduction des cotisations afférente à la mesure est demandée.
Ce code est également utilisé pour indiquer que le travailleur accompli des prestations de travail effectives pour lesquelles il reçoit une rémunération réduite.

DOMAINE DE DEFINITION: Voir annexe 44 : Mesures de réorganisation du travail.
Cette zone ne peut avoir la valeur 599 si elle est dans le bloc 90439.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 3

PRESENCE: Obligatoire si l'occupation du travailleur est effectuée dans le cadre d'une mesure de réorganisation du travail susmentionnée.
Indispensable lorsque cette donnée est reprise dans le bloc 90439.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00051-002	B
Pas dans le domaine de définition	00051-008	P
Longueur incorrecte	00051-093	B
Non admis	00051-146	B
Erreur de cardinalité	00051-090	B

NUMERO DE ZONE: 00061	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NUMÉRO DE LIGNE PRESTATION
(Label XML : ServiceSequenceNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Prestation de l'occupation ligne travailleur - Action; Chemin
Code(s): 90227; 90178
Label(s) xml: ServiceAction; Path

DESCRIPTION: Numéro de suite des prestations au sein d'une occupation ligne travailleur.
Ce numéro doit être unique au sein d'une occupation ligne travailleur.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier positif et élément de [1;99].

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 2
PRESENCE: Indispensable dans le BF ServiceAction (90227) ;
facultative lorsqu'elle appartient au BF Path (90178)

FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00061-001	B
Non numérique	00061-002	B
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	00061-006	B
Pas dans le domaine de définition	00061-008	B
Longueur incorrecte	00061-093	B
Non admis	00061-146	B
Erreur de cardinalité	00061-090	B

NUMERO DE ZONE: 00062	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

CODE PRESTATION
(Label XML : ServiceCode)

BLOC FONCTIONNEL: Prestation de l'occupation ligne travailleur - Action; Chemin

Code(s): 90227; 90178

Label(s) xml: ServiceAction; Path

DESCRIPTION: Code permettant de déterminer le type de la prestation déclarée pour l'occupation du travailleur concerné.

DOMAINE DE DEFINITION: Voir Annexe 8 - Codification des données de temps de travail.

Les seules valeurs admises pour une administration provinciale ou locale sont celles pour lesquelles la colonne « DmfA APL » est valide.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 3

PRESENCE: Indispensable dans le BF ServiceAction (90227) ;
facultative lorsqu'elle appartient au BF Path (90178)

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00062-001	B
Non numérique	00062-002	B
Pas dans le domaine de définition	00062-008	P
Incompatibilité code travailleur	00062-030	P
Incompatibilité catégorie employeur	00062-025	P
Travailleur trop âgé	00062-060	P
Age à vérifier	00062-009	P
Longueur incorrecte	00062-093	B
Non admis	00062-146	B
Erreur de cardinalité	00062-090	B
Incompatibilité avec le numéro d'identification du navire	00062-512	B

NUMERO DE ZONE: 00066	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NUMÉRO DE LIGNE RÉMUNÉRATION
(Label XML : RemunSequenceNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Rémunération de l'occupation ligne travailleur - Action; Chemin

Code(s): 90228; 90178

Label(s) xml: RemunAction; Path

DESCRIPTION: Numéro de suite des rémunérations au sein d'une occupation ligne travailleur.
Ce numéro doit être unique au sein d'une occupation ligne travailleur.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier positif et élément de [1;99].

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 2

PRESENCE: Indispensable dans le BF RemunAction (90228) ;
facultative lorsqu'elle appartient au BF Path (90178)

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00066-001	B
Non numérique	00066-002	B
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	00066-006	B
Pas dans le domaine de définition	00066-008	B
Longueur incorrecte	00066-093	B
Non admis	00066-146	B
Erreur de cardinalité	00066-090	B

NUMERO DE ZONE: 00067	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

CODE RÉMUNÉRATION
(Label XML : RemunCode)

BLOC FONCTIONNEL: Rémunération de l'occupation ligne travailleur - Action; Chemin
Code(s): 90228; 90178
Label(s) xml: RemunAction; Path

DESCRIPTION: Code permettant de déterminer le type de donnée salariale déclarée pour l'occupation du travailleur concerné.

DOMAINE DE DEFINITION: Voir Annexe 7 - Codification des rémunérations.

Pour une administration provinciale ou locale voir Annexe 32 - Codification des rémunérations APL.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 3

PRESENCE: Indispensable dans le BF RemunAction (90228) ;
facultative lorsqu'elle appartient au BF Path (90178)

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00067-001	B
Non numérique	00067-002	B
Pas dans le domaine de définition	00067-008	P
Incompatibilité catégorie employeur	00067-025	P
Incompatibilité code travailleur	00067-030	P
Longueur incorrecte	00067-093	B
Non admis	00067-146	B
Erreur de cardinalité	00067-090	B

NUMERO DE ZONE: 00068	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

FRÉQUENCE EN MOIS DE PAIEMENT DE LA PRIME
(Label XML : BonusPaymentFrequency)

BLOC FONCTIONNEL: Rémunération de l'occupation ligne travailleur - Action; Chemin

Code(s): 90228; 90178

Label(s) xml: RemunAction; Path

DESCRIPTION: Fréquence utilisant le mois comme unité de mesure.
Exemples :
Une fois par mois = 1
Une fois par an = 12
Tous les deux ans = 24
Non périodique = 0

DOMAINE DE DEFINITION:

Nombre entier et élément de [0; 99].

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 2

PRESENCE: Obligatoire si il s'agit d'une prime (dans le cas d'une DmfA : code rémunération 02) BF RemunAction (90228); facultative lorsque la zone appartient au BF Path (90178).

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00068-001	P
Non numérique	00068-002	B
Incompatibilité code rémunération	00068-029	P
Longueur incorrecte	00068-093	B
Non admis	00068-146	B
Erreur de cardinalité	00068-090	B

NUMERO DE ZONE: 00069	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

POURCENTAGE DE LA RÉMUNÉRATION SUR BASE ANNUELLE
(Label XML : PercentagePaid)

BLOC FONCTIONNEL: Rémunération de l'occupation ligne travailleur - Action; Chemin
Code(s): 90228; 90178
Label(s) xml: RemunAction; Path

DESCRIPTION: Ce pourcentage doit être déclaré lorsque la réduction de la durée du travail est introduite au moyen de l'octroi d'une rémunération horaire majorée et d'un repos compensatoire non rémunéré.
Il s'agit du pourcentage (exprimé en centièmes de pourcents) sur base annuelle correspondant au rapport entre le nombre de jours pour lesquels une rémunération a été payée et les jours effectifs déclarés. Le nombre de jours pour lesquels une rémunération a été payée correspond au nombre de jours effectifs déclarés auxquels on ajoute le nombre de jours de repos compensatoire dans le cadre d'une réduction du temps de travail.

DOMAINE DE DEFINITION: [10000;15000].
Attention : Le pourcentage est exprimé en centième de pourcents.
Exemples : . 104,80% est exprimé sous la forme : 10480
. 106% est exprimé sous la forme : 10600

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 5
PRESENCE: Obligatoire si il s'agit d'une rémunération (dans le cas d'une DmfA : code rémunération 01) et le travailleur bénéficie d'une réduction de la durée du travail introduite au moyen de l'octroi d'une rémunération horaire majorée et d'un repos compensatoire non rémunéré - BF RemunAction (90228) ;
facultative lorsqu'elle appartient au BF Path (90178).

FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00069-002	B
Incompatibilité code rémunération	00069-029	P
Longueur incorrecte	00069-093	B
Non admis	00069-146	B
Erreur de cardinalité	00069-090	B

NUMERO DE ZONE: 00079	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

CODE COTISATION PRÉPENSION
(Label XML : EarlyRetirementCode)

BLOC FONCTIONNEL: Cotisation travailleur prépensionné - Action; Chemin

Code(s): 90235; 90178

Label(s) xml: EarlyRetirementContAction; Path

DESCRIPTION: Code qui indique quelle cotisation prépension est déclarée.
Cette zone n'est jamais reprise s'il s'agit d'une administration provinciale ou locale.

DOMAINE DE DEFINITION:

0 = cotisation forfaitaire
1 = cotisation compensatoire particulière

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Obligatoire si la donnée appartient au BF EarlyRetirementContAction (90235) et si il s'agit d'une DmfA ; facultative lorsqu'elle appartient au BF Path (90178)

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00079-001	B
Non numérique	00079-002	B
Pas dans le domaine de définition	00079-008	B
Longueur incorrecte	00079-093	B
Non admis	00079-146	B
Erreur de cardinalité	00079-090	B

NUMERO DE ZONE: 00082	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

CODE TRAVAILLEUR COTISATION
(Label XML : ContributionWorkerCode)

BLOC FONCTIONNEL: Cotisation due pour la ligne travailleur - Action; Chemin; Indemnité complémentaire - Cotisation - Action
Code(s): 90230; 90178; 90339
Label(s) xml: WorkerContributionAction; Path; ComplIndemnityContributionAction

DESCRIPTION: Le code travailleur cotisation permet, en combinaison avec le type de cotisation, d'identifier la cotisation déclarée, de déterminer si la cotisation est due et de connaître le taux ou le forfait de la cotisation.

DOMAINE DE DEFINITION: Les codes travailleur représentant une cotisation ordinaire, une cotisation Fedris, une cotisation supplémentaire ou une cotisation spéciale indemnités complémentaires (voir annexe 2 ; pour une administration provinciale ou locale voir l'annexe 28 - Liste des codes travailleurs pour lesquels des cotisations sont dues - présence = 2, 3 ou 5).

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 3
PRESENCE: Indispensable dans les BF WorkerContributionAction (90230) et ComplIndemnityContributionAction (90339); facultative lorsqu'elle appartient au BF Path (90178)

FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00082-002	B
Pas dans le domaine de définition	00082-008	B
Erreur de cardinalité	00082-090	B
Erreur de séquence	00082-091	B
Longueur incorrecte	00082-093	B
Non admis	00082-146	B

NUMERO DE ZONE: 00083	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

TYPE DE COTISATION
(Label XML : ContributionType)

BLOC FONCTIONNEL: Cotisation due pour la ligne travailleur - Action; Chemin; Indemnité complémentaire - Cotisation - Action
Code(s): 90230; 90178; 90339
Label(s) xml: WorkerContributionAction; Path; ComplIndemnityContributionAction

DESCRIPTION: Le type de cotisation permet, en combinaison avec le code travailleur cotisation, d'identifier la cotisation déclarée, de déterminer si la cotisation est due et de connaître le taux ou le forfait de la cotisation.

DOMAINE DE DEFINITION: Les valeurs admises en fonction du code travailleur cotisation se trouvent en annexe 3 - Valeurs autorisées pour le "Type de cotisation" en fonction des codes travailleurs cotisations.
Pour une administration provinciale ou locale, les valeurs admises se trouvent en annexe 37.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Indispensable dans les BF WorkerContributionAction (90230) et ComplIndemnityContributionAction (90339); facultative lorsqu'elle appartient au BF Path (90178)

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00083-002	B
Pas dans le domaine de définition	00083-008	B
Erreur de cardinalité	00083-090	B
Erreur de séquence	00083-091	B
Longueur incorrecte	00083-093	B
Non admis	00083-146	B

NUMERO DE ZONE: 00086	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

CODE DÉDUCTION
(Label XML : DeductionCode)

BLOC FONCTIONNEL: Déduction occupation - Action; Déduction ligne travailleur - Action; Chemin
Code(s): 90229; 90231; 90178
Label(s) xml: OccupationDeductionAction; WorkerDeductionAction; Path

DESCRIPTION: Code qui indique la déduction demandée.

DOMAINE DE DEFINITION: Les codes DmfA repris à l'annexe 4 - Liste des codes déductions.
Les codes DMFAPPL à utiliser pour une administration provinciale ou locale sont repris dans l'annexe 33 - Liste des codes déduction APL.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 4

PRESENCE: Indispensable dans les BF OccupationDeductionAction (90229) et WorkerDeductionAction (90231); facultative lorsqu'elle appartient au BF Path (90178)

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00086-001	B
Non numérique	00086-002	B
Pas dans le domaine de définition	00086-008	NP
Age à vérifier	00086-009	NP
Employeur non affilié à un secrétariat social agréé	00086-016	NP
Incompatibilité trimestre	00086-034	NP
Non prévu pour cet employeur	00086-050	NP
Prestations insuffisantes	00086-058	NP
Déduction pas d'application pour ce niveau	00086-064	NP
Plusieurs blocs détails déduction présents	00086-065	NP
Pas de bloc détail déduction présent	00086-066	NP
Mesure de promotion de l'emploi ne peut pas être indiquée	00086-067	P
Mesure de promotion de l'emploi erronée	00086-068	P
Mesure de réorganisation du temps de travail erronée	00086-069	P
NISS inconnu à la source authentique	00086-070	NP
Différence employeur / source authentique	00086-071	NP
Différence période de validité ONSS / source authentique	00086-072	NP
Différence type de déduction ONSS / source authentique	00086-073	NP
Trimestre non autorisé pour l'employeur	00086-074	NP
Non autorisé pour le type d'apprenti	00086-075	NP
Pourcentage des prestations (µ) ne satisfait pas aux exigences	00086-076	NP
Travailleur ne satisfait pas aux exigences d'âge	00086-077	NP
Trimestre de déclaration non repris dans la période de validité	00086-078	NP
Travailleur pas en service le dernier jour du trimestre	00086-079	NP
Régime de travail ne satisfait pas aux exigences	00086-080	NP
Incompatibilité catégorie employeur / code travailleur	00086-085	NP
Erreur de cardinalité	00086-090	B
Longueur incorrecte	00086-093	B
Non admis	00086-146	B
Double règlement de travail	00086-147	NP
Demande tardive auprès de la source authentique	00086-164	NP
Revenu moyen trop peu élevé	00086-185	NP
Nombre maximum de trimestres dépassé	00086-201	NP
Code déduction non applicable pour la mesure transitoire	00086-202	NP

NUMERO DE ZONE: 00109	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NUMÉRO PPL
(Label XML : NOSSLPARegistrationNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Déclaration employeur - Notification de modification; Chemin
Code(s): 90238; 90178
Label(s) xml: EmployerDeclarationUpdateNotif; Path

DESCRIPTION: Toute administration locale ou provinciale qui occupe du personnel doit être inscrite à l'ONSS.
Cette zone n'est jamais reprise s'il s'agit d'une administration provinciale ou locale.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier et élément de [00000197;99999926]. Si le numéro unique d'entreprise est connu (zone 00014 différente de zéro), le numéro PPL peut être mis à la valeur zéro.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 8

PRESENCE: Obligatoire si la donnée appartient au BF EmployerDeclarationUpdateNotif (90238) et s'il s'agit d'une DmfAPPL ;
facultative lorsqu'elle appartient au BF Path (90178)

FORMAT: 0 ou NNNNNNCC
· NNNNNN est le numéro
· CC est le numéro de contrôle.

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00138	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NUMÉRO DE SUITE DÉTAIL DÉDUCTION
(Label XML : DeductionDetailSequenceNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Détail données déduction ligne travailleur - Action; Détail données déduction occupation - Action; Chemin
Code(s): 90232; 90251; 90178
Label(s) xml: DeductionDetailAction; OccupationDeductionDetailAction; Path

DESCRIPTION: Numéro de suite du détail déduction pour une déduction demandée. Les déductions pour lesquelles un détail est requis sont reprises dans l'annexe dmfas02 "Détail des données pour les déductions".
Ce numéro doit être unique au sein d'une déduction demandée.
Cette zone n'est jamais reprise s'il s'agit d'une administration provinciale ou locale.

DOMAINE DE DEFINITION: [1; 99]

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 2

PRESENCE: Obligatoire si la donnée est utilisée dans les BFs DeductionDetailAction (90232) et OccupationDeductionDetailAction (90251) et s'il s'agit d'une DmfA ;
facultative lorsqu'elle appartient au BF Path (90178)

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00138-001	B
Non numérique	00138-002	B
Pas dans le domaine de définition	00138-008	B
Trimestre de déclaration non repris dans la période de validité	00138-078	NP
Bloc pas d'application	00138-082	NP
Réduction du temps de travail trop faible	00138-083	NP
Erreur de cardinalité	00138-090	B
Longueur incorrecte	00138-093	B
Non admis	00138-146	B

NUMERO DE ZONE: 00144	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NATURE DE L'INDEMNITÉ
(Label XML : IndemnityNature)

BLOC FONCTIONNEL: Indemnité AT-MP - Action; Chemin
Code(s): 90236; 90178
Label(s) xml: IndemnityWAPMAction; Path

DESCRIPTION: Code qui permet de déterminer le type d'indemnité perçue par le travailleur durant le trimestre de déclaration. Cette zone n'est jamais reprise s'il s'agit d'une administration provinciale ou locale.

DOMAINE DE DEFINITION: La liste des valeurs admises se trouve dans l'annexe 10.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 2

PRESENCE: Obligatoire si la donnée appartient au BF IndemnityWAPMAction (90236) s'il s'agit d'une DmfA ; facultative lorsqu'elle appartient au BF Path (90178)

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00144-001	B
Non numérique	00144-002	B
Pas dans le domaine de définition	00144-008	B
Longueur incorrecte	00144-093	B
Non admis	00144-146	B
Erreur de cardinalité	00144-090	B

NUMERO DE ZONE: 00145	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

DEGRÉ D'INCAPACITÉ
(Label XML : IncapacityDegree)

BLOC FONCTIONNEL: Indemnité AT-MP - Action; Chemin
Code(s): 90236; 90178
Label(s) xml: IndemnityWAPMAction; Path

DESCRIPTION: Degré d'incapacité correspondant au type d'indemnité perçue par le travailleur durant le trimestre de déclaration.
Cette zone n'est jamais reprise s'il s'agit d'une administration provinciale ou locale.

DOMAINE DE DEFINITION: Le degré d'incapacité doit être indiqué sous la forme d'un pourcentage.
NNN,NN appartient au domaine [000,01;100,00].

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 6

PRESENCE: Obligatoire si la donnée appartient au BF IndemnityWAPMAction (90236) s'il s'agit d'une DmfA ;
facultative lorsqu'elle appartient au BF Path (90178)

FORMAT: NNN,NN

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00145-001	B
Invalide	00145-003	B
Pas dans le domaine de définition	00145-008	B
Longueur incorrecte	00145-093	B
Non admis	00145-146	B
Erreur de cardinalité	00145-090	B

NUMERO DE ZONE: 00228	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

CODE NACE
(Label XML : ActivityCode)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur - Notification de modification; Indemnité complémentaire - Action; Chemin

Code(s): 90212; 90338; 90178

Label(s) xml: OccupationUpdateNotification; ComplementaryIndemnityAction; Path

DESCRIPTION: Code représentant l'activité économique de l'employeur ou de ses unités locales. Il s'agit de la nomenclature NACE-BEL, utilisée au niveau européen
Pour une DmfA :
Cette zone n'est jamais reprise dans le bloc fonctionnel "Occupation de la ligne travailleur" (90226).
Cette zone doit être mise "00000" dans le bloc fonctionnel "Indemnité complémentaire - Action" (90338).

Pour une DmfAPPL :
Cette zone doit être reprise dans le bloc fonctionnel "Occupation de la ligne travailleur" (90226),
Pour le bloc fonctionnel "Indemnité complémentaire - Action" (90338), le code à indiquer est le code NACE de l'employeur au moment où le travailleur prend sa prépension. Ce code NACE est tiré de la nouvelle nomenclature.

DOMAINE DE DEFINITION: Voir annexe 31 - Liste des codes NACE.
Cette zone n'est jamais reprise s'il s'agit d'une DmfA.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 5

PRESENCE: Obligatoire si la demande de consultation concerne une administration provinciale ou locale. Obligatoire également dans le cadre d'une DmfA dans le bloc fonctionnel "Indemnité complémentaire - Action" (90338) avec la valeur "00000".

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00228-002	B
Pas dans le domaine de définition	00228-008	B
Erreur de cardinalité	00228-090	B
Erreur de séquence	00228-091	B
Longueur incorrecte	00228-093	B
Non admis	00228-146	B

NUMERO DE ZONE: 00615	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

RÉFÉRENCE UTILISATEUR - PERSONNE PHYSIQUE
(Label XML : NaturalPersonUserReference)

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique - Notification de modification; Chemin
Code(s): 90239; 90178
Label(s) xml: NaturalPersonUpdateNotif; Path

DESCRIPTION: Référence.
Référence de la personne physique utilisée par l'employeur ou un secrétariat social agréé.

DOMAINE DE DEFINITION:

Dans ce message, la longueur autorisée pour cette zone est de 20 positions.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 200

PRESENCE: Obligatoire si la donnée appartient au BF NaturalPersonUpdateNotif (90239) si une référence de la personne physique utilisée par l'employeur ou un secrétariat social agréé a été communiquée;
facultative lorsqu'elle appartient au BF Path (90178)

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00615-001	B
Erreur de cardinalité	00615-090	B
Longueur incorrecte	00615-093	B
Non admis	00615-146	B

NUMERO DE ZONE: 00616	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

RÉFÉRENCE UTILISATEUR - LIGNE TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerRecordUserReference)

BLOC FONCTIONNEL: Ligne travailleur - Partie déclarée; Ligne travailleur - Partie correction; Chemin
Code(s): 90241; 90206; 90178
Label(s) xml: WRDclPart; WRCorrectedPart; Path

DESCRIPTION: Référence.
Référence de la ligne travailleur utilisée par l'employeur ou un secrétariat social agréé.

DOMAINE DE DEFINITION:
Dans ce message, la longueur autorisée pour cette zone est de 20 positions.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 200

PRESENCE: Obligatoire si la donnée appartient aux BF WRDclPart (90241) et WRCorrectedPart (90206) et si une référence de la ligne travailleur utilisée par l'employeur ou un secrétariat social agréé a été communiquée; facultative lorsqu'elle appartient au BF Path (90178)

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00616-001	B
Erreur de cardinalité	00616-090	B
Longueur incorrecte	00616-093	B
Non admis	00616-146	B

NUMERO DE ZONE: 00617	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

RÉFÉRENCE UTILISATEUR - OCCUPATION DE LA LIGNE TRAVAILLEUR
(Label XML : OccupationUserReference)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur - Notification de modification; Chemin
Code(s): 90212; 90178
Label(s) xml: OccupationUpdateNotification; Path

DESCRIPTION: Référence.
Référence de l'occupation de la ligne travailleur utilisée par l'employeur ou un secrétariat social agréé.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE: Dans ce message, la longueur autorisée pour cette zone est de 20 positions.

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 200

PRESENCE: Obligatoire si la donnée appartient au BF OccupationUpdateNotification (90212) et si une référence de l'occupation de la ligne travailleur utilisée par l'employeur ou un secrétariat social agréé a été communiquée; facultative lorsqu'elle appartient au BF Path (90178)

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00617-001	B
Erreur de cardinalité	00617-090	B
Longueur incorrecte	00617-093	B
Non admis	00617-146	B

NUMERO DE ZONE: 00780	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NUMÉRO DE SUITE VÉHICULE DE SOCIÉTÉ
(Label XML : CompanyVehicleSequenceNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Dernière situation du véhicule de société; Véhicule de société - Partie déclarée; Véhicule de société - Partie correction; Chemin
Code(s): 90298; 90299; 90300; 90178
Label(s) xml: LastSituationCompanyVehicle; CompanyVehicleDclPart; CompanyVehicleCorrectedPart; Path

DESCRIPTION: Numéro de suite des véhicules de société au sein d'une déclaration

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier positif et élément de [1;99999]

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 5
PRESENCE: Indispensable dans les BF LastSituationCompanyVehicle (90298), CompanyVehicleDclPart (90299) et CompanyVehicleCorrectedPart ;
facultative lorsqu'elle appartient au BF Path (90178)

FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00780-001	B
Non numérique	00780-002	B
Erreur de séquence	00780-091	B

NUMERO DE ZONE: 00815	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NOTION EMPLOYEUR
(Label XML : EmployerNotion)

BLOC FONCTIONNEL:
Chemin; Indemnité complémentaire - Action
Code(s): 90178; 90338
Label(s) xml: Path; ComplementaryIndemnityAction

DESCRIPTION:
En DmfA, si la déclaration n'est pas faite par l'employeur, mais par un tiers : numéro ONSS ou n° d'entreprise de l'employeur au nom duquel le tiers fait la déclaration.
En DmfAPPL, si la déclaration n'est pas faite par l'employeur, mais par un tiers : n° d'entreprise de l'employeur au nom duquel le tiers fait la déclaration.

DOMAINE DE DEFINITION:
Si la déclaration est faite par un tiers (type de débiteur = 2, 3 ou 5) : nombre de 11 chiffres dont la première position indique s'il s'agit d'un numéro ONSS ou d'un numéro d'entreprise.
· Si la notion employeur reprend un numéro ONSS, les deux premières positions doivent être égales à zéro et les positions 3 à 11 reprennent le numéro ONSS (voir zone 00011) au nom duquel la déclaration est faite.
· Si la notion employeur reprend un numéro d'entreprise, la première position doit être égale à 1 et les positions 2 à 11 reprennent le numéro d'entreprise (voir zone 00014) au nom duquel la déclaration est faite.
Si la déclaration n'est pas faite par un tiers (type de débiteur = 0, 1 ou 4) la notion employeur doit être mis à la valeur zéro.
Pour une administration provinciale ou locale : seul le numéro d'entreprise ou la valeur 0 peut être indiqué.

REFERENCE LEGALE:

TYPE:
Numérique

LONGUEUR:
11

PRESENCE:
Indispensable dans le BF ComplementaryIndemnityAction (90338);
facultative lorsqu'elle appartient au BF Path (90178)

FORMAT:
0 (pour une DmfA et une DmfAPPL)
ou 00NNNNNNNCC où NNNNNNN est le numéro ONSS et CC est le numéro de contrôle (pour une DmfA uniquement)
ou 1NNNNNNNNCC où NNNNNNNN est le numéro d'entreprise et CC est le numéro de contrôle (pour une DmfA et une DmfAPPL)

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00815-002	B
Invalide	00815-003	B
Erreur de cardinalité	00815-090	B
Erreur de séquence	00815-091	B
Longueur incorrecte	00815-093	B
Non admis	00815-146	B

NUMERO DE ZONE: 00824	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NOTION TYPE D'ACCORD DE L'INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE
(Label XML : ComplIndemnityAgreementNotion)

BLOC FONCTIONNEL: Indemnité complémentaire - Action; Chemin
Code(s): 90338; 90178
Label(s) xml: ComplementaryIndemnityAction; Path

DESCRIPTION: Notion signalant le type d'accord sur base duquel l'indemnité complémentaire a été octroyée

DOMAINE DE DEFINITION:
1 = CCT sectorielle ou conclue au sein du CNT
2 = Accord collectif ou d'entreprise
3 = Accord individuel
Pour une administration provinciale ou locale : seule la valeur 2 est autorisée

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Indispensable dans le BF ComplementaryIndemnityAction (90338);
facultative lorsqu'elle appartient au BF Path (90178)

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00824-002	B
Pas dans le domaine de définition	00824-008	B
Erreur de cardinalité	00824-090	B
Erreur de séquence	00824-091	B
Longueur incorrecte	00824-093	B
Non admis	00824-146	B

NUMERO DE ZONE: 00825	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NOTION D'INTERRUPTION DE CARRIÈRE OU DE PRÉPENSION À MI-TEMPS
(Label XML : HalfTimeCareerInterruptionNotion)

BLOC FONCTIONNEL: Indemnité complémentaire - Action; Chemin

Code(s): 90338; 90178

Label(s) xml: ComplementaryIndemnityAction; Path

DESCRIPTION: Notion signalant si le travailleur est en interruption de carrière ou en prépension à mi-temps ou pas.
Pour une administration provinciale ou locale, cette donnée n'est pas utilisée; on considère donc que cette notion n'est pas d'application

DOMAINE DE DEFINITION:
0 = si le travailleur n'est pas à mi-temps
1 = si le travailleur est à mi-temps
9 = pas d'application
Pour une DmfA : la valeur 9 concerne un travailleur pseudo-prépensionné chômage (code travailleur 883).

Pour une DmfAPPL : seule la valeur 9 est autorisée.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Indispensable dans le BF ComplementaryIndemnityAction (90338);
facultative lorsqu'elle appartient au BF Path (90178)

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Pas dans le domaine de définition	00825-008	B
Erreur de cardinalité	00825-090	B
Erreur de séquence	00825-091	B
Longueur incorrecte	00825-093	B
Non admis	00825-146	B

NUMERO DE ZONE: 00826	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NOTION DE DISPENSE DE PRESTATIONS
(Label XML : ServiceExemptionNotion)

BLOC FONCTIONNEL: Indemnité complémentaire - Action; Chemin; Occupation - Informations - Action

Code(s): 90338; 90178; 90314

Label(s) xml: ComplementaryIndemnityAction; Path; OccupationInformationsAction

DESCRIPTION: Notion signalant si le travailleur est dispensé ou non, de l'exécution de ses prestations.

DOMAINE DE DEFINITION:
0 = pas de dispense de prestations
1 = dispense de prestations
2 = dispense de prestations durant tout le trimestre
3 = dispense de prestations durant tout le trimestre octroyée avant le 28/09/2017
4 = dispense de prestations durant tout le trimestre CCT conclue avant le 28/09/2017
5 = dispense de prestations durant tout le trimestre et formation dont coût • 20% salaire brut annuel
6 = dispense de prestations durant tout le trimestre et occupation au moins 1/3 temps pendant tout le trimestre
9 = pas d'application

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Indispensable dans le bloc Indemnité Complémentaire - Action (90338).

Facultatif dans les autres blocs.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Pas dans le domaine de définition	00826-008	B
Erreur de cardinalité	00826-090	B
Erreur de séquence	00826-091	B
Longueur incorrecte	00826-093	B
Non admis	00826-146	B

NUMERO DE ZONE: 00827	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NOTION DE REMPLACEMENT CONFORME
(Label XML : ReplacementAccordanceWCCNotion)

BLOC FONCTIONNEL: Indemnité complémentaire - Action; Chemin

Code(s): 90338; 90178

Label(s) xml: ComplementaryIndemnityAction; Path

DESCRIPTION: Notion signalant si le travailleur en interruption de carrière à mi-temps sur base d'une CCT sectorielle et non dispensé de prestations est remplacé conformément à une CCT ou pas, ou signalant si un travailleur en RCC pour lequel la cotisation compensatoire est due, est remplacé par un chômeur complet indemnisable depuis un an.

DOMAINE DE DEFINITION:
0 = si le travailleur n'est pas remplacé
1 = si le travailleur est remplacé
9 = pas d'application
Pour lune DmfA : la valeur 9 concerne un travailleur en RCIC - chômage - code travailleur 883 - OU le travailleur est en RCC et non redevable d'une cotisation compensatoire - code travailleur 879 - OU un travailleur en interruption de carrière - code travailleur 885 - mais pas sur base d'une CCT sectorielle OU un travailleur en interruption de carrière - code travailleur 885 - mais pas à mi-temps OU un travailleur en interruption de carrière - code travailleur 885 - à mi-temps et dispensé de travailler.

Pour une DmfAPPL : seule la valeur 9 est autorisée.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Indispensable dans le BF ComplementaryIndemnityAction (90338);
facultative lorsqu'elle appartient au BF Path (90178)

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Pas dans le domaine de définition	00827-008	B
Erreur de cardinalité	00827-090	B
Erreur de séquence	00827-091	B
Longueur incorrecte	00827-093	B
Non admis	00827-146	B

NUMERO DE ZONE: 00829	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NOTION D'ADAPTATION DU MONTANT DE L'INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE OU DE L'ALLOCATION SOCIALE
(Label XML : ComplIndemnityAmountAdjustNotion)

BLOC FONCTIONNEL: Chemin; Indemnité complémentaire - Cotisation - Action

Code(s): 90178; 90339

Label(s) xml: Path; ComplIndemnityContributionAction

DESCRIPTION: Notion signalant s'il y a eu une modification du montant de l'indemnité complémentaire ou de l'allocation sociale, suite à une indexation ou à une revalorisation dans le courant du trimestre ou suite à une autre modification. Cette zone permet alors de déclarer les deux (voire trois) montants mensuels différents.

DOMAINE DE DEFINITION:
0 = pas de changement du montant
1 = changement d'indexation avec éventuelle revalorisation dans le courant du trimestre
2 = montant incomplet suite à l'attribution dans le courant d'un mois jusqu'au 01/2010 inclus
3 = montant incomplet suite à l'interruption dans le courant d'un mois jusqu'au 01/2010 inclus
4 = revalorisation dans le courant du trimestre
9 = autre modification du montant au cours du trimestre
Pour une administration provinciale ou locale, seules les valeurs 0, 1, 4 et 9 sont autorisées.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Indispensable dans le BF ComplIndemnityContributionAction (90339);
facultative lorsqu'elle appartient au BF Path (90178)

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00829-002	B
Pas dans le domaine de définition	00829-008	B
Erreur de cardinalité	00829-090	B
Erreur de séquence	00829-091	B
Longueur incorrecte	00829-093	B
Non admis	00829-146	B

NUMERO DE ZONE: 00901	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

MONTANT CALCULÉ PAR PERSONNE PHYSIQUE
(Label XML : NPCalculatedAmount)

BLOC FONCTIONNEL: Chemin
Code(s): 90178
Label(s) xml: Path

DESCRIPTION: Montant calculé par personne physique, compte tenu d'éventuelles corrections système.
Le montant calculé peut être positif ou négatif par rapport à la dernière situation de la personne physique.
Cette zone n'est jamais reprise dans ce message.

DOMAINE DE DEFINITION: 1er caractère = + ou -, 15 autres caractères doivent être des numériques de 0 à 9
(-999999999999999 ; +999999999999999)

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 16
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00902	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

MONTANT CALCULÉ PAR COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE
(Label XML : CUNPCalculatedAmount)

BLOC FONCTIONNEL: Chemin
Code(s): 90178
Label(s) xml: Path

DESCRIPTION: Montant calculé par cotisation non liée à une personne physique, compte tenu d'éventuelles corrections système.
Le montant calculé peut être positif ou négatif par rapport à la dernière situation de la cotisation non liée à une personne physique.
Cette zone n'est jamais reprise dans ce message.

DOMAINE DE DEFINITION: 1er caractère = + ou -, 15 autres caractères doivent être des numériques de 0 à 9
(-999999999999999 ; +999999999999999)

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 16
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00910	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

DATE DE DÉBUT
(Label XML : StartingDate)

BLOC FONCTIONNEL: Chemin
Code(s): 90178
Label(s) xml: Path

DESCRIPTION:

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 10
PRESENCE: Interdit
FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
. JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00940	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE L'INTERVENANT LIÉ AU CONTRAT RELATIF AUX TRAVAUX
(Label XML : WorksContractActorId)

BLOC FONCTIONNEL: Chemin
Code(s): 90178
Label(s) xml: Path

DESCRIPTION: Numéro d'identification à l'ONSS des intervenants présents sur la déclaration d'un contrat relatif aux travaux/ services.

DOMAINE DE DEFINITION: Une série de 9 positions dont :
- la position 1 est numérique et correspond au chiffre 7
- la position 2 est alphanumérique et correspond soit à un chiffre compris dans [0,9] soit à une lettre comprise dans [A,Z]
- les positions 3 à 7 correspondent à un chiffre compris dans [00000, 99999]
- les positions 8 et 9 correspondent à un numéro de contrôle compris dans [01,99]

Exemple : 7C9800122

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 9
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00955	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NUMÉRO DE SUITE COTISATION
(Label XML : ContributionSequenceNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Indemnité complémentaire - Cotisation - Action; Chemin

Code(s): 90339; 90178

Label(s) xml: ComplIndemnityContributionAction; Path

DESCRIPTION: Numéro de suite des cotisations au sein d'une indemnité complémentaire. Ce numéro de suite permet de différencier plusieurs blocs "Indemnité complémentaire - Cotisation" ayant les mêmes codes travailleurs cotisations et type de cotisation.

DOMAINE DE DEFINITION: [1,999]
Pour un trimestre antérieur au 2/2010, seule la valeur "1" est autorisée.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 3

PRESENCE: Indispensable sauf dans le bloc fonctionnel "Chemin" où cette zone est facultative.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00955-002	B
Pas dans le domaine de définition	00955-008	B
Erreur de cardinalité	00955-090	B
Erreur de séquence	00955-091	B
Longueur incorrecte	00955-093	B
Non admis	00955-146	B

NUMERO DE ZONE: 00961	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

TYPE D'INSTITUTION DU SECTEUR PUBLIC
(Label XML : PublicSectorInstitutionType)

BLOC FONCTIONNEL: Chemin; Données de l'occupation relatives au secteur public - Action
Code(s): 90178; 90423
Label(s) xml: Path; OccupationPSDAction

DESCRIPTION: Code qui indique de quel niveau d'autorité le travailleur dépend.

DOMAINE DE DEFINITION: Voir annexe 42 - Nomenclature des Types d'institutions du secteur public pour la liste des valeurs autorisées pour le niveau d'autorité.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 2
PRESENCE: Indispensable sauf dans le bloc fonctionnel "Chemin" où cette zone est facultative.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00961-002	B
Pas dans le domaine de définition	00961-008	B
Longueur incorrecte	00961-093	B
Non admis	00961-146	B
Erreur de cardinalité	00961-090	B
Erreur de séquence	00961-091	B

NUMERO DE ZONE: 00962	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

CATÉGORIE DE PERSONNEL DU SECTEUR PUBLIC
(Label XML : PublicSectorPersonnelCategory)

BLOC FONCTIONNEL: Chemin; Données de l'occupation relatives au secteur public - Action

Code(s): 90178; 90423

Label(s) xml: Path; OccupationPSDAction

DESCRIPTION: Code qui indique la catégorie de personnel à laquelle le travailleur appartient pour la prise en compte des services dans le calcul de la pension de retraite (tantième).

DOMAINE DE DEFINITION: Voir annexe 43 - Nomenclature des Catégories de personnel du secteur public pour la liste des valeurs autorisées pour la catégorie de personnel.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 2

PRESENCE: Indispensable sauf dans le bloc fonctionnel "Chemin" où cette zone est facultative.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00962-002	B
Pas dans le domaine de définition	00962-008	B
Longueur incorrecte	00962-093	B
Non admis	00962-146	B
Erreur de cardinalité	00962-090	B
Erreur de séquence	00962-091	B

NUMERO DE ZONE: 00964	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

DATE DE DÉBUT - DONNÉES DE L'OCCUPATION RELATIVES AU SECTEUR PUBLIC
(Label XML : OccupationPSDStartDate)

BLOC FONCTIONNEL: Chemin; Données de l'occupation relatives au secteur public - Action

Code(s): 90178; 90423

Label(s) xml: Path; OccupationPSDAction

DESCRIPTION:

Il s'agit de la date de début de la période à laquelle les données de l'occupation relatives au secteur public se rapportent. Si ces données n'ont pas changé depuis l'entrée en service du travailleur chez l'employeur, cette date correspond à la date d'entrée en service chez l'employeur. Si ces données ont été modifiées (exemple : le grade a été modifié, la nature de la fonction a changé, etc.), la date de début correspond au début de la période à laquelle se rapportent les nouvelles données de l'occupation relatives au secteur public.

DOMAINE DE DEFINITION:

La date doit être comprise entre le 1er janvier 2011 et la date de fin du trimestre civil de la déclaration.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Indispensable sauf dans le bloc fonctionnel "Chemin" où cette zone est facultative.

FORMAT: AAAA-MM-JJ

· AAAA est l'année

· MM est le mois

. JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Invalide	00964-003	B
Longueur incorrecte	00964-093	B
Non admis	00964-146	B
Erreur de cardinalité	00964-090	B
Erreur de séquence	00964-091	B

NUMERO DE ZONE: 00967	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NATURE DU SERVICE
(Label XML : AssignmentType)

BLOC FONCTIONNEL: Chemin; Données de l'occupation relatives au secteur public - Action

Code(s): 90178; 90423

Label(s) xml: Path; OccupationPSDAction

DESCRIPTION: Code qui indique, pour le travailleur titulaire d'un emploi repris au tableau annexé à la loi du 21/07/1844, que ce travailleur est ou n'est pas en service actif.

DOMAINE DE DEFINITION:
0 = service sédentaire
1 = service actif

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Indispensable sauf dans le bloc fonctionnel "Chemin" où cette zone est facultative.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00967-002	B
Pas dans le domaine de définition	00967-008	B
Longueur incorrecte	00967-093	B
Non admis	00967-146	B
Erreur de cardinalité	00967-090	B
Erreur de séquence	00967-091	B

NUMERO DE ZONE: 00968	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

CARACTÈRE DE LA FONCTION
(Label XML : FunctionNature)

BLOC FONCTIONNEL: Chemin; Données de l'occupation relatives au secteur public - Action

Code(s): 90178; 90423

Label(s) xml: Path; OccupationPSDAction

DESCRIPTION: Code qui indique le caractère que revêt la fonction exercée par le travailleur.

DOMAINE DE DEFINITION:
1 = fonction principale
2 = fonction accessoire
3 = fonction accessoire dans l'enseignement à horaire réduit

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Indispensable sauf dans le bloc fonctionnel "Chemin" où cette zone est facultative.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00968-002	B
Pas dans le domaine de définition	00968-008	B
Longueur incorrecte	00968-093	B
Non admis	00968-146	B
Erreur de cardinalité	00968-090	B
Erreur de séquence	00968-091	B

NUMERO DE ZONE: 00970	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

DATE DE DÉBUT DU TRAITEMENT BARÉMIQUE
(Label XML : ScaleSalaryStartDate)

BLOC FONCTIONNEL:
Chemin; Traitement barémique - Action
Code(s): 90178; 90424
Label(s) xml: Path; ScaleSalaryAction

DESCRIPTION:
Il s'agit de la date de début de la période à laquelle les données du traitement barémique se rapportent.

DOMAINE DE DEFINITION:
La date doit être comprise entre le 1er janvier 2011 et la date de fin du trimestre civil de la déclaration.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Indispensable sauf dans le bloc fonctionnel "Chemin" où cette zone est facultative.

FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
. JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Invalide	00970-003	B
Longueur incorrecte	00970-093	B
Non admis	00970-146	B
Erreur de cardinalité	00970-090	B
Erreur de séquence	00970-091	B

NUMERO DE ZONE: 00972	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

DATE DE PRISE DE RANG DE L'ANCIENNETÉ PÉCUNIAIRE
(Label XML : PecuniarySeniorityStartDate)

BLOC FONCTIONNEL: Chemin; Traitement barémique - Action

Code(s): 90178; 90424

Label(s) xml: Path; ScaleSalaryAction

DESCRIPTION: Il s'agit de la date, exprimée en année et mois, à partir de laquelle l'ancienneté pécuniaire acquise par le travailleur compte sans interruption. L'ancienneté pécuniaire permet de déterminer l'échelon de l'échelle de traitement auquel correspond le traitement de base du travailleur.
La date de prise de rang ne varie que lorsque l'ancienneté pécuniaire du travailleur doit être recalculée.

DOMAINE DE DEFINITION: Ancienneté pécuniaire.
Année comprise dans [année de la déclaration - 100 ; année et dernier mois du trimestre civil].
Pour indiquer que l'ancienneté pécuniaire n'est pas applicable, on indiquera "9999-12".

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 7

PRESENCE: Indispensable sauf dans le bloc fonctionnel "Chemin" où cette zone est facultative.

FORMAT: AAAA-MM
. AAAA est l'année
. MM est le mois

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Invalide	00972-003	B
Longueur incorrecte	00972-093	B
Non admis	00972-146	B
Erreur de cardinalité	00972-090	B
Erreur de séquence	00972-091	B

NUMERO DE ZONE: 00973	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

RÉFÉRENCE DE L'ÉCHELLE DE TRAITEMENT
(Label XML : SalaryScaleReference)

BLOC FONCTIONNEL: Chemin; Traitement barémique - Action

Code(s): 90178; 90424

Label(s) xml: Path; ScaleSalaryAction

DESCRIPTION: Il s'agit d'une référence à une et une seule échelle de traitement déterminée chez chaque employeur du secteur public.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre attribué par le SFP et communiqué à l'employeur.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 12

PRESENCE: Indispensable sauf dans le bloc fonctionnel "Chemin" où cette zone est facultative.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00973-002	B
Longueur incorrecte	00973-093	B
Non admis	00973-146	B
Erreur de cardinalité	00973-090	B
Erreur de séquence	00973-091	B

NUMERO DE ZONE: 00977	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

RÉFÉRENCE DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT
(Label XML : AdditionalScaleSalaryReference)

BLOC FONCTIONNEL: Chemin; Supplément de traitement - Action
Code(s): 90178; 90425
Label(s) xml: Path; AdditionalScaleSalaryAction

DESCRIPTION: Il s'agit d'une référence à un et un seul supplément de traitement déterminée chez chaque employeur du secteur public.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre attribué par le SFP et communiqué à l'employeur.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 12
PRESENCE: Indispensable sauf dans le bloc fonctionnel "Chemin" où cette zone est facultative.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00977-002	B
Longueur incorrecte	00977-093	B
Non admis	00977-146	B
Erreur de cardinalité	00977-090	B
Erreur de séquence	00977-091	B

NUMERO DE ZONE: 00978	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

DATE DE DÉBUT DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT
(Label XML : AdditionalScaleSalaryStartDate)

BLOC FONCTIONNEL:
Chemin; Supplément de traitement - Action
Code(s): 90178; 90425
Label(s) xml: Path; AdditionalScaleSalaryAction

DESCRIPTION:
Il s'agit de la date de début de la période à laquelle les données relatives au supplément de traitement se rapportent.

DOMAINE DE DEFINITION:
La date doit être comprise entre le 1er janvier 2011 et la date de fin du trimestre civil de la déclaration.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Indispensable sauf dans le bloc fonctionnel "Chemin" où cette zone est facultative.

FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
. JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Invalide	00978-003	B
Longueur incorrecte	00978-093	B
Non admis	00978-146	B
Erreur de cardinalité	00978-090	B
Erreur de séquence	00978-091	B

NUMERO DE ZONE: 00993	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NUMÉRO DE SUITE DE L'ÉLÉMENT DE L'HISTORIQUE DE CARRIÈRE
(Label XML : CareerElementSequenceNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Chemin

Code(s): 90178

Label(s) xml: Path

DESCRIPTION: Numéro de suite des éléments de l'historique de carrière. Il s'agit d'un numéro séquentiel attribué par l'employeur.
Ce numéro doit être unique au sein d'une ligne "Identification de l'employeur dans l'historique de carrière du travailleur".

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier et élément de [1;9999]

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 4

PRESENCE: Facultative

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 01000	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NUMÉRO DE SUITE DU TRAITEMENT BARÉMIQUE
(Label XML : ScaleSalarySequenceNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Chemin
Code(s): 90178
Label(s) xml: Path

DESCRIPTION: Numéro de suite du traitement barémique. Il s'agit d'un numéro séquentiel attribué par l'employeur.
Ce numéro doit être unique au sein d'une ligne "Élément de l'historique de carrière".

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier et élément de [1;99]

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 2
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 01001	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NUMÉRO DE SUITE DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT
(Label XML : AdditionalScaleSalarySequenceNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Chemin
Code(s): 90178
Label(s) xml: Path

DESCRIPTION: Numéro de suite du supplément de traitement. Il s'agit d'un numéro séquentiel attribué par l'employeur. Ce numéro doit être unique au sein d'une ligne "Traitement barémique - données historiques".

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier et élément de [1;99]

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 2
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 01002	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

CODE DE L'ABSENCE NON SITUABLE
(Label XML : NonSituableAbsenceCode)

BLOC FONCTIONNEL: Chemin
Code(s): 90178
Label(s) xml: Path

DESCRIPTION: Code qui permet de qualifier l'absence non situable

DOMAINE DE DEFINITION: Voir Annexe 8 - Codification des données de temps de travail.
Seuls les codes 31, 32, 33, 41, 42 et 43 sont d'application pour indiquer une absence non situable.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 2
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 01004	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

ANNÉE CIVILE
(Label XML : CalendarYear)

BLOC FONCTIONNEL: Chemin
Code(s): 90178
Label(s) xml: Path

DESCRIPTION:

DOMAINE DE DEFINITION: [1900,9999]

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 4
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 01006	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NUMÉRO DE SUITE EMPLOYEUR
(Label XML : EmployerSequenceNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Chemin
Code(s): 90178
Label(s) xml: Path

DESCRIPTION: Numéro de suite d'un employeur. Il s'agit d'un numéro séquentiel attribué par le déclarant.
Ce numéro doit être unique au sein d'une déclaration.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier et élément de [1;99]

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 2
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00612	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

MONTANT EN DÉBIT DE LA MODIFICATION
(Label XML : DebitAmount)

BLOC FONCTIONNEL: Montant de la rectification
Code(s): 90205
Label(s) xml: RectificationAmount

DESCRIPTION: Montant total en débit, consécutif aux diverses modifications notifiées (en faveur de l'ONSS).

DOMAINE DE DEFINITION: [0,999999999999999]

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 15

PRESENCE: Obligatoire si il s'agit d'une DmfA ou d'une DmfAPPL pour laquelle le montant total de la rectification, suite aux diverses modifications notifiées, est nul ou en faveur de l'ONSS.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00612-001	B
Non numérique	00612-002	B
Pas dans le domaine de définition	00612-008	B
Erreur de cardinalité	00612-090	B
Longueur incorrecte	00612-093	B
Non admis	00612-146	B

NUMERO DE ZONE: 00613	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

MONTANT EN CRÉDIT DE LA MODIFICATION
(Label XML : CreditAmount)

BLOC FONCTIONNEL: Montant de la rectification
Code(s): 90205
Label(s) xml: RectificationAmount

DESCRIPTION: Montant total en crédit, consécutif aux diverses modifications notifiées (en faveur de l'employeur).

DOMAINE DE DEFINITION: [0,999999999999999]

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 15

PRESENCE: Obligatoire si il s'agit d'une Dmfa ou DmfAPPL pour lequel le montant total de la rectification, suite aux diverses modifications notifiées, est en faveur de l'employeur.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00613-001	B
Non numérique	00613-002	B
Pas dans le domaine de définition	00613-008	B
Erreur de cardinalité	00613-090	B
Longueur incorrecte	00613-093	B
Non admis	00613-146	B

NUMERO DE ZONE: 00038	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

DATE DE DÉBUT DU TRIMESTRE POUR LA SÉCURITÉ SOCIALE
(Label XML : NOSSQuarterStartingDate)

BLOC FONCTIONNEL: Ligne travailleur - Partie déclarée; Ligne travailleur - Partie correction

Code(s): 90241; 90206

Label(s) xml: WRDclPart; WRCorrectedPart

"Description" est modifiée:

DESCRIPTION:

Date de début du trimestre sur lequel porte la déclaration du contrat travailleur.
Cette date peut coïncider avec le premier jour (01/01, 01/04, 01/07, 01/10) d'un trimestre civil (cas normal pour les employés).
Cependant, pour les travailleurs dont la rémunération ne coïncide pas avec le mois civil, il y a lieu d'entendre par date de début, le premier jour couvert par la première paie du trimestre civil.
La date de début du premier trimestre de l'année doit toujours coïncider avec le premier janvier.
Pour les déclarations des étudiants, des prépensionnés, du personnel statutaire licencié, des travailleurs pour lesquels des cotisations spéciales indemnités complémentaires sont dues et des membres d'un parlement ou d'un gouvernement fédéral / régional ainsi que pour celles de Fedris (catégories 027 et 028) et des tiers payants (catégories 099, 199, 299, 699), elle doit être égale au premier jour du trimestre civil.
La date de début du trimestre dans une DmfAPPL doit être égale au premier jour du trimestre civil.

DOMAINE DE DEFINITION:

AAAA est égal à l'année de la déclaration.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Indispensable

FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
. JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00038-001	B
Invalide	00038-003	B
Pas dans le domaine de définition	00038-008	P
Incompatibilité trimestre	00038-034	P
Longueur incorrecte	00038-093	B
Non admis	00038-146	B
Erreur de cardinalité	00038-090	B

NUMERO DE ZONE: 00039	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

DATE DE FIN DU TRIMESTRE POUR LA SÉCURITÉ SOCIALE
(Label XML : NOSSQuarterEndingDate)

BLOC FONCTIONNEL:

Ligne travailleur - Partie déclarée; Ligne travailleur - Partie correction

Code(s): 90241; 90206

Label(s) xml: WRDclPart; WRCorrectedPart

"Description" est modifiée:

DESCRIPTION:

Date de fin du trimestre sur lequel porte la déclaration du contrat travailleur.
Cette date peut coïncider avec le dernier jour (31/03, 30/06, 30/09, 31/12) d'un trimestre civil (cas normal pour les employés).
Cependant, pour les travailleurs dont la rémunération ne coïncide pas avec le mois civil, il y a lieu d'entendre par date de fin, le dernier jour couvert par la dernière paie du trimestre civil.
Toutefois, lorsque ce dernier jour est immédiatement suivi d'un ou de plusieurs jours habituels de repos, le jour de repos qui n'est pas un dimanche est INCLUS dans le trimestre et devient alors la date de fin, sauf pour le quatrième trimestre de l'année. En effet la date de fin du quatrième trimestre de l'année doit toujours coïncider avec le 31 décembre.
Pour les déclarations des étudiants, des prépensionnés, du personnel statutaire licencié, des travailleurs pour lesquels des cotisations spéciales indemnités complémentaires sont dues et des membres d'un parlement ou d'un gouvernement fédéral / régional ainsi que pour celles de Fedris (catégories 027 et 028) et des tiers payants (catégories 099, 199, 299, 699), elle doit être égale au dernier jour du trimestre civil.
La date de fin du trimestre dans une DmfAPPL doit être égale au dernier jour du trimestre civil.

DOMAINE DE DEFINITION:

AAAA est égal à l'année de la déclaration.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 10
PRESENCE: Indispensable
FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
. JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00039-001	B
Invalide	00039-003	B
Pas dans le domaine de définition	00039-008	P
Date de fin antérieure à la date de début	00039-014	P
Incompatibilité trimestre	00039-034	P
Longueur incorrecte	00039-093	B
Non admis	00039-146	B
Erreur de cardinalité	00039-090	B

NUMERO DE ZONE: 00040	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NOTION FRONTALIER
(Label XML : Border)

BLOC FONCTIONNEL: Ligne travailleur - Partie déclarée; Ligne travailleur - Partie correction
Code(s): 90241; 90206
Label(s) xml: WRDclPart; WRCorrectedPart

DESCRIPTION: Code permettant de désigner un travailleur ayant le statut fiscal de frontalier.

DOMAINE DE DEFINITION:
0 = non frontalier
1 = frontalier

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00040-001	B
Non numérique	00040-002	B
Pas dans le domaine de définition	00040-008	P
Longueur incorrecte	00040-093	B
Non admis	00040-146	B
Erreur de cardinalité	00040-090	B

NUMERO DE ZONE: 00041	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

ACTIVITÉ PAR RAPPORT AU RISQUE
(Label XML : ActivityWithRisk)

BLOC FONCTIONNEL: Ligne travailleur - Partie déclarée; Ligne travailleur - Partie correction

Code(s): 90241; 90206

Label(s) xml: WRDclPart; WRCorrectedPart

DESCRIPTION: Code se référant à la nomenclature des classes de risques génériques utilisées par les entreprises d'assurance pour la détermination des primes Accidents du Travail (AT). Les conditions précises de déclaration sont reprises dans le document des instructions DMFA à destination des employeurs.

Une activité est renseignée au niveau d'un travailleur lorsque celle-ci s'écarte de l'activité principale de l'entreprise et qu'elle a nécessité de facto une tarification spécifique reprise au niveau du contrat d'assurance Accidents du Travail.

Si la classe de risque du travailleur sur lequel porte la déclaration change en cours du trimestre, il y a lieu de déclarer la classe de risque au dernier jour du trimestre ou au dernier jour d'occupation pour le statut qui est déclaré. Ainsi un " ouvrier en atelier" qui devient " ouvrier sur chantier " sera déclaré comme " ouvrier sur chantier ". Un " ouvrier en atelier " qui devient " employé sédentaire " sera connu comme " ouvrier en atelier" pour la déclaration en tant qu'ouvrier et comme " employé sédentaire" pour la déclaration en tant qu'employé.

Elle est également nécessaire lorsqu'elle concerne un sportif. Elle sert alors aussi au calcul de la rémunération de base.

Elle n'est nécessaire dans aucun cas si la déclaration concerne une administration provinciale ou locale.

DOMAINE DE DEFINITION: La liste des valeurs admises se trouve en annexe 6 - Activité par rapport au risque.

La liste n'est pas d'application pour une administration provinciale ou locale.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 3

PRESENCE: Obligatoire si l'employeur est inscrit à l'ONSS et que l'activité du travailleur par rapport au risque s'écarte de l'activité principale de l'entreprise et qu'elle a nécessité de facto une tarification spécifique reprise au niveau du contrat d'assurance Accidents du Travail.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00041-002	B
Pas dans le domaine de définition	00041-008	P
Incompatibilité catégorie employeur	00041-025	P
Incompatibilité code travailleur	00041-030	P
Longueur incorrecte	00041-093	B
Non admis	00041-146	B
Erreur de cardinalité	00041-090	B

NUMERO DE ZONE: 00042	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE L'UNITÉ LOCALE
(Label XML : LocalUnitID)

BLOC FONCTIONNEL: Ligne travailleur - Partie déclarée; Ligne travailleur - Partie correction; Occupation de la ligne travailleur - Notification de modification; Cotisation travailleur étudiant - Action

Code(s): 90241; 90206; 90212; 90234

Label(s) xml: WRDclPart; WRCorrectedPart; OccupationUpdateNotification; StudentContributionAction

DESCRIPTION: Il s'agit du numéro identifiant une unité d'établissement (numéro attribué par la Banque-Carrefour des Entreprises).

Numéro identifiant l'établissement dans lequel ou à partir duquel le travailleur est occupé.
A partir des déclarations du 1/2014, l'unité d'établissement doit être déclarée exclusivement au niveau de l'occupation. Il s'agit de l'unité d'établissement où le travailleur exerce ses prestations ou bien à partir de laquelle celui-ci exerce son activité.
Jusqu'aux déclarations du 4/2013, l'unité d'établissement ne peut être déclarée qu'au niveau de la ligne travailleur.
Si le travailleur a exercé des prestations dans plusieurs sièges d'exploitation, il faut mentionner uniquement l'identifiant du siège de sa dernière prestation durant le trimestre.
Voir détails complémentaires dans les instructions générales aux employeurs.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre de 10 chiffres dont :
les positions 1 à 8 correspondent à un numéro d'ordre, avec en première position un chiffre compris entre 2 et 8; les positions 9 et 10 correspondent à un nombre de contrôle.
A partir des déclarations du 1/2014 l'usage d'un numéro fictif peut être nécessaire :
- 8999999993 = Employeur étranger sans UE en Belgique pour les travailleurs qui ne sont pas occupés sur le territoire belge
- 8999999104 = Employeur étranger sans UE en Belgique pour les travailleurs qui sont occupés sur le territoire belge ou employeur de personnel de maison (catégories 037, 039 et codes travailleurs 035, 439, 043 et 044 dans les catégories 094 et 193) - Région flamande
- 8999999203 = Employeur étranger sans UE en Belgique pour les travailleurs qui sont occupés sur le territoire belge ou employeur de personnel de maison (catégories 037, 039 et codes travailleurs 035, 439, 043 et 044 dans les catégories 094 et 193) - Région Bruxelles-Capitale
- 8999999302 = Employeur étranger sans UE en Belgique pour les travailleurs qui sont occupés sur le territoire belge ou employeur de personnel de maison (catégories 037, 039 et codes travailleurs 035, 439, 043 et 044 dans les catégories 094 et 193) - Région wallonne sans les communes qui relèvent de la compétence de la Communauté germanophone
- 8999999401 = Employeur étranger sans UE en Belgique pour les travailleurs qui sont occupés sur le territoire belge ou employeur de personnel de maison (catégories 037, 039 et codes travailleurs 035, 439, 043 et 044 dans les catégories 094 et 193) - Région wallonne en ce qui concerne les communes qui relèvent de la compétence de la Communauté germanophone
- 8999999005 = Employeur en attente d'un numéro d'UE
- 8999999894 = Pas d'application - tiers payants (catégories d'employeurs 033, 099, 199, 299 et 699) - Indemnité de rupture - Statutaires avec un lieu d'affectation à l'étranger
Pour les DmfA du 4/2003, nombre de 5 chiffres correspondant à un code commune INS (voir annexe 1 - Liste des codes communes - code INS)

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Obligatoire si la donnée est mentionnée dans la déclaration faisant l'objet de la notification de modification

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00042-001	NP
Non numérique	00042-002	B
Pas dans le domaine de définition	00042-008	NP
Erreur de cardinalité	00042-090	B
Longueur incorrecte	00042-093	B
Non admis	00042-146	B

NUMERO DE ZONE: 00411	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

CODE ACTION
(Label XML : Action)

BLOC FONCTIONNEL: Ligne travailleur - Partie déclarée; Prestation de l'occupation ligne travailleur - Action; Rémunération de l'occupation ligne travailleur - Action; Déduction occupation - Action; Cotisation due pour la ligne travailleur - Action; Détail données déduction ligne travailleur - Action; Cotisation travailleur statutaire licencié - Action; Cotisation travailleur étudiant - Action; Cotisation travailleur prépensionné - Action; Indemnité AT-MP - Action; Ligne travailleur - Partie correction; Déduction ligne travailleur - Action; Cotisation non liée à une personne physique - Partie correction; Cotisation non liée à une personne physique - Partie déclarée; Occupation de la ligne travailleur - Notification de modification; Détail données déduction occupation - Action; Véhicule de société - Partie déclarée; Véhicule de société - Partie correction; Occupation - Informations - Action; Personne physique - Notification de modification; Déclaration employeur - Notification de modification; Indemnité complémentaire - Action; Indemnité complémentaire - Cotisation - Action; Données de l'occupation relatives au secteur public - Action; Traitement barémique - Action; Supplément de traitement - Action; Mesures de réorganisation du travail simultanées - Informations - Action; Activation - Informations - Action
Code(s): 90241; 90227; 90228; 90229; 90230; 90232; 90233; 90234; 90235; 90236; 90206; 90231; 90208; 90209; 90212; 90251; 90299; 90300; 90314; 90239; 90238; 90338; 90339; 90423; 90424; 90425; 90439; 90579
Label(s) xml: WRDclPart; ServiceAction; RemunAction; OccupationDeductionAction; WorkerContributionAction; DeductionDetailAction; DismissedStatWorkerContAction; StudentContributionAction; EarlyRetirementContAction; IndemnityWAPMAction; WRCorrectedPart; WorkerDeductionAction; CUNPCorrectedPart; CUNPDclPart; OccupationUpdateNotification; OccupationDeductionDetailAction; CompanyVehicleDclPart; CompanyVehicleCorrectedPart; OccupationInformationsAction; NaturalPersonUpdateNotif; EmployerDeclarationUpdateNotif; ComplementaryIndemnityAction; ComplIndemnityContributionAction; OccupationPSDAction; ScaleSalaryAction; AdditionalScaleSalaryAction; ReorgMeasureInformationAction; ActivationInformationAction

DESCRIPTION: Zone indiquant si une action a été réalisée sur le bloc fonctionnel, et dans ce cas quel est le type de l'action

DOMAINE DE DEFINITION:
0 = indique que le bloc concerné a été supprimé
1 = indique que le bloc concerné a été modifié
2 = indique que le bloc concerné a été créé par une déclaration originale ou par complément
3 = indique que le bloc concerné a été créé par rectification
5 = indique que le bloc concerné a été réactivé
6 = indique que des données à usage interne de la Sécurité sociale ont été modifiées, sans modification des autres données du bloc fonctionnel.
7 = indique que le sous-arbre a été modifié alors que le bloc fonctionnel lui-même n'a pas été modifié.
9 = indique que le bloc concerné n'est pas modifié.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00411-002	B
Erreur de cardinalité	00411-090	B
Erreur de séquence	00411-091	B
Longueur incorrecte	00411-093	B
Non admis	00411-146	B

NUMERO DE ZONE: 00425	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

CODE ASSUJETTISSEMENT
(Label XML : CodeSubjected)

BLOC FONCTIONNEL: Ligne travailleur - Partie déclarée; Ligne travailleur - Partie correction; Cotisation non liée à une personne physique - Partie déclarée; Cotisation non liée à une personne physique - Partie correction

Code(s): 90241; 90206; 90209; 90208

Label(s) xml: WRDclPart; WRCorrectedPart; CUNPDclPart; CUNPCorrectedPart

DESCRIPTION:
En DmfA :
Code qui permet d'indiquer si l'ONSS a assujetti d'office ou désassujetti d'office une ligne travailleur ou a imposé d'office une cotisation non liée à une personne physique.

En DmfAPPL :
Code qui permet d'indiquer que l'ONSS n'accepte plus de modification d'une ligne travailleur ou d'une cotisation non liée à une personne physique venant d'un expéditeur externe.
Le cas échéant, seul l'ONSS peut apporter des modifications à la personne physique ou à la cotisation non liée à une personne physique concernée.

DOMAINE DE DEFINITION:
0 = aucune action particulière de l'ONSS
1 = assujettissement d'office en DmfA ou non accessible à un expéditeur externe en DmfAPPL.
2 = désassujettissement d'office
Pour une ligne travailleur déclarée dans une DmfA, les trois valeurs sont possibles.
Pour une ligne travailleur déclarée dans une DmfAPPL, seules les valeurs 0 et 1 sont possibles.
Pour une cotisation non liée à une personne physique, seules les valeurs 0 et 1 sont possibles.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00425-001	B
Non numérique	00425-002	B
Erreur de cardinalité	00425-090	B
Erreur de séquence	00425-091	B
Longueur incorrecte	00425-093	B
Non admis	00425-146	B

NUMERO DE ZONE: 00573	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NOUVEAU NUMÉRO DE VERSION DE LA LIGNE TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerRecordNewVersionNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Ligne travailleur - Partie déclarée; Ligne travailleur - Partie correction
Code(s): 90241; 90206
Label(s) xml: WRDclPart; WRCorrectedPart

DESCRIPTION: Nouveau numéro de version de la ligne travailleur dans la base de données DmfA.

DOMAINE DE DEFINITION: [1;99999999999]

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 11
PRESENCE: Obligatoire si la modification de l'élément est acceptée
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00573-001	B
Non numérique	00573-002	B
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	00573-006	B
Pas dans le domaine de définition	00573-008	B
Erreur de cardinalité	00573-090	B
Longueur incorrecte	00573-093	B
Non admis	00573-146	B

NUMERO DE ZONE: 00021	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

BASE DE CALCUL DE LA COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE
(Label XML : UnrelatedCalculationBasis)

BLOC FONCTIONNEL: Cotisation non liée à une personne physique - Partie correction; Cotisation non liée à une personne physique - Partie déclarée
Code(s): 90208; 90209
Label(s) xml: CUNPCorrectedPart; CUNPDclPart

DESCRIPTION: Montant de base qui permet de calculer le montant de la cotisation non liée à une personne physique.

DOMAINE DE DEFINITION: [0;9999999999999]

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 13
PRESENCE: Obligatoire si la cotisation déclarée doit être calculée à partir d'une base de calcul
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00021-001	B
Non numérique	00021-002	B
Pas dans le domaine de définition	00021-008	B
Longueur incorrecte	00021-093	B
Non admis	00021-146	B
Erreur de cardinalité	00021-090	B

NUMERO DE ZONE: 00022	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

MONTANT DE LA COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE
(Label XML : UnrelatedAmount)

BLOC FONCTIONNEL: Cotisation non liée à une personne physique - Partie correction; Cotisation non liée à une personne physique - Partie déclarée
Code(s): 90208; 90209
Label(s) xml: CUNPCorrectedPart; CUNPDclPart

DESCRIPTION: Montant de la cotisation non liée à une personne physique et due par l'indice de catégorie de l'employeur.

DOMAINE DE DEFINITION: [0;9999999999999]

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 13
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00022-001	B
Non numérique	00022-002	B
Montant calculé différent du montant déclaré	00022-044	P
Pas d'application	00022-053	P
Longueur incorrecte	00022-093	B
Non admis	00022-146	B
Erreur de cardinalité	00022-090	B

NUMERO DE ZONE: 00551	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NOUVEAU NUMÉRO DE VERSION DE LA COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE
(Label XML : ContUnrelatedToNPNewVersionNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Cotisation non liée à une personne physique - Partie déclarée; Cotisation non liée à une personne physique - Partie correction
Code(s): 90209; 90208
Label(s) xml: CUNPDclPart; CUNPCorrectedPart

DESCRIPTION: Nouveau numéro de version de la cotisation non liée à une personne physique dans la base de données DmfA.

DOMAINE DE DEFINITION: [1;99999999999]

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 11
PRESENCE: Obligatoire si la modification de l'élément est acceptée
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00551-001	B
Non numérique	00551-002	B
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	00551-006	B
Pas dans le domaine de définition	00551-008	B
Erreur de cardinalité	00551-090	B
Longueur incorrecte	00551-093	B
Non admis	00551-146	B

NUMERO DE ZONE: 00565	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

INDICATEUR DE DÉCISION DE L'ÉLÉMENT MODIFIÉ
(Label XML : BlockDecisionIndicator)

BLOC FONCTIONNEL: Ligne travailleur - Partie déclarée; Cotisation non liée à une personne physique - Partie déclarée; Véhicule de société - Partie déclarée; Personne physique - Notification de modification

Code(s): 90241; 90209; 90299; 90239

Label(s) xml: WRDclPart; CUNPDclPart; CompanyVehicleDclPart; NaturalPersonUpdateNotif

DESCRIPTION: Indique la décision prise par la Sécurité sociale quant à l'acceptation, la correction ou le refus des modifications au niveau des lignes travailleurs, de la cotisations non liée à une personne physique ou du véhicule de société.

DOMAINE DE DEFINITION:
"A" (Accepted) = la partie déclarée de la déclaration (originale ou modification) de l'élément est acceptée
M" (Modified) : la partie déclarée (modification) de l'élément est modifiée
"R" (Refused) = la partie déclarée de la déclaration (originale ou modification) de l'élement est refusée

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Obligatoire si la notification de modification est réalisée postérieurement au 30/9/2007 dans les blocs Personne physique - Notification de modification, Cotisation non liée à une personne physique - Partie déclarée et Véhicule de société - Partie déclarée,
sinon obligatoire si la notification de modification est réalisée antérieurement au 1/10/2007 dans les blocs Ligne travailleur - Partie déclarée, Cotisation non liée à une personne physique - Partie déclarée et Véhicule de société - Partie déclarée.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00565-001	B
Erreur de séquence	00565-091	B

NUMERO DE ZONE: 00044	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

DATE DE DÉBUT DE L'OCCUPATION
(Label XML : OccupationStartingDate)

BLOC FONCTIONNEL:

Occupation de la ligne travailleur - Notification de modification

Code(s): 90212

Label(s) xml: OccupationUpdateNotification

DESCRIPTION:

Il s'agit de la date de début de l'occupation sur laquelle porte la déclaration.
Si l'occupation du travailleur n'a pas changé depuis son entrée en service chez l'employeur, cette date correspond à la date d'entrée en service chez l'employeur.
Si l'occupation a été modifiée (exemple : le travailleur est passé d'un régime de travail à temps plein à un régime de travail à temps partiel, la fraction de l'occupation a été modifiée, etc.), la date de début de l'occupation correspond au début de la période à laquelle se rapportent les nouvelles données de l'occupation.
Lorsqu'il est mis fin au contrat de travail et que des indemnités de rupture sont payées au travailleur, il y a lieu de déclarer les différentes périodes couvertes par une indemnité de rupture sous la forme d'une nouvelle occupation par période. Il s'agit alors de la date de début de la période couverte par l'indemnité de rupture.

DOMAINE DE DEFINITION:

Lorsque l'occupation concerne une période couverte par des indemnités de rupture,
- la date doit être supérieure ou égale à la date de début du trimestre pour la sécurité sociale.
Lorsque l'occupation ne concerne pas une période couverte par des indemnités de rupture, l'année doit être un élément de [année de la déclaration - 100 ; année de la déclaration].

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Obligatoire si il s'agit d'une DmfAPPL ou que la déclaration ne concerne pas un tiers payant (déclaration pour des catégories de l'employeur différentes de 099, 199, 299 et 699).

FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
. JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00044-001	B
Invalide	00044-003	B
Pas dans le domaine de définition	00044-008	B
Longueur incorrecte	00044-093	B
Non admis	00044-146	B
Erreur de cardinalité	00044-090	B

NUMERO DE ZONE: 00045	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

DATE DE FIN DE L'OCCUPATION
(Label XML : OccupationEndingDate)

BLOC FONCTIONNEL:

Occupation de la ligne travailleur - Notification de modification

Code(s): 90212

Label(s) xml: OccupationUpdateNotification

DESCRIPTION:

Il s'agit de la date de fin de l'occupation sur laquelle porte la déclaration.
Si l'occupation du travailleur est inchangée et continue le trimestre suivant, cette date n'est pas complétée.
Si la fin de l'occupation a comme conséquence que le lien de subordination entre le travailleur et l'employeur est rompu, cette date correspond à la date de sortie chez l'employeur.
Lorsqu'il est mis fin au contrat de travail et que des indemnités de rupture sont payées au travailleur, il y a lieu de déclarer les différentes périodes couvertes par une indemnité de rupture sous la forme d'une nouvelle occupation par période. Il s'agit alors de la date de fin de la période couverte par l'indemnité de rupture.

DOMAINE DE DEFINITION:

Lorsque l'occupation ne concerne pas une période couverte par des indemnités de rupture, elle doit être comprise entre les dates de début et de fin du trimestre pour la sécurité sociale.
Lorsque l'occupation concerne une période couverte par des indemnités de rupture,
- l'année doit être égale à l'année de la date de début de l'occupation.
- la date doit être supérieure ou égale à la date de début du trimestre pour la sécurité sociale.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Obligatoire si la donnée est mentionnée dans la déclaration faisant l'objet de la notification de modification.

FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
. JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00045-001	P
Invalide	00045-003	B
Pas dans le domaine de définition	00045-008	P
Date de fin antérieure à la date de début	00045-014	P
Longueur incorrecte	00045-093	B
Non admis	00045-146	B
Erreur de cardinalité	00045-090	B

NUMERO DE ZONE: 00047	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NOMBRE DE JOURS PAR SEMAINE DU RÉGIME DE TRAVAIL
(Label XML : WorkingDaysSystem)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur - Notification de modification

Code(s): 90212

Label(s) xml: OccupationUpdateNotification

DESCRIPTION:
Si le régime de travail hebdomadaire est fixe, il s'agit du nombre de jours par semaine du travailleur. Le régime de travail est dit fixe lorsque le travailleur travaille un nombre fixe de jours par semaine. Il peut alors prendre les valeurs 1, 2, 3, 4, 5, 6 ou 7 jours/semaine.
Si le régime de travail hebdomadaire est variable, il s'agit du nombre moyen de jours par semaine durant lesquels le travailleur est censé effectuer un travail en tenant compte des jours de travail présents dans un cycle complet de travail.

"Domaine de définition" est modifié:

DOMAINE DE DEFINITION:
[1; 700] pour tous les travailleurs, sauf exceptions reprises ci-après.
0 si le travailleur est en interruption complète de la carrière professionnelle ou s'il s'agit d'un travailleur statutaire occupé dans le cadre d'une mesure de réorganisation du temps de travail pour laquelle il n'effectue aucune prestation (mesure de réorganisation = 513, 516, 542, 543, 545, 546 ou 599).
[0; 700] pour un travailleur qui au cours de la période concernée par la déclaration n'a dû fournir aucune prestation (Justification des jours = 7) ou s'il s'agit d'un travailleur statutaire occupé dans le cadre d'une mesure de réorganisation du temps de travail pour laquelle il peut effectuer des prestations (mesure de réorganisation = 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 531, 541 ou 544).
Si le nombre de jours par semaine du régime de travail est égal à zéro alors le nombre moyen d'heures par semaine du travailleur doit être à zéro et inversement.
500 pour un gardien ou gardienne d'enfants (code travailleur 497 (annexe 2) et 761 (annexe 28)) ou un membre d'un parlement ou d'un gouvernement fédéral / régional.
En cas de conversion des prestations en régime 5 jours/semaine (uniquement pour les déclarations trimestrielles antérieures au troisième trimestre 2004), il doit être égal à 500.
Attention : les jours sont exprimés en centièmes de jours.
Exemples :
- 5 jours/semaine est exprimé sous la forme : 500.
- 2,66 jours/semaine est exprimé sous la forme : 266.
500 si la déclaration concerne un tiers payant (catégories de l'employeur 099, 199, 299, 699)

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 3

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00047-001	B
Non numérique	00047-002	B
Pas dans le domaine de définition	00047-008	P
Longueur incorrecte	00047-093	B
Non admis	00047-146	B
Erreur de cardinalité	00047-090	B

NUMERO DE ZONE: 00048	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NOMBRE MOYEN D'HEURES PAR SEMAINE DU TRAVAILLEUR
(Label XML : MeanWorkingHours)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur - Notification de modification

Code(s): 90212

Label(s) xml: OccupationUpdateNotification

DESCRIPTION:
Nombre moyen d'heures par semaine (exprimé en centièmes d'heures) pendant lesquelles le travailleur est censé effectuer un travail conformément à son contrat de travail, abstraction faite d'éventuelles suspensions du contrat.
Le nombre moyen d'heures par semaine du travailleur divisé par le nombre moyen d'heures par semaine de la personne de référence définit la fraction d'occupation du travailleur.
Par personne de référence, on entend la personne occupée à temps plein dans la même entreprise ou, à défaut, dans la même branche d'activités, dans une fonction analogue.

"Domaine de définition" est modifié:

DOMAINE DE DEFINITION:
[1;4800] pour tous les travailleurs, sauf exceptions reprises ci-après.
0 si le travailleur est en interruption complète de la carrière professionnelle ou s'il s'agit d'un travailleur statutaire occupé dans le cadre d'une mesure de réorganisation du temps de travail pour laquelle il n'effectue aucune prestation (mesure de réorganisation = 513, 516, 542, 543, 545, 546 ou 599).
[0;4800] pour un travailleur qui au cours de la période concernée par la déclaration n'a dû fournir aucune prestation (Justification des jours = 7) ou s'il s'agit d'un travailleur statutaire occupé dans le cadre d'une mesure de réorganisation du temps de travail pour laquelle il peut effectuer des prestations (mesure de réorganisation = 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 531, 541 ou 544).
[0;5000] pour un travailleur à domicile - accueillant d'enfants - Communauté flamande (statut du travailleur = D1).
[0;6000] pour un travailleur à domicile - accueillant d'enfants - Communauté française (statut du travailleur = D2).
3800 pour un membre d'un parlement ou d'un gouvernement fédéral / régional.
Si le nombre de jours par semaine du régime de travail est égal à zéro alors le nombre moyen d'heures par semaine du travailleur doit être à zéro et inversement.
Attention : Les heures sont exprimées en centièmes d'heures.
Exemples :
. 38 heures 20 min. est exprimé sous la forme : 3833
. 38 heures est exprimé sous la forme : 3800

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 4

PRESENCE: Obligatoire si il s'agit d'une DfmAPPL .

S'il s'agit d'une DmfA : obligatoire si le travailleur concerné travaille à temps partiel ou, indépendamment du fait que le travailleur est occupé à temps plein ou à temps partiel, s'il s'agit d'un travailleur saisonnier, intérimaire ou temporaire ou d'un travailleur à domicile ou d'un travailleur en interruption de carrière ou d'un travailleur ayant repris le travail à temps partiel suite à l'avis du médecin conseil ou d'un travailleur en prépension à mi-temps ou d'un travailleur avec des prestations réduites, jusqu'au 2/2005 inclus.

A partir du 3/2005 : obligatoire si la déclaration ne concerne pas un tiers payant (déclaration pour des catégories de l'employeur différentes de 033, 099, 199, 299 et 699).

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00048-001	B
Non numérique	00048-002	B
Pas dans le domaine de définition	00048-008	B
Longueur incorrecte	00048-093	B
Non admis	00048-146	B
Erreur de cardinalité	00048-090	B

NUMERO DE ZONE: 00049	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NOMBRE MOYEN D'HEURES PAR SEMAINE DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE
(Label XML : RefMeanWorkingHours)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur - Notification de modification

Code(s): 90212

Label(s) xml: OccupationUpdateNotification

DESCRIPTION:
Nombre moyen d'heures par semaine (exprimé en centièmes d'heures) pendant lesquelles la personne de référence est censée effectuer un travail.
C'est le nombre d'heures par semaine d'une personne occupée à temps plein dans la même entreprise, ou, à défaut, dans la même branche d'activités, dans une fonction analogue.
Le nombre moyen d'heures par semaine du travailleur divisé par le nombre moyen d'heures par semaine de la personne de référence définit la fraction d'occupation du travailleur.

"Domaine de définition" est modifié:

DOMAINE DE DEFINITION:
[1;4800] pour tous les travailleurs, sauf exceptions reprises ci-après.
[1;5000] pour un travailleur à domicile - accueillant d'enfants - Communauté flamande (Statut du travailleur = D1).
[1;6000] pour un travailleur à domicile - accueillant d'enfants - Communauté française (Statut du travailleur = D2).
3800 pour un membre d'un parlement ou d'un gouvernement fédéral / régional.
Attention : Les heures sont exprimées en centièmes d'heures.
Exemples :
. 38 heures 20 min. est exprimé sous la forme : 3833
. 38 heures est exprimé sous la forme : 3800
Pour un gardien ou gardienne d'enfants, le nombre moyen d'heures par semaine de la personne de référence doit être égal à 38 heures par semaine (3800)

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 4

PRESENCE: Obligatoire si il s'agit d'une DmfAPPL .

S'il s'agit d'une Dmfa : obligatoire si le travailleur concerné travaille à temps partiel ou, indépendamment du fait que le travailleur est occupé à temps plein ou à temps partiel, s'il s'agit d'un travailleur saisonnier, intérimaire ou temporaire ou d'un travailleur à domicile ou d'un travailleur en interruption de carrière ou d'un travailleur ayant repris le travail à temps partiel suite à l'avis du médecin conseil ou d'un travailleur en prépension à mi-temps ou d'un travailleur avec des prestations réduites, jusqu'au 2/2005 inclus.

A partir du 3/2005 : obligatoire si la déclaration ne concerne pas un tiers payant (déclaration pour des catégories de l'employeur différentes de 033, 099, 199, 299 et 699).

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00049-001	B
Non numérique	00049-002	B
Pas dans le domaine de définition	00049-008	B
Longueur incorrecte	00049-093	B
Non admis	00049-146	B
Erreur de cardinalité	00049-090	B

NUMERO DE ZONE: 00050	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

TYPE DU CONTRAT
(Label XML : ContractType)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur - Notification de modification
Code(s): 90212
Label(s) xml: OccupationUpdateNotification

DESCRIPTION: Code qui indique si l'occupation est effectuée dans le cadre d'un contrat temps plein ou temps partiel.

DOMAINE DE DEFINITION:
0 = temps plein
1 = temps partiel
1 si la déclaration concerne un gardien ou gardienne d'enfants (code travailleur 497 (annexe 2) et 761 (annexe 28)), jusqu'au 2/2005 inclus.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00050-001	B
Non numérique	00050-002	B
Pas dans le domaine de définition	00050-008	P
Longueur incorrecte	00050-093	B
Non admis	00050-146	B
Erreur de cardinalité	00050-090	B

NUMERO DE ZONE: 00052	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

MESURE DE PROMOTION DE L'EMPLOI
(Label XML : EmploymentPromotion)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur - Notification de modification

Code(s): 90212

Label(s) xml: OccupationUpdateNotification

DESCRIPTION: Code qui indique si l'occupation du travailleur est effectuée dans le cadre d'une mesure de promotion de l'emploi, indépendamment du fait qu'une réduction des cotisations afférente à la mesure est demandée.

DOMAINE DE DEFINITION: Voir annexe 35 : Mesure de promotion de l'emploi.
Pour une administration provinciale ou locale, voir annexe 36 : Mesure de promotion de l'emploi APL.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 3

PRESENCE: Obligatoire si l'occupation du travailleur est effectuée dans le cadre d'une mesure de promotion de l'emploi susmentionnée.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00052-002	B
Pas dans le domaine de définition	00052-008	P
Incompatibilité trimestre	00052-034	P
Erreur de cardinalité	00052-090	B
Longueur incorrecte	00052-093	B
Non admis	00052-146	B

NUMERO DE ZONE: 00053	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

STATUT DU TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerStatus)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur - Notification de modification
Code(s): 90212
Label(s) xml: OccupationUpdateNotification

DESCRIPTION: Code qui indique si l'occupation est effectuée dans le cadre d'un contrat particulier.

DOMAINE DE DEFINITION: Voir annexe 21 - Liste des valeurs autorisées pour le statut du travailleur.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 2
PRESENCE: Obligatoire si l'occupation du travailleur est effectuée dans le cadre d'un contrat particulier mentionné à l'annexe 21.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Pas dans le domaine de définition	00053-008	B
Incompatibilité trimestre	00053-034	B
Erreur de cardinalité	00053-090	B
Longueur incorrecte	00053-093	B
Non admis	00053-146	B

NUMERO DE ZONE: 00054	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NOTION PENSIONNÉ
(Label XML : Retired)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur - Notification de modification
Code(s): 90212
Label(s) xml: OccupationUpdateNotification

DESCRIPTION: Code qui indique que la personne continue à exercer une activité professionnelle bien que pensionnée.

DOMAINE DE DEFINITION:
0 = non-pensionné
1 = pensionné

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00054-001	B
Non numérique	00054-002	B
Pas dans le domaine de définition	00054-008	P
Longueur incorrecte	00054-093	B
Non admis	00054-146	B
Erreur de cardinalité	00054-090	B

NUMERO DE ZONE: 00055	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

TYPE D'APPRENTISSAGE
(Label XML : Apprenticeship)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur - Notification de modification
Code(s): 90212
Label(s) xml: OccupationUpdateNotification

DESCRIPTION: Code permettant de distinguer les différentes sortes d'apprentis.

DOMAINE DE DEFINITION:
1 = apprenti agréé des classes moyennes
2 = apprenti avec contrat d'apprentissage industriel
3 = apprenti en formation de chef d'entreprise
4 = élève avec convention d'insertion socio-professionelle reconnue par les Communautés et Régions
5 = stagiaire en convention d'immersion professionnelle

Dans le cadre d'une DmfA toutes les valeurs sont permises.
Dans le cadre d'une DmfAPPL les seules valeurs permises sont :
- 3, 4 (autorisés dans tous les trimestres)
- 5 (autorisé à partir du trimestre 2006/1)

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Obligatoire si le travailleur est un apprenti.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00055-001	P
Non numérique	00055-002	B
Pas dans le domaine de définition	00055-008	P
Incompatibilité code travailleur	00055-030	P
Longueur incorrecte	00055-093	B
Non admis	00055-146	B
Erreur de cardinalité	00055-090	B

NUMERO DE ZONE: 00056	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

MODE DE RÉMUNÉRATION
(Label XML : RemunMethod)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur - Notification de modification
Code(s): 90212
Label(s) xml: OccupationUpdateNotification

DESCRIPTION: Code qui indique si le travailleur est payé selon un mode de rémunération particulier.

DOMAINE DE DEFINITION:
1 = travailleur qui perçoit une rémunération pour un travail à la pièce ou à l'entreprise ou qui est payé à la tâche (= prestation)
2 = travailleur qui est rémunéré exclusivement ou partiellement à la commission
3 = travailleur payé au moyen de titres-services

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Obligatoire si le travailleur est payé selon un mode de rémunération susmentionné.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00056-002	B
Pas dans le domaine de définition	00056-008	P
Longueur incorrecte	00056-093	B
Non admis	00056-146	B
Erreur de cardinalité	00056-090	B

NUMERO DE ZONE: 00057	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NUMÉRO DE FONCTION
(Label XML : PositionCode)

BLOC FONCTIONNEL:
Occupation de la ligne travailleur - Notification de modification

Code(s): 90212

Label(s) xml: OccupationUpdateNotification

DESCRIPTION:
Pour les travailleurs rémunérés totalement ou partiellement au pourboire ou au service, ainsi que pour les marins pêcheurs, les travailleurs saisonniers dans le secteur de l'agriculture et de l'horticulture et les occasionnels de l'Horeca, la rémunération est déclarée sur une base forfaitaire.
Le numéro de fonction permet de connaître la fonction exercée par le travailleur et donc la rémunération forfaitaire journalière. La rémunération forfaitaire est obtenue en multipliant la rémunération forfaitaire journalière par le nombre de jours au forfait.

Dans le cas d'une DmfA, la rémunération forfaitaire doit être déclarée globalement sous le code rémunération 01.
S'il s'agit d'une DmfAPPL, la rémunération forfaitaire doit être déclarée globalement sous le code rémunération 101.

DOMAINE DE DEFINITION:

Pour une DmfAPPL, voir annexe 38 : Numéros de fonction du personnel déclaré au forfait suivant l'indice de catégorie de l'employeur APL.
Pour une DmfA : La liste des valeurs admises se trouve en annexe 9.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 2

PRESENCE: Obligatoire si le travailleur est rémunéré totalement ou partiellement au pourboire ou au service, (ou s'il s'agit d'un marin pêcheur dans le cadre d'une DmfA) et si la rémunération est déclarée sur une base forfaitaire.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00057-001	P
Non numérique	00057-002	B
Pas dans le domaine de définition	00057-008	P
Incompatibilité code travailleur	00057-030	P
Incompatibilité catégorie employeur	00057-025	P
Longueur incorrecte	00057-093	B
Non admis	00057-146	B
Erreur de cardinalité	00057-090	B

NUMERO DE ZONE: 00059	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

CLASSE DU PERSONNEL VOLANT
(Label XML : FlyingStaffClass)

BLOC FONCTIONNEL:
Occupation de la ligne travailleur - Notification de modification
Code(s): 90212
Label(s) xml: OccupationUpdateNotification

DESCRIPTION:
Ce code, destiné essentiellement aux compagnies aériennes, permet de déterminer la catégorie à laquelle appartient un travailleur employé à bord d'un avion. Le nombre de minutes de vol afférentes doit être déclaré. Ce code doit également être utilisé pour désigner les pilotes militaires.

DOMAINE DE DEFINITION:
Cette zone n'est jamais reprise s'il s'agit d'une administration provinciale ou locale.
1 = pilote
2 = personnel de cabine
3 = autre

REFERENCE LEGALE:

TYPE:
Numérique

LONGUEUR:
1

PRESENCE:
Obligatoire si il s'agit d'une DmfA et que le travailleur fait partie du personnel volant d'une compagnie aérienne ou s'il est un pilote militaire.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00059-002	B
Pas dans le domaine de définition	00059-008	P
Longueur incorrecte	00059-093	B
Non admis	00059-146	B
Erreur de cardinalité	00059-090	B

NUMERO DE ZONE: 00060	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

PAIEMENT EN DIXIÈMES OU DOUZIÈMES
(Label XML : TenthOrTwelfth)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur - Notification de modification
Code(s): 90212
Label(s) xml: OccupationUpdateNotification

DESCRIPTION: Code qui indique si l'enseignant est payé en dixièmes ou en douzièmes.

DOMAINE DE DEFINITION:
10 = paiement en dixièmes
12 = paiement en douzièmes

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 2
PRESENCE: Obligatoire si le travailleur exerce une fonction d'enseignant.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00060-002	B
Pas dans le domaine de définition	00060-008	P
Longueur incorrecte	00060-093	B
Non admis	00060-146	B
Erreur de cardinalité	00060-090	B

NUMERO DE ZONE: 00576	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NOUVEAU NUMÉRO DE VERSION DE L'OCCUPATION DE LA LIGNE TRAVAILLEUR
(Label XML : OccupationNewVersionNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur - Notification de modification
Code(s): 90212
Label(s) xml: OccupationUpdateNotification

DESCRIPTION: Nouveau numéro de version de l'occupation de la ligne travailleur dans la base de données DmfA.

DOMAINE DE DEFINITION: [1;99999999999]

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 11
PRESENCE: Obligatoire si la modification de l'élément est acceptée.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00576-001	B
Non numérique	00576-002	B
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	00576-006	B
Pas dans le domaine de définition	00576-008	B
Erreur de cardinalité	00576-090	B
Longueur incorrecte	00576-093	B
Non admis	00576-146	B

NUMERO DE ZONE: 00619	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NUMÉRO DE VERSION DE L'OCCUPATION DE LA LIGNE TRAVAILLEUR
(Label XML : OccupationVersionNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur - Notification de modification
Code(s): 90212
Label(s) xml: OccupationUpdateNotification

DESCRIPTION: Numéro de version de la dernière situation de l'occupation de la ligne travailleur dans la base de données DmfA.

DOMAINE DE DEFINITION: [1;99999999999]

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 11
PRESENCE: Obligatoire si la modification porte sur une occupation de la ligne travailleur déjà existante.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00619-001	B
Non numérique	00619-002	B
Pas dans le domaine de définition	00619-008	B
Erreur de cardinalité	00619-090	B
Longueur incorrecte	00619-093	B
Non admis	00619-146	B

NUMERO DE ZONE: 00625	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

JUSTIFICATION DES JOURS
(Label XML : DaysJustification)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur - Notification de modification

Code(s): 90212

Label(s) xml: OccupationUpdateNotification

DESCRIPTION: Code qui indique que le travailleur est occupé au cours du trimestre selon un cycle de travail particulier

DOMAINE DE DEFINITION:

1. Travailleur à temps plein occupé dans un cycle de travail dépassant le trimestre qui, au cours du trimestre, a presté plus de jours que ceux prévus par son régime de travail moyen par semaine.
2. Travailleur à temps plein occupé dans un cycle de travail dépassant le trimestre qui, au cours du trimestre, a presté moins de jours que ceux prévus par son régime de travail moyen par semaine.
3. Travailleur à temps partiel occupé dans un cycle de travail dépassant le trimestre qui, au cours du trimestre, a presté plus de jours que ceux prévus par son régime de travail moyen par semaine.
4. Travailleur à temps partiel occupé dans un cycle de travail dépassant le trimestre qui, au cours du trimestre, a presté moins de jours que ceux prévus par son régime de travail moyen par semaine.
5. Travailleur à temps partiel qui, en sus de ses prestations contractuelles prévues, fournit au cours du trimestre un nombre de jours non récupérables.
6. Combinaison des points 3 et 5 ou des points 4 et 5.
7. Travailleur qui au cours du trimestre (ou de la partie de trimestre au cours de laquelle il était en service) n'a dû fournir aucune prestation
8. Un travailleur rémunéré partiellement au pourboire ou au service qui doit être déclaré sans salaire pour une partie de ses prestations.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Obligatoire si l'occupation du travailleur est effectuée selon une particularité reprise ci-dessus.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Pas dans le domaine de définition	00625-008	B
Erreur de cardinalité	00625-090	B
Longueur incorrecte	00625-093	B
Non admis	00625-146	B

NUMERO DE ZONE: 01195	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU NAVIRE
(Label XML : ShipId)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur - Notification de modification
Code(s): 90212
Label(s) xml: OccupationUpdateNotification

DESCRIPTION: Numéro d'identification du navire
Cette zone renseigne le numéro IMO ou le numéro d'identification interne de l'ONSS du navire sur lequel un marin déclaré avec la catégorie employeur 105, 205 ou 305 a effectué des prestations.

DOMAINE DE DEFINITION: Le numéro IMO est composé des trois lettres IMO suivi d'un nombre de sept chiffres.
Seuls les sept chiffres sont à fournir dans cette zone.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 7

PRESENCE: Obligatoire si il s'agit de prestations d'un membre du personnel d'un employeur déclaré avec la catégorie employeur 105, 205 ou 305, à bord d'un navire.
Cette donnée ne peut pas être utilisée pour des déclarations antérieures au 1er trimestre 2018.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Incompatibilité catégorie employeur	01195-025	B
Invalide	01195-003	B
Pas dans le domaine de définition	01195-008	B
Longueur incorrecte	01195-093	B
Erreur de cardinalité	01195-090	B
Erreur de séquence	01195-091	B
Inconnu à la source authentique	01195-513	B

NUMERO DE ZONE: 01199	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

CLASSE DU PERSONNEL
(Label XML : StaffCode)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur - Notification de modification

Code(s): 90212

Label(s) xml: OccupationUpdateNotification

DESCRIPTION: Classe du personnel
En ce qui concerne les marins, une prime forfaitaire relative aux accidents de travail est due sur la base d'un salaire forfaitaire.
La classe du personnel permet de connaître la fonction exercée, et par conséquent le forfait journalier y relatif, dans le cadre du calcul de la prime relative aux accidents de travail.

DOMAINE DE DEFINITION: Voir annexe 45 : Nomenclature des Classes du personnel
Voir annexe 45 : Nomenclature des Classes du personnel

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 4

PRESENCE: Obligatoire si la prime relative aux accidents de travail est calculée sur la base d'une rémunération forfaitaire.
Cette donnée ne peut pas être utilisée pour les déclarations antérieures au 1er trimestre 2018.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Invalide	01199-003	B
Pas dans le domaine de définition	01199-008	B
Longueur incorrecte	01199-093	B
Erreur de cardinalité	01199-090	B
Erreur de séquence	01199-091	B
Incompatibilité catégorie employeur	01199-025	B

NUMERO DE ZONE: 01203	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NOMBRE MOYEN D'HEURES SUBSIDIÉES PAR SEMAINE DU TRAVAILLEUR
(Label XML : SubsidizedMeanWorkingHours)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur - Notification de modification
Code(s): 90212
Label(s) xml: OccupationUpdateNotification

DESCRIPTION: Nombre moyen contractuel d'heures subsidiées par semaine par un fonds Maribel social.

DOMAINE DE DEFINITION: [0;5000]

Attention : Les heures sont exprimées en centièmes d'heures.
Exemples :
. 38 heures 20 min. est exprimé sous la forme : 3833
. 30 heures 24 min. est exprimé sous la forme : 3040
. 38 heures est exprimé sous la forme : 3800

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 4
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00610	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NUMÉRO DE VERSION LIGNE TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerRecordVersionNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Dernière situation de la ligne travailleur
Code(s): 90221
Label(s) xml: LastSituationWR

DESCRIPTION: Numéro de version de la dernière situation de la ligne travailleur dans la base de données DmfA.

DOMAINE DE DEFINITION: [1;99999999999]

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 11
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00610-001	B
Non numérique	00610-002	B
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	00610-006	B
Pas dans le domaine de définition	00610-008	B
Erreur de cardinalité	00610-090	B
Longueur incorrecte	00610-093	B
Non admis	00610-146	B

NUMERO DE ZONE: 00611	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NUMÉRO DE VERSION COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE
(Label XML : ContUnrelatedToNPVersionNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Dernière situation de la cotisation non liée à une personne physique
Code(s): 90222
Label(s) xml: LastSituationCUNP

DESCRIPTION: Numéro de version de la dernière situation de la cotisation non liée à une personne physique dans la base de données DmfA.

DOMAINE DE DEFINITION: [1;99999999999]

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 11
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00611-001	B
Non numérique	00611-002	B
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	00611-006	B
Pas dans le domaine de définition	00611-008	B
Erreur de cardinalité	00611-090	B
Longueur incorrecte	00611-093	B
Non admis	00611-146	B

NUMERO DE ZONE: 00063	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NOMBRE DE JOURS DE LA PRESTATION
(Label XML : ServiceNbrDays)

BLOC FONCTIONNEL: Prestation de l'occupation ligne travailleur - Action

Code(s): 90227

Label(s) xml: ServiceAction

DESCRIPTION: Nombre de jours de la prestation à déclarer pour l'occupation du travailleur concerné.
Lorsque le nombre de jours de la prestation correspond à des données réelles, il est arrondi au demi-jour. Par contre lorsque le nombre de jours de la prestation est converti, il est arrondi au centième de jour.

DOMAINE DE DEFINITION: [1;36600].
Attention : Les jours sont exprimés en centièmes de jours. Exemples :
. 62,22 jours est exprimé sous la forme : 6222
. 65 jours est exprimé sous la forme : 6500
[0;36600] pour les déclarations UpdateNotification.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 5

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00063-001	B
Non numérique	00063-002	B
Pas dans le domaine de définition	00063-008	P
Incompatibilité trimestre	00063-034	P
Incompatibilité régime de travail	00063-032	P
Longueur incorrecte	00063-093	B
Non admis	00063-146	B
Erreur de cardinalité	00063-090	B

NUMERO DE ZONE: 00064	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NOMBRE D'HEURES DE LA PRESTATION
(Label XML : ServiceNbrHours)

BLOC FONCTIONNEL: Prestation de l'occupation ligne travailleur - Action

Code(s): 90227

Label(s) xml: ServiceAction

DESCRIPTION: Nombre d'heures de la prestation (exprimé en centièmes d'heures) lorsque le travailleur concerné travaille à temps partiel ou, indépendamment du fait qu'il est occupé à temps plein ou à temps partiel, s'il s'agit d'un travailleur saisonnier, intermittent, d'un travailleur en interruption partielle de la carrière professionnelle, d'un travailleur en prépension à mi-temps, d'un travailleur ayant repris le travail à temps partiel suite à l'avis du médecin conseil, d'un travailleur avec des prestations réduites, d'un gardien ou gardienne d'enfants qui n'est pas lié par un contrat de travail, d'un travailleur statutaire occupé dans le cadre d'une mesure de réorganisation du temps de travail pour laquelle il peut effectuer des prestations (mesure de réorganisation = 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 514, 531, 541 ou 544), d'un travailleur rémunéré par des titres-services, d'un travailleur de l'Horeca ou d'un travailleur Flexi-Job.
Par travailleur intermittent, on entend :
- les travailleurs temporaires (voir statut du travailleur) et intérimaires telles que ces notions sont définies dans la loi du 24 juillet 1987 sur le travail temporaire, le travail intérimaire et la mise de travailleurs à disposition d'utilisateurs ;
- les travailleurs à domicile, tels qu'ils sont définis à l'article 3, 4° de l'A.R. du 28 novembre 1969 pris en exécution de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs (voir statut du travailleur).

DOMAINE DE DEFINITION: [1;9999999].
Attention : Les heures sont exprimées en centièmes d'heures.
Exemples :
. 50 heures 30 min. est exprimé sous la forme : 5050
. 252 heures est exprimé sous la forme : 25200
Dans le cas où la déclaration concerne une administration provinciale ou locale, la zone doit contenir le nombre d'heures de la prestation, indépendamment du fait que le travailleur travaille à temps plein ou à temps partiel.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 7

PRESENCE: Obligatoire si la donnée est mentionnée dans la déclaration faisant l'objet de la notification de modification.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00064-001	P
Non numérique	00064-002	B
Pas dans le domaine de définition	00064-008	P
Longueur incorrecte	00064-093	B
Non admis	00064-146	B
Erreur de cardinalité	00064-090	B

NUMERO DE ZONE: 00065	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NOMBRE DE MINUTES DE VOL
(Label XML : FlightNbrMinutes)

BLOC FONCTIONNEL: Prestation de l'occupation ligne travailleur - Action
Code(s): 90227
Label(s) xml: ServiceAction

DESCRIPTION: Cette zone, destinée essentiellement aux compagnies aériennes, permet d'indiquer le nombre de minutes de vol qu'un travailleur, employé à bord d'un avion, a réellement presté pendant l'occupation déclarée.
Le nombre de minutes de vol doit également être déclaré pour les pilotes militaires.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier et élément de [0; 9999999].

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 7
PRESENCE: Obligatoire si l'employeur est inscrit à l'ONSS et que le travailleur fait partie du personnel volant d'une compagnie aérienne ou s'il est pilote militaire.

FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00065-001	P
Non numérique	00065-002	B
Longueur incorrecte	00065-093	B
Non admis	00065-146	B
Erreur de cardinalité	00065-090	B

NUMERO DE ZONE: 00070	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

RÉMUNÉRATION
(Label XML : RemunAmount)

BLOC FONCTIONNEL: Rémunération de l'occupation ligne travailleur - Action
Code(s): 90228
Label(s) xml: RemunAction

DESCRIPTION: Total des rémunérations correspondant au type de rémunération (code rémunération éventuellement en combinaison avec la fréquence en mois de paiement de la prime ou le pourcentage de la rémunération sur base annuelle) pour l'occupation du travailleur.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier positif et élément de [1; 99999999999].
Le montant est exprimé en eurocents.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 11
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00070-001	B
Non numérique	00070-002	B
Pas dans le domaine de définition	00070-008	B
Montant calculé différent du montant déclaré	00070-044	P
Longueur incorrecte	00070-093	B
Non admis	00070-146	B
Erreur de cardinalité	00070-090	B

NUMERO DE ZONE: 00088	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

BASE DE CALCUL DE LA DÉDUCTION
(Label XML : DeductionCalculationBasis)

BLOC FONCTIONNEL: Déduction occupation - Action; Déduction ligne travailleur - Action

Code(s): 90229; 90231

Label(s) xml: OccupationDeductionAction; WorkerDeductionAction

DESCRIPTION: Montant sur lequel un taux doit être appliqué afin de connaître le montant de la déduction demandée pour cette ligne travailleur ou occupation.

DOMAINE DE DEFINITION: [0;99999999999]

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 11

PRESENCE: Obligatoire si la déduction demandée est calculée à partir d'une base de calcul sur laquelle un taux doit être appliqué.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00088-002	B
Pas dans le domaine de définition	00088-008	B
Montant calculé différent du montant déclaré	00088-044	NP
Zone pas d'application	00088-062	NP
Erreur de cardinalité	00088-090	B
Longueur incorrecte	00088-093	B
Non admis	00088-146	B

NUMERO DE ZONE: 00089	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

MONTANT DE LA DÉDUCTION
(Label XML : DeductionAmount)

BLOC FONCTIONNEL: Déduction occupation - Action; Déduction ligne travailleur - Action
Code(s): 90229; 90231
Label(s) xml: OccupationDeductionAction; WorkerDeductionAction

DESCRIPTION: Montant de la déduction demandée pour cette ligne travailleur ou occupation.

DOMAINE DE DEFINITION: [0;99999999999].

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 11
PRESENCE: Obligatoire si la déduction demandée correspond à un montant déductible du montant net à payer.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00089-002	B
Pas dans le domaine de définition	00089-008	B
Montant calculé différent du montant déclaré	00089-044	NP
Zone pas d'application	00089-062	NP
Erreur de cardinalité	00089-090	B
Longueur incorrecte	00089-093	B
Non admis	00089-146	B

NUMERO DE ZONE: 00090	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

DATE DE DÉBUT DU DROIT À LA DÉDUCTION
(Label XML : DeductionRightStartingDate)

BLOC FONCTIONNEL:

Déduction occupation - Action; Déduction ligne travailleur - Action

Code(s): 90229; 90231

Label(s) xml: OccupationDeductionAction; WorkerDeductionAction

DESCRIPTION:

Date à laquelle la déduction prend cours pour cette ligne travailleur ou occupation.
Cette date ne correspond pas nécessairement à la date d'entrée en service du travailleur chez l'employeur.

DOMAINE DE DEFINITION:

Le domaine de définition varie en fonction de la déduction demandée (voir annexe 4).
Pour les valeurs permises pour une administration provinciale ou locale, voir annexe 33 - Liste des codes déductions APL.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Obligatoire si une date doit être déclarée pour la déduction demandée.

FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
. JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00090-001	NP
Invalide	00090-003	B
Pas dans le domaine de définition	00090-008	NP
Zone pas d'application	00090-062	NP
Longueur incorrecte	00090-093	B
Non admis	00090-146	B
Erreur de cardinalité	00090-090	B

NUMERO DE ZONE: 00091	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NOMBRE DE MOIS FRAIS DE GESTION SSA
(Label XML : ManagementCostNbrMonths)

BLOC FONCTIONNEL: Déduction occupation - Action; Déduction ligne travailleur - Action
Code(s): 90229; 90231
Label(s) xml: OccupationDeductionAction; WorkerDeductionAction

DESCRIPTION: Nombre de mois faisant l'objet, au cours du trimestre traité, de la prise en charge temporaire, par l'ONSS, des frais d'administration encourus par l'employeur affilié à un Secrétariat Social Agréé.

DOMAINE DE DEFINITION: [1;3]

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Obligatoire si il s'agit d'une DmfA pour laquelle le Secrétariat Social de l'employeur revendique l'intervention de l'ONSS dans ses frais d'administration.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00091-001	NP
Non numérique	00091-002	B
Pas dans le domaine de définition	00091-008	NP
Zone pas d'application	00091-062	NP
Longueur incorrecte	00091-093	B
Non admis	00091-146	B
Erreur de cardinalité	00091-090	B

NUMERO DE ZONE: 00092	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS DE LA PERSONNE REMPLACÉE
(Label XML : ReplacedINSS)

BLOC FONCTIONNEL: Déduction occupation - Action; Déduction ligne travailleur - Action

Code(s): 90229; 90231

Label(s) xml: OccupationDeductionAction; WorkerDeductionAction

DESCRIPTION: Numéro d'identification d'une personne physique au sein de la sécurité sociale. Il s'agit du numéro d'identification de la personne physique au registre national ou au registre bis des personnes physiques.

NISS de la personne qui est en interruption de carrière (partielle ou totale) ou en prépension à mi-temps, et qui est remplacée par la personne pour laquelle la déduction est demandée en raison du remplacement.

DOMAINE DE DEFINITION:

Si le NISS n'est pas connu, la valeur à renseigner est zéro.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 11

PRESENCE: Obligatoire si il s'agit d'une DmfA et que la déduction est octroyée suite au remplacement d'une personne en interruption de carrière (partielle ou totale) ou prépension à mi-temps.

FORMAT: 0 ou NNNNNNNNNCC
· NNNNNNNNN est le numéro
· CC est le chiffre de contrôle.

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00092-001	NP
Non numérique	00092-002	B
Invalide	00092-003	B
Nombre de contrôle invalide	00092-004	NP
Zone pas d'application	00092-062	NP
Erreur de cardinalité	00092-090	B
Longueur incorrecte	00092-093	B
Non admis	00092-146	B

NUMERO DE ZONE: 00093	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS DE LA PERSONNE QUI A OUVERT LE DROIT À LA DÉDUCTION
(Label XML : ApplicantINSS)

BLOC FONCTIONNEL: Déduction occupation - Action; Déduction ligne travailleur - Action
Code(s): 90229; 90231
Label(s) xml: OccupationDeductionAction; WorkerDeductionAction

DESCRIPTION: Numéro d'identification d'une personne physique au sein de la sécurité sociale. Il s'agit du numéro d'identification de la personne physique au registre national ou au registre bis des personnes physiques.

NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction lorsque celle-ci est demandée pour un travailleur remplaçant cette personne (ou son remplaçant).

DOMAINE DE DEFINITION:

Si le NISS n'est pas connu, la valeur à renseigner est zéro.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 11

PRESENCE: Obligatoire si il s'agit d'une DmfA et que la déduction est demandée pour un travailleur qui remplace la personne (ou son remplaçant) qui a ouvert le droit à la déduction.

FORMAT: 0 ou NNNNNNNNNCC
· NNNNNNNNN est le numéro
· CC est le chiffre de contrôle.

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00093-001	NP
Non numérique	00093-002	B
Invalide	00093-003	B
Nombre de contrôle invalide	00093-004	NP
Zone pas d'application	00093-062	NP
Erreur de cardinalité	00093-090	B
Longueur incorrecte	00093-093	B
Non admis	00093-146	B

NUMERO DE ZONE: 00094	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

ORIGINE DE L'ATTESTATION
(Label XML : CertificateOrigin)

BLOC FONCTIONNEL: Déduction occupation - Action; Déduction ligne travailleur - Action

Code(s): 90229; 90231

Label(s) xml: OccupationDeductionAction; WorkerDeductionAction

DESCRIPTION: Origine de l'attestation nécessaire à l'octroi de la déduction.
Cette donnée ne sera pas demandée pour les réductions des cotisations qui sont d'application actuellement.

DOMAINE DE DEFINITION:

1 = ONEm
2 = CPAS
3 = Caisse d''assurance sociale pour travailleurs indépendants
4 = Apprenti agréé
5 = Ancien intérimaire

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 3

PRESENCE: Facultative

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00094-001	NP
Non numérique	00094-002	B
Zone pas d'application	00094-062	NP
Erreur de cardinalité	00094-090	B
Longueur incorrecte	00094-093	B
Non admis	00094-146	B

NUMERO DE ZONE: 00084	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

BASE DE CALCUL DE LA COTISATION
(Label XML : ContributionCalculationBasis)

BLOC FONCTIONNEL: Cotisation due pour la ligne travailleur - Action

Code(s): 90230

Label(s) xml: WorkerContributionAction

DESCRIPTION: Montant sur lequel un taux doit être appliqué afin de connaître le montant de la cotisation due pour cette ligne travailleur.

DOMAINE DE DEFINITION: [0;99999999999]

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 11

PRESENCE: Obligatoire si la cotisation déclarée doit être calculée à partir d'une base de calcul sur laquelle un taux doit être appliqué.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00084-001	P
Non numérique	00084-002	B
Montant calculé différent du montant déclaré	00084-044	P
Zone pas d'application	00084-062	NP
Longueur incorrecte	00084-093	B
Non admis	00084-146	B
Erreur de cardinalité	00084-090	B

NUMERO DE ZONE: 00085	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

MONTANT DE LA COTISATION
(Label XML : ContributionAmount)

BLOC FONCTIONNEL: Cotisation due pour la ligne travailleur - Action; Indemnité complémentaire - Cotisation - Action
Code(s): 90230; 90339
Label(s) xml: WorkerContributionAction; ComplIndemnityContributionAction

DESCRIPTION: Montant de la cotisation due pour cette ligne travailleur ou pour cette indemnité complémentaire.

DOMAINE DE DEFINITION: [0;99999999999].

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 11
PRESENCE: Obligatoire si il s'agit d'une DmfA ou si le code travailleur = 856 pour une administration provinciale ou locale.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00085-002	B
Erreur de cardinalité	00085-090	B
Erreur de séquence	00085-091	B
Longueur incorrecte	00085-093	B
Non admis	00085-146	B

NUMERO DE ZONE: 00896	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

DATE PREMIÈRE EMBAUCHE
(Label XML : FirstHiringDate)

BLOC FONCTIONNEL:

Cotisation due pour la ligne travailleur - Action

Code(s): 90230

Label(s) xml: WorkerContributionAction

DESCRIPTION:

Date à laquelle le travailleur a été embauché pour la première fois chez l'employeur
Cette zone ne peut pas être reprise pour une administration provinciale ou locale.

DOMAINE DE DEFINITION:

La date doit être comprise entre le 01/07/2007 et la date civile de fin du trimestre concerné (ces deux dates comprises)

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Obligatoire si le code travailleur cotisation = 826 et qu'il s'agit d'un jeune travailleur engagé avant l'âge de 25 ans pouvant bénéficier du forfait réduit

FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
. JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Invalide	00896-003	B
Erreur de cardinalité	00896-090	B
Erreur de séquence	00896-091	B
Non admis	00896-146	B
Longueur incorrecte	00896-093	B

NUMERO DE ZONE: 00141	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

MONTANT DE LA DÉDUCTION - DÉTAIL
(Label XML : DeductionDetailAmount)

BLOC FONCTIONNEL: Détail données déduction ligne travailleur - Action
Code(s): 90232
Label(s) xml: DeductionDetailAction

DESCRIPTION: Montant de la déduction demandée pour les données détaillées indiquées.
Cette zone n'est jamais reprise s'il s'agit d'une administration provinciale ou locale.

DOMAINE DE DEFINITION: [0; 99999999999]

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 11

PRESENCE: Obligatoire si il s'agit d'une DmfA et qu'un détail doit être déclaré pour la déduction demandée et que cette donnée est requise (voir annexe dmfas02 "Détail des données pour les déductions")

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00141-002	B
Pas dans le domaine de définition	00141-008	B
Montant calculé différent du montant déclaré	00141-044	NP
Zone pas d'application	00141-062	NP
Erreur de cardinalité	00141-090	B
Longueur incorrecte	00141-093	B
Non admis	00141-146	B

NUMERO DE ZONE: 00142	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT DU RÈGLEMENT DE TRAVAIL
(Label XML : WorkingRegulationsRegistryNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Détail données déduction ligne travailleur - Action

Code(s): 90232

Label(s) xml: DeductionDetailAction

DESCRIPTION: Le numéro d'enregistrement attribué par l'inspection des lois sociales à la dernière modification du règlement de travail qui influence la déduction.
Si le droit à la déduction trouve son origine dans une convention collective de travail conclue entre le 1er janvier 2001 et le 30 septembre 2001, on mentionne ici le numéro de la commission paritaire (en cas de CCT sectorielle) ou le numéro d'enregistrement délivré par le greffe du service des relations collectives de travail (en cas de CCT au niveau de l'entreprise).
Cette zone n'est jamais reprise s'il s'agit d'une administration provinciale ou locale.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 16

PRESENCE: Obligatoire si il s'agit d'une DmfA et qu'un détail doit être déclaré pour la déduction demandée et que cette donnée est requise (voir annexe dmfas02 "Détail des données pour les déductions")

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00142-001	NP
Zone pas d'application	00142-062	NP
Longueur incorrecte	00142-093	B
Non admis	00142-146	B
Erreur de cardinalité	00142-090	B

NUMERO DE ZONE: 00143	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

DATE D'ORIGINE DU DROIT
(Label XML : WorkingRegulationsStartingDate)

BLOC FONCTIONNEL: Détail données déduction ligne travailleur - Action; Détail données déduction occupation - Action

Code(s): 90232; 90251

Label(s) xml: DeductionDetailAction; OccupationDeductionDetailAction

DESCRIPTION:

Date à laquelle entre en vigueur la réduction du temps de travail qui donne droit à la déduction.
(pour les réductions du temps de travail introduites avant le 1/10/2003 : date d'enregistrement du règlement de travail ;
pour la réduction temporaire du temps de travail (et la semaine de quatre jours) instaurée après le 24/06/2009 dans le cadre de la loi de crise : date à laquelle entre en vigueur le système qui donne droit à la réduction).
Sur base de cette date, on détermine le trimestre de déclaration pour lequel la déduction peut être demandée.
Cette zone n'est jamais reprise s'il s'agit d'une administration provinciale ou locale.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Obligatoire si il s'agit d'une DmfA et qu'un détail doit être déclaré pour la déduction demandée et que cette donnée est requise (voir annexe dmfas02 "Détail des données pour les déductions")

FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
. JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00143-001	NP
Invalide	00143-003	B
Pas dans le domaine de définition	00143-008	NP
Zone pas d'application	00143-062	NP
Longueur incorrecte	00143-093	B
Non admis	00143-146	B
Erreur de cardinalité	00143-090	B

NUMERO DE ZONE: 00147	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE MOYEN AVANT LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL
(Label XML : AverageWorkingTimeBeforeReduction)

BLOC FONCTIONNEL: Détail données déduction ligne travailleur - Action; Détail données déduction occupation - Action

Code(s): 90232; 90251

Label(s) xml: DeductionDetailAction; OccupationDeductionDetailAction

DESCRIPTION: Le temps de travail hebdomadaire moyen du travailleur à temps plein qui est d'application avant l'introduction du règlement de travail.
Cette zone n'est jamais reprise s'il s'agit d'une administration provinciale ou locale.

DOMAINE DE DEFINITION: [1; 4800].
Attention : Les heures sont exprimées en centièmes d'heures.
Exemples :
. 38 heures 20 min. est exprimée sous la forme : 3833
. 38 heures est exprimée sous la forme : 3800

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 4

PRESENCE: Obligatoire si il s'agit d'une DmfA et si un détail doit être déclaré pour la déduction demandée et que cette donnée est requise (voir annexe dmfas02 "Détail des données pour les déductions").

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00147-001	NP
Non numérique	00147-002	B
Pas dans le domaine de définition	00147-008	NP
Zone pas d'application	00147-062	NP
Longueur incorrecte	00147-093	B
Non admis	00147-146	B
Erreur de cardinalité	00147-090	B

NUMERO DE ZONE: 00148	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE MOYEN APRÈS LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL
(Label XML : AverageWorkingTimeAfterReduction)

BLOC FONCTIONNEL: Détail données déduction ligne travailleur - Action; Détail données déduction occupation - Action

Code(s): 90232; 90251

Label(s) xml: DeductionDetailAction; OccupationDeductionDetailAction

DESCRIPTION: Le temps de travail hebdomadaire moyen du travailleur à temps plein qui est d'application après l'introduction du règlement de travail.
Cette zone n'est jamais reprise s'il s'agit d'une administration provinciale ou locale.

DOMAINE DE DEFINITION: [1; 4800].
Attention : Les heures sont exprimées en centièmes d'heures.
Exemples :
. 38 heures 20 min. est exprimée sous la forme : 3833
. 38 heures est exprimée sous la forme : 3800

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 4

PRESENCE: Obligatoire si il s'agit d'une DmfA et si un détail doit être déclaré pour la déduction demandée et que cette donnée est requise (voir annexe dmfas02 "Détail des données pour les déductions").

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00148-001	NP
Non numérique	00148-002	B
Pas dans le domaine de définition	00148-008	NP
Zone pas d'application	00148-062	NP
Longueur incorrecte	00148-093	B
Non admis	00148-146	B
Erreur de cardinalité	00148-090	B

NUMERO DE ZONE: 00071	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

RÉMUNÉRATION BRUTE DE RÉFÉRENCE
(Label XML : GrossRefRemunAmount)

BLOC FONCTIONNEL: Cotisation travailleur statutaire licencié - Action

Code(s): 90233

Label(s) xml: DismissedStatWorkerContAction

DESCRIPTION: Rémunération brute de référence du travailleur, pendant la période pour laquelle l'assujettissement au régime de la sécurité sociale est demandé.
Elle est calculée sur base du dernier traitement d'activité de l'intéressé, transposé en cas de besoin, sur la base d'un traitement correspondant à un emploi à temps plein.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier et élément de [1; 999999999].

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 9

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00071-001	B
Non numérique	00071-002	B
Pas dans le domaine de définition	00071-008	B
Longueur incorrecte	00071-093	B
Non admis	00071-146	B
Erreur de cardinalité	00071-090	B

NUMERO DE ZONE: 00072	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

COTISATION RÉMUNÉRATION BRUTE DE RÉFÉRENCE
(Label XML : GrossRefRemunContributionAmount)

BLOC FONCTIONNEL: Cotisation travailleur statutaire licencié - Action

Code(s): 90233

Label(s) xml: DismissedStatWorkerContAction

DESCRIPTION: Montant de la cotisation due sur la rémunération brute de référence en vue de l'assujettissement du travailleur au régime de la sécurité sociale demandé.

DOMAINE DE DEFINITION: [0;999999999].

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 9

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00072-001	B
Non numérique	00072-002	B
Montant calculé différent du montant déclaré	00072-044	P
Longueur incorrecte	00072-093	B
Non admis	00072-146	B
Erreur de cardinalité	00072-090	B

NUMERO DE ZONE: 00073	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NOMBRE DE JOURS DE RÉFÉRENCE
(Label XML : RefNbrDays)

BLOC FONCTIONNEL: Cotisation travailleur statutaire licencié - Action

Code(s): 90233

Label(s) xml: DismissedStatWorkerContAction

DESCRIPTION: Nombre de jours de travail (en régime 6 jours/semaine) pour lesquels l'assujettissement au régime de la sécurité sociale est demandé.

DOMAINE DE DEFINITION:

- Assurance maladie - invalidité : [1;312] à partir du 1er trimestre 2017, [1;156] jusqu'au 4ème trimestre 2016 inclus
- Chômage : [1;624]

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 3

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00073-001	B
Non numérique	00073-002	B
Pas dans le domaine de définition	00073-008	P
Incompatibilité avec la période déclarée	00073-021	P
Longueur incorrecte	00073-093	B
Non admis	00073-146	B
Erreur de cardinalité	00073-090	B

NUMERO DE ZONE: 00127	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

DATE DE DÉBUT DE PÉRIODE DE L'ASSUJETTISSEMENT
(Label XML : SubjectionStartingDate)

BLOC FONCTIONNEL:

Cotisation travailleur statutaire licencié - Action
Code(s): 90233
Label(s) xml: DismissedStatWorkerContAction

DESCRIPTION:

Date de début de la période pour laquelle l'assujettissement au régime de la sécurité sociale est demandé.

DOMAINE DE DEFINITION:

AAAA est un élément de [année de la déclaration -1; année de la déclaration] pour l'assurance maladie - invalidité.
AAAA est un élément de [année de la déclaration -2 ; année de la déclaration] pour le chômage.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 10
PRESENCE: Indispensable
FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
. JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00127-001	B
Invalide	00127-003	B
Pas dans le domaine de définition	00127-008	P
Longueur incorrecte	00127-093	B
Non admis	00127-146	B
Erreur de cardinalité	00127-090	B

NUMERO DE ZONE: 00129	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

DATE DE FIN DE PÉRIODE DE L'ASSUJETTISSEMENT
(Label XML : SubjectionEndingDate)

BLOC FONCTIONNEL:
Cotisation travailleur statutaire licencié - Action
Code(s): 90233
Label(s) xml: DismissedStatWorkerContAction

DESCRIPTION:
Date de fin de la période pour laquelle l'assujettissement au régime de la sécurité sociale est demandé.

DOMAINE DE DEFINITION:
AAAA est égal à l'année de la déclaration.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 10
PRESENCE: Indispensable
FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
. JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00129-001	B
Invalide	00129-003	B
Pas dans le domaine de définition	00129-008	P
Date de fin antérieure à la date de début	00129-014	P
Longueur incorrecte	00129-093	B
Non admis	00129-146	B
Erreur de cardinalité	00129-090	B

NUMERO DE ZONE: 00076	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

RÉMUNÉRATION ÉTUDIANT
(Label XML : StudentRemunAmount)

BLOC FONCTIONNEL: Cotisation travailleur étudiant - Action

Code(s): 90234

Label(s) xml: StudentContributionAction

DESCRIPTION: Rémunération qui donne lieu au calcul de la cotisation de solidarité pour les étudiants occupés dans le cadre d'un contrat d'occupation d'étudiants à condition que la durée d'engagement n'excède pas un certain nombre d'heures (à partir du 1/2017) ou de journées de travail (avant 1/2017) sur l'ensemble de l'année civile (voir zones nombre d'heures étudiant ou nombre de jours étudiant).

DOMAINE DE DEFINITION: [0;999999999]

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 9

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00076-001	B
Non numérique	00076-002	B
Pas dans le domaine de définition	00076-008	B
Longueur incorrecte	00076-093	B
Non admis	00076-146	B
Erreur de cardinalité	00076-090	B

NUMERO DE ZONE: 00077	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

COTISATION ÉTUDIANT
(Label XML : StudentContributionAmount)

BLOC FONCTIONNEL: Cotisation travailleur étudiant - Action

Code(s): 90234

Label(s) xml: StudentContributionAction

DESCRIPTION: Montant de la cotisation de solidarité due pour les étudiants occupés dans le cadre d'un contrat d'occupation d'étudiants à condition que la durée d'engagement n'excède pas un certain nombre d'heures (à partir du 1/2017) ou de journées de travail (avant 1/2017) sur l'ensemble de l'année civile (voir zones nombre d'heures étudiant ou nombre de jours étudiant).

DOMAINE DE DEFINITION: [0;999999999].

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 9

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00077-001	B
Non numérique	00077-002	B
Montant calculé différent du montant déclaré	00077-044	P
Longueur incorrecte	00077-093	B
Non admis	00077-146	B
Erreur de cardinalité	00077-090	B

NUMERO DE ZONE: 00078	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NOMBRE DE JOURS ÉTUDIANT
(Label XML : StudentNbrDays)

BLOC FONCTIONNEL: Cotisation travailleur étudiant - Action

Code(s): 90234

Label(s) xml: StudentContributionAction

DESCRIPTION: Jusqu'au 4ème trimestre 2016 inclus :
Nombre de jours rémunérés à déclarer pour les étudiants occupés dans le cadre d'un contrat d'occupation d'étudiants à condition que la durée d'engagement n'excède pas un certain nombre de journées de travail sur l'ensemble de l'année civile (voir domaine de définition).

DOMAINE DE DEFINITION: [0;50] à partir du 1er trimestre 2012 jusqu'au 4ème trimestre 2016 inclus
[0;23] jusqu'au 4ème trimestre 2011 inclus

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 2

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00078-001	B
Non numérique	00078-002	B
Pas dans le domaine de définition	00078-008	P
Nombre trop élevé	00078-047	P
Longueur incorrecte	00078-093	B
Non admis	00078-146	B
Erreur de cardinalité	00078-090	B

NUMERO DE ZONE: 01158	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NOMBRE D'HEURES ÉTUDIANT
(Label XML : StudentHoursNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Cotisation travailleur étudiant - Action

Code(s): 90234

Label(s) xml: StudentContributionAction

DESCRIPTION: A partir du 1er trimestre 2017 :
Nombre d'heures rémunérées à déclarer pour les étudiants occupés dans le cadre d'un contrat d'occupation d'étudiants à condition que la durée d'engagement n'excède pas un certain nombre d'heures de travail sur l'ensemble de l'année civile (voir domaine de définition).

DOMAINE DE DEFINITION: [0;475] à partir du 1er trimestre 2017

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 3

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Longueur incorrecte	01158-093	B
Non admis	01158-146	B
Erreur de cardinalité	01158-090	B
Erreur de séquence	01158-091	B

NUMERO DE ZONE: 00080	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NOMBRE DE MOIS PRÉPENSION
(Label XML : EarlyRetirementNbrMonths)

BLOC FONCTIONNEL: Cotisation travailleur prépensionné - Action
Code(s): 90235
Label(s) xml: EarlyRetirementContAction

DESCRIPTION: Nombre de mois au cours du trimestre de la déclaration pour lesquels l'employeur est redevable, pour ce prépensionné, de la cotisation forfaitaire sur la prépension conventionnelle.
Cette zone n'est jamais reprise s'il s'agit d'une administration provinciale ou locale.

DOMAINE DE DEFINITION: [1;156]

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 3

PRESENCE: Obligatoire si il s'agit d'un travailleur prépensionné pour lequel la cotisation forfaitaire sur la prépension conventionnelle est due dans le cadre d'une DmfA.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00080-001	P
Non numérique	00080-002	B
Pas dans le domaine de définition	00080-008	P
Zone pas d'application	00080-062	P
Longueur incorrecte	00080-093	B
Non admis	00080-146	B
Erreur de cardinalité	00080-090	B

NUMERO DE ZONE: 00081	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

COTISATION PRÉPENSION
(Label XML : EarlyRetirementContributionAmount)

BLOC FONCTIONNEL: Cotisation travailleur prépensionné - Action
Code(s): 90235
Label(s) xml: EarlyRetirementContAction

DESCRIPTION: Montant de la cotisation due correspondant au code cotisation prépension.
Cette zone n'est jamais reprise s'il s'agit d'une administration provinciale ou locale.

DOMAINE DE DEFINITION: [1;999999999].

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 9
PRESENCE: Obligatoire si il s'agit d'une DmfA.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00081-001	B
Non numérique	00081-002	B
Pas dans le domaine de définition	00081-008	B
Longueur incorrecte	00081-093	B
Non admis	00081-146	B
Erreur de cardinalité	00081-090	B

NUMERO DE ZONE: 00146	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

MONTANT DE L'INDEMNITÉ
(Label XML : IndemnityAmount)

BLOC FONCTIONNEL: Indemnité AT-MP - Action
Code(s): 90236
Label(s) xml: IndemnityWAPMAction

DESCRIPTION: Total des indemnités par type d'indemnité et degré d'incapacité.
Cette zone n'est jamais reprise s'il s'agit d'une administration provinciale ou locale.

DOMAINE DE DEFINITION: [1;99999999999]

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 11
PRESENCE: Obligatoire si il s'agit d'une DmfA.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00146-001	B
Non numérique	00146-002	B
Pas dans le domaine de définition	00146-008	B
Longueur incorrecte	00146-093	B
Non admis	00146-146	B
Erreur de cardinalité	00146-090	B

NUMERO DE ZONE: 00484	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

MODE DE TRANSMISSION DE LA DÉCLARATION
(Label XML : TransmissionMode)

BLOC FONCTIONNEL: Déclaration employeur - Notification de modification
Code(s): 90238
Label(s) xml: EmployerDeclarationUpdateNotif

DESCRIPTION: Le mode de transmission précise par quel moyen une déclaration a été introduite :
via l'application Web, en lot via un message structuré, via l'application client/serveur, via l'application Odysseus (les deux dernières applications étant exclusivement destinées aux agents de la Sécurité sociale).

DOMAINE DE DEFINITION:
WB = web
LO = lot
CS = Client/Serveur
OD = Odysseus

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 2
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	00484-091	B
Erreur de cardinalité	00484-090	B
Longueur incorrecte	00484-093	B
Non admis	00484-146	B

NUMERO DE ZONE: 00533	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NOUVEAU NUMÉRO DE VERSION DE LA DÉCLARATION EMPLOYEUR
(Label XML : EmployerDeclarationNewVersionNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Déclaration employeur - Notification de modification
Code(s): 90238
Label(s) xml: EmployerDeclarationUpdateNotif

DESCRIPTION: Nouveau numéro de version de la déclaration employeur dans la base de données DmfA.

DOMAINE DE DEFINITION: [1;99999999999]

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 11
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00533-002	B
Erreur de cardinalité	00533-090	B
Longueur incorrecte	00533-093	B

NUMERO DE ZONE: 00534	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

IDENTIFIANT PERMANENT DE LA DÉCLARATION EMPLOYEUR
(Label XML : EmployerDeclarationPID)

BLOC FONCTIONNEL: Déclaration employeur - Notification de modification
Code(s): 90238
Label(s) xml: EmployerDeclarationUpdateNotif

DESCRIPTION: Identifiant permanent de la déclaration de l'employeur attribué par la Sécurité Sociale.

DOMAINE DE DEFINITION: [1;99999999999]

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 11
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00534-001	B
Non numérique	00534-002	B
Pas dans le domaine de définition	00534-008	B
Erreur de cardinalité	00534-090	B
Longueur incorrecte	00534-093	B
Non admis	00534-146	B

NUMERO DE ZONE: 00535	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

CODE FAUTIF
(Label XML : FaultyCode)

BLOC FONCTIONNEL: Déclaration employeur - Notification de modification

Code(s): 90238

Label(s) xml: EmployerDeclarationUpdateNotif

DESCRIPTION: Code attribué par la Sécurité sociale dans le cas d'une modification où l'employeur est considéré comme fautif du point de vue pénalités.

DOMAINE DE DEFINITION: "F" = l'employeur est considéré fautif du point de vue pénalités.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Obligatoire si l'employeur est considéré comme fautif du point de vue pénalités.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00535-001	B
Pas dans le domaine de définition	00535-008	B
Erreur de cardinalité	00535-090	B
Longueur incorrecte	00535-093	B
Non admis	00535-146	B

NUMERO DE ZONE: 00846	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

DEMANDE DE CALCUL – ARTICLE 54 TER
(Label XML : CalculationRequestArt54ter)

BLOC FONCTIONNEL: Déclaration employeur - Notification de modification

Code(s): 90238

Label(s) xml: EmployerDeclarationUpdateNotif

DESCRIPTION: Demande de calcul de la sanction article 54 ter par un agent ou un inspecteur, sans préjuger que cette sanction est applicable.

DOMAINE DE DEFINITION: S = demande de calcul de la sanction de l'article 54ter

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Facultative

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Pas dans le domaine de définition	00846-008	B
Erreur de cardinalité	00846-090	B
Longueur incorrecte	00846-093	B

NUMERO DE ZONE: 00917	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NOTION 22 QUATER
(Label XML : Notion22Quater)

BLOC FONCTIONNEL: Déclaration employeur - Notification de modification
Code(s): 90238
Label(s) xml: EmployerDeclarationUpdateNotif

DESCRIPTION: Code attribué par un agent de l'ONSS pour signaler que la déclaration concerne une cotisation de solidarité en vertu de l'Art. 22 Quater.

DOMAINE DE DEFINITION: « Q » = La déclaration de modification concerne la cotisation de solidarité Art. 22 Quater pour défaut de DIMONA

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de cardinalité	00917-090	B
Erreur de séquence	00917-091	B
Longueur incorrecte	00917-093	B
Non admis	00917-146	B

NUMERO DE ZONE: 00547	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NOUVEAU NUMÉRO DE VERSION DE LA PERSONNE PHYSIQUE DÉCLARÉE
(Label XML : DeclNaturalPersonNewVersionNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique - Notification de modification
Code(s): 90239
Label(s) xml: NaturalPersonUpdateNotif

DESCRIPTION: Nouveau numéro de version de la personne physique déclarée dans la base de données DmfA.

DOMAINE DE DEFINITION: [1;99999999999]

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 11
PRESENCE: Obligatoire si la modification de la personne physique déclarée est acceptée.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00547-001	B
Non numérique	00547-002	B
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	00547-006	B
Pas dans le domaine de définition	00547-008	B
Erreur de cardinalité	00547-090	B
Longueur incorrecte	00547-093	B
Non admis	00547-146	B

NUMERO DE ZONE: 00548	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

IDENTIFIANT PERMANENT DE LA PERSONNE PHYSIQUE DÉCLARÉE
(Label XML : DeclNaturalPersonPID)

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique - Notification de modification
Code(s): 90239
Label(s) xml: NaturalPersonUpdateNotif

DESCRIPTION: Identifiant permanent de la personne physique au sein d'une déclaration attribué par la sécurité Sociale.

DOMAINE DE DEFINITION: [1;99999999999]

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 11
PRESENCE: Obligatoire si la modification porte sur une personne physique déclarée existante ou sur une nouvelle personne physique déclarée pour laquelle la modification est acceptée.

FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00548-001	B
Non numérique	00548-002	B
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	00548-006	B
Pas dans le domaine de définition	00548-008	B
Erreur de cardinalité	00548-090	B
Longueur incorrecte	00548-093	B
Non admis	00548-146	B

NUMERO DE ZONE: 00549	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

IDENTIFIANT PERMANENT DE LA PERSONNE PHYSIQUE
(Label XML : NaturalPersonPID)

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique - Notification de modification
Code(s): 90239
Label(s) xml: NaturalPersonUpdateNotif

DESCRIPTION: Identifiant permanent de la personne physique attribué par la Sécurité Sociale.

DOMAINE DE DEFINITION: [1;99999999999]

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 11

PRESENCE: Obligatoire si la modification porte sur une personne physique déclarée existante ou sur une nouvelle personne physique déclarée pour laquelle la modification est acceptée.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00549-001	B
Non numérique	00549-002	B
Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	00549-006	B
Pas dans le domaine de définition	00549-008	B
Erreur de cardinalité	00549-090	B
Longueur incorrecte	00549-093	B
Non admis	00549-146	B

NUMERO DE ZONE: 00620	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NUMÉRO DE VERSION DE LA PERSONNE PHYSIQUE DÉCLARÉE
(Label XML : DeclNaturalPersonVersionNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique - Notification de modification
Code(s): 90239
Label(s) xml: NaturalPersonUpdateNotif

DESCRIPTION: Numéro de version de la dernière situation de la personne physique déclarée dans la base de données DmfA.

DOMAINE DE DEFINITION: [1;99999999999]

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 11
PRESENCE: Obligatoire si la modification porte sur une personne physique déclarée déjà existante.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00620-001	B
Non numérique	00620-002	B
Pas dans le domaine de définition	00620-008	B
Erreur de cardinalité	00620-090	B
Longueur incorrecte	00620-093	B
Non admis	00620-146	B

NUMERO DE ZONE: 00906	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

DÉCISION DE REMBOURSEMENT
(Label XML : RepaymentDecision)

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique - Notification de modification
Code(s): 90239
Label(s) xml: NaturalPersonUpdateNotif

DESCRIPTION: Code contenant la décision relative au remboursement du solde dans le cadre d'une déclaration de modification prescrite.

DOMAINE DE DEFINITION:
0 = données acceptées sans remboursement
1 = données acceptées avec remboursement

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Pas dans le domaine de définition	00906-008	B
Erreur de séquence	00906-091	B
Longueur incorrecte	00906-093	B

NUMERO DE ZONE: 00481	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

SOUS-GROUPE
(Label XML : SubGroup)

BLOC FONCTIONNEL: Sous-groupe - Informations; Justification au niveau de la personne physique
Code(s): 90240; 90296
Label(s) xml: SubGroupInformation; NaturalPersonJustification

DESCRIPTION: Caractérise les différentes parties d'une même déclaration (même numéro de ticket).

DOMAINE DE DEFINITION:
1 = partie reprenant les éléments déclarés et acceptés
2 = partie reprenant les corrections système
3 = partie reprenant les éléments soumis à validation
4 = partie reprenant les corrections des éléments soumis à validation et contrôlés

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00481-001	B
Non numérique	00481-002	B
Pas dans le domaine de définition	00481-008	B
Erreur de cardinalité	00481-090	B
Longueur incorrecte	00481-093	B
Non admis	00481-146	B

NUMERO DE ZONE: 00486	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

QUALITÉ DU DÉCLARANT
(Label XML : UserQuality)

BLOC FONCTIONNEL: Sous-groupe - Informations
Code(s): 90240
Label(s) xml: SubGroupInformation

DESCRIPTION: Caractérise la qualité de la personne ou de l'organisme
Caractérise la qualité de la personne ou de l'organisme à l'origine de la modification ou de la correction apportée à la modification

DOMAINE DE DEFINITION: Voir annexe 39 - Identification de la qualité du déclarant.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 2
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00486-001	B
Non numérique	00486-002	B
Pas dans le domaine de définition	00486-008	B
Erreur de cardinalité	00486-090	B
Longueur incorrecte	00486-093	B
Non admis	00486-146	B

NUMERO DE ZONE: 00536	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

CODE JUSTIFICATION
(Label XML : JustificationCode)

BLOC FONCTIONNEL: Sous-groupe - Informations; Justification au niveau de la personne physique
Code(s): 90240; 90296
Label(s) xml: SubGroupInformation; NaturalPersonJustification

DESCRIPTION: Décrit, sous forme de code, la justification de la modification effectuée par la Sécurité sociale.

DOMAINE DE DEFINITION: Voir annexe 40 - Codes justification.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 2
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00536-002	B
Pas dans le domaine de définition	00536-008	B
Erreur de cardinalité	00536-090	B
Longueur incorrecte	00536-093	B
Non admis	00536-146	B

NUMERO DE ZONE: 00537	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

DATE DE LA JUSTIFICATION
(Label XML : JustificationDate)

BLOC FONCTIONNEL: Sous-groupe - Informations; Justification au niveau de la personne physique
Code(s): 90240; 90296
Label(s) xml: SubGroupInformation; NaturalPersonJustification

DESCRIPTION:

Date qui complète éventuellement le code de justification.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 10
PRESENCE: Facultative
FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
. JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Invalide	00537-003	B
Erreur de cardinalité	00537-090	B
Longueur incorrecte	00537-093	B
Non admis	00537-146	B

NUMERO DE ZONE: 00545	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

JUSTIFICATION
(Label XML : Justification)

BLOC FONCTIONNEL: Sous-groupe - Informations; Justification au niveau de la personne physique
Code(s): 90240; 90296
Label(s) xml: SubGroupInformation; NaturalPersonJustification

DESCRIPTION: Justification

DOMAINE DE DEFINITION: Décrit l'objet de la modification sous forme de texte libre

Dans ce message, la longueur autorisée pour cette zone est de 560 positions.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 5000
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de cardinalité	00545-090	B
Longueur incorrecte	00545-093	B
Non admis	00545-146	B

NUMERO DE ZONE: 00614	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

INDICATEUR DE DÉCISION DU SOUS-GROUPE
(Label XML : SubGroupDecisionIndicator)

BLOC FONCTIONNEL: Sous-groupe - Informations
Code(s): 90240
Label(s) xml: SubGroupInformation

DESCRIPTION: Indique la décision prise par la Sécurité sociale lors du refus de l'ensemble des corrections incertaines portant sur une déclaration originale.

DOMAINE DE DEFINITION: "R" (Refused) = l'ensemble des corrections incertaines portant sur une déclaration originale est refusé et les éléments concernés sont libérés

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Obligatoire si l'ensemble des corrections incertaines portant sur une déclaration originale est refusé et les éléments concernés sont libérés.

FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00614-001	B
Non numérique	00614-002	B
Pas dans le domaine de définition	00614-008	B
Erreur de cardinalité	00614-090	B
Longueur incorrecte	00614-093	B
Non admis	00614-146	B

NUMERO DE ZONE: 00914	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

DATE D'EXPIRATION DU DROIT
(Label XML : WorkingRegulationsEndingDate)

BLOC FONCTIONNEL:

Détail données déduction occupation - Action

Code(s): 90251

Label(s) xml: OccupationDeductionDetailAction

DESCRIPTION:

Date à laquelle prend fin la réduction du temps de travail (et la semaine de quatre jours) instaurée après le 24/06/2009 dans le cadre de la loi de crise.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Obligatoire si un détail doit être déclaré pour la déduction demandée et que cette donnée est requise (voir annexe dmfas02 "Détail des données pour les déductions").

FORMAT: AAAA-MM-JJ

· AAAA est l'année

· MM est le mois

. JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00914-001	B
Invalide	00914-003	B
Pas dans le domaine de définition	00914-008	NP
Zone pas d'application	00914-062	NP
Longueur incorrecte	00914-093	B
Non admis	00914-146	B
Erreur de cardinalité	00914-090	B
Erreur de séquence	00914-091	B

NUMERO DE ZONE: 00781	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NUMÉRO DE PLAQUE
(Label XML : LicensePlate)

BLOC FONCTIONNEL: Dernière situation du véhicule de société; Véhicule de société - Partie déclarée; Véhicule de société - Partie correction

Code(s): 90298; 90299; 90300

Label(s) xml: LastSituationCompanyVehicle; CompanyVehicleDclPart; CompanyVehicleCorrectedPart

DESCRIPTION: Numéro de plaque d'un véhicule à la DIV

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00781-001	B
Erreur de séquence	00781-091	B

NUMERO DE ZONE: 00782	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NUMÉRO DE VERSION VÉHICULE DE SOCIÉTÉ
(Label XML : CompanyVehicleVersionNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Dernière situation du véhicule de société
Code(s): 90298
Label(s) xml: LastSituationCompanyVehicle

DESCRIPTION: Numéro de version de la dernière situation du véhicule de société dans la base de données DmfA.

DOMAINE DE DEFINITION: [1;99999999999]

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 11
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00782-001	B
Non numérique	00782-002	B
Erreur de séquence	00782-091	B

NUMERO DE ZONE: 00784	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NOUVEAU NUMÉRO DE VERSION VÉHICULE DE SOCIÉTÉ
(Label XML : CompanyVehicleNewVersionNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Véhicule de société - Partie déclarée; Véhicule de société - Partie correction
Code(s): 90299; 90300
Label(s) xml: CompanyVehicleDclPart; CompanyVehicleCorrectedPart

DESCRIPTION: Nouveau numéro de version du véhicule de société dans la DB DmfA

DOMAINE DE DEFINITION: [1;99999999999]

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 11
PRESENCE: Obligatoire si la modification de l'élément est acceptée
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00784-001	B
Non numérique	00784-002	B
Erreur de séquence	00784-091	B

NUMERO DE ZONE: 00197	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NOMBRE DE JOURS DE VACANCES
(Label XML : HolidayDaysNumber)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation - Informations - Action

Code(s): 90314

Label(s) xml: OccupationInformationsAction

DESCRIPTION: Nombre de jours de vacances.
Zone indiquant le nombre de jours de vacances constitués par un marin déclaré avec la catégorie employeur 105, 205 ou 305.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier et élément de [0 ; 999]

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 3

PRESENCE: Facultative il s'agit d'un membre du personnel d'un employeur déclaré avec la catégorie employeur 105, 205 ou 305 qui a acquis ces jours de vacances.
Cette donnée ne peut pas être utilisée pour les déclarations antérieures au 1er trimestre 2018.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00197-001	B
Non numérique	00197-002	B
Invalide	00197-003	B
Interdit	00197-005	B
Longueur incorrecte	00197-093	B
Incompatibilité catégorie employeur	00197-025	B
Pas dans le domaine de définition	00197-008	B

NUMERO DE ZONE: 00728	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

DATE À LAQUELLE UN MEMBRE DU PERSONNEL NOMMÉ EST MALADE DEPUIS 6 MOIS OU PLUS
(Label XML : SixMonthsIllnessDate)

BLOC FONCTIONNEL:

Occupation - Informations - Action

Code(s): 90314

Label(s) xml: OccupationInformationsAction

DESCRIPTION:

Date à laquelle un membre du personnel nommé a dépassé une absence de plus de 6 mois pour cause de maladie. La période de maladie est calculée à partir du 1er jour de maladie indépendamment du fait de savoir si le capital congé maladie est épuisé ou si l'agent statutaire est en disponibilité.

DOMAINE DE DEFINITION:

AAAA est un élément de [année de la déclaration - 100; année de la déclaration]

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Facultative

FORMAT: AAAA-MM-JJ

· AAAA est l'année

· MM est le mois

. JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de cardinalité	00728-090	B
Erreur de séquence	00728-091	B
Longueur incorrecte	00728-093	B
Non admis	00728-146	B

NUMERO DE ZONE: 00794	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

MESURES POUR LE NON MARCHAND
(Label XML : NOSSLPASocialMaribel)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation - Informations - Action

Code(s): 90314

Label(s) xml: OccupationInformationsAction

DESCRIPTION: Code qui détermine si le travailleur est engagé dans le cadre d'une mesure pour l'emploi pour le secteur non marchand (maribel social et secteur non marchand).

DOMAINE DE DEFINITION:

1 = travailleur, déclaré en DmfAPPL, et engagé comme assistant en logistique dans le cadre du Maribel social (hôpitaux et maisons de soins psychiatriques)
2 = travailleur, déclaré en DmfAPPL, et engagé dans le cadre du Maribel social (pas assistant en logistique)
3 = travailleur, déclaré en DmfAPPL, qui suit une formation dans le cadre d'un projet de formation en soins infirmiers
4 = travailleur, déclaré en DmfAPPL, qui suit une formation dans le cadre d'un projet de formation en soins infirmiers et qui est engagé comme assistant en logistique dans le cadre du Maribel Social (hôpitaux et maisons de soins psychiatriques)
5 = travailleur, déclaré en DmfAPPL, qui suit une formation dans le cadre d'un projet de formation en soins infirmiers et qui est engagé dans le cadre du Maribel Social (pas assistant en logistique)
6 = travailleur contractuel, déclaré en DmfAPPL et engagé en remplacement d'un travailleur qui suit une formation dans le cadre d'un projet de formation en soins infirmiers
7= travailleur, déclaré en DmfA et engagé dans le cadre du Maribel social
8 = jeune moins qualifié, engagé dans le secteur non marchand en exécution du pacte de solidarité entre les générations (à partir du trimestre 2007/1)
9 = travailleur, déclaré en DmfAPPL, et engagé dans le cadre du Maribel Fiscal
10 = travailleur, déclaré en DmfAPPL, et engagé dans le cadre de l'accord sectoriel relatif aux secteurs fédéraux de la santé (pas de remplacement d'un travailleur qui bénéficie de l'octroi de congés supplémentaires à partir de 52 ans)
11 = travailleur, déclaré en DmfAPPL, et engagé en remplacement d'un travailleur qui bénéficie de l'octroi de congés supplémentaires à partir de 52 ans - accord sectoriel relatif aux secteurs fédéraux de la santé

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 2

PRESENCE: Facultative

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00794-002	B
Erreur de cardinalité	00794-090	B
Erreur de séquence	00794-091	B
Longueur incorrecte	00794-093	B
Non admis	00794-146	B

NUMERO DE ZONE: 00795	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

EXTRA DE L'HORECA
(Label XML : HorecaExtra)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation - Informations - Action
Code(s): 90314
Label(s) xml: OccupationInformationsAction

DESCRIPTION: Extra de l'Horeca qui ne bénéficie pas de l'assujettissement réduit jusqu'au 2/2007.
A partir du 3/2007, intérimaire qui est occupé comme occasionnel chez un employeur de l'Horeca.
A partir du 4/2013 travailleur qui est occupé comme occasionnel dans l'Horeca.
Cette zone n'est jamais utilisée pour une administration provinciale ou locale.

DOMAINE DE DEFINITION: La lettre E

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de cardinalité	00795-090	B
Erreur de séquence	00795-091	B
Longueur incorrecte	00795-093	B
Non admis	00795-146	B

NUMERO DE ZONE: 00812	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

SALAIRE HORAIRE
(Label XML : HourRemun)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation - Informations - Action

Code(s): 90314

Label(s) xml: OccupationInformationsAction

DESCRIPTION: Le salaire horaire est le salaire, tel que convenu dans le contrat de travail, qui est dû pour une heure normale de travail prestée dans le trimestre.
Cette zone n'est jamais utilisée pour une administration provinciale ou locale.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier et élément de [1;99999]
Attention : Le salaire horaire est exprimé en eurocents
Exemples :
35 euros et 20 cents est exprimé sous la forme : 03520
15 euros est exprimé sous la forme : 01500

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 5

PRESENCE: Facultative

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00812-002	B
Erreur de séquence	00812-091	B
Erreur de cardinalité	00812-090	B
Longueur incorrecte	00812-093	B
Non admis	00812-146	B

NUMERO DE ZONE: 00862	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

SALAIRE HORAIRE EN MILLIÈMES D'EURO
(Label XML : HourRemunInThousandthOfEuro)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation - Informations - Action

Code(s): 90314

Label(s) xml: OccupationInformationsAction

DESCRIPTION: Le salaire horaire est le salaire, tel que convenu dans le contrat de travail, qui est dû pour une heure normale de travail prestée dans le trimestre.
Cette zone ne peut pas être reprise pour une administration provinciale ou locale.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier et élément de [1;999999]
Attention : Le salaire horaire est exprimé en millièmes d'euro
Exemples :
35 euros et 20 cents est exprimé sous la forme : 035200
15 euros est exprimé sous la forme : 015000

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 6

PRESENCE: Facultative

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00862-002	B
Erreur de séquence	00862-091	B
Erreur de cardinalité	00862-090	B
Longueur incorrecte	00862-093	B
Non admis	00862-146	B

NUMERO DE ZONE: 00893	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

PERSONNEL MIS À DISPOSITION
(Label XML : PostedWorker)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation - Informations - Action

Code(s): 90314

Label(s) xml: OccupationInformationsAction

DESCRIPTION: Code indiquant si le membre du personnel a été mis à disposition par l'employeur chez un autre employeur ou à été mis à disposition chez l'employeur par un autre employeur.
Cette zone n'est jamais utilisée lorsqu'il s'agit d'une DmfA.

DOMAINE DE DEFINITION:
1 = membre du personnel détaché chez un autre employeur
2 = membre du personnel détaché par un autre employeur

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Facultative

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de cardinalité	00893-090	B
Erreur de séquence	00893-091	B
Longueur incorrecte	00893-093	B
Non admis	00893-146	B

NUMERO DE ZONE: 01010	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NOMBRE DE JOURS SALAIRE GARANTI PREMIÈRE SEMAINE
(Label XML : FirstWeekGuaranteedSalaryNbrDays)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation - Informations - Action

Code(s): 90314

Label(s) xml: OccupationInformationsAction

DESCRIPTION: Nombre de jours d'incapacité de travail suite à une maladie ou à un accident de droit commun avec salaire garanti la première semaine, non compris le nombre de jours avec rémunération journalière garantie. Les jours de carence sont inclus lorsqu'ils sont payés par l'employeur.
Cette zone ne peut pas être reprise pour une administration provinciale ou locale.

DOMAINE DE DEFINITION: [1;9200]
Attention : Les jours sont exprimés en centièmes de jours.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 4

PRESENCE: Facultative

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	01010-002	B
Erreur de cardinalité	01010-090	B
Erreur de séquence	01010-091	B
Longueur incorrecte	01010-093	B
Non admis	01010-146	B

NUMERO DE ZONE: 01011	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

RÉMUNÉRATION BRUTE PAYÉE EN CAS DE MALADIE
(Label XML : IllnessGrossRemunAmount)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation - Informations - Action

Code(s): 90314

Label(s) xml: OccupationInformationsAction

DESCRIPTION: Total des rémunérations brutes, y compris celles qui ne sont pas soumises à des cotisations de sécurité sociale, payées par l'employeur dans le cadre d'une maladie ou d'un accident de droit commun au cours du trimestre concerné, non compris les indemnités payées par l'employeur pour le(s) jour(s) avec rémunération journalière garantie.
Cette zone ne peut pas être reprise pour une administration provinciale ou locale.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier et élément de [1; 99999999999]

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 11

PRESENCE: Facultative

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	01011-002	B
Erreur de cardinalité	01011-090	B
Erreur de séquence	01011-091	B
Longueur incorrecte	01011-093	B
Non admis	01011-146	B

NUMERO DE ZONE: 01012	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

DISPENSE DE DÉCLARATION DES DONNÉES DE L'OCCUPATION RELATIVES AU SECTEUR PUBLIC
(Label XML : PSDDclExemption)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation - Informations - Action

Code(s): 90314

Label(s) xml: OccupationInformationsAction

DESCRIPTION: Zone qui indique, pour une occupation a priori couverte par le champ d'application de Capelo (combinaison catégorie d'employeur - code travailleur ET employeur faisant partie du champ d'application), que la déclaration des blocs dits Capelo (Données de l'occupation relatives au secteur public, Traitement barémique et Supplément de traitement) n'est pas requise, parce que cette occupation n'est pas susceptible d'ouvrir le droit à une pension secteur public.

DOMAINE DE DEFINITION: 1 = dispense

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Obligatoire si la donnée est présente dans la base de données DmfA.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de cardinalité	01012-090	B
Erreur de séquence	01012-091	B
Longueur incorrecte	01012-093	B
Non admis	01012-146	B

NUMERO DE ZONE: 01013	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

DISPENSE - RÉGIME DE PENSION COMPLÉMENTAIRE
(Label XML : SupplPensionContributionExemption)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation - Informations - Action

Code(s): 90314

Label(s) xml: OccupationInformationsAction

DESCRIPTION: Zone qui fournit des informations supplémentaires concernant le champ d'application du régime de pension complémentaire.
Cette zone n'est jamais utilisée lorsqu'il s'agit d'une DmfA.

DOMAINE DE DEFINITION:
1 = dispense
2 = travailleur qui relève du régime de pension complémentaire de "Provant" occupé chez un employeur avec plusieurs régimes de pension complémentaires.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Facultative

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de cardinalité	01013-090	B
Erreur de séquence	01013-091	B
Longueur incorrecte	01013-093	B
Non admis	01013-146	B

NUMERO DE ZONE: 01063	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

DONNÉE DE CONTRÔLE - OBLIGATION
(Label XML : ObligationControlInformation)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation - Informations - Action

Code(s): 90314

Label(s) xml: OccupationInformationsAction

DESCRIPTION: Information permettant de prendre en compte un travailleur dans le calcul d'une obligation d'un employeur. Cette zone n'est jamais utilisée pour une administration provinciale ou locale.

DOMAINE DE DEFINITION: FWT (Former Work Placement Trainee) = Ancien stagiaire d'intégration en entreprise entrant en considération pour le calcul de la mise à disposition de 1% de places de stage et qui est engagé immédiatement après le stage par le même employeur dans les liens d'un contrat de travail.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 3

PRESENCE: Facultative

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de cardinalité	01063-090	B
Erreur de séquence	01063-091	B
Longueur incorrecte	01063-093	B
Non admis	01063-146	B

NUMERO DE ZONE: 01092	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

DATE DE NOMINATION À TITRE DÉFINITIF
(Label XML : DefinitiveNominationDate)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation - Informations - Action

Code(s): 90314

Label(s) xml: OccupationInformationsAction

DESCRIPTION:

La date de nomination pour un membre du personnel nommé à titre définitif est mentionnée ici.
La zone mentionne la date la plus récente de nomination en ce qui concerne la ligne d'occupation. Si un travailleur a été nommé à titre définitif à mi-temps au 01-01-2010, et que dans la même fonction, il a été nommé à temps plein au 01-01-2012, alors c'est la date du 01-01-2012 qui doit être mentionnée dans cette zone.
La zone ne doit pas être remplie pour un stagiaire en vue d'une nomination à titre définitif. Si le stage s'achève avec succès et que le membre du personnel statutaire a été effectivement nommé, c'est la date de la nomination à titre définitif (et non la date de début du stage) qui doit être remplie.
Cette zone n'est jamais utilisée lorsqu'il s'agit d'une DmfA.

DOMAINE DE DEFINITION:

[1900-01-01; dernier jour du trimestre de la déclaration]

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Facultative

FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
. JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Invalide	01092-003	B
Erreur de cardinalité	01092-090	B
Erreur de séquence	01092-091	B
Longueur incorrecte	01092-093	B
Non admis	01092-146	B

NUMERO DE ZONE: 01148	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

DATE D'ATTRIBUTION DU NOUVEAU POSTE MARIBEL SOCIAL
(Label XML : NewMaribelEmploymentDate)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation - Informations - Action
Code(s): 90314
Label(s) xml: OccupationInformationsAction

DESCRIPTION:
Date d'attribution du nouveau poste Maribel social

DOMAINE DE DEFINITION:
2016-04-01; dernier jour du trimestre de la déclaration

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 10
PRESENCE: Facultative
FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
. JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Invalide	01148-003	B
Pas dans le domaine de définition	01148-008	NP
Pas d'application	01148-053	B
Erreur de cardinalité	01148-090	B
Erreur de séquence	01148-091	B
Longueur incorrecte	01148-093	B
Non admis	01148-146	B

NUMERO DE ZONE: 01176	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

COTISATION PENSION DU SECTEUR PUBLIC POUR TRAVAILLEURS STATUTAIRES - BASE DE CALCUL DÉROGATOIRE
(Label XML : PSPContribCalcBasisDerogation)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation - Informations - Action
Code(s): 90314
Label(s) xml: OccupationInformationsAction

DESCRIPTION: Zone qui indique que la cotisation pension du secteur public pour travailleurs statutaires, suite à des circonstances particulières, a une base de calcul dérogatoire.
Cette zone n'est jamais utilisée pour une administration provinciale ou locale.

DOMAINE DE DEFINITION: 1 = Dérogation

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 01194	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

MESURE CARRIÈRE
(Label XML : CareerMeasure)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation - Informations - Action
Code(s): 90314
Label(s) xml: OccupationInformationsAction

DESCRIPTION: Code qui détermine si le travailleur est occupé dans le cadre d'une mesure carrière.

DOMAINE DE DEFINITION:
1 = travailleur occupé dans le cadre d'une fin de carrière en douceur
2 = Starter-Job
99 = Flexi-Job

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 2
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 01215	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

DÉTAIL SECTEUR
(Label XML : SectorDetail)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation - Informations - Action

Code(s): 90314

Label(s) xml: OccupationInformationsAction

DESCRIPTION: Indication du sous-secteur qui relève de la compétence flamande en matière d'activités non marchandes (accord intersectoriel flamand).

DOMAINE DE DEFINITION: Voir annexe 46 - Détail secteur

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 4

PRESENCE: Facultative

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 01216	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

BUDGET MOBILITÉ
(Label XML : MobilityBudget)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation - Informations - Action
Code(s): 90314
Label(s) xml: OccupationInformationsAction

DESCRIPTION: Budget total qui est attribué au travailleur sur le plan de la mobilité, et qu'il peut consacrer à un ou plusieurs piliers prévus par la législation : un véhicule de société respectueux de l'environnement, modes de transports alternatifs et durables et le paiement du solde du budget.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier positif et élément de [1; 99999999999].
Le montant est exprimé en eurocents.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 11
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00749	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS DU REMPLAÇANT
(Label XML : SubstituteINSS)

BLOC FONCTIONNEL: Indemnité complémentaire - Action

Code(s): 90338

Label(s) xml: ComplementaryIndemnityAction

DESCRIPTION: Numéro d'identification d'une personne physique au sein de la sécurité sociale. Il s'agit du numéro d'identification de la personne physique au registre national ou au registre bis des personnes physiques.

Dans le cadre de la déclaration d'indemnités complémentaires, il s'agit du NISS du remplaçant de la personne qui perçoit l'indemnité complémentaire.
Cette zone n'est pas utilisée par une administration provinciale ou locale.

DOMAINE DE DEFINITION:

La valeur 0 n'est pas autorisée sauf s'il s'agit du remplaçant d'un travailleur en interruption de carrière à mi-temps et que la déclaration est faite par un tiers (catégorie d'employeurs égale à 099, 199, 299, 699) jusqu'au 4/2006.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 11

PRESENCE: Obligatoire si le travailleur en interruption de carrière à mi-temps est remplacé conformément à une CCT sauf, jusqu'au 4/2006, si la déclaration est faite par un tiers (catégorie d'employeurs égale à 099, 199, 299, 699).
Obligatoire pour un travailleur en RCC pour lequel une cotisation compensatoire est due et qui est remplacé par un chômeur complet indemnisable depuis un an.

FORMAT: 0 ou NNNNNNNNNCC
· NNNNNNNNN est le numéro
· CC est le chiffre de contrôle.

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00749-002	B
Pas dans le domaine de définition	00749-008	B
Erreur de cardinalité	00749-090	B
Erreur de séquence	00749-091	B
Longueur incorrecte	00749-093	B
Non admis	00749-146	B

NUMERO DE ZONE: 00823	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

DATE DU PREMIER OCTROI DE L'INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE
(Label XML : FirstComplIndemnityDate)

BLOC FONCTIONNEL:

Indemnité complémentaire - Action

Code(s): 90338

Label(s) xml: ComplementaryIndemnityAction

DESCRIPTION:

Date à laquelle la première indemnité complémentaire a été octroyée en complément d'une allocation de RCC, de chômage ou d'interruption de carrière ou date à laquelle le RCC prend cours ou, pour les RCIC débutant à partir du 01/04/2012, date du premier octroi de l'allocation de chômage.

DOMAINE DE DEFINITION:

Pour les RCIC (code travailleur 883 ou 885), la date ne peut pas être antérieure au 01/01/2006.
Pour les RCC (code travailleur 879 en DmfA ou 771 en DmfAPPL, la date ne peut pas être antérieure au 01/03/1995.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Indispensable

FORMAT: AAAA-MM-JJ

· AAAA est l'année
· MM est le mois
. JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Invalide	00823-003	B
Erreur de cardinalité	00823-090	B
Erreur de séquence	00823-091	B
Longueur incorrecte	00823-093	B
Non admis	00823-146	B

NUMERO DE ZONE: 00853	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

MESURES PRÉVUES EN CAS DE REPRISE DU TRAVAIL
(Label XML : ResumptionOfWorkMeasure)

BLOC FONCTIONNEL: Indemnité complémentaire - Action

Code(s): 90338

Label(s) xml: ComplementaryIndemnityAction

DESCRIPTION: Code qui précise ce qui est prévu dans la convention en ce qui concerne le maintien du paiement des indemnités complémentaires en cas de reprise du travail. Pour les bénéficiaires d'allocations de chômage, la convention conclue avant le 1/1/2008, ne doit pas prévoir explicitement l'interruption du paiement des indemnités en 2006-2007 et, à partir du 1er janvier 2008, la convention doit prévoir explicitement le maintien du paiement.
Pour les travailleurs en RCC, lorsque l'employeur ne relève pas de la loi de 68 sur les CCT, l'accord collectif ou d'entreprise doit prévoir explicitement le maintien du paiement et dans les autres cas, la convention ne doit pas déroger à la CCT 17 tricies du CNT en ce qui concerne le maintien du paiement.
Cette zone n'est jamais reprise pour une administration provinciale ou locale.

DOMAINE DE DEFINITION: 0 = la convention ou l'accord ne satisfait pas aux conditions requises en matière de reprise du travail
1 = la convention ou l'accord satisfait aux conditions requises en matière de reprise du travail
9 = pas d'application

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Obligatoire si la demande de consultation concerne un employeur affilié à l'ONSS et que la déclaration concerne un trimestre postérieur ou égal au 1/2007

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Pas dans le domaine de définition	00853-008	B
Erreur de cardinalité	00853-090	B
Erreur de séquence	00853-091	B
Longueur incorrecte	00853-093	B
Non admis	00853-146	B

NUMERO DE ZONE: 00949	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

TYPE DE DÉBITEUR
(Label XML : DebtorType)

BLOC FONCTIONNEL: Indemnité complémentaire - Action
Code(s): 90338
Label(s) xml: ComplementaryIndemnityAction

DESCRIPTION: Cette zone signale le type de débiteur des cotisations qui fait la déclaration.

DOMAINE DE DEFINITION:
0 = l'employeur est le seul débiteur
1 = l'employeur est le débiteur principal et seul à faire la déclaration
2 = le fonds ou un autre tiers est le seul débiteur
3 = le fonds ou un autre tiers est le débiteur principal et seul à faire la déclaration
4 = Il y a ou il y a eu plusieurs débiteurs déclarants et c'est l'employeur qui fait la présente déclaration
5 = il y a ou il y a eu plusieurs débiteurs déclarants et c'est le fonds ou un autre tiers qui fait la présente déclaration

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Obligatoire si la déclaration concerne un trimestre postérieur au 1/2010.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Pas dans le domaine de définition	00949-008	B
Erreur de cardinalité	00949-090	B
Erreur de séquence	00949-091	B
Longueur incorrecte	00949-093	B
Non admis	00949-146	B

NUMERO DE ZONE: 00950	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NOMBRE DE PARTIES DE L'INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE
(Label XML : ComplIndemnityNbrOfParts)

BLOC FONCTIONNEL: Indemnité complémentaire - Action

Code(s): 90338

Label(s) xml: ComplementaryIndemnityAction

DESCRIPTION: Cette zone permet de signaler que la déclaration de l'indemnité complémentaire couvrant une même période est réalisée en plusieurs parties.

DOMAINE DE DEFINITION: [0,9]

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Obligatoire si la déclaration de l'indemnité complémentaire comporte plusieurs parties qui couvrent la même période.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de cardinalité	00950-090	B
Erreur de séquence	00950-091	B
Longueur incorrecte	00950-093	B
Non admis	00950-146	B

NUMERO DE ZONE: 00951	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

DATE DE NOTIFICATION DU PRÉAVIS
(Label XML : NoticeDate)

BLOC FONCTIONNEL: Indemnité complémentaire - Action

Code(s): 90338

Label(s) xml: ComplementaryIndemnityAction

DESCRIPTION:

Date à laquelle un préavis a été notifié au travailleur en RCC ou en RCIC - chômage ou date de rupture de son contrat moyennant le paiement d'une indemnité de rupture ou date à laquelle le contrat de travail a pris fin si ce n'est pas suite à un licenciement.

DOMAINE DE DEFINITION:

La date doit être supérieure au 01/01/1990 et inférieure à la date de premier octroi de l'indemnité.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Obligatoire si la déclaration concerne un RCC qui n'est pas à mi temps ou un RCIC - chômage à partir de 2010/2, pour autant que la date de premier octroi de l'indemnité complémentaire soit postérieure ou égale au 01/04/2010.

FORMAT: AAAA-MM-JJ

· AAAA est l'année

· MM est le mois

. JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Invalide	00951-003	B
Erreur de cardinalité	00951-090	B
Erreur de séquence	00951-091	B
Longueur incorrecte	00951-093	B
Non admis	00951-146	B
Incompatible avec la date de premier octroi de l'indemnité	00951-372	NP

NUMERO DE ZONE: 00952	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NOTION D'ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ OU EN RESTRUCTURATION
(Label XML : AilingOrReorgCompanyNotion)

BLOC FONCTIONNEL: Indemnité complémentaire - Action

Code(s): 90338

Label(s) xml: ComplementaryIndemnityAction

DESCRIPTION: Notion signalant si l'entreprise qui a licencié le bénéficiaire d'indemnité complémentaire de RCC était reconnue comme étant en difficulté ou en restructuration au moment de l'octroi de la première indemnité complémentaire.

DOMAINE DE DEFINITION:
0 = l'entreprise n'est pas reconnue en difficulté, ni en restructuration
1 = l'entreprise est ou a été reconnue en difficulté
2 = l'entreprise est ou a été reconnue en restructuration (sauf 3)
3 = l'entreprise est ou a été assimilée à une entreprise en difficulté (licenciement collectif sur base de l'art .18,§7, alinéa 4 de l'AR du 03/05/2007)

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Obligatoire si la déclaration concerne un RCC et que l'entreprise est reconnue en difficulté ou en restructuration au moment du premier octroi de l'indemnité complémentaire versée au travailleur.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Pas dans le domaine de définition	00952-008	B
Erreur de cardinalité	00952-090	B
Erreur de séquence	00952-091	B
Longueur incorrecte	00952-093	B
Non admis	00952-146	B

NUMERO DE ZONE: 00953	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

DATE DE DÉBUT DE RECONNAISSANCE
(Label XML : AcknowledgementStartDate)

BLOC FONCTIONNEL: Indemnité complémentaire - Action

Code(s): 90338

Label(s) xml: ComplementaryIndemnityAction

DESCRIPTION:

Date à partir de laquelle l'entreprise qui a licencié le bénéficiaire d'indemnité complémentaire dans le cadre d'un RCC ou d'un RCIC était reconnue comme étant en difficulté ou en restructuration.

DOMAINE DE DEFINITION:

Cette date doit être comprise entre le 01/01/1990 et la date civile de fin du trimestre concerné.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Obligatoire si la zone "notion d'entreprise en difficulté ou en restructuration" (00952) est à 1, 2 ou 3.

FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
. JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Invalide	00953-003	B
Erreur de cardinalité	00953-090	B
Erreur de séquence	00953-091	B
Longueur incorrecte	00953-093	B
Non admis	00953-146	B

NUMERO DE ZONE: 00954	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

DATE DE FIN DE RECONNAISSANCE
(Label XML : AcknowledgementEndDate)

BLOC FONCTIONNEL: Indemnité complémentaire - Action

Code(s): 90338

Label(s) xml: ComplementaryIndemnityAction

DESCRIPTION:

Dernier jour au cours duquel l'entreprise qui a licencié le bénéficiaire d'indemnité complémentaire dans le cadre d'un RCC et d'un RCIC est reconnue comme étant en difficulté ou en restructuration.

DOMAINE DE DEFINITION:

Cette date doit être postérieure à la date de début de reconnaissance.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Obligatoire si la zone "notion d'entreprise en difficulté ou en restructuration" (00952) est à 1, 2 ou 3.

FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
. JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Invalide	00954-003	B
Erreur de cardinalité	00954-090	B
Erreur de séquence	00954-091	B
Longueur incorrecte	00954-093	B
Non admis	00954-146	B

NUMERO DE ZONE: 00830	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

MONTANT DE L'INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE
(Label XML : ComplIndemnityAmount)

BLOC FONCTIONNEL: Indemnité complémentaire - Cotisation - Action

Code(s): 90339

Label(s) xml: ComplIndemnityContributionAction

DESCRIPTION: Montant de l'ndemnité complémentaire mensuelle réellement payé par l'employeur (ou un tiers). Il s'agit de l'indemnité éventuellement indexée et revalorisée.
Dans les cas de reprise du travail ou de proratisation, il s'agit du montant mensuel complet.
Dans les cas de capitalisation, il s'agit du montant mensuel théorique.

DOMAINE DE DEFINITION: [0,999999999]

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 9

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00830-001	B
Non numérique	00830-002	B
Pas dans le domaine de définition	00830-008	B
Erreur de cardinalité	00830-090	B
Erreur de séquence	00830-091	B
Longueur incorrecte	00830-093	B
Non admis	00830-146	B

NUMERO DE ZONE: 00831	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NOMBRE DE MOIS - INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE
(Label XML : ComplIndemnityNbrMonths)

BLOC FONCTIONNEL: Indemnité complémentaire - Cotisation - Action

Code(s): 90339

Label(s) xml: ComplIndemnityContributionAction

DESCRIPTION: Nombre de mois durant lesquels l'indemnité complémentaire déclarée dans ce bloc a été payée (ou calculée en cas de capitalisation), dans le courant de ce trimestre (pour un type d'adaptation du montant ou un numéro de suite).
Pour les capitalisations partielles, ce nombre de mois correspond au nombre total de mois jusqu'à la pension divisé par le nombre de versements et ensuite multiplié par le nombre de versements effectués durant le trimestre concerné.

DOMAINE DE DEFINITION: [0,181]
Les valeurs [4 -181] ne sont autorisées qu'en cas de capitalisation.
La valeur [0] n'est autorisée qu'en cas de capitalisation partielle, pour autant que les décimales pour le nombre de mois soient strictement positives.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 3

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00831-002	B
Pas dans le domaine de définition	00831-008	B
Erreur de cardinalité	00831-090	B
Erreur de séquence	00831-091	B
Longueur incorrecte	00831-093	B
Non admis	00831-146	B

NUMERO DE ZONE: 00892	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NOTION DE CAPITALISATION
(Label XML : CapitalizationNotion)

BLOC FONCTIONNEL: Indemnité complémentaire - Cotisation - Action

Code(s): 90339

Label(s) xml: ComplIndemnityContributionAction

DESCRIPTION: Notion signalant que le débiteur déclare les cotisations sur les indemnités complémentaires en une seule fois ou pas, ou le fait partiellement quand un débiteur verse anticipativement les indemnités complémentaires en quelques tranches ou qu'un des débiteurs capitalise sa part ou, pour les RCC ou RCIC débutant à partir du 1er avril 2010, qu'il ne les verse pas jusqu'à l'âge de la pension ou qu'il ne les verse pas mensuellement.

DOMAINE DE DEFINITION:
0 = pas de capitalisation
1 = capitalisation complète
2 = capitalisation partielle

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Facultative

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Pas dans le domaine de définition	00892-008	B
Erreur de cardinalité	00892-090	B
Erreur de séquence	00892-091	B
Longueur incorrecte	00892-093	B
Non admis	00892-146	B

NUMERO DE ZONE: 00956	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

MONTANT THÉORIQUE DE L'ALLOCATION SOCIALE
(Label XML : WelfareBenefitTheoreticalAmount)

BLOC FONCTIONNEL: Indemnité complémentaire - Cotisation - Action

Code(s): 90339

Label(s) xml: ComplIndemnityContributionAction

DESCRIPTION: Le montant de l'allocation sociale ne peut être égal à 0 que dans le cas de la déclaration d'une part patronale ou dans le cas où l'indemnité complémentaire est déclarée en plusieurs parties.

DOMAINE DE DEFINITION: [0,999999999]

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 9

PRESENCE: Obligatoire si la cotisation concerne une part personnelle (codes travailleurs cotisation 295 dans une DmfA ou 886 dans une DmfAPPL).

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00956-002	B
Erreur de cardinalité	00956-090	B
Erreur de séquence	00956-091	B
Longueur incorrecte	00956-093	B
Non admis	00956-146	B

NUMERO DE ZONE: 00957	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

DÉCIMALES POUR LE NOMBRE DE MOIS
(Label XML : NbrMonthsDecimals)

BLOC FONCTIONNEL: Indemnité complémentaire - Cotisation - Action

Code(s): 90339

Label(s) xml: ComplIndemnityContributionAction

DESCRIPTION: Ces décimales permettent un calcul plus précis du nombre de mois couverts par les cotisations en cas de capitalisation partielle. En effet, dans le cas de capitalisation partielle, le nombre de mois est théorique et n'est pas toujours un nombre entier. Par exemple, on pourrait arriver à un résultat de 6.80 mois. Dans ce cas, le nombre de mois reprend 6 et les décimales pour le nombre de mois reprennent 80.

DOMAINE DE DEFINITION: [0, 99]

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 2

PRESENCE: Obligatoire si , en cas de capitalisation partielle, le nombre de mois est égal à 0.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00957-002	B
Erreur de cardinalité	00957-090	B
Erreur de séquence	00957-091	B
Longueur incorrecte	00957-093	B
Non admis	00957-146	B

NUMERO DE ZONE: 00958	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NOMBRE DE JOURS - MOIS INCOMPLET
(Label XML : IncompleteMonthNbrDays)

BLOC FONCTIONNEL: Indemnité complémentaire - Cotisation - Action

Code(s): 90339

Label(s) xml: ComplIndemnityContributionAction

DESCRIPTION: Nombre de jours couvrant l'indemnité complémentaire et l'allocation sociale donnant lieu à cotisations dans les cas de reprise du travail, de jours couverts par un pécule de vacances ou d'indemnisation qui commence ou se termine au cours d'un mois.

DOMAINE DE DEFINITION: [0,78]

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 2

PRESENCE: Obligatoire si la zone "mois incomplet - raison" (00959) est différente de 0.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00958-002	B
Pas dans le domaine de définition	00958-008	B
Erreur de cardinalité	00958-090	B
Erreur de séquence	00958-091	B
Longueur incorrecte	00958-093	B
Non admis	00958-146	B

NUMERO DE ZONE: 00959	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

MOIS INCOMPLET - RAISON
(Label XML : IncompleteMonthReason)

BLOC FONCTIONNEL: Indemnité complémentaire - Cotisation - Action
Code(s): 90339
Label(s) xml: ComplIndemnityContributionAction

DESCRIPTION: Donne une justification du fait que le nombre de jours corresponde à un mois incomplet.

DOMAINE DE DEFINITION:
0 = Mois complet
1 = Mois incomplet suite à une reprise de travail ou un arrêt de la reprise de travail
2 = Mois incomplet suite à un début ou une fin de RCC ou RCIC en milieu de mois
3 = Mois incomplet suite à la prise de jours de vacances couverts par un pécule
4 = Changement de débiteur dans le courant d'un mois
5 = Changement du montant de l'allocation sociale au cours du mois (autorisé à partir des déclarations du 2/2010)

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00959-002	B
Pas dans le domaine de définition	00959-008	B
Erreur de cardinalité	00959-090	B
Erreur de séquence	00959-091	B
Longueur incorrecte	00959-093	B
Non admis	00959-146	B
Pas d'application	00959-053	B

NUMERO DE ZONE: 00960	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NOTION D'APPLICATION DU PLANCHER
(Label XML : FloorApplicationNotion)

BLOC FONCTIONNEL: Indemnité complémentaire - Cotisation - Action

Code(s): 90339

Label(s) xml: ComplIndemnityContributionAction

DESCRIPTION: Notion signalant si la part personnelle a été réduite de façon à ce que le montant que la personne reçoit ne descende pas en dessous du plancher fixé selon la situation familiale et, à partir du 4/2010, précisant le plancher utilisé quand la retenue est réduite.

DOMAINE DE DEFINITION:

0 = le plancher n'est pas appliqué
1 = le plancher est appliqué

A partir des déclarations du 4/2010 :
0 = le plancher n'est pas appliqué
1 = le plancher pour un temps plein avec charge de famille est appliqué
2 = le plancher pour un temps plein sans charge de famille est appliqué
3 = le plancher pour un mi-temps avec charge de famille est appliqué
4 = le plancher pour un mi-temps sans charge de famille est appliqué

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00960-002	B
Pas dans le domaine de définition	00960-008	B
Erreur de cardinalité	00960-090	B
Erreur de séquence	00960-091	B
Longueur incorrecte	00960-093	B
Non admis	00960-146	B

NUMERO DE ZONE: 01129	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

CODE PÉRIODE
(Label XML : IndemnityContributionPeriodCode)

BLOC FONCTIONNEL: Indemnité complémentaire - Cotisation - Action

Code(s): 90339

Label(s) xml: ComplIndemnityContributionAction

DESCRIPTION: Code de la période durant laquelle le Régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC), le Régime de chômage avec indemnité complémentaire pour travailleurs âgés (RCIC) ou le Crédit-temps (CT) débute. Il détermine la série de taux utilisée pour le calcul de la cotisation patronale.

DOMAINE DE DEFINITION:

1 = Début du RCC/RCIC/Crédit temps avant le 1/4/2010
OU, pour RCC/RCIC, notification du préavis ou fin de contrat avant le 16/10/2009
OU, pour les RCC débutant durant une période de reconnaissance comme entreprise en difficulté ou en restructuration :
décision ministérielle avant le 15/10/2009
OU annonce du licenciement collectif dans le cadre d'une restructuration avant le 15/10/2009

2 = Début du RCC/RCIC/Crédit temps à partir du 1/4/2010
ET, pour RCC/RCIC, notification du préavis ou fin de contrat à partir du 16/10/2009
ET, pour les RCC débutant durant une période de reconnaissance comme entreprise en difficulté ou en restructuration :
décision ministérielle à partir du 15/10/2009
ET annonce du licenciement collectif dans le cadre d'une restructuration à partir du 15/10/2009

3 = Début du RCC/RCIC/Crédit temps à partir du 1/4/2012
ET, pour RCC/RCIC, notification du préavis ou fin de contrat à partir du 29/11/2011
ET, pour les RCC débutant durant une période de reconnaissance comme entreprise en difficulté ou en restructuration :
décision ministérielle à partir du 1/4/2012
ET annonce du licenciement collectif dans le cadre d'une restructuration à partir du 1/4/2012

4 = Début du RCC/RCIC/Crédit temps à partir du 1/1/2016
ET, pour RCC/RCIC, notification du préavis ou fin de contrat à partir du 11/10/2015
ET, pour les RCC débutant durant une période de reconnaissance comme entreprise en difficulté ou en restructuration :
décision ministérielle à partir du 11/10/2015
ET annonce du licenciement collectif dans le cadre d'une restructuration à partir du 11/10/2015

5 = Début du RCC/RCIC/Crédit temps à partir du 1/1/2017
ET, pour RCC/RCIC, notification du préavis ou fin de contrat à partir du 01/11/2016
ET, pour les RCC débutant durant une période de reconnaissance comme entreprise en difficulté ou en restructuration :
décision ministérielle à partir du 01/11/2016
ET annonce du licenciement collectif dans le cadre d'une restructuration à partir du 01/11/2016

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 2
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00963	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

DÉNOMINATION DU GRADE OU DE LA FONCTION
(Label XML : GradeOrFunction)

BLOC FONCTIONNEL: Données de l'occupation relatives au secteur public - Action
Code(s): 90423
Label(s) xml: OccupationPSDAction

DESCRIPTION: Texte qui indique soit le grade du travailleur, soit la fonction qu'il exerce

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 100
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Longueur incorrecte	00963-093	B
Non admis	00963-146	B
Erreur de cardinalité	00963-090	B
Erreur de séquence	00963-091	B

NUMERO DE ZONE: 00965	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

DATE DE FIN - DONNÉES DE L'OCCUPATION RELATIVES AU SECTEUR PUBLIC
(Label XML : OccupationPSDEndDate)

BLOC FONCTIONNEL:

Données de l'occupation relatives au secteur public - Action

Code(s): 90423

Label(s) xml: OccupationPSDAction

DESCRIPTION:

Il s'agit de la date de fin de la période à laquelle les données de l'occupation relatives au secteur public se rapportent.
Si ces données sont inchangées et se poursuivent le trimestre suivant, cette date n'est pas complétée.
Si la fin de cette période a comme conséquence que le lien de subordination entre le travailleur et l'employeur est rompu, cette date correspond à la date de sortie chez l'employeur.

DOMAINE DE DEFINITION:

La date de fin des données de l'occupation relatives au secteur public est inférieure ou égale à la "Date de fin de l'occupation" (zone 00045) dont la ligne "Données de l'occupation relatives au secteur public" dépend.
Si la "Date de fin de l'occupation" (zone 00045) n'est pas remplie (non présente), la date de fin des données de l'occupation relatives au secteur public doit être inférieure ou égale à la date de fin du trimestre civil.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Obligatoire si si la période à laquelle les données se rapportent se termine dans le courant du trimestre de la déclaration.
Obligatoire si la zone "Motif de fin de la relation statutaire" de cette ligne est remplie. Ceci ne concerne que les statutaires.

FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
. JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Invalide	00965-003	B
Longueur incorrecte	00965-093	B
Non admis	00965-146	B
Erreur de cardinalité	00965-090	B
Erreur de séquence	00965-091	B

NUMERO DE ZONE: 00966	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

RÔLE LINGUISTIQUE
(Label XML : OfficialLanguage)

BLOC FONCTIONNEL: Données de l'occupation relatives au secteur public - Action
Code(s): 90423
Label(s) xml: OccupationPSDAction

DESCRIPTION: Code qui indique le rôle linguistique dont le travailleur relève

DOMAINE DE DEFINITION:
1 = néerlandais
2 = français
3 = allemand

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00966-001	B
Non numérique	00966-002	B
Pas dans le domaine de définition	00966-008	B
Longueur incorrecte	00966-093	B
Non admis	00966-146	B
Erreur de cardinalité	00966-090	B
Erreur de séquence	00966-091	B

NUMERO DE ZONE: 00969	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

MOTIF DE FIN DE LA RELATION STATUTAIRE
(Label XML : StatutoryRelationEndReason)

BLOC FONCTIONNEL: Données de l'occupation relatives au secteur public - Action
Code(s): 90423
Label(s) xml: OccupationPSDAction

DESCRIPTION: Code qui indique, pour un travailleur nanti d'une nomination définitive ou d'une nomination y assimilée, comment le lien statutaire avec l'employeur a pris fin ou a été modifié.

DOMAINE DE DEFINITION:
1 = pension
2 = départ volontaire
3 = démission imposée par l'employeur
4 = décès
5 = changement d'employeur (secteur public)
6 = changement de statut
7 = fin d'assujettissement à un régime de pension belge

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Obligatoire si le lien statutaire prend fin.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00969-002	B
Pas dans le domaine de définition	00969-008	B
Longueur incorrecte	00969-093	B
Non admis	00969-146	B
Erreur de cardinalité	00969-090	B
Erreur de séquence	00969-091	B

NUMERO DE ZONE: 00971	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

DATE DE FIN DU TRAITEMENT BARÉMIQUE
(Label XML : ScaleSalaryEndDate)

BLOC FONCTIONNEL:

Traitement barémique - Action

Code(s): 90424

Label(s) xml: ScaleSalaryAction

DESCRIPTION:

Il s'agit de la date de fin de la période à laquelle les données du traitement barémique se rapportent.
Si ces données sont inchangées et se poursuivent le trimestre suivant, cette date n'est pas complétée.

DOMAINE DE DEFINITION:

La date de fin du traitement barémique est inférieure ou égale à la date de fin de la ligne "Données de l'occupation relatives au secteur public" ou de la ligne "Élément de l'historique de carrière du travailleur" dont la ligne "Traitement barémique" dépend.
Si la date de fin de la ligne "Données de l'occupation relatives au secteur public" n'est pas remplie (non présente), la date de fin du traitement barémique doit être inférieure ou égale à la date de fin du trimestre civil.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Obligatoire si le lien statutaire prend fin.

FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
. JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Invalide	00971-003	B
Longueur incorrecte	00971-093	B
Non admis	00971-146	B
Erreur de cardinalité	00971-090	B
Erreur de séquence	00971-091	B

NUMERO DE ZONE: 00974	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

MONTANT DU TRAITEMENT BARÉMIQUE
(Label XML : ScaleSalaryAmount)

BLOC FONCTIONNEL: Traitement barémique - Action
Code(s): 90424
Label(s) xml: ScaleSalaryAction

DESCRIPTION: Traitement barémique (lié à l'indice 138,01) auquel, compte tenu de son ancienneté pécuniaire, le travailleur a droit ou auquel il aurait droit s'il était resté en service.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier positif et élément de [1 ; 99999999999].
Le montant est exprimé en eurocents.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 11
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00974-001	B
Non numérique	00974-002	B
Pas dans le domaine de définition	00974-008	B
Longueur incorrecte	00974-093	B
Non admis	00974-146	B
Erreur de cardinalité	00974-090	B
Erreur de séquence	00974-091	B

NUMERO DE ZONE: 00975	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE
(Label XML : WeekHoursNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Traitement barémique - Action

Code(s): 90424

Label(s) xml: ScaleSalaryAction

DESCRIPTION:

Il s'agit du nombre d'heures sur base duquel le traitement du travailleur est calculé ou, si ce travailleur bénéficie d'une absence, sur base duquel son traitement serait calculé s'il ne bénéficiait pas de cette absence.

DOMAINE DE DEFINITION:

Les heures sont exprimées en centièmes d'heures.
Entier compris [0;4800].
Exemples :
. 38 heures 20 min. est exprimé sous la forme : 3833
. 38 heures est exprimé sous la forme : 3800

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 4

PRESENCE:

Obligatoire si il y a plusieurs lignes de traitement simultanées, autrement dit si ces dernières couvrent une période de temps commune au sein du trimestre civil.
Obligatoire si le "Type du contrat" (00050) est partiel et qu'une "Mesure de réorganisation du travail" (00051) est remplie.
Obligatoire si le "Nombre d'heures par semaine - traitement barémique complet" (00976) est rempli.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00975-002	B
Longueur incorrecte	00975-093	B
Non admis	00975-146	B
Erreur de cardinalité	00975-090	B
Erreur de séquence	00975-091	B

NUMERO DE ZONE: 00976	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE - TRAITEMENT BARÉMIQUE COMPLET
(Label XML : ScaleSalaryWeekHoursNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Traitement barémique - Action
Code(s): 90424
Label(s) xml: ScaleSalaryAction

DESCRIPTION: Il s'agit du nombre d'heures correspondant à un traitement barémique complet pour la fonction exercée par le travailleur.

DOMAINE DE DEFINITION: Les heures sont exprimées en centièmes d'heures.
Entier compris [1;4800].

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 4

PRESENCE: Obligatoire si le "Nombre d'heures par semaine - traitement barémique complet" (00976) est différent du S de l'occupation (00049).
Obligatoire si le "Nombre d'heures par semaine" (00975) est rempli.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00976-002	B
Longueur incorrecte	00976-093	B
Non admis	00976-146	B
Erreur de cardinalité	00976-090	B
Erreur de séquence	00976-091	B

NUMERO DE ZONE: 00979	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

DATE DE FIN DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT
(Label XML : AdditionalScaleSalaryEndDate)

BLOC FONCTIONNEL:
Supplément de traitement - Action
Code(s): 90425
Label(s) xml: AdditionalScaleSalaryAction

DESCRIPTION:
Il s'agit de la date de fin de la période à laquelle les données relatives au supplément de traitement se rapportent.
Si ces données sont inchangées et se poursuivent le trimestre suivant, cette date n'est pas complétée.

DOMAINE DE DEFINITION:
La date de fin du supplément de traitement est inférieure ou égale à la date de fin du traitement de la ligne "Traitement barémique" dont la ligne "Supplément de traitement" dépend.
Si la date de fin du traitement de la ligne "Traitement barémique" n'est pas remplie (non présente), la date de fin du "Supplément de traitement" doit être inférieure ou égale à la date de fin du trimestre civil.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 10
PRESENCE: Obligatoire si la situation du supplément de traitement prend fin.
FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
. JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Invalide	00979-003	B
Longueur incorrecte	00979-093	B
Non admis	00979-146	B
Erreur de cardinalité	00979-090	B
Erreur de séquence	00979-091	B

NUMERO DE ZONE: 00980	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

MONTANT DE BASE DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT
(Label XML : AdditionalScaleSalaryBasisAmount)

BLOC FONCTIONNEL: Supplément de traitement - Action
Code(s): 90425
Label(s) xml: AdditionalScaleSalaryAction

DESCRIPTION: Il s'agit du montant forfaitaire de base pour un supplément déclaré sous la forme d'un nombre d'heures ou de prestations.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier positif et élément de [1 ; 99999999999].
Le montant de base est exprimé en eurocents.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 11
PRESENCE: Obligatoire si le "Nombre d'heures ou de prestations" (00982) est rempli.
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00980-002	B
Longueur incorrecte	00980-093	B
Non admis	00980-146	B
Erreur de cardinalité	00980-090	B
Erreur de séquence	00980-091	B

NUMERO DE ZONE: 00981	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

POURCENTAGE DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT
(Label XML : AdditionalScaleSalaryPercentage)

BLOC FONCTIONNEL: Supplément de traitement - Action

Code(s): 90425

Label(s) xml: AdditionalScaleSalaryAction

DESCRIPTION: Il s'agit d'un pourcentage variable du traitement.
Dans le cas d'un pourcentage fixe, précisé dans la description de la référence du supplément de traitement, cette zone n'est pas remplie.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier et élément de [1;99999].
Pourcentage exprimé en centième de pourcent (ex.: 21,52% => 2152).

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 5

PRESENCE: Obligatoire si la référence du supplément de traitement le requiert.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00981-002	B
Longueur incorrecte	00981-093	B
Non admis	00981-146	B
Erreur de cardinalité	00981-090	B
Erreur de séquence	00981-091	B

NUMERO DE ZONE: 00982	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

NOMBRE D'HEURES OU DE PRESTATIONS
(Label XML : NbrHoursOrServices)

BLOC FONCTIONNEL: Supplément de traitement - Action
Code(s): 90425
Label(s) xml: AdditionalScaleSalaryAction

DESCRIPTION: Pour un supplément payé à l'heure ou à la prestation, le nombre indiqué dans cette zone correspond au nombre d'heures ou au nombre de prestations effectuées pendant la période considérée.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier et élément de [1;9999999]. Les heures sont exprimées en centièmes d'heures.
Le nombre de prestations ou d'unités est exprimé en centièmes.
Exemples:
. 38 heures 20 min. est exprimé sous la forme : 3833
. 38 heures est exprimé sous la forme : 3800
. 1 prestation/unité est exprimé sous la forme : 100

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 7

PRESENCE: Obligatoire si la référence du supplément de traitement le requiert.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00982-002	B
Longueur incorrecte	00982-093	B
Non admis	00982-146	B
Erreur de cardinalité	00982-090	B
Erreur de séquence	00982-091	B

NUMERO DE ZONE: 00983	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

MONTANT DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT
(Label XML : AdditionalScaleSalaryAmount)

BLOC FONCTIONNEL: Supplément de traitement - Action

Code(s): 90425

Label(s) xml: AdditionalScaleSalaryAction

DESCRIPTION: Il s'agit du montant du supplément (lié à l'indice 138,01) auquel le travailleur a droit ou auquel il aurait droit s'il était resté en service.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier positif et élément de [1 ; 99999999999].
Le montant est exprimé en eurocents.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 11

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00983-001	B
Non numérique	00983-002	B
Pas dans le domaine de définition	00983-008	B
Longueur incorrecte	00983-093	B
Non admis	00983-146	B
Erreur de cardinalité	00983-090	B
Erreur de séquence	00983-091	B

NUMERO DE ZONE: 01030	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

POURCENTAGE DE LA MESURE DE RÉORGANISATION DU TRAVAIL
(Label XML : ReorganisationMeasurePercentage)

BLOC FONCTIONNEL: Mesures de réorganisation du travail simultanées - Informations - Action
Code(s): 90439
Label(s) xml: ReorgMeasureInformationAction

DESCRIPTION: Il s'agit du pourcentage (exprimé en centième de pourcents) indiquant la proportion dans laquelle la mesure de réorganisation intervient par rapport au total des absences.

DOMAINE DE DEFINITION: [1;9999]

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 4
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	01030-002	B
Erreur de cardinalité	01030-090	B
Erreur de séquence	01030-091	B
Longueur incorrecte	01030-093	B
Non admis	01030-146	B

NUMERO DE ZONE: 01191	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

DATE DE DÉBUT DISPENSE DE PRESTATIONS
(Label XML : ServiceExemptionStartDate)

BLOC FONCTIONNEL:
Activation - Informations - Action
Code(s): 90579
Label(s) xml: ActivationInformationAction

DESCRIPTION:
Il s'agit de la date de début à partir de laquelle commence la dispense des prestations.

DOMAINE DE DEFINITION:
Au plus tôt le 28 septembre 2017.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 10
PRESENCE: Indispensable
FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
. JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Longueur incorrecte	01191-093	B
Non admis	01191-146	B
Erreur de cardinalité	01191-090	B
Erreur de séquence	01191-091	B

NUMERO DE ZONE: 01192	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

DATE DE DÉBUT SITUATION DE FORMATION
(Label XML : TrainingSituationStartDate)

BLOC FONCTIONNEL:

Activation - Informations - Action

Code(s): 90579

Label(s) xml: ActivationInformationAction

DESCRIPTION:

Il s'agit de la date de début à partir de laquelle la situation de formation est considérée comme valable.

DOMAINE DE DEFINITION:

Au plus tôt le 28 septembre 2017.
La date de début de situation de la formation doit être plus grande ou égale à la date de début de la dispense des prestations.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Indispensable

FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
. JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Longueur incorrecte	01192-093	B
Non admis	01192-146	B
Erreur de cardinalité	01192-090	B
Erreur de séquence	01192-091	B

NUMERO DE ZONE: 01193	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

SITUATION DE FORMATION
(Label XML : TrainingSituation)

BLOC FONCTIONNEL: Activation - Informations - Action
Code(s): 90579
Label(s) xml: ActivationInformationAction

DESCRIPTION: Mesure prévue pour la formation des travailleurs dispensés de prestations.

DOMAINE DE DEFINITION: 0 = pas de formation suivie par le travailleur
1 = formation obligatoire suivie par le travailleur

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 2
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Longueur incorrecte	01193-093	B
Non admis	01193-146	B
Erreur de cardinalité	01193-090	B
Erreur de séquence	01193-091	B

DmfA Update Notification - Annexe numéro 1: Codes communes - Code INS

Version: 2019/1

Date de publication:

28/02/2019

Contenu de l'annexe:

AN2018-1-FR1.pdf AN2018-1-FR1.docx AN2018-1-FR1.xlsx AN2018-1-FR1.txt AN2018-1-FR1.xml

Information intermédiaire:

Commune	Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
AALTER	44001	01/01/1900	**31/12/2018**
AALTER	**44084**	**01/01/2019**	**01/01/9999**
AARSCHOT	24001	01/01/1900	01/01/9999
AARTSELAAR	11001	01/01/1900	01/01/9999
AFFLIGEM	23105	01/01/1900	01/01/9999
AISEAU-PRESLES	52074	01/01/1900	01/01/9999
ALKEN	73001	01/01/1900	01/01/9999
ALOST	41002	01/01/1900	01/01/9999
ALVERINGEM	38002	01/01/1900	01/01/9999
AMAY	61003	01/01/1900	01/01/9999
AMBLEVE	63001	01/01/1900	01/01/9999
ANDENNE	92003	01/01/1900	01/01/9999
ANDERLECHT	21001	01/01/1900	01/01/9999
ANDERLUES	56001	01/01/1900	01/01/9999
ANHEE	91005	01/01/1900	01/01/9999
ANS	62003	01/01/1900	01/01/9999
ANTHISNES	61079	01/01/1900	01/01/9999
ANTOING	57003	01/01/1900	01/01/9999
ANVERS	11002	01/01/1900	01/01/9999
ANZEGEM	34002	01/01/1900	01/01/9999
ARDOOIE	37020	01/01/1900	01/01/9999
ARENDONK	13001	01/01/1900	01/01/9999
ARLON	81001	01/01/1900	01/01/9999
AS	71002	01/01/1900	01/01/9999
ASSE	23002	01/01/1900	01/01/9999
ASSENEDE	43002	01/01/1900	01/01/9999
ASSESSE	92006	01/01/1900	01/01/9999
ATH	51004	01/01/1900	01/01/9999
ATTERT	81003	01/01/1900	01/01/9999
AUBANGE	81004	01/01/1900	01/01/9999
AUBEL	63003	01/01/1900	01/01/9999
AUDENARDE	45035	01/01/1900	01/01/9999
AUDERGHEM	21002	01/01/1900	01/01/9999
AVELGEM	34003	01/01/1900	01/01/9999
AWANS	62006	01/01/1900	01/01/9999

Commune	Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
AYWAILLE	62009	01/01/1900	01/01/9999
BAELEN	63004	01/01/1900	01/01/9999
BAERLE-DUC	13002	01/01/1900	01/01/9999
BALEN	13003	01/01/1900	01/01/9999
BASSENGE	62011	01/01/1900	01/01/9999
BASTOGNE	82003	01/01/1900	01/01/9999
BEAUMONT	56005	01/01/1900	01/01/9999
BEAURAING	91013	01/01/1900	01/01/9999
BEAUVECHAIN	25005	01/01/1900	01/01/9999
BEERNEM	31003	01/01/1900	01/01/9999
BEERSE	13004	01/01/1900	01/01/9999
BEERSEL	23003	01/01/1900	01/01/9999
BEGIJNENDIJK	24007	01/01/1900	01/01/9999
BEKKEVOORT	24008	01/01/1900	01/01/9999
BELOEIL	51008	01/01/1900	01/01/9999
BERCHEM-SAINTE-AGATHE	21003	01/01/1900	01/01/9999
BERINGEN	71004	01/01/1900	01/01/9999
BERLAAR	12002	01/01/1900	01/01/9999
BERLARE	42003	01/01/1900	01/01/9999
BERLOZ	64008	01/01/1900	01/01/9999
BERNISSART	51009	01/01/1900	01/01/9999
BERTEM	24009	01/01/1900	01/01/9999
BERTOGNE	82005	01/01/1900	01/01/9999
BERTRIX	84009	01/01/1900	01/01/9999
BEVEREN	46003	01/01/1900	01/01/9999
BEYNE-HEUSAY	62015	01/01/1900	01/01/9999
BIERBEEK	24011	01/01/1900	01/01/9999
BIEVENE	23009	01/01/1900	31/12/9999
BIEVRE	91015	01/01/1900	01/01/9999
BILZEN	73006	01/01/1900	01/01/9999
BINCHE	56011	01/01/1900	**31/12/2018**
BINCHE	**58002**	**01/01/2019**	**01/01/9999**
BLANKENBERGE	31004	01/01/1900	01/01/9999
BLEGNY	62119	01/01/1900	01/01/9999
BOCHOLT	72003	01/01/1900	01/01/9999
BOECHOUT	11004	01/01/1900	01/01/9999

Commune	Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
BONHEIDEN	12005	01/01/1900	01/01/9999
BOOM	11005	01/01/1900	01/01/9999
BOORTMEERBEEK	24014	01/01/1900	01/01/9999
BORNEM	12007	01/01/1900	01/01/9999
BORSBEEK	11007	01/01/1900	01/01/9999
BOUILLON	84010	01/01/1900	01/01/9999
BOURG-LEOPOLD	71034	01/01/1900	01/01/9999
BOUSSU	53014	01/01/1900	01/01/9999
BOUTERSEM	24016	01/01/1900	01/01/9999
BRAINE-L'ALLEUD	25014	01/01/1900	01/01/9999
BRAINE-LE-CHATEAU	25015	01/01/1900	01/01/9999
BRAINE-LE-COMTE	55004	01/01/1900	01/01/9999
BRAIVES	64015	01/01/1900	01/01/9999
BRAKEL	45059	01/01/1900	01/01/9999
BRASSCHAAT	11008	01/01/1900	01/01/9999
BRECHT	11009	01/01/1900	01/01/9999
BREDENE	35002	01/01/1900	01/01/9999
BREE	72004	01/01/1900	01/01/9999
BRUGELETTE	51012	01/01/1900	01/01/9999
BRUGES	31005	01/01/1900	01/01/9999
BRUNEHAUT	57093	01/01/1900	01/01/9999
BRUXELLES	21004	01/01/1900	01/01/9999
BUGGENHOUT	42004	01/01/1900	01/01/9999
BULLANGE	63012	01/01/1900	31/12/9999
BURDINNE	61010	01/01/1900	01/01/9999
BURG-REULAND	63087	01/01/1900	01/01/9999
BUTGENBACH	63013	01/01/1900	01/01/9999
CELLES	57018	01/01/1900	01/01/9999
CERFONTAINE	93010	01/01/1900	01/01/9999
CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	52010	01/01/1900	01/01/9999
CHARLEROI	52011	01/01/1900	01/01/9999
CHASTRE	25117	01/01/1900	01/01/9999
CHATELET	52012	01/01/1900	01/01/9999
CHAUDFONTAINE	62022	01/01/1900	31/12/9999
CHAUMONT-GISTOUX	25018	01/01/1900	01/01/9999
CHIEVRES	51014	01/01/1900	01/01/9999

Commune	Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
CHIMAY	56016	01/01/1900	01/01/9999
CHINY	85007	01/01/1900	01/01/9999
CINEY	91030	01/01/1900	01/01/9999
CLAVIER	61012	01/01/1900	01/01/9999
COLFONTAINE	53082	01/01/1900	01/01/9999
COMBLAIN-AU-PONT	62026	01/01/1900	01/01/9999
COMINES-WARNETON	54010	01/01/1900	**31/12/2018**
COMINES-WARNETON	**57097**	**01/01/2019**	**01/01/9999**
COURCELLES	52015	01/01/1900	01/01/9999
COURT-SAINT-ETIENNE	25023	01/01/1900	01/01/9999
COURTRAI	34022	01/01/1900	01/01/9999
COUVIN	93014	01/01/1900	01/01/9999
CRISNEE	64021	01/01/1900	01/01/9999
DALHEM	62027	01/01/1900	01/01/9999
DAMME	31006	01/01/1900	01/01/9999
DAVERDISSE	84016	01/01/1900	31/12/9999
DE HAAN	35029	01/01/1900	01/01/9999
DE PINTE	44012	01/01/1900	01/01/9999
DEERLIJK	34009	01/01/1900	01/01/9999
DEINZE	44011	01/01/1900	**31/12/2018**
DEINZE	**44083**	**01/01/2019**	**01/01/9999**
DENDERLEEUW	41011	01/01/1900	31/12/9999
DENTERGEM	37002	01/01/1900	01/01/9999
DESSEL	13006	01/01/1900	01/01/9999
DESTELBERGEN	44013	01/01/1900	01/01/9999
DIEPENBEEK	71011	01/01/1900	01/01/9999
DIEST	24020	01/01/1900	01/01/9999
DILBEEK	23016	01/01/1900	01/01/9999
DILSEN-STOKKEM	72041	01/01/1900	01/01/9999
DINANT	91034	01/01/1900	01/01/9999
DISON	63020	01/01/1900	01/01/9999
DIXMUDE	32003	01/01/1900	01/01/9999
DOISCHE	93018	01/01/1900	01/01/9999
DONCEEL	64023	01/01/1900	01/01/9999
DOUR	53020	01/01/1900	01/01/9999
DROGENBOS	23098	01/01/1900	01/01/9999

Commune	Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
DUFFEL	12009	01/01/1900	01/01/9999
DURBUY	83012	01/01/1900	01/01/9999
ECAUSSINES	55050	01/01/1900	01/01/9999
EDEGEM	11013	01/01/1900	01/01/9999
EEKLO	43005	01/01/1900	01/01/9999
EGHEZEE	92035	01/01/1900	01/01/9999
ELLEZELLES	51017	01/01/1900	01/01/9999
ENGHIEN	**51067**	**01/01/2019**	**01/01/9999**
ENGHIEN	55010	01/01/1900	**31/12/2018**
ENGIS	61080	01/01/1900	01/01/9999
EREZEE	83013	01/01/1900	01/01/9999
ERPE-MERE	41082	01/01/1900	01/01/9999
ERQUELINNES	56022	01/01/1900	01/01/9999
ESNEUX	62032	01/01/1900	01/01/9999
ESPIERRES-HELCHIN	34043	01/01/1900	01/01/9999
ESSEN	11016	01/01/1900	01/01/9999
ESTAIMPUIS	57027	01/01/1900	01/01/9999
ESTINNES	56085	01/01/1900	**31/12/2018**
ESTINNES	**58003**	**01/01/2019**	**01/01/9999**
ETALLE	85009	01/01/1900	01/01/9999
ETTERBEEK	21005	01/01/1900	01/01/9999
EUPEN	63023	01/01/1900	01/01/9999
EVERE	21006	01/01/1900	01/01/9999
EVERGEM	44019	01/01/1900	01/01/9999
FAIMES	64076	01/01/1900	01/01/9999
FARCIENNES	52018	01/01/1900	01/01/9999
FAUVILLERS	82009	01/01/1900	01/01/9999
FERNELMONT	92138	01/01/1900	01/01/9999
FERRIERES	61019	01/01/1900	01/01/9999
FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER	64025	01/01/1900	01/01/9999
FLEMALLE	62120	01/01/1900	01/01/9999
FLERON	62038	01/01/1900	01/01/9999
FLEURUS	52021	01/01/1900	01/01/9999
FLOBECQ	51019	01/01/1900	31/12/9999
FLOREFFE	92045	01/01/1900	01/01/9999
FLORENNES	93022	01/01/1900	01/01/9999

Commune	Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
FLORENVILLE	85011	01/01/1900	01/01/9999
FONTAINE-L'EVEQUE	52022	01/01/1900	01/01/9999
FOREST	21007	01/01/1900	01/01/9999
FOSSES-LA-VILLE	92048	01/01/1900	01/01/9999
FOURONS	73109	01/01/1900	01/01/9999
FRAMERIES	53028	01/01/1900	01/01/9999
FRASNES-LEZ-ANVAING	51065	01/01/1900	01/01/9999
FROIDCHAPELLE	56029	01/01/1900	01/01/9999
FURNES	38025	01/01/1900	01/01/9999
GAMMERAGES	23023	01/01/1900	01/01/9999
GAND	44021	01/01/1900	01/01/9999
GANSHOREN	21008	01/01/1900	01/01/9999
GAVERE	44020	01/01/1900	01/01/9999
GEDINNE	91054	01/01/1900	01/01/9999
GEEL	13008	01/01/1900	01/01/9999
GEER	64029	01/01/1900	01/01/9999
GEETBETS	24028	01/01/1900	01/01/9999
GEMBLOUX	92142	01/01/1900	01/01/9999
GENAPPE	25031	01/01/1900	01/01/9999
GENK	71016	01/01/1900	01/01/9999
GERPINNES	52025	01/01/1900	01/01/9999
GESVES	92054	01/01/1900	01/01/9999
GINGELOM	71017	01/01/1900	01/01/9999
GISTEL	35005	01/01/1900	01/01/9999
GLABBEEK	24137	01/01/1900	01/01/9999
GOOIK	23024	01/01/1900	01/01/9999
GOUVY	82037	01/01/1900	01/01/9999
GRACE-HOLLOGNE	62118	01/01/1900	01/01/9999
GRAMMONT	41018	01/01/1900	31/12/9999
GREZ-DOICEAU	25037	01/01/1900	01/01/9999
GRIMBERGEN	23025	01/01/1900	01/01/9999
GROBBENDONK	13010	01/01/1900	31/12/9999
HAACHT	24033	01/01/1900	01/01/9999
HAALTERT	41024	01/01/1900	01/01/9999
HABAY	85046	01/01/1900	01/01/9999
HAL	23027	01/01/1900	01/01/9999

Commune	Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
HALEN	71020	01/01/1900	01/01/9999
HAM	71069	01/01/1900	01/01/9999
HAM-SUR-HEURE-NALINNES	56086	01/01/1900	01/01/9999
HAMME	42008	01/01/1900	01/01/9999
HAMOIR	61024	01/01/1900	01/01/9999
HAMOIS	91059	01/01/1900	01/01/9999
HAMONT-ACHEL	72037	01/01/1900	01/01/9999
HANNUIT	64034	01/01/1900	01/01/9999
HARELBEKE	34013	01/01/1900	01/01/9999
HASSELT	71022	01/01/1900	01/01/9999
HASTIERE	91142	01/01/1900	01/01/9999
HAVELANGE	91064	01/01/1900	01/01/9999
HECHTEL-EKSEL	72038	01/01/1900	01/01/9999
HEERS	73022	01/01/1900	01/01/9999
HEIST-OP-DEN-BERG	12014	01/01/1900	01/01/9999
HELECINE	25118	01/01/1900	01/01/9999
HEMIKSEM	11018	01/01/1900	01/01/9999
HENSIES	53039	01/01/1900	01/01/9999
HERBEUMONT	84029	01/01/1900	01/01/9999
HERCK-LA-VILLE	71024	01/01/1900	01/01/9999
HERENT	24038	01/01/1900	01/01/9999
HERENTALS	13011	01/01/1900	01/01/9999
HERENTHOUT	13012	01/01/1900	01/01/9999
HERNE	23032	01/01/1900	01/01/9999
HERON	61028	01/01/1900	01/01/9999
HERSELT	13013	01/01/1900	01/01/9999
HERSTAL	62051	01/01/1900	01/01/9999
HERSTAPPE	73028	01/01/1900	01/01/9999
HERVE	63035	01/01/1900	01/01/9999
HERZELE	41027	01/01/1900	01/01/9999
HEUSDEN-ZOLDER	71070	01/01/1900	01/01/9999
HEUVELLAND	33039	01/01/1900	01/01/9999
HOEGAARDEN	24041	01/01/1900	01/01/9999
HOEILAART	23033	01/01/1900	01/01/9999
HOESELT	73032	01/01/1900	01/01/9999
HOLSBEEK	24043	01/01/1900	01/01/9999

Commune	Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
HONNELLES	53083	01/01/1900	01/01/9999
HOOGLEDE	36006	01/01/1900	01/01/9999
HOOGSTRATEN	13014	01/01/1900	01/01/9999
HOREBEKE	45062	01/01/1900	01/01/9999
HOTTON	83028	01/01/1900	01/01/9999
HOUFFALIZE	82014	01/01/1900	01/01/9999
HOUTHALEN-HELCHTEREN	72039	01/01/1900	01/01/9999
HOUTHULST	32006	01/01/1900	01/01/9999
HOUYET	91072	01/01/1900	01/01/9999
HOVE	11021	01/01/1900	01/01/9999
HULDENBERG	24045	01/01/1900	01/01/9999
HULSHOUT	13016	01/01/1900	01/01/9999
HUY	61031	01/01/1900	01/01/9999
ICHTEGEM	35006	01/01/1900	01/01/9999
INCOURT	25043	01/01/1900	01/01/9999
INGELMUNSTER	36007	01/01/1900	01/01/9999
ITTRE	25044	01/01/1900	01/01/9999
IXELLES	21009	01/01/1900	01/01/9999
IZEGEM	36008	01/01/1900	01/01/9999
JABBEKE	31012	01/01/1900	01/01/9999
JALHAY	63038	01/01/1900	01/01/9999
JEMEPPE-SUR-SAMBRE	92140	01/01/1900	01/01/9999
JETTE	21010	01/01/1900	01/01/9999
JODOIGNE	25048	01/01/1900	01/01/9999
JUPRELLE	62060	01/01/1900	01/01/9999
JURBISE	53044	01/01/1900	01/01/9999
KALMTHOUT	11022	01/01/1900	01/01/9999
KAMPENHOUT	23038	01/01/1900	01/01/9999
KAPELLE-OP-DEN-BOS	23039	01/01/1900	01/01/9999
KAPELLEN	11023	01/01/1900	01/01/9999
KAPRIJKE	43007	01/01/1900	01/01/9999
KASTERLEE	13017	01/01/1900	01/01/9999
KEERBERGEN	24048	01/01/1900	01/01/9999
KINROOI	72018	01/01/1900	01/01/9999
KLUISBERGEN	45060	01/01/1900	01/01/9999
KNESSELARE	44029	01/01/1900	**31/12/2018**

Commune	Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
KNOKKE-HEIST	31043	01/01/1900	01/01/9999
KOEKELARE	32010	01/01/1900	01/01/9999
KOEKELBERG	21011	01/01/1900	01/01/9999
KOKSIJDE	38014	01/01/1900	01/01/9999
KONTICH	11024	01/01/1900	01/01/9999
KORTEMARK	32011	01/01/1900	01/01/9999
KORTENAKEN	24054	01/01/1900	01/01/9999
KORTENBERG	24055	01/01/1900	01/01/9999
KORTESSEM	73040	01/01/1900	01/01/9999
KRAAINEM	23099	01/01/1900	01/01/9999
KRUIBEKE	46013	01/01/1900	01/01/9999
KRUISEM	**45068**	**01/01/2019**	**01/01/9999**
KRUISHOUTEM	45017	01/01/1900	**31/12/2018**
KUURNE	34023	01/01/1900	01/01/9999
LA BRUYERE	92141	01/01/1900	01/01/9999
LA CALAMINE	63040	01/01/1900	01/01/9999
LA HULPE	25050	01/01/1900	01/01/9999
LA LOUVIERE	55022	01/01/1900	**31/12/2018**
LA LOUVIERE	**58001**	**01/01/2019**	**01/01/9999**
LA PANNE	38008	01/01/1900	01/01/9999
LA ROCHE-EN-ARDENNE	83031	01/01/1900	01/01/9999
LAAKDAL	13053	01/01/1900	31/12/9999
LAARNE	42010	01/01/1900	01/01/9999
LANAKEN	73042	01/01/1900	01/01/9999
LANDEN	24059	01/01/1900	01/01/9999
LANGEMARK-POELKAPELLE	33040	01/01/1900	01/01/9999
LASNE	25119	01/01/1900	01/01/9999
LE ROEULX	55035	01/01/1900	01/01/9999
LEAU	24130	01/01/1900	01/01/9999
LEBBEKE	42011	01/01/1900	01/01/9999
LEDE	41034	01/01/1900	01/01/9999
LEDEGEM	36010	01/01/1900	01/01/9999
LEGLISE	84033	01/01/1900	01/01/9999
LENDELEDE	34025	01/01/1900	01/01/9999
LENNIK	23104	01/01/1900	31/12/9999
LENS	53046	01/01/1900	01/01/9999

Commune	Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
LES BONS VILLERS	52075	01/01/1900	01/01/9999
LESSINES	**51069**	**01/01/2019**	**01/01/9999**
LESSINES	55023	01/01/1900	**31/12/2018**
LEUZE-EN-HAINAUT	57094	01/01/1900	01/01/9999
LIBIN	84035	01/01/1900	01/01/9999
LIBRAMONT-CHEVIGNY	84077	01/01/1900	01/01/9999
LICHTERVELDE	36011	01/01/1900	01/01/9999
LIEDEKERKE	23044	01/01/1900	01/01/9999
LIEGE	62063	01/01/1900	01/01/9999
LIERDE	45063	01/01/1900	01/01/9999
LIERNEUX	63045	01/01/1900	01/01/9999
LIERRE	12021	01/01/1900	01/01/9999
LIEVEGEM	**44085**	**01/01/2019**	**01/01/9999**
LILLE	13019	01/01/1900	01/01/9999
LIMBOURG	63046	01/01/1900	01/01/9999
LINCENT	64047	01/01/1900	01/01/9999
LINKEBEEK	23100	01/01/1900	01/01/9999
LINT	11025	01/01/1900	01/01/9999
LINTER	24133	01/01/1900	01/01/9999
LO-RENINGE	32030	01/01/1900	01/01/9999
LOBBES	56044	01/01/1900	01/01/9999
LOCHRISTI	44034	01/01/1900	01/01/9999
LOKEREN	46014	01/01/1900	01/01/9999
LOMMEL	72020	01/01/1900	01/01/9999
LONDERZEEL	23045	01/01/1900	01/01/9999
LONTZEN	63048	01/01/1900	01/01/9999
LOOZ	73009	01/01/1900	01/01/9999
LOUVAIN	24062	01/01/1900	01/01/9999
LOVENDEGEM	44036	01/01/1900	**31/12/2018**
LUBBEEK	24066	01/01/1900	01/01/9999
LUMMEN	71037	01/01/1900	01/01/9999
MAARKEDAL	45064	01/01/1900	01/01/9999
MAASEIK	72021	01/01/1900	01/01/9999
MAASMECHELEN	73107	01/01/1900	01/01/9999
MACHELEN	23047	01/01/1900	01/01/9999
MALDEGEM	43010	01/01/1900	01/01/9999

Commune	Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
MALINES	12025	01/01/1900	01/01/9999
MALLE	11057	01/01/1900	01/01/9999
MALMEDY	63049	01/01/1900	01/01/9999
MANAGE	52043	01/01/1900	**31/12/2018**
MANAGE	**55086**	**01/01/2019**	**01/01/9999**
MANHAY	83055	01/01/1900	01/01/9999
MARCHE-EN-FAMENNE	83034	01/01/1900	01/01/9999
MARCHIN	61039	01/01/1900	01/01/9999
MARTELANGE	81013	01/01/1900	01/01/9999
MEERHOUT	13021	01/01/1900	01/01/9999
MEEUWEN-GRUITRODE	72040	01/01/1900	**31/12/2018**
MEISE	23050	01/01/1900	01/01/9999
MEIX-DEVANT-VIRTON	85024	01/01/1900	01/01/9999
MELLE	44040	01/01/1900	01/01/9999
MENIN	34027	01/01/1900	01/01/9999
MERBES-LE-CHATEAU	56049	01/01/1900	01/01/9999
MERCHTEM	23052	01/01/1900	01/01/9999
MERELBEKE	44043	01/01/1900	01/01/9999
MERKSPLAS	13023	01/01/1900	01/01/9999
MESSANCY	81015	01/01/1900	01/01/9999
MESSINES	33016	01/01/1900	01/01/9999
METTET	92087	01/01/1900	01/01/9999
MEULEBEKE	37007	01/01/1900	01/01/9999
MIDDELKERKE	35011	01/01/1900	01/01/9999
MODAVE	61041	01/01/1900	01/01/9999
MOERBEKE	44045	01/01/1900	01/01/9999
MOL	13025	01/01/1900	01/01/9999
MOLENBEEK-SAINT-JEAN	21012	01/01/1900	01/01/9999
MOMIGNIES	56051	01/01/1900	01/01/9999
MONS	53053	01/01/1900	01/01/9999
MONT-DE-L'ENCLUS	57095	01/01/1900	01/01/9999
MONT-SAINT-GUIBERT	25068	01/01/1900	01/01/9999
MONTAIGU-ZICHEM	24134	01/01/1900	01/01/9999
MONTIGNY-LE-TILLEUL	52048	01/01/1900	01/01/9999
MOORSLEDE	36012	01/01/1900	01/01/9999
MORLANWELZ	56087	01/01/1900	**31/12/2018**

Commune	Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
MORLANWELZ	**58004**	**01/01/2019**	**01/01/9999**
MORTSEL	11029	01/01/1900	01/01/9999
MOUSCRON	54007	01/01/1900	**31/12/2018**
MOUSCRON	**57096**	**01/01/2019**	**01/01/9999**
MUSSON	85026	01/01/1900	01/01/9999
NAMUR	92094	01/01/1900	01/01/9999
NANDRIN	61043	01/01/1900	01/01/9999
NASSOGNE	83040	01/01/1900	01/01/9999
NAZARETH	44048	01/01/1900	01/01/9999
NEERPELT	72025	01/01/1900	**31/12/2018**
NEUFCHATEAU	84043	01/01/1900	01/01/9999
NEUPRE	62121	01/01/1900	01/01/9999
NEVELE	44049	01/01/1900	**31/12/2018**
NIEL	11030	01/01/1900	01/01/9999
NIEUPORT	38016	01/01/1900	01/01/9999
NIEUWERKERKEN	71045	01/01/1900	01/01/9999
NIJLEN	12026	01/01/1900	01/01/9999
NINOVE	41048	01/01/1900	01/01/9999
NIVELLES	25072	01/01/1900	01/01/9999
OHEY	92097	01/01/1900	01/01/9999
OLEN	13029	01/01/1900	01/01/9999
OLNE	63057	01/01/1900	01/01/9999
ONHAYE	91103	01/01/1900	01/01/9999
OOSTERZELE	44052	01/01/1900	31/12/9999
OOSTKAMP	31022	01/01/1900	01/01/9999
OOSTROZEBEKE	37010	01/01/1900	01/01/9999
OPGLABBEEK	71047	01/01/1900	**31/12/2018**
OPWIJK	23060	01/01/1900	01/01/9999
OREYE	64056	01/01/1900	01/01/9999
ORP-JAUCHE	25120	01/01/1900	01/01/9999
OSTENDE	35013	01/01/1900	01/01/9999
OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	25121	01/01/1900	01/01/9999
OUD-HEVERLEE	24086	01/01/1900	01/01/9999
OUD-TURNHOUT	13031	01/01/1900	01/01/9999
OUDENBURG	35014	01/01/1900	01/01/9999
OUDSBERGEN	**72042**	**01/01/2019**	**01/01/9999**

Commune	Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
OUFFET	61048	01/01/1900	01/01/9999
OUPEYE	62079	01/01/1900	01/01/9999
OVERIJSE	23062	01/01/1900	01/01/9999
OVERPELT	72029	01/01/1900	**31/12/2018**
PALISEUL	84050	01/01/1900	01/01/9999
PECQ	57062	01/01/1900	01/01/9999
PEER	72030	01/01/1900	31/12/9999
PELT	**72043**	**01/01/2019**	**01/01/9999**
PEPINGEN	23064	01/01/1900	01/01/9999
PEPINSTER	63058	01/01/1900	01/01/9999
PERUWELZ	57064	01/01/1900	01/01/9999
PERWEZ	25084	01/01/1900	31/12/9999
PHILIPPEVILLE	93056	01/01/1900	01/01/9999
PITTEM	37011	01/01/1900	01/01/9999
PLOMBIERES	63088	01/01/1900	01/01/9999
PONT-A-CELLES	52055	01/01/1900	01/01/9999
POPERINGE	33021	01/01/1900	01/01/9999
PROFONDVILLE	92101	01/01/1900	31/12/9999
PUTTE	12029	01/01/1900	01/01/9999
PUURS	12030	01/01/1900	**31/12/2018**
PUURS-SINT-AMANDS	**12041**	**01/01/2019**	**01/01/9999**
QUAREGNON	53065	01/01/1900	01/01/9999
QUEVY	53084	01/01/1900	01/01/9999
QUIEVRAIN	53068	01/01/1900	01/01/9999
RAEREN	63061	01/01/1900	01/01/9999
RAMILLIES	25122	01/01/1900	01/01/9999
RANST	11035	01/01/1900	01/01/9999
RAVELS	13035	01/01/1900	01/01/9999
REBECQ	25123	01/01/1900	01/01/9999
REMICOURT	64063	01/01/1900	01/01/9999
RENAIX	45041	01/01/1900	01/01/9999
RENDEUX	83044	01/01/1900	01/01/9999
RETIE	13036	01/01/1900	01/01/9999
RHODE-SAINT-GENESE	23101	01/01/1900	01/01/9999
RIEMST	73066	01/01/1900	01/01/9999
RIJKEVORSEL	13037	01/01/1900	01/01/9999

Commune	Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
RIXENSART	25091	01/01/1900	01/01/9999
ROCHEFORT	91114	01/01/1900	01/01/9999
ROOSDAAL	23097	01/01/1900	01/01/9999
ROTSELAAR	24094	01/01/1900	01/01/9999
ROULERS	36015	01/01/1900	01/01/9999
ROUVROY	85047	01/01/1900	01/01/9999
RUISELEDE	37012	01/01/1900	01/01/9999
RUMES	57072	01/01/1900	01/01/9999
RUMST	11037	01/01/1900	01/01/9999
SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE	64065	01/01/1900	01/01/9999
SAINT-GHISLAIN	53070	01/01/1900	01/01/9999
SAINT-GILLES	21013	01/01/1900	01/01/9999
SAINT-HUBERT	84059	01/01/1900	01/01/9999
SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	21014	01/01/1900	01/01/9999
SAINT-LEGER	85034	01/01/1900	01/01/9999
SAINT-NICOLAS	46021	01/01/1900	01/01/9999
SAINT-NICOLAS (LIEGE)	62093	01/01/1900	01/01/9999
SAINT-TROND	71053	01/01/1900	01/01/9999
SAINT-VITH	63067	01/01/1900	01/01/9999
SAINTE-ODE	82038	01/01/1900	01/01/9999
SAMBREVILLE	92137	01/01/1900	01/01/9999
SCHAERBEEK	21015	01/01/1900	01/01/9999
SCHELLE	11038	01/01/1900	01/01/9999
SCHILDE	11039	01/01/1900	01/01/9999
SCHOTEN	11040	01/01/1900	01/01/9999
SENEFFE	52063	01/01/1900	**31/12/2018**
SENEFFE	**55085**	**01/01/2019**	**01/01/9999**
SERAING	62096	01/01/1900	01/01/9999
SILLY	**51068**	**01/01/2019**	**01/01/9999**
SILLY	55039	01/01/1900	**31/12/2018**
SINT-AMANDS	12034	01/01/1900	**31/12/2018**
SINT-GILLIS-WAAS	46020	01/01/1900	01/01/9999
SINT-KATELIJNE-WAVER	12035	01/01/1900	01/01/9999
SINT-LAUREINS	43014	01/01/1900	01/01/9999
SINT-LIEVENS-HOUTEM	41063	01/01/1900	01/01/9999
SINT-MARTENS-LATEM	44064	01/01/1900	01/01/9999

Commune	Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
SINT-PIETERS-LEEUW	23077	01/01/1900	01/01/9999
SIVRY-RANCE	56088	01/01/1900	01/01/9999
SOIGNIES	55040	01/01/1900	01/01/9999
SOMBREFFE	92114	01/01/1900	01/01/9999
SOMME-LEUZE	91120	01/01/1900	01/01/9999
SOUMAGNE	62099	01/01/1900	01/01/9999
SPA	63072	01/01/1900	01/01/9999
SPRIMONT	62100	01/01/1900	01/01/9999
STABROEK	11044	01/01/1900	01/01/9999
STADEN	36019	01/01/1900	31/12/9999
STAVELOT	63073	01/01/1900	01/01/9999
STEENOKKERZEEL	23081	01/01/1900	01/01/9999
STEKENE	46024	01/01/1900	01/01/9999
STOUMONT	63075	01/01/1900	01/01/9999
TAMISE	46025	01/01/1900	01/01/9999
TELLIN	84068	01/01/1900	01/01/9999
TENNEVILLE	83049	01/01/1900	01/01/9999
TERMONDE	42006	01/01/1900	01/01/9999
TERNAT	23086	01/01/1900	01/01/9999
TERVUREN	24104	01/01/1900	01/01/9999
TESSENDERLO	71057	01/01/1900	01/01/9999
THEUX	63076	01/01/1900	01/01/9999
THIMISTER-CLERMONT	63089	01/01/1900	01/01/9999
THUIN	56078	01/01/1900	01/01/9999
TIELT	37015	01/01/1900	01/01/9999
TIELT-WINGE	24135	01/01/1900	01/01/9999
TINLOT	61081	01/01/1900	01/01/9999
TINTIGNY	85039	01/01/1900	01/01/9999
TIRLEMONT	24107	01/01/1900	01/01/9999
TONGRES	73083	01/01/1900	01/01/9999
TORHOUT	31033	01/01/1900	01/01/9999
TOURNAI	57081	01/01/1900	01/01/9999
TREMELO	24109	01/01/1900	01/01/9999
TROIS-PONTS	63086	01/01/1900	01/01/9999
TROOZ	62122	01/01/1900	01/01/9999
TUBIZE	25105	01/01/1900	01/01/9999

Commune	Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
TURNHOUT	13040	01/01/1900	01/01/9999
UCCLE	21016	01/01/1900	01/01/9999
VAUX-SUR-SURE	82036	01/01/1900	01/01/9999
VERLAINE	61063	01/01/1900	01/01/9999
VERVIERS	63079	01/01/1900	01/01/9999
VIELSALM	82032	01/01/1900	01/01/9999
VILLERS-LA-VILLE	25107	01/01/1900	01/01/9999
VILLERS-LE-BOUILLET	61068	01/01/1900	01/01/9999
VILVORDE	23088	01/01/1900	01/01/9999
VIROINVAL	93090	01/01/1900	01/01/9999
VIRTON	85045	01/01/1900	01/01/9999
VISE	62108	01/01/1900	01/01/9999
VLETEREN	33041	01/01/1900	01/01/9999
VORSELAAR	13044	01/01/1900	31/12/9999
VOSSELAAR	13046	01/01/1900	01/01/9999
VRESSE-SUR-SEMOIS	91143	01/01/1900	01/01/9999
WAARSCHOOT	44072	01/01/1900	**31/12/2018**
WAASMUNSTER	42023	01/01/1900	01/01/9999
WACHTEBEKE	44073	01/01/1900	01/01/9999
WAIMES	63080	01/01/1900	01/01/9999
WALCOURT	93088	01/01/1900	01/01/9999
WALHAIN	25124	01/01/1900	01/01/9999
WANZE	61072	01/01/1900	01/01/9999
WAREGEM	34040	01/01/1900	01/01/9999
WAREMME	64074	01/01/1900	01/01/9999
WASSEIGES	64075	01/01/1900	01/01/9999
WATERLOO	25110	01/01/1900	01/01/9999
WATERMAEL-BOISFORT	21017	01/01/1900	01/01/9999
WAVRE	25112	01/01/1900	01/01/9999
WELKENRAEDT	63084	01/01/1900	01/01/9999
WELLEN	73098	01/01/1900	01/01/9999
WELLIN	84075	01/01/1900	01/01/9999
WEMMEL	23102	01/01/1900	01/01/9999
WERVIK	33029	01/01/1900	01/01/9999
WESTERLO	13049	01/01/1900	01/01/9999
WETTEREN	42025	01/01/1900	01/01/9999

Commune	Code	Date de début de validité	Date de fin de validité
WEVELGEM	34041	01/01/1900	01/01/9999
WEZEMBEEK-OPPEM	23103	01/01/1900	01/01/9999
WICHELEN	42026	01/01/1900	01/01/9999
WIELSBEKE	37017	01/01/1900	01/01/9999
WIJNEGEM	11050	01/01/1900	01/01/9999
WILLEBROEK	12040	01/01/1900	31/12/9999
WINGENE	37018	01/01/1900	01/01/9999
WOLUWE-SAINT-LAMBERT	21018	01/01/1900	01/01/9999
WOLUWE-SAINT-PIERRE	21019	01/01/1900	01/01/9999
WOMMELGEM	11052	01/01/1900	31/12/9999
WORTEGEM-PETEGEM	45061	01/01/1900	01/01/9999
WUUSTWEZEL	11053	01/01/1900	01/01/9999
YPRES	33011	01/01/1900	01/01/9999
YVOIR	91141	01/01/1900	01/01/9999
ZANDHOVEN	11054	01/01/1900	01/01/9999
ZAVENTEM	23094	01/01/1900	01/01/9999
ZEDELGEM	31040	01/01/1900	01/01/9999
ZELE	42028	01/01/1900	01/01/9999
ZELZATE	43018	01/01/1900	01/01/9999
ZEMST	23096	01/01/1900	01/01/9999
ZINGEM	45057	01/01/1900	**31/12/2018**
ZOERSEL	11055	01/01/1900	01/01/9999
ZOMERGEM	44080	01/01/1900	**31/12/2018**
ZONHOVEN	71066	01/01/1900	01/01/9999
ZONNEBEKE	33037	01/01/1900	01/01/9999
ZOTTEGEM	41081	01/01/1900	01/01/9999
ZUIENKERKE	31042	01/01/1900	01/01/9999
ZULTE	44081	01/01/1900	01/01/9999
ZUTENDAAL	71067	01/01/1900	01/01/9999
ZWALM	45065	01/01/1900	01/01/9999
ZWEVEGEM	34042	01/01/1900	01/01/9999
ZWIJNDRECHT	11056	01/01/1900	01/01/9999

DmfA Update Notification - Annexe numéro 2: Liste des codes travailleurs pour lesquels des cotisations sont dues

Version: 2019/1

Date de publication:

28/02/2019

L'annexe est modifiée:Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF

Contenu de l'annexe:

AN2019-1-FR2.pdf AN2019-1-FR2.docx AN2019-1-FR2.xlsx AN2019-1-FR2.txt AN2019-1-FR2.xml

Information intermédiaire:

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation Fedris	010	Travailleurs pensionnés visés par l'article 42 bis de la loi du 10 avril 1971 sur les accidents du travail et de par l'article 66 des lois coordonnées le 3 juin 1970 relatives à la prévention des maladies professionnelles et à la réparation des dommages résultant de celles-ci ou lorsque la victime a atteint l'âge de 65 ans.	Autres (type travailleurs)	3	2015/4	9999/4	01/10/2015	01/01/9999
Cotisation Fedris	013	Jeunes défavorisés	Manuels spéciaux	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation Fedris	014	Marins dans le secteur de la marine marchande, des travaux de dragage ou du remorquage maritime	Marins	3	2018/1	9999/4	01/01/2018	01/01/9999
Cotisation Fedris	015	Ouvriers et assimilés, y compris le personnel de maison	Ouvriers ordinaires	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation Fedris	016	Mineurs	Mineurs (manuels)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation Fedris	027	Elèves-ouvriers et stagiaires	Elèves ouvriers ordinaires manuels	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation Fedris	041	Domestiques victimes d'un accident du travail survenu avant le 01/04/1983	Domestiques (manuels)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation Fedris	045	Domestiques victimes d'un accident du travail à partir du 01/04/1983 ou de maladie professionnelle	Domestiques (manuels)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation Fedris	487	Elèves-employés et stagiaires	Intellectuels élèves	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation Fedris	493	Médecins en formation de médecin spécialiste. Jeunes défavorisés. Boursiers originaires d'un pays hors Espace Economique Européen.	Intellectuels spéciaux	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation Fedris	494	Sportifs rémunérés, sauf les coureurs cyclistes professionnels (détenteurs d'une licence de la ligue vélocipédique belge), victimes d'un accident du travail depuis le 01/01/1985	Intellectuels spéciaux	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation Fedris	495	Travailleurs intellectuels et assimilés, employés de maison, ainsi que les coureurs cyclistes professionnels (détenteurs d'une licence de la ligue vélocipédique belge) victimes d'un accident du travail survenu depuis le 01/01/1985, parents d'accueil reconnus, artistes, travailleurs occasionnels de l'Horeca.	Intellectuels ordinaires	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation Fedris	675	Travailleurs statutaires	Autres (type travailleurs)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation non liée à une personne physique	806	Cotisation de solidarité due sur les indemnités de voyage d'amarinage	Autres (type travailleurs)	4	2018/4	9999/4	01/10/2018	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	817	Cotisation d'égalisation due pour des travailleurs statutaires	Autres (type travailleurs)	4	2015/1	9999/4	01/01/2015	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	851	Cotisation spéciale due sur les versements effectués par les employeurs pour la constitution d'une pension extra-légale en faveur des membres de leur personnel ou de leurs ayants-droit	Autres (type travailleurs)	4	2003/1	2011/3	01/01/1900	30/09/2011
Cotisation non liée à une personne physique	861	Cotisation due sur les participations aux bénéfices	Autres (type travailleurs)	4	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	862	Cotisation de solidarité sur l'usage d'un véhicule de société	Autres (type travailleurs)	4	2005/1	9999/4	01/01/2005	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	864	Cotisation spéciale due sur les versements effectués par les employeurs pour la constitution d'une pension extra-légale ; versements directs aux ex-travailleurs.	Autres (type travailleurs)	4	2011/4	9999/4	01/10/2011	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	865	Cotisation spéciale due sur les versements effectués par les employeurs pour la constitution d'une pension extra-légale ; versements dans le cadre d'un plan d'entreprise	Autres (type travailleurs)	4	2011/4	9999/4	01/10/2011	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	866	Cotisation spéciale due sur les versements effectués par les employeurs pour la constitution d'une pension extra-légale ; versements dans le cadre d'un plan sectoriel	Autres (type travailleurs)	4	2011/4	9999/4	01/10/2011	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	867	Cotisation spéciale supplémentaire due sur les versements effectués par les employeurs pour la constitution d'une pension extra-légale qui dépassent un montant déterminé	Autres (type travailleurs)	4	2012/4	9999/4	01/10/2012	01/01/9999
Cotisation non liée à une personne physique	870	Cotisation due sur le double pécule de vacances des employés, sur le pécule de vacances ou la prime Copernic des contractuels du secteur public fédéral et sur la prime de restructuration des militaires contractuels	Autres (type travailleurs)	4	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation ordinaire	010	Ouvriers temporaires dans l'horticulture et l'agriculture (employeurs immatriculés sous les catégories 194, 494, 594, 193, 097 et 497) et jusqu'au deuxième trimestre 2007 inclus, ouvriers occasionnels dans l'Horeca (employeurs immatriculés sous les catégories 016, 017, 097 et 497).	Manuels saisonniers	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	011	Ouvriers de catégorie spéciale à déclarer sur base des rémunérations forfaitaires par des employeurs immatriculés sous les catégories 016, 017, 019, 116, 117, 216, 217 et, depuis le 1er trimestre 2010, 066, 323, 562 et 662 et, jusqu'au 1er trimestre 2007 inclus, 020, 023, 068, 146, 158, 166, 323 ou 562 (cotisation de modération salariale non due) et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans. A partir du quatrième trimestre 2013 aussi ouvriers de catégorie spéciale à déclarer sur base des rémunérations forfaitaires par des employeurs immatriculés sous les catégories 317, 097 et 497.	Manuels au forfait	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	012	Ouvriers handicapés et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans : a) Occupés dans un atelier protégé agréé immatriculé sous la catégorie 073, 173, 273 ou 473 (cotisation de modération salariale non due). b) Jusqu'au 3ème trimestre 2008 inclus, à déclarer par les employeurs immatriculés sous la catégorie 811 (cotisation de modération salariale due).	Manuels handicapés	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	013	a) Chauffeurs de taxi affectés au transport de personnes occupés par des employeurs immatriculés sous la catégorie 068 (cotisation de modération salariale non due) et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans. b) Ouvriers contractuels ne relevant pas du régime des vacances annuelles des salariés occupés par un employeur de la catégorie 040	Manuels spéciaux	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	**014**	Ouvriers de catégorie ordinaire pour qui la cotisation au Fonds Forestier est due par des employeurs immatriculés sous la catégorie 029 et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans.	Manuels ordinaires autre que les ouvriers	3	2003/1	2019/1	01/01/1900	**31/03/2019**

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation ordinaire	**015**	**Ouvriers de catégorie ordinaire et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans: a) à déclarer sur base des rémunérations proméritées par des employeurs immatriculés sous les catégories 016, 017, 019, 020, 023, 068, 158, 166 ou 562 (cotisation de modération salariale due); b) occasionnels déclarés sur base des rémunérations réelles par des employeurs immatriculés sous les catégories 116 et 117; c) non officiers déclarés par des employeurs immatriculés sous les catégories 105, 205, 305 et 405; d) tous les autres ouvriers non mentionnés ailleurs.**	Ouvriers ordinaires	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	016	Mineur travaillant en surface et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans.	Mineurs (manuels)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	017	Mineur travaillant en sous-sol et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans.	Mineurs (manuels)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	019	Apprentis et assimilés travailleurs manuels à partir de l'année où ils atteignent 19 ans déclarés par des employeurs du secteur public immatriculés sous les catégories 001, 046, 050, 096, 296, 347, 351, 396, 441 et 496 (cotisations Fedris dues)	Manuels apprentis	3	2005/3	9999/4	01/07/2005	01/01/9999
Cotisation ordinaire	020	Elèves ouvriers de catégorie spéciale (voir code 010 dans catégories 016, 017, 097 et 497) jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Manuels Horeca autres que les saisonniers	3	2003/3	2007/2	01/07/2003	30/06/2007
Cotisation ordinaire	020	Elèves ouvriers occasionnels de catégorie spéciale (voir code 011 dans catégories 317, 097 et 497) jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Manuels occasionnels Horeca	3	2013/4	9999/4	01/10/2013	01/01/9999
Cotisation ordinaire	021	Travailleurs contractuels - ouvriers engagés dans le secteur public en remplacement de travailleurs contractuels ou statutaires en interruption de carrière selon les dispositions de la loi de redressement du 22 janvier 1985 ou en remplacement de travailleurs qui réduisent leurs prestations de 1/5e avec prime compensatoire dans le cadre de la redistribution du travail dans le secteur public.	Manuels contractuels remplaçants	3	2014/1	9999/4	01/01/2014	01/01/9999
Cotisation ordinaire	022	Elèves-ouvriers stagiaires de catégorie spéciale (voir code 011 et code 010 jusqu'au 2ème trimestre 2007 inclus à l'exception des occasionnels ("super extras") de l'Horeca)) jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Autres élèves manuels	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation ordinaire	024	Contractuels subventionnés, travailleurs manuels déclarés sur base d'une rémunération réelle (voir code 015 points b) et c))	Manuels contractuels subventionnés	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	025	Contractuels subventionnés, travailleurs manuels handicapés déclarés sur base d'une rémunération réelle, occupés dans des ateliers protégés	Manuels contractuels subventionnés	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	**026**	Elèves ouvriers et stagiaires de catégorie ordinaire (voir code 014) jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Autres élèves manuels	3	2003/1	2019/1	01/01/1900	**31/03/2019**
Cotisation ordinaire	027	Elèves ouvriers et stagiaires de catégorie ordinaire (voir code 015) jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Elèves ouvriers ordinaires manuels	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	029	Contractuels subventionnés, travailleurs manuels déclarés sur base d'une rémunération forfaitaire occupés par les pouvoirs publics et autres établissements, associations et sociétés assimilés	Manuels contractuels subventionnés	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	035	Apprentis et assimilés travailleurs manuels jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans : - Apprentis sous contrat d'apprentissage agréé Classes moyennes. - Apprentis sous contrat d'engagement d'apprentissage contrôlé Classes moyennes. - Apprentis de professions exercées par des travailleurs salariés (contrat d'apprentissage industriel). - Stagiaires avec contrat de stage de formation de chef d'entreprise. - Elèves avec convention d'insertion socio-professionnelle reconnue par les communautés et Régions. -Stagiaires en convention d'immersion professionnelle.	Manuels apprentis	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	043	Personnel de maison, travailleurs manuels, déclarés par des employeurs immatriculés sous les catégories 039, 094, 193, 099 et 299.	Manuels spéciaux	3	2010/3	9999/4	01/07/2010	01/01/9999
Cotisation ordinaire	044	Personnel de maison, élèves ouvriers (voir code 043) jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Élèves manuels spéciaux	3	2010/3	9999/4	01/07/2010	01/01/9999
Cotisation ordinaire	045	Domestiques déclarés par des employeurs immatriculés sous la catégorie 037 ou 437	Domestiques (manuels)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	046	Artistes et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans.	Autres travailleurs artistes	3	2003/3	9999/4	01/07/2003	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation ordinaire	047	Artistes - Elèves à temps partiel jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Elèves artistes	3	2003/3	9999/4	01/07/2003	01/01/9999
Cotisation ordinaire	050	Travailleurs manuels occupés dans le cadre d'un flexijob	Travailleurs manuels flexijob	3	2015/4	9999/4	01/10/2015	01/01/9999
Cotisation ordinaire	439	Apprentis et assimilés travailleurs intellectuels jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Intellectuels apprentis	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	450	Travailleurs intellectuels occupés dans le cadre d'un flexijob	Travailleurs intellectuels flexijob	3	2015/4	9999/4	01/10/2015	01/01/9999
Cotisation ordinaire	480	Elèves employés de catégorie spéciale (voir code 490 dans catégories 016, 017, 097 et 497) jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Intellectuels Horeca	3	2003/3	2007/2	01/07/2003	30/06/2007
Cotisation ordinaire	481	Travailleurs contractuels - employés engagés dans le secteur public en remplacement de travailleurs contractuels ou statutaires en interruption de carrière selon les dispositions de la loi de redressement du 22 janvier 1985 ou en remplacement de travailleurs qui réduisent leurs prestations de 1/5e avec prime compensatoire dans le cadre de la redistribution du travail dans le secteur public.	Intellectuels contractuels remplaçants	3	2014/1	9999/4	01/01/2014	01/01/9999
Cotisation ordinaire	484	Contractuels subventionnés travailleurs intellectuels occupés par les pouvoirs publics et autres établissements, associations et sociétés assimilés	Intellectuels contractuels subventionnés	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	485	Contractuels subventionnés, travailleurs intellectuels handicapés, occupés dans des ateliers protégés agréés	Intellectuels contractuels subventionnés	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	486	Elèves-employés occasionnels à déclarer sur base de rémunérations forfaitaires par des employeurs immatriculés sous les catégories 216 et 217 et à partir du quatrième trimestre 2013 sous les catégories 317, 097 et 497.	Intellectuels occasionnels Horeca	3	2007/3	9999/4	01/07/2007	01/01/9999
Cotisation ordinaire	487	Elèves-employés et stagiaires jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans.	Intellectuels élèves	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	490	Employés occasionnels dans l'Horeca (employeurs immatriculés sous les catégories 016, 017, 097 et 497).	Intellectuels Horeca	3	2003/3	2007/2	01/07/2003	30/06/2007

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation ordinaire	491	Personnel non administratif et technique des universités libres assujetti à tous les régimes de la sécurité sociale	Intellectuels spéciaux	3	2015/1	9999/4	01/01/2015	01/01/9999
Cotisation ordinaire	492	Employés handicapés et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans : a) Occupés dans un atelier protégé agréé immatriculé sous les catégories 073, 173, 273 ou 473 (cotisation de modération salariale non due). b) Jusqu'au 3ème trimestre 2008 inclus, à déclarer par les employeurs immatriculés sous la catégorie 811 (cotisation de modération salariale due)	Intellectuels handicapés	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	493	Le personnel académique et scientifique des universités immatriculées sous les catégories 175, 396 et, à partir du 1er trimestre 2015, 075. Contractuels ne relevant pas du régime des vacances annuelles des salariés dans les catégories 040 et 075.	Intellectuels spéciaux	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	494	A partir de l'année où ils atteignent 19 ans : Sportifs rémunérés non redevables de la modération salariale	Intellectuels spéciaux	3	2008/1	9999/4	01/01/2008	01/01/9999
Cotisation ordinaire	495	Employés et apprentis de cette catégorie à partir de l'année où ils atteignent 19 ans: a) Employés de catégorie ordinaire. b) Sportifs rémunérés, limités à partir du 1er trimestre 2008 aux entraîneurs et arbitres de football, déclarés par des employeurs immatriculés sous les catégories 070 ou 076 c) Employés occasionnels déclarés sur base des rémunérations réelles par des employeurs immatriculés sous les catégories 116 et 117; d) officiers déclarés par des employeurs immatriculés sous les catégories 105, 205, 305 et 405.	Intellectuels ordinaires	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	496	Employés occasionnels déclarés sur base de rémunérations forfaitaires par des employeurs immatriculés sous les catégories 216 et 217 et à partir du quatrième trimestre 2013 sous les catégories 317, 097 et 497.	Intellectuels occasionnels Horeca	3	2007/3	9999/4	01/07/2007	01/01/9999
Cotisation ordinaire	497	Gardiens ou gardiennes d'enfants reconnus	Gardiens ou gardiennes d'enfants reconnus	3	2003/2	9999/4	01/04/2003	01/01/9999
Cotisation ordinaire	498	Bénéficiaires d'une bourse de (post) doctorat originaires d'un pays hors Espace Economique Européen n'ayant pas de conventions avec la Belgique	Intellectuels boursiers	3	2003/3	9999/4	01/07/2003	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation ordinaire	499	Apprentis et assimilés travailleurs intellectuels à partir de l'année où ils atteignent 19 ans déclarés par des employeurs du secteur public immatriculés sous les catégories 001, 046, 050, 096, 296, 347, 351, 396, 441 et 496 (cotisations Fedris dues).	Intellectuels apprentis	3	2005/3	9999/4	01/07/2005	01/01/9999
Cotisation ordinaire	671	Travailleurs engagés après le 31 décembre 1998 et soumis uniquement à l'assurance Soins de Santé et aux allocations familiales	Autres (type travailleurs)	3	2003/1	2014/4	01/01/1900	31/12/2014
Cotisation ordinaire	673	Mandataires ou ayant une fonction de staff dans les services publics	Autres (type travailleurs)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation ordinaire	675	Travailleurs soumis uniquement à l'assurance Soins de Santé	Autres (type travailleurs)	3	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation personnelle chômeur avec complément d'entreprise (RCC) ou indemnités complémentaires pour travailleurs âgés (RCIC)	295	Cotisation personnelle pour un travailleur en régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) ou avec indemnités complémentaires pour travailleurs âgés (RCIC) après licenciement ou en crédit-temps	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	9999/4	01/04/2010	01/01/9999
Cotisation spéciale chômeur avec complément d'entreprise (RCC)	270	Cotisation patronale spéciale pour un travailleur dans le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) - RCC ayant débuté avant le 01/04/2010 ou assimilé	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	9999/4	01/04/2010	01/01/9999
Cotisation spéciale chômeur avec complément d'entreprise (RCC)	271	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur dans le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) du secteur non marchand - RCC ayant débuté avant le 01/04/2012 ou assimilé	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	9999/4	01/04/2010	01/01/9999
Cotisation spéciale chômeur avec complément d'entreprise (RCC)	272	Cotisation patronale compensatoire pour un travailleur dans le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC)	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	2015/3	01/04/2010	30/09/2015
Cotisation spéciale chômeur avec complément d'entreprise (RCC)	273	Cotisation patronale spéciale pour un travailleur dans le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) - RCC ayant débuté entre le 01/04/2010 et le 31/03/2012 ou assimilé	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	9999/4	01/04/2010	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation spéciale chômeur avec complément d'entreprise (RCC)	274	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur dans le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) durant une période de reconnaissance comme entreprise en difficulté ou assimilée	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	9999/4	01/04/2010	01/01/9999
Cotisation spéciale chômeur avec complément d'entreprise (RCC)	275	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur dans le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) durant une période de reconnaissance comme entreprise en restructuration - RCC ayant débuté entre le 01/04/2010 et le 31/03/2012 ou assimilé	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	9999/4	01/04/2010	01/01/9999
Cotisation spéciale chômeur avec complément d'entreprise (RCC)	276	Cotisation patronale spéciale pour un travailleur dans le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) - RCC ayant débuté à partir du 01/04/2012 (à l'exception des cas assimilés aux CT 270 ou 273)	Autres (type travailleurs)	2	2012/2	9999/4	01/04/2012	01/01/9999
Cotisation spéciale chômeur avec complément d'entreprise (RCC)	277	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur dans le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) du secteur non marchand - RCC ayant débuté à partir du 01/04/2012 (à l'exception des cas assimilés au CT 271)	Autres (type travailleurs)	2	2012/2	9999/4	01/04/2012	01/01/9999
Cotisation spéciale chômeur avec complément d'entreprise (RCC)	278	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur dans le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) durant une période de reconnaissance comme entreprise en restructuration - RCC ayant débuté à partir du 01/04/2012 (à l'exception des cas assimilés au CT 275)	Autres (type travailleurs)	2	2012/2	9999/4	01/04/2012	01/01/9999
Cotisation spéciale chômeur avec complément d'entreprise (RCC)	879	Travailleur dans le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) pour lequel une cotisation spéciale est due	Autres (type travailleurs)	1	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation spéciale étudiant	840	Travailleurs étudiants-ouvriers pour lesquels la cotisation de solidarité pour les étudiants occupés dans le cadre d'un contrat d'occupation d'étudiants est due	Autres (type travailleurs)	1	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation spéciale étudiant	841	Travailleurs étudiants-employés pour lesquels la cotisation de solidarité pour les étudiants occupés dans le cadre d'un contrat d'occupation d'étudiants est due	Autres (type travailleurs)	1	2004/3	9999/4	01/07/2004	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation spéciale indemnités complémentaires	280	Cotisation patronale spéciale pour un travailleur dans le régime de chômage avec indemnités complémentaires pour travailleurs âgés (RCIC) après licenciement - RCIC ayant débuté avant le 01/04/2010 ou assimilé	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	9999/4	01/04/2010	01/01/9999
Cotisation spéciale indemnités complémentaires	281	Cotisation patronale spéciale pour un travailleur dans le régime de chômage avec indemnités complémentaires pour travailleurs âgés (RCIC) après licenciement - RCIC ayant débuté entre le 01/04/2010 et le 31/03/2012 ou assimilé	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	9999/4	01/04/2010	01/01/9999
Cotisation spéciale indemnités complémentaires	282	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur dans le régime de chômage avec indemnités complémentaires pour travailleurs âgés (RCIC) après licenciement dans le secteur non marchand - RCIC ayant débuté entre le 01/04/2010 et le 31/03/2012 ou assimilé	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	9999/4	01/04/2010	01/01/9999
Cotisation spéciale indemnités complémentaires	283	Cotisation patronale spéciale pour un travailleur dans le régime de chômage avec indemnités complémentaires pour travailleurs âgés (RCIC) après licenciement - RCIC ayant débuté à partir du 01/04/2012 (à l'exception des cas assimilés aux CT 280 ou 281)	Autres (type travailleurs)	2	2012/2	9999/4	01/04/2012	01/01/9999
Cotisation spéciale indemnités complémentaires	284	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur dans le régime de chômage avec indemnités complémentaires pour travailleurs âgés (RCIC) après licenciement dans le secteur non marchand - RCIC ayant débuté à partir du 01/04/2012 (à l'exception des cas assimilés au CT 282)	Autres (type travailleurs)	2	2012/2	9999/4	01/04/2012	01/01/9999
Cotisation spéciale indemnités complémentaires	290	Cotisation patronale spéciale pour un travailleur dans le régime de chômage avec indemnités complémentaires pour travailleurs âgés (RCIC) en crédit-temps	Autres (type travailleurs)	2	2010/2	9999/4	01/04/2010	01/01/9999
Cotisation spéciale indemnités complémentaires	883	Travailleurs licenciés pour lesquels une cotisation sur des indemnités complémentaires est due	Autres (type travailleurs)	3	2006/2	9999/4	01/04/2006	01/01/9999
Cotisation spéciale indemnités complémentaires	885	Travailleurs en interruption de carrière pour lesquels une cotisation sur des indemnités complémentaires est due	Autres (type travailleurs)	3	2006/2	9999/4	01/04/2006	01/01/9999
Cotisation spéciale travailleur statutaire étranger	676	Travailleurs statutaires avec lieu d'affectation à l'étranger	Autres (type travailleurs)	1	2015/1	9999/4	01/01/2015	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation spéciale travailleur statutaire licencié	876	Cotisation due pour le personnel statutaire licencié du secteur public et assimilé, dont la relation de travail prend fin et les militaires rendus à la vie civile à déclarer sous la catégorie 134 - Régime assurance maladie - invalidité	Autres (type travailleurs)	1	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation spéciale travailleur statutaire licencié	877	Cotisation due pour le personnel statutaire licencié du secteur public et assimilé, dont la relation de travail prend fin et les militaires rendus à la vie civile à déclarer sous la catégorie 134 - Régime chômage	Autres (type travailleurs)	1	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	260	Cotisation d'activation	Autres (type travailleurs)	2	2018/1	9999/4	01/01/2018	31/12/9999
Cotisation supplémentaire	261	Cotisation d'activation réduite	Autres (type travailleurs)	2	2018/1	9999/4	01/01/2018	31/12/9999
Cotisation supplémentaire	800	Cotisation chômage économique	Autres (type travailleurs)	2	2017/1	9999/4	01/01/2017	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	807	Prime d'accident de travail destinée à Fedris due par les marins dans le secteur de la marine marchande, des travaux de dragage ou du remorquage maritime (catégories employeurs 105, 205 et 305)	Autres (type travailleurs)	2	2018/1	9999/4	01/01/2018	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	808	Prime d'accident de travail supplémentaire destinée à Fedris due par les marins dans le secteur de la marine marchande, des travaux de dragage ou du remorquage maritime (catégories employeurs 105, 205 et 305) en cas de navigation dans une zone de guerre et/ou piratage	Autres (type travailleurs)	2	2018/1	9999/4	01/01/2018	19/01/9999
Cotisation supplémentaire	809	Cotisation destinée au Fonds d'indemnisation des travailleurs licenciés en cas de fermeture d'entreprises (F.F.E.), versée par les employeurs du secteur commercial	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	810	Cotisation spéciale destinée au Fonds d'indemnisation des travailleurs licenciés en cas de fermeture d'entreprises (F.F.E.)	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	811	Cotisation destinée au Fonds d'indemnisation des travailleurs licenciés en cas de fermeture d'entreprises (F.F.E.), versée par les employeurs du secteur non commercial	Autres (type travailleurs)	2	2008/2	9999/4	01/04/2008	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	812	Cotisation spéciale sur les indemnités de rupture destinée au Fonds de fermeture des entreprises	Autres (type travailleurs)	2	2014/1	9999/4	01/01/2014	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation supplémentaire	815	Cotisation pension du secteur public pour travailleurs statutaires	Autres (type travailleurs)	2	2015/1	9999/4	01/01/2015	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	816	Cotisation pension du secteur public pour des mandataires ou titulaires d'une fonction de staff dans les services publics	Autres (type travailleurs)	2	2015/1	9999/4	01/01/2015	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	818	Cotisation pension du secteur public pour receveurs régionaux	Autres (type travailleurs)	2	2016/1	9999/4	01/01/2016	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	820	Cotisation destinée aux Fonds de sécurité d'existence due sur les rémunérations à 108 % des travailleurs manuels (inclus les élèves ouvriers stagiaires et les contractuels subventionnés). Pour les employeurs de l'intérim construction (catégories 224, 226, 244, 254), il s'agit des cotisations destinées au Fonds social pour intérimaires et au Fonds de sécurité d'existence de la construction	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	825	Cotisation pour un fonds de pension sectoriel pour ouvriers	Autres (type travailleurs)	2	2004/2	9999/4	01/04/2004	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	826	Cotisation forfaitaire Fonds de sécurité d'existence pour ouvriers	Autres (type travailleurs)	2	2004/3	9999/4	01/07/2004	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	827	Cotisation forfaitaire pour un fonds de pension sectoriel pour ouvriers	Autres (type travailleurs)	2	2010/3	9999/4	01/07/2010	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	830	Cotisation destinée aux Fonds de sécurité d'existence (autres que les Fonds Social C.P.N.A.E. (CP n° 218) jusqu'au 31/03/2015 - C.P.A.E. (CP n° 200) à partir du 01/04/2015 ou du commerce de détail indépendant (CP n° 201) et autre que le « Fonds social du secteur socio-culturel des Communautés française et germanophone » pour les employeurs de la catégorie 076 limités, à partir du 01/09/2013, à ceux qui relèvent de la CP n° 329.02), due sur les rémunérations des travailleurs intellectuels (inclus les élèves employés stagiaires et les contractuels subventionnés).	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	831	Cotisation destinée au Fonds Social C.P.N.A.E. (CP n° 218) jusqu'au 31/03/2015 - C.P.A.E. (CP n° 200) à partir du 01/04/2015 due sur les rémunérations des travailleurs intellectuels (inclus les élèves employés stagiaires et les contractuels subventionnés)	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	832	Cotisation destinée au Fonds Social du commerce de détail indépendant (CP n° 201) due sur les rémunérations des travailleurs intellectuels (inclus les élèves employés stagiaires et les contractuels subventionnés)	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation supplémentaire	833	Cotisation destinée au "Fonds social du secteur socio-culturel des Communautés française et germanophone" pour les employeurs de la catégorie 076 limités, à partir du 01/09/2013, à ceux qui relèvent de la CP n° 329.02, due sur les rémunérations des travailleurs intellectuels (inclus les élèves employés stagiaires et contractuels subventionnés)	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	835	Cotisation pour un Fonds de pension sectoriel pour employés	Autres (type travailleurs)	2	2006/1	9999/4	01/01/2006	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	836	Cotisation forfaitaire Fonds de sécurité d'existence pour employés	Autres (type travailleurs)	2	2009/3	2010/2	01/07/2009	30/06/2010
Cotisation supplémentaire	836	Cotisation forfaitaire Fonds de sécurité d'existence pour employés	Autres (type travailleurs)	2	2012/1	9999/4	01/01/2012	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	837	Cotisation forfaitaire pour un fonds de pension sectoriel pour employés	Autres (type travailleurs)	2	2010/3	9999/4	01/07/2010	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	852	Cotisation destinée aux mesures en faveur de l'emploi et de la formation	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	854	Cotisation destinée aux jeunes bénéficiant d'un parcours d'insertion	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	2014/4	01/01/1900	31/12/2014
Cotisation supplémentaire	855	Cotisation spéciale à charge des employeurs de code d'importance 3 à 9, pour les travailleurs soumis à la cotisation de modération salariale (A.R. 401)	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	856	Cotisation spéciale pour la sécurité sociale (Loi du 30 mars 1994 portant des dispositions sociales)	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	857	Cotisation spéciale à charge des employeurs de code d'importance 3 à 9, pour les travailleurs non soumis à la cotisation de modération salariale (A.R. 401)	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	859	Cotisation patronale particulière destinée au financement du chômage temporaire et du complément d'ancienneté pour chômeurs âgés	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	860	Cotisation de solidarité sur le montant de l'allocation de mobilité	Autres (type travailleurs)	2	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	863	Cotisation de solidarité pour cause de Dimona manquante	Autres (type travailleurs)	2	2009/1	9999/4	01/01/2009	01/01/9999

Type code travailleur	Code	Libellé	Type travailleur	Présence	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Cotisation supplémentaire	**868**	**Cotisation de solidarité sur un véhicule de société respectueux de l'environnement dans le cadre du budget mobilité**	**Autres (type travailleurs)**	**2**	**2019/1**	**9999/4**	**01/01/2019**	**01/01/9999**
Cotisation supplémentaire	**869**	**Cotisation spéciale sur le solde du budget mobilité versé en espèces et qui correspond au 3ème pilier**	**Autres (type travailleurs)**	**2**	**2019/1**	**9999/4**	**01/01/2019**	**01/01/9999**
Cotisation supplémentaire	888	Cotisation spéciale due sur les avantages non récurrents liés aux résultats	Autres (type travailleurs)	2	2008/1	9999/4	01/01/2008	01/01/9999
Cotisation supplémentaire	889	Cotisation de solidarité sur les amendes de circulation remboursées par l'employeur	Autres (type travailleurs)	2	2009/1	9999/4	01/01/2009	01/01/9999
Membres d'un parlement ou d'un gouvernement	**406**	**Membre d'un parlement ou d'un gouvernement fédéral / régional**	**Intellectuels membres d'un parlement ou d'un gouvernement**	**1**	**2019/1**	**9999/4**	**01/01/2019**	**01/01/9999**

Commentaire type code travailleur

- Cotisation ordinaire : correspond aux travailleurs ordinaires (ligne travailleur) et aux cotisations ordinaires (bloc fonctionnel cotisation due pour la ligne travailleur)
- Cotisation spéciale étudiant : correspond aux travailleurs étudiants (ligne travailleur) pour lesquels une cotisation de solidarité pour les étudiants est due (bloc fonctionnel cotisation travailleur étudiant)
- Cotisation spéciale statutaire licencié : correspond aux travailleurs statutaires licenciés (ligne travailleur) pour lesquels une cotisation spéciale est due (bloc fonctionnel cotisation travailleur statutaire licencié)
- Cotisation spéciale chômeur dans un régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) : correspond aux travailleurs prépensionnés (ligne travailleur) pour lesquels une cotisation spéciale RCC est due (bloc fonctionnel cotisation travailleur prépensionné jusqu'au 1/2010 - bloc fonctionnel indemnité complémentaire - cotisation à partir du 2/2010)
- Cotisation FAT - FMP : correspond aux travailleurs (ligne travailleur) percevant des indemnités AT - MP sur lesquelles une cotisation est due (bloc fonctionnel cotisation due pour la ligne travailleur)
- Cotisation supplémentaire : correspond aux cotisations supplémentaires dues pour des travailleurs ordinaires (bloc fonctionnel cotisation due ligne travailleur)
- Cotisation non liée à une personne physique : correspond aux cotisations non liées aux personnes physiques (bloc fonctionnel cotisation non liée à une personne physique)
- Cotisation spéciale indemnités complémentaires : correspond aux travailleurs (lignes travailleurs) percevant des indemnités complémentaires sur lesquelles des cotisations sont dues (bloc fonctionnel indemnité complémentaire - cotisation)
- Cotisation personnelle chômeur dans un régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) ou avec indemnités complémentaires pour travailleurs âgés (RCIC) : correspond aux travailleurs (lignes travailleurs) percevant des indemnités complémentaires sur lesquelles des cotisations personnelles sont dues (bloc fonctionnel indemnité complémentaire - cotisation)

Commentaire présence

1 = uniquement autorisé pour le code travailleur (zone 00037)
2 = uniquement autorisé pour le code travailleur cotisation (zone 00082)
3 = autorisé pour le code travailleur (zone 00037) et le code travailleur cotisation (zone 00082)
4 = uniquement autorisé pour le code travailleur pour une cotisation non liée à une personne physique (zone 00020)

DmfA Update Notification - Annexe numéro 3: Valeurs autorisées pour le "type de cotisation" en fonction des codes travailleurs cotisations

Version: 2019/1

Date de publication:

28/02/2019

L'annexe est modifiée:Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF

Contenu de l'annexe:

AN2019-1-FR3.pdf AN2019-1-FR3.docx AN2019-1-FR3.xlsx AN2019-1-FR3.txt AN2019-1-FR3.xml

Information intermédiaire:

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
015				2	01/01/2018	01/01/9999
0xx (Ouvriers)		Cotisation rémunérations 108%		1	01/01/1900	01/01/9999
0xx (Ouvriers)		Cotisation rémunérations 100%		0	01/01/1900	01/01/9999
260		Age à la date de début de dispense < 55 ans		0	01/01/2018	01/01/9999
260		Age à la date de début de dispense >= 55 ans et < 58 ans		1	01/01/2018	01/01/9999
260		Age à la date de début de dispense >= 58 ans et < 60 ans		2	01/01/2018	01/01/9999
260		Age à la date de début de dispense >= 60 ans et < 62 ans		3	01/01/2018	01/01/9999
260		Age à la date de début de dispense >= 62 ans		4	01/01/2018	01/01/9999
261		Age à la date de début de dispense < 55 ans		0	01/01/2018	01/01/9999
261		Age à la date de début de dispense >= 55 ans et < 58 ans		1	01/01/2018	01/01/9999
261		Age à la date de début de dispense >= 58 ans et < 60 ans		2	01/01/2018	01/01/9999
261		Age à la date de début de dispense >= 60 ans et < 62 ans		3	01/01/2018	01/01/9999
261		Age à la date de début de dispense >= 62 ans		4	01/01/2018	01/01/9999
270		Age travailleur en RCC < 52 ans		0	01/04/2010	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
270		Age travailleur en RCC < 55 ans		1	01/04/2010	01/01/9999
270		Age travailleur en RCC < 58 ans		2	01/04/2010	01/01/9999
270		Age travailleur en RCC >= 60 ans		4	01/04/2010	31/12/2016
270		Age travailleur en RCC < 60 ans		3	01/04/2010	01/01/9999
270		Age travailleur en RCC < 62 ans		4	01/01/2017	01/01/9999
270		Age travailleur en RCC >= 62 ans		5	01/01/2017	01/01/9999
271		Age travailleur en RCC < 52 ans		0	01/04/2010	01/01/9999
271		Age travailleur en RCC < 55 ans		1	01/04/2010	01/01/9999
271		Age travailleur en RCC < 58 ans		2	01/04/2010	01/01/9999
271		Age travailleur en RCC >= 60 ans		4	01/04/2010	31/12/2016
271		Age travailleur en RCC < 60 ans		3	01/04/2010	01/01/9999
271		Age travailleur en RCC < 62 ans		4	01/01/2017	01/01/9999
271		Age travailleur en RCC >= 62 ans		5	01/01/2017	01/01/9999
272		Taux de base		0	01/04/2010	30/09/2015

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
272		Taux réduit		1	01/04/2010	30/09/2015
273		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 52 ans		0	01/04/2010	01/01/9999
273		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 55 ans		1	01/04/2010	01/01/9999
273		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 58 ans		2	01/04/2010	01/01/9999
273		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance >= 60 ans		4	01/04/2010	31/12/2016
273		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 60 ans		3	01/04/2010	01/01/9999
273		< 62 ans au début du RCC / fin reconnaissance		4	01/01/2017	01/01/9999
273		>= 62 ans au début du RCC / fin reconnaissance		5	01/01/2017	01/01/9999
274		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 52 ans		0	01/04/2010	01/01/9999
274		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 55 ans		1	01/04/2010	01/01/9999
274		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 58 ans		2	01/04/2010	01/01/9999
274		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance >= 60 ans		4	01/04/2010	31/12/2016
274		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 60 ans		3	01/04/2010	01/01/9999
274		< 62 ans au début du RCC / fin reconnaissance		4	01/01/2017	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
274		>= 62 ans au début du RCC / fin reconnaissance		5	01/01/2017	01/01/9999
275		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 52 ans		0	01/04/2010	01/01/9999
275		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 55 ans		1	01/04/2010	01/01/9999
275		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 58 ans		2	01/04/2010	01/01/9999
275		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance >= 60 ans		4	01/04/2010	31/12/2016
275		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 60 ans		3	01/04/2010	01/01/9999
275		< 62 ans au début du RCC / fin reconnaissance		4	01/01/2017	01/01/9999
275		>= 62 ans au début du RCC / fin reconnaissance		5	01/01/2017	01/01/9999
276		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 52 ans		0	01/04/2012	01/01/9999
276		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 55 ans		1	01/04/2012	01/01/9999
276		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 58 ans		2	01/04/2012	01/01/9999
276		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance >= 60 ans		4	01/04/2012	31/12/2016
276		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 60 ans		3	01/04/2012	01/01/9999
276		< 62 ans au début du RCC / fin reconnaissance		4	01/01/2017	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
276		>= 62 ans au début du RCC / fin reconnaissance		5	01/01/2017	01/01/9999
277		Age travailleur en RCC < 52 ans		0	01/04/2012	01/01/9999
277		Age travailleur en RCC < 55 ans		1	01/04/2012	01/01/9999
277		Age travailleur en RCC < 58 ans		2	01/04/2012	01/01/9999
277		Age travailleur en RCC >= 60 ans		4	01/04/2012	31/12/2016
277		Age travailleur en RCC < 60 ans		3	01/04/2012	01/01/9999
277		Age travailleur en RCC < 62 ans		4	01/01/2017	01/01/9999
277		Age travailleur en RCC >= 62 ans		5	01/01/2017	01/01/9999
278		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 52 ans		0	01/04/2012	01/01/9999
278		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 55 ans		1	01/04/2012	01/01/9999
278		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 58 ans		2	01/04/2012	01/01/9999
278		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance >= 60 ans		4	01/04/2012	31/12/2016
278		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 60 ans		3	01/04/2012	01/01/9999
278		< 62 ans au début du RCC / fin reconnaissance		4	01/01/2017	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
278		>= 62 ans au début du RCC / fin reconnaissance		5	01/01/2017	01/01/9999
280		Taux de base		0	01/04/2010	01/01/9999
281		Age au début du RCIC < 52 ans		0	01/04/2010	01/01/9999
281		Age au début du RCIC < 55 ans		1	01/04/2010	01/01/9999
281		Age au début du RCIC < 58 ans		2	01/04/2010	01/01/9999
281		Age au début du RCIC >= 60 ans		4	01/04/2010	31/12/2016
281		Age au début du RCIC < 60 ans		3	01/04/2010	01/01/9999
281		Age au début du RCIC < 62 ans		4	01/01/2017	01/01/9999
281		Age au début du RCIC >= 62 ans		5	01/01/2017	01/01/9999
282		Age < 52 ans		0	01/04/2010	01/01/9999
282		Age < 55 ans		1	01/04/2010	01/01/9999
282		Age < 58 ans		2	01/04/2010	01/01/9999
282		Age >= 60 ans		4	01/04/2010	31/12/2016
282		Age < 60 ans		3	01/04/2010	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
282		Age < 62 ans		4	01/01/2017	01/01/9999
282		Age >= 62 ans		5	01/01/2017	01/01/9999
283		Age au début du RCIC < 52 ans		0	01/04/2012	01/01/9999
283		Age au début du RCIC < 55 ans		1	01/04/2012	01/01/9999
283		Age au début du RCIC < 58 ans		2	01/04/2012	01/01/9999
283		Age au début du RCIC >= 60 ans		4	01/04/2012	31/12/2016
283		Age au début du RCIC < 60 ans		3	01/04/2012	01/01/9999
283		Age au début du RCIC < 62 ans		4	01/01/2017	01/01/9999
283		Age au début du RCIC >= 62 ans		5	01/01/2017	01/01/9999
284		Age < 52 ans		0	01/04/2012	01/01/9999
284		Age < 55 ans		1	01/04/2012	01/01/9999
284		Age < 58 ans		2	01/04/2012	01/01/9999
284		Age >= 60 ans		4	01/04/2012	31/12/2016
284		Age < 60 ans		3	01/04/2012	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
284		Age < 62 ans		4	01/01/2017	01/01/9999
284		Age >= 62 ans		5	01/01/2017	01/01/9999
290		Taux de base		0	01/04/2010	01/01/9999
295		Taux de base		0	01/04/2010	01/01/9999
295		Taux réduit pour RCC à mi-temps ou antérieure au 01/01/1997 ou assimilé		1	01/04/2010	01/01/9999
493	075	Personnel enseignant temporaire (sans CEP)		3	01/01/2014	31/12/2014
493				0	01/01/1900	01/01/9999
495				2	01/01/2018	01/01/9999
498 (Boursiers)	040	Sans vacances annuelles des salariés		3	01/01/2010	01/01/9999
498 (Boursiers)				0	01/01/1900	01/01/9999
4xx (Employés)		Cotisation rémunérations 100%		0	01/01/1900	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
6xx (Fonctionnaires, à l'exclusion des travailleurs statutaires avec un lieu d'affectation à l'étranger)		Cotisation rémunérations 100%		0	01/01/1900	01/01/9999
800		Cotisation chômage économique forfait de base		0	01/01/2017	01/01/9999
800		Cotisation chômage économique forfait réduit		2	01/01/2017	01/01/9999
807				0	01/01/2018	01/01/9999
807				2	01/01/2018	01/01/9999
809	006			6	01/01/1900	31/12/2003
809	014			6	01/01/1900	01/01/9999
809	015			6	01/01/1900	30/06/2005
809	019			6	01/01/1900	01/01/9999
809	051			6	01/01/1900	31/12/2007
809	052			6	01/01/1900	31/12/2007
809	053			6	01/01/1900	31/12/2003

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
809	056			6	01/01/1900	31/12/2003
809	081			6	01/01/1900	01/01/9999
809		Avec modération salariale	>= 20 (en moyenne)	5	01/01/1900	01/01/9999
809		Sans modération salariale ou ACS ou remplaçants secteur public	< 20 (en moyenne)	2	01/07/2003	01/01/9999
809		Sans modération salariale ou ACS ou remplaçants secteur public	>= 20 (en moyenne)	4	01/07/2003	01/01/9999
809		Avec modération salariale	< 20 (en moyenne)	0	01/01/1900	01/01/9999
809				8	01/01/2018	01/01/9999
810		Sans modération salariale ou ACS ou remplaçants secteur public		2	01/07/2003	01/01/9999
810		Avec modération salariale		0	01/01/1900	01/01/9999
810				8	01/01/2018	01/01/9999
811		Sans modération salariale ou ACS ou remplaçants secteur public		2	01/04/2008	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
811		Avec modération salariale		0	01/04/2008	01/01/9999
812		Salaire annuel de référence - 1er seuil		1	01/01/2014	01/01/9999
812		Salaire annuel de référence - 2ème seuil		2	01/01/2014	01/01/9999
812		Salaire annuel de référence - 3ème seuil		3	01/01/2014	01/01/9999
815		Pension du secteur public - uniquement la cotisation personnelle		0	01/01/2015	01/01/9999
815		Pension du secteur public - cotisation personnelle et patronale		1	01/01/2015	01/01/9999
815		Pension du secteur public - cotisation personnelle et patronale dérogatoire		2	01/01/2015	01/01/9999
815		Pension du secteur public - uniquement la cotisation patronale dérogatoire		3	01/01/2015	01/01/9999
815		Pension du secteur public - cotisation personnelle et patronale dérogatoire		4	01/01/2015	01/01/9999
815		Pension du secteur public - cotisation personnelle et patronale dérogatoire		5	01/01/2015	01/01/9999
815		Pension du secteur public - cotisation personnelle et patronale dérogatoire		6	01/01/2015	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
815		Pension du secteur public - uniquement la cotisation patronale dérogatoire		7	01/01/2015	01/01/9999
816		Pension du secteur public - uniquement la cotisation personnelle		0	01/01/2015	01/01/9999
816		Pension du secteur public - cotisation personnelle et patronale		1	01/01/2015	01/01/9999
818		Pension secteur public receveurs régionaux		0	01/01/2016	01/01/9999
820	016		< 50	0	01/01/1900	30/09/2013
820	016		> = 50	5	01/01/1900	30/09/2013
820	017		> = 50	5	01/01/1900	01/01/9999
820	017		< 50	0	01/01/1900	01/01/9999
820	024		>= 10	5	01/01/1900	31/12/2009
820	024		< 10	0	01/01/1900	31/12/2009
820	024		>= 20	5	01/01/2010	01/01/9999
820	024		< 20	0	01/01/2010	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
820	026		>= 10	5	01/01/1900	31/12/2009
820	026		< 10	0	01/01/1900	31/12/2009
820	026		< 20	0	01/01/2010	01/01/9999
820	026		>= 20	5	01/01/2010	01/01/9999
820	036		>= 10	5	01/01/1900	01/01/9999
820	036		< 10	0	01/01/1900	01/01/9999
820	044		< 10	0	01/01/1900	31/12/2009
820	044		>= 10	5	01/01/1900	31/12/2009
820	044		< 20	0	01/01/2010	01/01/9999
820	044		>= 20	5	01/01/2010	01/01/9999
820	054		>= 10	5	01/01/1900	31/12/2009
820	054		< 10	0	01/01/1900	31/12/2009
820	054		>= 20	5	01/01/2010	01/01/9999
820	054		< 20	0	01/01/2010	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
820	116		< 50	0	01/07/2007	30/09/2013
820	116		>= 50	5	01/07/2007	30/09/2013
820	117		>= 50	5	01/07/2007	30/09/2013
820	117		< 50	0	01/07/2007	30/09/2013
820	216		< 50	0	01/07/2007	30/09/2013
820	216		> = 50	5	01/07/2007	30/09/2013
820	217		> = 50	5	01/07/2007	30/09/2013
820	217		< 50	0	01/07/2007	30/09/2013
820	224		< 10	0	01/01/1900	31/12/2009
820	224		>= 10	5	01/01/1900	31/12/2009
820	224		< 20	0	01/01/2010	01/01/9999
820	224		>= 20	5	01/01/2010	01/01/9999
820	226		< 10	0	01/01/1900	31/12/2009
820	226		>= 10	5	01/01/1900	31/12/2009

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
820	226		< 20	0	01/01/2010	01/01/9999
820	226		>= 20	5	01/01/2010	01/01/9999
820	244		< 10	0	01/01/1900	31/12/2009
820	244		>= 10	5	01/01/1900	31/12/2009
820	244		< 20	0	01/01/2010	01/01/9999
820	244		>= 20	5	01/01/2010	01/01/9999
820	254		< 10	0	01/01/1900	31/12/2009
820	254		>= 10	5	01/01/1900	31/12/2009
820	254		< 20	0	01/01/2010	01/01/9999
820	254		>= 20	5	01/01/2010	01/01/9999
820	317		>= 50	5	01/10/2013	01/01/9999
820	317		< 50	0	01/10/2013	01/01/9999
820	Autres			0	01/01/1900	01/01/9999
825	016, 017	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2013	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
825	016, 017	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/01/2013	01/01/9999
825	037, 112, 113	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2012	01/01/9999
825	048, 052, 051, 848, 058, 258	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète augmentée		1	01/10/2012	01/01/9999
825	048, 052, 848, 051, 058, 158, 258	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/04/2004	01/01/9999
825	048, 052, 848, 051, 058, 158, 258	Pension complémentaire sectorielle partie solidarité		2	01/07/2004	01/01/9999
825	048, 052, 848, 051, 058, 158, 258	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/04/2004	01/01/9999
825	062, 122, 211, 262, 322	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/10/2008	01/01/9999
825	062, 262	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/10/2008	01/01/9999
825	064, 065, 077, 078, 079	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2016	01/01/9999
825	066, 093, 094, 193, 194, 294, 494, 594	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2008	01/01/9999
825	067, 467	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2017	01/01/9999
825	068	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/04/2018	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
825	077	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/01/2016	01/01/9999
825	081, 091	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/01/2005	31/12/2007
825	081, 091	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2005	01/01/9999
825	081, 091	Pension complémentaire sectorielle partie solidarité		2	01/01/2005	01/01/9999
825	083	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2018	01/01/9999
825	083	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/07/2018	01/01/9999
825	084	Pension complémentaire sectorielle partie solidarité		2	01/01/2011	01/01/9999
825	084	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2011	01/01/9999
825	086	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2006	01/01/9999
825	087, 187	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/01/2011	01/01/9999
825	087, 187	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2011	01/01/9999
825	110	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2007	01/01/9999
825	163	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/04/2011	01/01/9999
825	320	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/04/2017	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
825	373, 473	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/07/2010	01/01/9999
825	373, 473	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2010	01/01/9999
825	562	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/01/2006	01/01/9999
825	562	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2006	01/01/9999
826	037, 112, 113	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2009	30/06/2010
826				0	01/07/2004	01/01/9999
826		Travailleur âgé d'au moins 58 ans		1	01/07/2007	30/06/2015
826		Travailleur âgé de moins de 25 ans		2	01/01/2008	01/01/9999
827	036	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2010	01/01/9999
827	036	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/07/2010	01/01/9999
827	037, 112, 113	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2010	31/12/2011
827	083	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2011	30/06/2018
827	083	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/07/2011	30/06/2018
827	114	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2012	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
827	320	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète - 1ère échelle		1	01/10/2017	01/01/9999
827	320	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète - 2ème échelle		2	01/10/2017	01/01/9999
827	320	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète - 3ème échelle		3	01/10/2017	01/01/9999
830	016		>= 50	5	01/01/1900	30/09/2013
830	016		< 50	0	01/01/1900	30/09/2013
830	017		< 50	0	01/01/1900	01/01/9999
830	017		>= 50	5	01/01/1900	01/01/9999
830	116		< 50	0	01/07/2007	30/09/2013
830	116		>= 50	5	01/07/2007	30/09/2013
830	117		>= 50	5	01/07/2007	30/09/2013
830	117		< 50	0	01/07/2007	30/09/2013
830	216		< 50	0	01/07/2007	30/09/2013

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
830	216		>= 50	5	01/07/2007	30/09/2013
830	217		>= 50	5	01/07/2007	30/09/2013
830	217		< 50	0	01/07/2007	30/09/2013
830	317		>= 50	5	01/10/2013	01/01/9999
830	317		< 50	0	01/10/2013	01/01/9999
830	Autres			0	01/01/1900	01/01/9999
831				0	01/01/1900	01/01/9999
832	067		>= 20	5	01/01/2003	01/01/9999
832	077		>= 20	5	01/01/2003	01/01/9999
832	078		>= 20	5	01/01/2003	01/01/9999
832	081		>= 20	5	01/01/2003	01/01/9999
832	091		>= 20	5	01/01/2003	01/01/9999
832	100		>= 20	5	01/01/2003	01/01/9999
832	169		>= 20	5	01/01/2003	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
832	Autres			0	01/01/1900	01/01/9999
833				0	01/01/1900	01/01/9999
835	016, 017	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2013	01/01/9999
835	016, 017	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/01/2013	01/01/9999
835	037, 112, 113	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2012	01/01/9999
835	048, 051, 052, 258, 848	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2013	01/01/9999
835	048, 051, 052, 258, 848	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/01/2013	01/01/9999
835	062, 122, 211, 262, 322	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/10/2008	01/01/9999
835	062, 262	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/10/2008	01/01/9999
835	076	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/10/2008	30/06/2012
835	076	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/10/2008	30/06/2012
835	083, 084, 200	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/01/2007	01/01/9999
835	083, 084, 200	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2007	01/01/9999
835	087, 187	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/01/2011	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
835	087, 187	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2011	01/01/9999
835	176	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2012	01/01/9999
835	176	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/07/2012	01/01/9999
835	283	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/10/2011	01/01/9999
835	283	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/10/2011	01/01/9999
835	320	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/04/2017	01/01/9999
835	373, 473	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/07/2010	01/01/9999
835	373, 473	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2010	01/01/9999
835	434, 435	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2012	01/01/9999
835	434, 435	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/01/2012	01/01/9999
835	562	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/01/2006	01/01/9999
835	562	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2006	01/01/9999
836	037, 112, 113	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2009	30/06/2010
836	087, 187			0	01/01/2012	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
837	036	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2010	01/01/9999
837	036	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/07/2010	01/01/9999
837	037, 112, 113	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2010	31/12/2011
837	320	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète - 1ère échelle		1	01/10/2017	01/01/9999
837	320	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète - 2ème échelle		2	01/10/2017	01/01/9999
837	320	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète - 3ème échelle		3	01/10/2017	01/01/9999
852				0	01/01/1900	01/01/9999
854				0	01/01/1900	31/12/2014
855				0	01/01/1900	01/01/9999
856				0	01/01/1900	01/01/9999
857				0	01/01/1900	01/01/9999
859		Employeurs dispensés		8	01/01/2003	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
859				0	01/01/1900	01/01/9999
860				0	01/01/1900	01/01/9999
863				0	01/01/2009	01/01/9999
868				**0**	**01/01/2019**	**01/01/9999**
869				**0**	**01/01/2019**	**01/01/9999**
883		Cotisation patronale spéciale indemnités complémentaires - Travailleur licencié : Accord individuel ou d'entreprise Ou CCT sectorielle > 1/10/2005		0	01/04/2006	01/01/9999
885		Cotisation patronale spéciale indemnités complémentaires - Travailleur en interruption de carrière : Accord individuel ou d'entreprise Ou CCT sectorielle > 1/10/2005		0	01/04/2006	01/01/9999
888				0	01/01/2008	01/01/9999
888		Année civile de déclaration différente de l'année civile de paiement		1	01/01/2008	01/01/9999
889				0	01/01/2009	01/01/9999
Tous les codes travailleurs	027	Cotisation indemnités		0	01/01/1900	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
Tous les codes travailleurs	028	Cotisation indemnités		0	01/01/1900	01/01/9999

Commentaire code travailleur

- Codes travailleurs cotisation 820 et 830 : le type de cotisation dépend du code d'importance.
- Code travailleur cotisation 809 : le type de cotisation 6 correspond à des taux de cotisation dérogatoires applicables à certains travailleurs spécifiques présents chez les employeurs des catégories 014, 015, 019, 051, 052, 053, 056 et 081.

DmfA Update Notification - Annexe numéro 4: Liste des codes déductions

Version: 2019/1

Date de publication:

28/02/2019

L'annexe est modifiée:Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF

Contenu de l'annexe:

AN2019-1-FR4.pdf AN2019-1-FR4.docx AN2019-1-FR4.xlsx AN2019-1-FR4.txt AN2019-1-FR4.xml

Information intermédiaire:

Code DMFA	Code LATG	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données dé-duction"
0001	L	Réduction des cotisations personnelles pour les travailleurs ayant un bonus à l'emploi	2000/1	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Non
0501	BS	Réduction des cotisations personnelles pour le secteur du dragage	2000/1	2014/2	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Non
0600		Réduction des cotisations personnelles pour les travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - contrat de travail conclu avant le 1/1/2007	2004/3	2007/2	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Non
0601		Réduction des cotisations personnelles pour les travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration	2007/1	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Non
1001	S	Réduction structurelle	1999/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1101	B1	Plan d'embauche pour demandeurs d'emploi répondant à la condition des 12 mois	1995/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1101	B1	Période transitoire. Plan d'embauche pour demandeurs d'emploi répondant à la condition des 12 mois	2004/1	2004/1	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1102	B2	Plan d'embauche pour demandeurs d'emploi répondant à la condition des 24 mois	1995/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1102	B2	Période transitoire. Plan d'embauche pour demandeurs d'emploi répondant à la condition des 24 mois	2004/1	2004/1	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1103	B3	Plan d'embauche pour demandeurs d'emploi dans les entreprises d'insertion	1996/3	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1103	B3	Période transitoire. Plan d'embauche pour demandeurs d'emploi dans les entreprises d'insertion	2004/1	2007/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1104	B4	Plan d'embauche pour demandeurs d'emploi de plus de 50 ans	1996/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1105	B1	Plan d'embauche pour demandeurs d'emploi répondant à la condition des 12 mois (> 45 ans)	2000/3	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1105	B1	Période transitoire. Plan d'embauche pour demandeurs d'emploi répondant à la condition des 12 mois (> 45 ans)	2004/1	2008/1	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1106	B2	Plan d'embauche pour demandeurs d'emploi répondant à la condition des 24 mois (> 45 ans)	2000/3	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1106	B2	Période transitoire. Plan d'embauche pour demandeurs d'emploi répondant à la condition des 24 mois (> 45 ans)	2004/1	2008/1	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1111	B7	Plan Activa - promotion de mise à l'emploi des demandeurs d'emploi de longue durée - 75%	2002/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1111	B7	Période transitoire. Plan Activa conclu avant le 1.1.2004 - promotion de mise à l'emploi des demandeurs d'emploi de longue durée - 75%	2004/1	2008/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1112	B8	Plan Activa - promotion de mise à l'emploi des demandeurs d'emploi de longue durée - 100%	2002/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Code LATG	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données dé-duction"
1112	B8	Période transitoire. Plan Activa conclu avant le 1.1.2004 - promotion de mise à l'emploi des demandeurs d'emploi de longue durée - 100%	2004/1	2008/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1121	P	Plan plus un	1994/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Optionnel	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1121	P	Période transitoire. Plan plus un	2004/1	2006/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1122	P2	Plan plus deux	1997/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Optionnel	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1122	P2	Période transitoire. Plan plus deux	2004/1	2006/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1123	P3	Plan plus trois	1997/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Optionnel	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1123	P3	Période transitoire. Plan plus trois	2004/1	2005/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1124	P4	Plan plus un - ancien intérimaire	1998/4	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Optionnel	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1124	P4	Période transitoire. Plan plus un - ancien intérimaire	2004/1	2006/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1125	P5	Plan plus deux - ancien intérimaire	1998/4	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Optionnel	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1125	P5	Période transitoire. Plan plus deux - ancien intérimaire	2004/1	2006/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1126	P6	Plan plus trois - ancien intérimaire	1998/4	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Optionnel	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1126	P6	Période transitoire. Plan plus trois - ancien intérimaire	2004/1	2005/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1131	X	Réduction AR n°483 - Réduction pour l'engagement d'un premier travailleur en qualité de personnel de maison (gens de maison (ouvriers et employés); domestiques)	1987/1	2013/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1141	SB	Activation des allocations de chômage	1998/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1141	SB	Période transitoire. Activation des allocations de chômage	2004/1	2004/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1142	BC	Économie de réinsertion sociale conclue avant le 1.1.2004	1999/3	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1142	BC	Période transitoire : économie de réinsertion sociale conclue avant le 1.1.2004	2004/1	9999/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1201	F1	Convention de premier emploi des jeunes, emploi -formation, 495,79 EUR	2000/2	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Code LATG	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données déduction"
1201		Période transitoire. Convention de premier emploi des jeunes conclue avant le 1/1/2004	2004/1	2014/3	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1202	F2	Convention de premier emploi des jeunes, emploi -formation, 1115,52 EUR	2000/2	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1203	K1	Convention de premier emploi des jeunes, 495,79 EUR	2000/2	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1204	K2	Convention de premier emploi des jeunes, 1115,52 EUR	2000/2	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1205	AC	Travailleurs qui restent en service au terme de la convention de premier emploi des jeunes	2000/2	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1205	AC	Période transitoire. Travailleurs qui restent en service au terme de la convention de premier emploi des jeunes	2004/1	2004/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1211	U1	Jeunes occupés en exécution d'une convention emploi - formation (A.R. 495) conclue avant le 1.1.2004	1991/3	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1211	U1	Période transitoire. Jeunes occupés en exécution d'une convention emploi - formation (A.R. 495) conclue avant 1.1.2004	2004/1	2006/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1212	U2	Jeunes sous contrat de travail ou de stage dans le cadre de l'obligation scolaire à temps partiel (A.R. 495)	1991/3	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1213	U3	Apprentis reconnus (A.R. 495)	1987/3	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1213	U3	Période transitoire. Apprentis reconnus (A.R. 495)	2004/1	2006/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1311	D1	Remplaçant à temps partiel d'un travailleur en interruption de carrière	1996/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Obligatoire	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1312	D2	Remplaçant à temps plein d'un travailleur en interruption de carrière	1996/1	2002/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Obligatoire	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1321	G1	Remplaçant à temps partiel d'un travailleur en prépension à mi-temps	1996/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Obligatoire	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1322	G2	Remplaçant à temps plein d'un travailleur en prépension à mi-temps	1996/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Obligatoire	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1331	V1	Plan Vande Lanotte 1	1997/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Non
1331	V1	Période transitoire. Plan Vande Lanotte 1	2004/1	2005/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1332	V2	Plan Vande Lanotte 2	1998/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Non
1333	V3	Plan Vande Lanotte 3	1998/4	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Non
1333	V3	Période transitoire. Plan Vande Lanotte 3	2004/1	2005/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Code LATG	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données dé-duction"
1341	S4	Semaine des quatre jours (loi du 26 mars 1999)	1998/4	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1341	S4	Période transitoire. Semaine des quatre jours (loi du 26 mars 1999)	2004/1	2005/1	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1345	R5	La semaine de quatre jours - réduction unique calculée en une fois	2002/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Oui
1346	R6	La semaine de quatre jours - réduction unique calculée en quatre tranches	2002/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Oui
1350	R1	Réduction du temps de travail à 38 heures par semaine	2001/4	2003/1	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Oui
1351	R2	Réduction du temps de travail en deçà de 38 heures par semaine - réduction unique calculée en une fois	2002/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Oui
1352	R3	Réduction du temps de travail en deçà de 38 heures par semaine - réduction unique calculée en quatre tranches	2002/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Oui
1353	R4	Réduction du temps de travail en deçà de 38 heures par semaine - réduction de maintien	2002/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Oui
1353	R4	Période transitoire. Réduction du temps de travail en deçà de 38 heures par semaine - réduction de maintien	2004/1	2007/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Oui
1501	BA	Réduction des cotisations patronales pour le secteur du dragage	1997/1	2014/2	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1511	WO	Recherche scientifique	1996/4	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1521		Réduction des cotisations patronales pour les parents d'accueil reconnus	2003/2	2013/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1531		Réduction des cotisations patronales pour les artistes	2003/3	2013/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
2001	Z1	Remboursement des frais de gestion S.S.A. - premier travailleur	1994/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Interdit	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Non
2001	Z1	Remboursement des frais de gestion S.S.A. - premier travailleur	2004/1	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Non
2002	Z2	Remboursement des frais de gestion S.S.A. - deuxième travailleur	1994/1	2003/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Interdit	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Non
3000		Réduction structurelle	2004/1	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3100		Travailleurs âgés d'au moins 57 ans	2004/1	2012/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3101		Travailleurs âgés de 50 à 56 ans	2007/2	2012/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3102		Travailleurs âgés	2013/1	2016/2	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3102		Travailleurs âgés	2016/3	2016/3	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Code LATG	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données dé-duction"
3102		Travailleurs âgés	2016/4	2017/2	Régionale	Non	Non	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3102		Travailleurs âgés	2017/3	**2018/4**	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3200		Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée de moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou de moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 156 jours dans une période de 9 mois pour les demandeurs d'emploi suite à une fermeture d'entreprise Codes ONEM : C1, C20, C25, C30, C34 ou C36	2004/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3200		Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée de moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou de moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 156 jours dans une période de 9 mois pour les demandeurs d'emploi suite à une fermeture d'entreprise Codes ONEM : C1, C20, C25, C30, C34 ou C36	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3200		Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée de moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou de moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 156 jours dans une période de 9 mois pour les demandeurs d'emploi suite à une fermeture d'entreprise Codes ONEM : C1, C20, C25, C30, C34 ou C36	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3200		Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée de moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou de moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 156 jours dans une période de 9 mois pour les demandeurs d'emploi suite à une fermeture d'entreprise Codes ONEM : C1, C20, C25, C30, C34 ou C36	2017/4	**2018/4**	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3200		**Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée de moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou de moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 156 jours dans une période de 9 mois pour les demandeurs d'emploi suite à une fermeture d'entreprise Codes ONEM : C1, C20, C25, C30, C34 ou C36**	**2019/1**	**2019/4**	**Régionale**	**Non**	**Non**	**Non**	**Oui**	**Interdit**	**Obligatoire**	**Obligatoire**	**Interdit**	**Interdit**	**Interdit**	**Optionnel**	**Occupation de la ligne travailleur**	**Non**
3201		Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C3, C4, C26, C31 ou C37	2004/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3201		Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C3, C4, C26, C31 ou C37	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3201		Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C3, C4, C26, C31 ou C37	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Code LATG	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données déduction"
3201		Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C3, C4, C26, C31 ou C37	2017/4	**2018/4**	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3201		**Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C3, C4, C26, C31 ou C37**	**2019/1**	**2020/4**	**Régionale**	**Non**	**Non**	**Non**	**Oui**	**Interdit**	**Obligatoire**	**Obligatoire**	**Interdit**	**Interdit**	**Interdit**	**Optionnel**	**Occupation de la ligne travailleur**	**Non**
3202		Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 936 jours dans une période de 54 mois Codes ONEM : C5, C6, C27, C32 ou C38	2004/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3202		Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 936 jours dans une période de 54 mois Codes ONEM : C5, C6, C27, C32 ou C38	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3202		Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 936 jours dans une période de 54 mois Codes ONEM : C5, C6, C27, C32 ou C38	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3202		Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 936 jours dans une période de 54 mois Codes ONEM : C5, C6, C27, C32 ou C38	2017/4	**2018/4**	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3202		**Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 936 jours dans une période de 54 mois Codes ONEM : C5, C6, C27, C32 ou C38**	**2019/1**	**2021/4**	**Régionale**	**Non**	**Non**	**Non**	**Oui**	**Interdit**	**Obligatoire**	**Obligatoire**	**Interdit**	**Interdit**	**Interdit**	**Optionnel**	**Occupation de la ligne travailleur**	**Non**
3203		Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 1560 jours dans une période de 90 mois Codes ONEM : C7, C8, C28, C33 ou C39	2004/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3203		Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 1560 jours dans une période de 90 mois Codes ONEM : C7, C8, C28, C33 ou C39	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3203		Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 1560 jours dans une période de 90 mois Codes ONEM : C7, C8, C28, C33 ou C39	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3203		Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 1560 jours dans une période de 90 mois Codes ONEM : C7, C8, C28, C33 ou C39	2017/4	**2018/4**	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3203		**Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 1560 jours dans une période de 90 mois Codes ONEM : C7, C8, C28, C33 ou C39**	**2019/1**	**2023/4**	**Régionale**	**Non**	**Non**	**Non**	**Oui**	**Interdit**	**Obligatoire**	**Obligatoire**	**Interdit**	**Interdit**	**Interdit**	**Optionnel**	**Occupation de la ligne travailleur**	**Non**
3204		Plan Activa - Agents de prévention et de sécurité Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou au moins 25 ans et moins de 45 ans pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C9, C10, C21 ou C22	2004/1	2017/2	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Code LATG	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données déduction"
3204		Plan Activa - Agents de prévention et de sécurité Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou au moins 25 ans et moins de 45 ans pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C9, C10, C21 ou C22	2017/3	2017/4	Régionale	Oui	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3204		Plan Activa - Agents de prévention et de sécurité Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou au moins 25 ans et moins de 45 ans pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C9, C10, C21 ou C22	2018/1	9999/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3205		Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 27 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C40 ou C41, ou à partir du 2014/1 demandeurs d'emploi de longue durée moins de 30 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C42 ou C43	2013/3	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3205		Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 27 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C40 ou C41, ou à partir du 2014/1 demandeurs d'emploi de longue durée moins de 30 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C42 ou C43	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3205		Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 27 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C40 ou C41, ou à partir du 2014/1 demandeurs d'emploi de longue durée moins de 30 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C42 ou C43	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3205		Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 27 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C40 ou C41, ou à partir du 2014/1 demandeurs d'emploi de longue durée moins de 30 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C42 ou C43	2017/4	**2018/4**	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3205		**Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 27 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C40 ou C41, ou à partir du 2014/1 demandeurs d'emploi de longue durée moins de 30 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C42 ou C43**	**2019/1**	**2021/3**	**Régionale**	**Non**	**Non**	**Non**	**Oui**	**Interdit**	**Obligatoire**	**Obligatoire**	**Interdit**	**Interdit**	**Interdit**	**Optionnel**	**Occupation de la ligne travailleur**	**Non**
3210		Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins de 45 ans pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D1, D13 ou D19	2004/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Code LATG	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données dé-duction"
3210		Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins de 45 ans pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D1, D13 ou D19	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3210		Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins de 45 ans pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D1, D13 ou D19	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3210		Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins de 45 ans pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D1, D13 ou D19	2017/4	**2018/4**	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3210		**Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins de 45 ans pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D1, D13 ou D19**	**2019/1**	**2023/4**	**Régionale**	**Non**	**Non**	**Non**	**Oui**	**Interdit**	**Obligatoire**	**Obligatoire**	**Interdit**	**Interdit**	**Interdit**	**Optionnel**	**Occupation de la ligne travailleur**	**Non**
3211		Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 468 jours dans une période de 27 mois Codes ONEM : D3, D4, D5, D6, D14, D15, D16, D17, D20 ou D21	2004/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3211		Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 468 jours dans une période de 27 mois Codes ONEM : D3, D4, D5, D6, D14, D15, D16, D17, D20 ou D21	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3211		Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 468 jours dans une période de 27 mois Codes ONEM : D3, D4, D5, D6, D14, D15, D16, D17, D20 ou D21	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3211		Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 468 jours dans une période de 27 mois Codes ONEM : D3, D4, D5, D6, D14, D15, D16, D17, D20 ou D21	2017/4	**2018/4**	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3211		**Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 468 jours dans une période de 27 mois Codes ONEM : D3, D4, D5, D6, D14, D15, D16, D17, D20 ou D21**	**2019/1**	**2023/4**	**Régionale**	**Non**	**Non**	**Non**	**Oui**	**Interdit**	**Obligatoire**	**Obligatoire**	**Interdit**	**Interdit**	**Interdit**	**Optionnel**	**Occupation de la ligne travailleur**	**Non**
3212		Plan Activa - Agents de prévention et de sécurité Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D7 ou D8	2004/1	2017/2	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3212		Plan Activa - Agents de prévention et de sécurité Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D7 ou D8	2017/3	2017/4	Régionale	Oui	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3212		Plan Activa - Agents de prévention et de sécurité Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D7 ou D8	2018/1	9999/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3220		Programme de transition professionnelle moins de 25 ans moins qualifiés au moins 9 mois d'allocations ou moins de 45 ans au moins 12 mois d'allocations	2004/1	2015/3	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Code LATG	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données dé-duction"
3220		Programme de transition professionnelle moins de 25 ans moins qualifiés au moins 9 mois d'allocations ou moins de 45 ans au moins 12 mois d'allocations	2015/4	2016/3	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3220		Programme de transition professionnelle moins de 25 ans moins qualifiés au moins 9 mois d'allocations ou moins de 45 ans au moins 12 mois d'allocation	2016/4	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3220		Programme de transition professionnelle moins de 25 ans moins qualifiés au moins 9 mois d'allocations ou moins de 45 ans au moins 12 mois d'allocation	2017/3	9999/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3221		Programme de transition professionnelle moins de 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2004/1	2015/3	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3221		Programme de transition professionnelle moins de 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2015/4	2016/3	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3221		Programme de transition professionnelle moins de 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2016/4	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3221		Programme de transition professionnelle moins de 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2017/3	9999/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3230		Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 12 mois d'allocations	2004/1	2015/3	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3230		Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 12 mois d'allocations	2015/4	2016/3	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3230		Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 12 mois d'allocations	2016/4	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3230		Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 12 mois d'allocations	2017/3	9999/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3231		Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2004/1	2015/3	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3231		Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2015/4	2016/3	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3231		Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2016/4	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3231		Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2017/3	9999/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3240		Economie d'insertion sociale moins de 45 ans, 312j/18m ou 156j/9m	2004/1	**2018/4**	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3240		**Economie d'insertion sociale moins de 45 ans, 312j/18m ou 156j/9m**	**2019/1**	**9999/4**	**Régionale**	**Oui**	**Oui**	**Oui**	**Non**	**Interdit**	**Obligatoire**	**Interdit**	**Interdit**	**Interdit**	**Interdit**	**Optionnel**	**Occupation de la ligne travailleur**	**Non**
3241		Economie d'insertion sociale moins de 45 ans, 624j/36m ou 312j/18m	2004/1	**2018/4**	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Code LATG	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données dé-duction"
3241		**Economie d'insertion sociale moins de 45 ans, 624j/36m ou 312j/18m**	**2019/1**	**9999/4**	**Régionale**	**Oui**	**Oui**	**Oui**	**Non**	**Interdit**	**Obligatoire**	**Interdit**	**Interdit**	**Interdit**	**Interdit**	**Optionnel**	**Occupation de la ligne travailleur**	**Non**
3250		Economie d'insertion sociale au moins 45 ans, 156j/9m	2004/1	**2018/4**	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3250		**Economie d'insertion sociale au moins 45 ans, 156j/9m**	**2019/1**	**9999/4**	**Régionale**	**Oui**	**Oui**	**Oui**	**Non**	**Interdit**	**Obligatoire**	**Interdit**	**Interdit**	**Interdit**	**Interdit**	**Optionnel**	**Occupation de la ligne travailleur**	**Non**
3310		Premiers engagements : premier travailleur avec forfait 1000	2004/1	2012/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3311		Premiers engagements : premier travailleur avec forfait 400	2005/2	2012/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3312		Premiers engagements - premier travailleur - plan de relance - première période et mesure transitoire taxshift - périodes restantes	2012/4	2020/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3313		Premiers engagements - premier travailleur - plan de relance et mesure transitoire taxshift - deuxième période	2013/1	2019/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3314		Premiers engagements - premier travailleur - plan de relance et mesure transitoire taxshift - troisième période	2013/1	2019/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3315		Premiers engagements - premier travailleur - taxshift	2016/1	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3320		Premiers engagements : deuxième travailleur	2004/1	2012/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3321		Premiers engagements - deuxième travailleur - plan de relance et mesure transitoire taxshift - première période	2012/4	2020/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3322		Premiers engagements - deuxième travailleur - plan de relance et mesure transitoire taxshift - deuxième période	2013/1	2020/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3323		Premiers engagements - deuxième travailleur - mesure transitoire taxshift - troisième période	2017/2	2020/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3324		Premiers engagements - deuxième travailleur - taxshift - première période	2016/1	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3325		Premiers engagements - deuxième travailleur - taxshift - deuxième période	2017/2	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3326		Premiers engagements - deuxième travailleur - taxshift - troisième période	2018/2	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3330		Premiers engagements : troisième travailleur	2004/1	2012/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3331		Premiers engagements - troisième travailleur - plan de relance et mesure transitoire taxshift - première période	2012/4	2020/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3332		Premiers engagements - troisième travailleur - plan de relance et mesure transitoire taxshift - deuxième période	2013/1	2020/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Code LATG	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données dé-duction"
3333		Premiers engagements - troisième travailleur - taxshift - première période	2016/1	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3334		Premiers engagements - troisième travailleur - taxshift - deuxième période	2017/2	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3340		Premiers engagements - quatrième travailleur - plan de relance et mesure transitoire taxshift - première période	2014/1	2020/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3341		Premiers engagements - quatrième travailleur - plan de relance et mesure transitoire taxshift - deuxième période	2015/2	2020/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3342		Premiers engagements - quatrième travailleur - taxshift - première période	2016/1	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3343		Premiers engagements - quatrième travailleur - taxshift - deuxième période	2017/2	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3350		Premiers engagements - cinquième travailleur - plan de relance et mesure transitoire taxshift - première période	2014/1	2020/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3351		Premiers engagements - cinquième travailleur - plan de relance et mesure transitoire taxshift - deuxième période	2015/2	2020/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3352		Premiers engagements - cinquième travailleur - taxshift - première période	2016/1	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3353		Premiers engagements - cinquième travailleur - taxshift - deuxième période	2017/2	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3360		Premiers engagements - sixième travailleur - taxshift - première période	2016/1	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3361		Premiers engagements - sixième travailleur - taxshift - deuxième période	2017/2	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3410		Jeunes travailleurs CPE et moins qualifiés	2004/1	2016/2	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3410		Jeunes travailleurs CPE et moins qualifiés	2016/3	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3410		Jeunes travailleurs CPE et moins qualifiés	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3410		Jeunes travailleurs CPE et moins qualifiés	2017/4	**2018/4**	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3410		**Mesure transitoire - Jeunes travailleurs CPE et moins qualifiés**	**2019/1**	**2021/3**	**Régionale**	**Non**	**Non**	**Non**	**Oui**	**Interdit**	**Obligatoire**	**Obligatoire**	**Interdit**	**Interdit**	**Interdit**	**Optionnel**	**Occupation de la ligne travailleur**	**Non**
3411		Jeunes travailleurs CPE et très peu qualifiés Ou CPE et moins qualifiés handicapés Ou CPE et moins qualifiés d'origine étrangère	2006/2	2016/2	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3411		Jeunes travailleurs CPE et très peu qualifiés Ou CPE et moins qualifiés handicapés Ou CPE et moins qualifiés d'origine étrangère	2016/3	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Code LATG	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données déduction"
3411		Jeunes travailleurs CPE et très peu qualifiés Ou CPE et moins qualifiés handicapés Ou CPE et moins qualifiés d'origine étrangère	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3411		Jeunes travailleurs CPE et très peu qualifiés Ou CPE et moins qualifiés handicapés Ou CPE et moins qualifiés d'origine étrangère	2017/4	**2018/4**	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3411		**Mesure transitoire - Jeunes travailleurs CPE et très peu qualifiés Ou CPE et moins qualifiés handicapés Ou CPE et moins qualifiés d'origine étrangère**	**2019/1**	**2022/3**	**Régionale**	**Non**	**Non**	**Non**	**Oui**	**Interdit**	**Obligatoire**	**Obligatoire**	**Interdit**	**Interdit**	**Interdit**	**Optionnel**	**Occupation de la ligne travailleur**	**Non**
3412		Jeunes travailleurs CPE et moyennement qualifiés	2013/1	2016/2	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3412		Jeunes travailleurs CPE et moyennement qualifiés	2016/3	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3412		Jeunes travailleurs CPE et moyennement qualifiés	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3412		Jeunes travailleurs CPE et moyennement qualifiés	2017/4	**2018/4**	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3412		**Mesure transitoire - Jeunes travailleurs CPE et moyennement qualifiés**	**2019/1**	**2021/3**	**Régionale**	**Non**	**Non**	**Non**	**Oui**	**Interdit**	**Obligatoire**	**Obligatoire**	**Interdit**	**Interdit**	**Interdit**	**Optionnel**	**Occupation de la ligne travailleur**	**Non**
3413		Jeunes travailleurs : du 1/1 de l'année de leurs 19 ans jusqu'au trimestre précédant leurs 30 ans	2006/3	2012/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3414		Jeunes travailleurs : du 1/1 de l'année de leurs 19 ans jusqu'au trimestre précédant leurs 30 ans également en CPE et moins qualifiés	2006/3	2012/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3415		Jeunes travailleurs : du 1/1 de l'année de leurs 19 ans jusqu'au trimestre précédant leurs 30 ans également en CPE et très peu qualifiés Ou en CPE et moins qualifiés handicapés Ou en CPE et moins qualifiés d'origine étrangère	2006/3	2012/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3416		Jeunes travailleurs du 1/1 de l'année de leurs 19 ans jusqu'au trimestre précédant leurs 30 ans également en CPE et moins qualifiés (période transitoire)	2006/3	2012/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3430		Jeunes travailleurs : jusqu'au 31/12 de l'année dans laquelle les jeunes auront 18 ans	2004/1	2016/2	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3430		Jeunes travailleurs : jusqu'au 31/12 de l'année dans laquelle les jeunes auront 18 ans	2016/3	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3430		Jeunes travailleurs : jusqu'au 31/12 de l'année dans laquelle les jeunes auront 18 ans	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3430		Jeunes travailleurs : jusqu'au 31/12 de l'année dans laquelle les jeunes auront 18 ans	2017/4	**2018/4**	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3430		**Mesure transitoire - Jeunes travailleurs : jusqu'au 31/12 de l'année dans laquelle les jeunes auront 18 ans**	**2019/1**	**2021/4**	**Régionale**	**Non**	**Non**	**Non**	**Oui**	**Interdit**	**Obligatoire**	**Obligatoire**	**Interdit**	**Interdit**	**Interdit**	**Optionnel**	**Occupation de la ligne travailleur**	**Non**

Code DMFA	Code LATG	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données déduction"
3500		Réduction du temps de travail	2004/1	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Oui
3510		Semaine de quatre jours	2004/1	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3520		Réduction du temps de travail et semaine de quatre jours	2004/1	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Oui
3600		Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - contrat de travail conclu avant le 1/1/2007	2004/3	2007/2	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3601		Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - moins de 45 ans	2007/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3601		Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - moins de 45 ans	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3601		Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - moins de 45 ans	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3601		Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - moins de 45 ans	2017/4	**2018/4**	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3601		**Mesure transitoire - Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - moins de 45 ans**	**2019/1**	**2019/4**	**Régionale**	**Non**	**Non**	**Non**	**Oui**	**Interdit**	**Obligatoire**	**Obligatoire**	**Interdit**	**Interdit**	**Interdit**	**Optionnel**	**Occupation de la ligne travailleur**	**Non**
3611		Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - au moins 45 ans	2007/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3611		Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - au moins 45 ans	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3611		Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - au moins 45 ans	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3611		Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - au moins 45 ans	2017/4	**2018/4**	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3611		**Mesure transitoire - Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - au moins 45 ans**	**2019/1**	**2023/4**	**Régionale**	**Non**	**Non**	**Non**	**Oui**	**Interdit**	**Obligatoire**	**Obligatoire**	**Interdit**	**Interdit**	**Interdit**	**Optionnel**	**Occupation de la ligne travailleur**	**Non**
3612		Formateurs avec carte de restructuration	2010/1	2013/3	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3700		Réduction temporaire du temps de travail suite à la crise	2009/2	2011/1	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Oui
3720		Réduction temporaire du temps de travail combinée avec la semaine de quatre jours suite à la crise	2009/2	2011/1	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Oui
3800		Tuteurs	2010/1	2016/3	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Code LATG	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données déduction"
3800		Tuteurs	2016/4	2018/2	Régionale	Oui	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3800		Tuteurs	2018/3	9999/4	Régionale	Oui	Non	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3900		Travailleurs permanents dans l'horeca	2014/1	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
4000		Contractuels subventionnés	2014/1	2017/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
4000		Contractuels subventionnés	2018/1	9999/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
4100		Remplaçants de contractuels et de statutaires dans le secteur public	2014/1	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
4200		Personnel de maison	2014/1	2017/2	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
4200		Personnel de maison	2017/3	9999/4	Régionale	Oui	Oui	Non	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
4300		Artistes	2014/1	9999/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
4400		Gardiens et gardiennes d'enfants reconnus	2014/1	9999/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6000		Période transitoire - plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée de moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou de moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 156 jours dans une période de 9 mois pour les demandeurs d'emploi suite à une fermeture d'entreprise Codes ONEM: C1, C20, C25, C30, C34 ou C36	2017/1	2017/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6001		Période transitoire - plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C3, C4, C26, C31 ou C37	2017/1	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6002		Période transitoire - plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 936 jours dans une période de 54 mois Codes ONEM : C5,C6, C27, C32 ou C38	2017/1	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6003		Période transitoire - plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 1560 jours dans une période de 90 mois Codes ONEM : C7, C8, C28, C33 ou C39	2017/1	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6004		Période transitoire - plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 27 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C40 ou C41 ou, à partir du 2014/1, demandeurs d'emploi de longue durée moins de 30 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois et moins qualifiés Codes ONEM C42 ou C43	2017/1	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Code LATG	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données dé-duction"
6005		Période transitoire - plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D1, D13 ou D19	2017/1	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6006		Période transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 468 jours dans une période de 27 mois Codes ONEM : D3, D4, D5, D6, D14, D15, D16, D17, D20 ou D21	2017/1	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6030		Période transitoire - Jeunes travailleurs CPE et moins qualifiés	2016/3	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6031		Période transitoire - Jeunes travailleurs CPE et très peu qualifiés Ou CPE et moins qualifiés handicapés Ou CPE et moins qualifiés d'origine étrangère	2016/3	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6032		Période transitoire - Jeunes travailleurs CPE et moyennement qualifiés	2016/3	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6033		Période transitoire - Jeunes travailleurs : jusqu'au 31/12 de l'année dans laquelle les jeunes auront 18 ans	2016/3	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6040		Période transitoire - travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - moins de 45 ans	2017/1	2017/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6041		Période transitoire - travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - au moins de 45 ans	2017/1	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6300		Jeunes travailleurs peu qualifiés	2016/3	9999/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6301		Jeunes travailleurs moyennement qualifiés	2016/3	9999/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6310		Jeunes travailleurs apprentis	2016/3	9999/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6311		Jeunes travailleurs - en formation en alternance	2017/1	9999/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6320		Travailleurs âgés - en activité	2016/3	9999/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6321		Travailleurs âgés - nouvel engagé	2016/3	9999/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
6330		Réduction des cotisations patronales pour la marine marchande, le secteur du dragage et du remorquage	2018/1	9999/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
7000		Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée de moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou de moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 156 jours dans une période de 9 mois pour les demandeurs d'emploi suite à une fermeture d'entreprise Codes ONEM : C1, C20, C25, C30, C34 ou C36	2017/4	2018/3	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Code LATG	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données dé-duction"
7001		Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C3, C4, C26, C31 ou C37	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
7002		Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 936 jours dans une période de 54 mois Codes ONEM : C5, C6, C27, C32 ou C38	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
7003		Mesure transitoire -Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 1560 jours dans une période de 90 mois Codes ONEM : C7, C8, C28, C33 ou C39	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
7004		Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 27 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C40 ou C41, ou à partir du 2014/1 demandeurs d'emploi de longue durée moins de 30 ans, pendant156 jours dans une période de 9 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C42 ou C43	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
7005		Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins de 45 ans pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D1, D13 ou D19	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
7006		Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 468 jours dans une période de 27 mois Codes ONEM : D3, D4, D5, D6, D14, D15, D16, D17, D20 ou D21	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
7030		Mesure transitoire - Jeunes travailleurs CPE et moins qualifiés	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
7031		Mesure transitoire - Jeunes travailleurs CPE et très peu qualifiés Ou CPE et moins qualifiés handicapés Ou CPE et moins qualifiés d'origine étrangère	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
7032		Mesure transitoire - Jeunes travailleurs CPE et moyennement qualifiés	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
7033		Mesure transitoire - Jeunes travailleurs : jusqu'au 31/12 de l'année dans laquelle les jeunes auront 18 ans	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
7040		Mesure transitoire - Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - moins de 45 ans	2017/4	2018/3	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
7041		Mesure transitoire - Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - au moins 45 ans	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
7320		Travailleurs âgés	2016/4	9999/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Code LATG	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données dé-duction"
8000		Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée de moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou de moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 156 jours dans une période de 9 mois pour les demandeurs d'emploi suite à une fermeture d'entreprise Codes ONEM : C1, C20, C25, C30, C34 ou C36	2017/3	2018/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8001		Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C3, C4, C26, C31 ou C37	2017/3	2019/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8002		Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 936 jours dans une période de 54 mois Codes ONEM : C5, C6, C27, C32 ou C38	2017/3	2020/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8003		Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 1560 jours dans une période de 90 mois Codes ONEM : C7, C8, C28, C33 ou C39	2017/3	2020/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8004		Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 27 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C40 ou C41, ou à partir du 2014/1 demandeurs d'emploi de longue durée moins de 30 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C42 ou C43	2017/3	2020/1	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8005		Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins de 45 ans pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D1, D13 ou D19	2017/3	2020/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8006		Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 468 jours dans une période de 27 mois Codes ONEM : D3, D4, D5, D6, D14, D15, D16, D17, D20 ou D21	2017/3	2020/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8007		Mesure transitoire - Plan Activa - Agents de prévention et de sécurité Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou au moins 25 ans et moins de 45 ans pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C9, C10, C21 ou C22	2017/3	2017/4	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8008		Plan Activa - Agents de prévention et de sécurité Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D7 ou D8	2017/3	2017/4	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8009		Mesure transitoire - Programme de transition professionnelle moins de 25 ans moins qualifiés au moins 9 mois d'allocations ou moins de 45 ans au moins 12 mois d'allocation	2017/3	9999/4	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8010		Mesure transitoire - Programme de transition professionnelle moins de 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2017/3	9999/4	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8011		Mesure transitoire - Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 12 mois d'allocations	2017/3	9999/4	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Code LATG	Libellé	Réduction valide à partir du	Réduction valide jusqu'au	Réduction fédérale/ régionale	Réduction régionale - Région flamande	Réduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Réduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Réduction régionale - Région wallonne pour les communes germanophones	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données déduction"
8012		Mesure transitoire - Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2017/3	9999/4	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8020		Mesure transitoire - Personnel de maison	2017/3	2020/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8030		Mesure transitoire - Jeunes travailleurs CPE et moins qualifiés	2017/3	2020/1	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8031		Mesure transitoire - Jeunes travailleurs CPE et très peu qualifiés Ou CPE et moins qualifiés handicapés Ou CPE et moins qualifiés d'origine étrangère	2017/3	2020/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8032		Mesure transitoire - Jeunes travailleurs CPE et moyennement qualifiés	2017/3	2020/1	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8033		Mesure transitoire - Jeunes travailleurs : jusqu'au 31/12 de l'année dans laquelle les jeunes auront 18 ans	2017/3	2020/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8040		Mesure transitoire - Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - moins de 45 ans	2017/3	2018/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8041		Mesure transitoire - Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - au moins 45 ans	2017/3	2020/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8050		Mesure transitoire - Travailleurs âgés	2017/3	2018/1	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
8320		Travailleurs âgés	2017/3	9999/4	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
9000		**Mesure transitoire - Economie d'insertion sociale moins de 45 ans, 312j/18m ou 156j/9m**	**2019/1**	**2021/2**	**Régionale**	**Non**	**Non**	**Non**	**Oui**	**Interdit**	**Obligatoire**	**Interdit**	**Interdit**	**Interdit**	**Interdit**	**Optionnel**	**Occupation de la ligne travailleur**	**Non**
9001		**Mesure transitoire - Economie d'insertion sociale moins de 45 ans, 624j/36m ou 312j/18m**	**2019/1**	**2023/4**	**Régionale**	**Non**	**Non**	**Non**	**Oui**	**Interdit**	**Obligatoire**	**Interdit**	**Interdit**	**Interdit**	**Interdit**	**Optionnel**	**Occupation de la ligne travailleur**	**Non**
9002		**Mesure transitoire - Economie d'insertion sociale au moins 45 ans, 156j/9m**	**2019/1**	**9999/4**	**Régionale**	**Non**	**Non**	**Non**	**Oui**	**Interdit**	**Obligatoire**	**Interdit**	**Interdit**	**Interdit**	**Interdit**	**Optionnel**	**Occupation de la ligne travailleur**	**Non**
9003		**Mesure transitoire - Travailleurs âgés**	**2019/1**	**2019/3**	**Régionale**	**Non**	**Non**	**Non**	**Oui**	**Interdit**	**Obligatoire**	**Interdit**	**Interdit**	**Interdit**	**Interdit**	**Optionnel**	**Occupation de la ligne travailleur**	**Non**
9300		**Travailleurs âgés**	**2019/1**	**9999/4**	**Régionale**	**Non**	**Non**	**Non**	**Oui**	**Interdit**	**Obligatoire**	**Interdit**	**Interdit**	**Interdit**	**Interdit**	**Optionnel**	**Occupation de la ligne travailleur**	**Non**

DmfA Update Notification - Annexe numéro 6: Activité par rapport au risque

Version: 2019/1

Date de publication:

28/02/2019

Contenu de l'annexe:

AN2008-1-FR6.pdf

AN2008-1-FR6.doc

AN2008-1-FR6.xls

AN2008-1-FR6.txt

AN2008-1-FR6.xml

Information intermédiaire:

Employés

Type travailleur	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
Employés	401	Employé sédentaire	01/01/1900	01/01/9999
Employés	402	Employé avec missions extérieures occasionnelles	01/01/1900	01/01/9999
Employés	403	Employé avec missions extérieures fréquentes	01/01/1900	01/01/9999
Employés	404	Représentant, personnel itinérant, coursier	01/01/1900	31/12/9999
Employés	405	Employé pouvant accomplir un travail manuel	01/01/1900	01/01/9999
Employés	406	Employé travaillant à domicile	01/01/1900	01/01/9999
Employés	407	Personnel soignant	01/01/1900	01/01/9999
Employés	408	Vendeur	01/01/1900	01/01/9999
Employés	409	Joueur de football assujetti au statut de sportif rémunéré	01/01/1900	01/01/9999
Employés	410	Joueur de football non assujetti au statut de sportif rémunéré et gagnant une rémunération annuelle fixe de 1239,47 EUR ou plus	01/01/1900	01/01/9999
Employés	411	Joueur de football non assujetti au statut de sportif rémunéré et gagnant une rémunération annuelle fixe de moins de 1239,47 EUR	01/01/1900	01/01/9999
Employés	**412**	Sportif, autre que footballeur (ne pas utiliser pour la catégorie employeur 070 **jusqu'au 2ème trimestre 2007 inclus)**	01/01/1900	01/01/9999

Ouvriers

Type travailleur	Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
Ouvriers	001	Ouvrier sédentaire et/ou en atelier	01/01/1900	01/01/9999
Ouvriers	002	Ouvrier sur chantier	01/01/1900	01/01/9999
Ouvriers	003	Concierge	01/01/1900	01/01/9999
Ouvriers	004	Femme d'ouvrage, nettoyeur, personnel d'entretien	01/01/1900	01/01/9999
Ouvriers	005	Personnel de cuisine (ne pas utiliser pour les entreprises du secteur HORECA)	01/01/1900	31/12/9999
Ouvriers	006	Chauffeur	01/01/1900	01/01/9999

DmfA Update Notification - Annexe numéro 7: Codification des rémunérations

Version: 2019/1

Date de publication:

28/02/2019

L'annexe est modifiée:Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF

Contenu de l'annexe:

AN2019-1-FR7.pdf AN2019-1-FR7.docx AN2019-1-FR7.xlsx AN2019-1-FR7.txt AN2019-1-FR7.xml

Information intermédiaire:

Code	Libellé	DMFA	DRS	Date de début de validité	Date de fin de validité
1	Tous les montants qui sont toujours considérés comme rémunération, à l'exception des indemnités mentionnées sous un autre code.	Yes	Yes	01/01/1900	01/01/9999
2	Les primes et les avantages similaires accordés indépendamment du nombre de journées de travail prestées effectivement durant le trimestre de la déclaration.	Yes	Yes	01/01/1900	01/01/9999
3	Les indemnités qui sont payées au travailleur lorsqu'il est mis fin au contrat de travail et qui sont exprimées en temps de travail.	Yes	Yes	01/01/1900	01/01/9999
4	Indemnités qui sont payées au travailleur lorsqu'il est mis fin au contrat de travail et qui ne sont pas exprimées en temps de travail.	Yes	Yes	01/01/1900	01/01/9999
5	Primes reçues par le travailleur qui limite ses prestations de travail dans le cadre des mesures de redistribution du travail.	Yes	Yes	01/01/1900	01/01/9999
6	Indemnités pour les heures qui ne constituent pas un temps de travail au sens de la loi du 16 mars 1971 sur le travail, accordées en vertu d'une convention collective de travail conclue au sein d'un organe paritaire avant le 1er janvier 1994 et rendue obligatoire par arrêté royal.	Yes	Yes	01/01/1900	01/01/9999
7	Pécule simple de vacances de sortie payé aux employés et soumis aux cotisations.	Yes	Yes	01/01/2007	01/01/9999
8	Supplément pour occupation d'un travailleur occasionnel de l'Horeca un samedi, une veille de jour férié, un dimanche ou un jour férié.	Yes	Yes	01/07/2007	30/09/2013
9	Les indemnités qui sont payées au fonctionnaire statutaire lorsqu'il est mis fin à la relation de travail et qui sont exprimées en temps de travail.	Yes	Yes	01/01/2004	01/01/9999
10	Avantage de toute nature sur l'utilisation personnelle d'un véhicule de société ou sur l'allocation de mobilité contre restitution d'un véhicule de **société ou sur le véhicule de société respectueux de l'environnement dans le cadre du budget de mobilité.**	Yes	Yes	01/01/1900	01/01/9999
11	Pécule simple de vacances de sortie payé aux employés et non soumis aux cotisations.	Yes	Yes	01/01/2007	01/01/9999
12	Partie du pécule simple de vacances qui correspond au salaire normal des jours de vacances et qui a été payé anticipativement par l'employeur précédent et non soumis aux cotisations.	Yes	Yes	01/01/2007	01/01/9999
13	Indemnités pour les heures supplémentaires à ne pas récupérer et non soumises aux cotisations de sécurité sociale	Yes	Yes	01/10/2015	01/01/9999
20	Eléments constitutifs spécifiques de la rémunération qui sont considérés comme rémunération dans le cas des pensionnés pour l'application des règles en matière de cumul d'une pension de retraite et de survie et un revenu résultant d'une activité professionnelle.	Yes	Yes	01/01/1900	01/01/9999
21	Avantages non soumis aux cotisations ONSS ordinaires.	No	Yes	01/01/1900	01/01/9999
22	Rémunération Flexi	Yes	Yes	01/10/2015	01/01/9999
23	Primes payées à un travailleur flexijob	Yes	Yes	01/10/2015	01/01/9999

Code	Libellé	DMFA	DRS	Date de début de validité	Date de fin de validité
24	Avantages non soumis aux cotisations ONSS ordinaires pris en compte pour les subsides	Yes	Yes	01/10/2018	01/01/9999
25	Intervention pour les déplacements en mission	Yes	Yes	01/10/2018	01/01/9999
26	Primes et/ou subsides autres que Maribel social perçus par l'employeur	Yes	Yes	01/10/2018	01/01/9999
27	**Indemnité pour l'exercice d'un mandat en tant que membre d'un parlement ou d'un gouvernement fédéral ou régional**	**Yes**	**No**	**01/01/2019**	**01/01/9999**
28	**Indemnité de sortie d'un membre d'un parlement ou d'un gouvernement fédéral ou régional**	**Yes**	**No**	**01/01/2019**	**01/01/9999**
29	**Solde du budget mobilité versé en espèces et qui correspond au 3ème pilier**	**Yes**	**Yes**	**01/01/2019**	**01/01/9999**
30	Salaire garanti deuxième semaine.	No	Yes	01/01/1900	01/01/9999
31	Indemnité CCT 12bis/13bis.	No	Yes	01/01/1900	01/01/9999
32	Rémunération nette programmes d'activation.	No	Yes	01/01/1900	01/01/9999
33	Rémunération brute pour un travailleur à temps partiel bénéficiant d'une allocation de garantie de revenus.	No	Yes	01/01/1900	01/01/9999
51	Indemnité payée à un membre du personnel nommé à titre définitif qui est totalement absent dans le cadre d'une mesure de réorganisation du temps de travail	Yes	Yes	01/01/2011	01/01/9999

Commentaire

Les valeurs du champ 'DRS' doivent être lues avec le domaine de définition de la zone où il est fait référence à l'annexe.

DmfA Update Notification - Annexe numéro 8: Codification des données de temps de travail

Version: 2019/1

Date de publication:

28/02/2019

L'annexe est modifiée:Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF

Contenu de l'annexe:

AN2019-1-FR8.pdf

AN2019-1-FR8.docx

AN2019-1-FR8.xlsx

AN2019-1-FR8.txt

AN2019-1-FR8.xml

Information intermédiaire:

Code	Libellé	DMFA	DMFA APL	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
1	toutes les données relatives au temps de travail couvertes par une rémunération avec cotisations ONSS, à l'exception des vacances légales et complémentaires des ouvriers	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
2	vacances légales pour ouvriers	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
3	vacances complémentaires pour ouvriers	Yes	No	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
4	absence premier jour par suite d'intempéries secteur de la construction (rémunération incomplète)	Yes	No	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
5	congé-éducation payé	Yes	No	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
10	rémunération garantie deuxième semaine, jours fériés et jours de remplacement pendant la période de chômage temporaire, fonction de juge social	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
11	incapacité de travail avec complément ou avance conformément à la CCT 12bis/13bis	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
12	vacances en vertu d'une CCT rendue obligatoire ou repos compensatoire secteur de la construction ou repos compensatoire secteur du commerce de combustible	Yes	No	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
13	promotion sociale	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
14	jours de vacances supplémentaires en cas de début ou de reprise d'activité	Yes	Yes	2012/2	9999/4	01/04/2012	01/01/9999
15	jours de vacances dont le paiement est inclus dans la rémunération flexi	Yes	No	2015/4	9999/4	01/10/2015	01/01/9999
20	jours de repos compensatoire non rémunérés dans le cadre d'une diminution du temps de travail avec rémunération horaire majorée	Yes	No	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
21	les jours de grève/lock-out	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
22	mission syndicale	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
23	jour de carence	Yes	Yes	2003/1	2013/4	01/01/1900	31/12/2013

Code	Libellé	DMFA	DMFA APL	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
24	congé pour raisons impérieuses sans maintien de la rémunération - pour les gardien(ne)s d'enfants, jours de vacances non rémunérés (maximum 20) et jours fériés légaux lorsqu'il n'y a pas accueil d'enfants	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
25	devoirs civiques sans maintien de la rémunération, mandat public	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
26	obligations de milice	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
30	toutes les données relatives au temps de travail pour lesquelles l'employeur ne paye pas de rémunération ni d'indemnité, à l'exception de celles reprises sous un autre code	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
31	jours d'absence totale non rémunérée, assimilée à de l'activité de service, éventuellement fractionnables (ex.: congé pour des motifs impérieux d'ordre familial)	Yes	Yes	2011/1	9999/4	01/01/2011	01/01/9999
32	jours d'absence totale non rémunérée avec position de non-activité, de disponibilité sans traitement d'attente ou de non-activité non rémunérée pour les militaires	Yes	Yes	2011/1	9999/4	01/01/2011	01/01/9999
33	jours d'absence totale pour congé politique non rémunéré et assimilé à de l'activité de service	Yes	Yes	2011/1	9999/4	01/01/2011	01/01/9999
41	jours d'absence totale rémunérée avec position de non-activité	Yes	Yes	2011/1	9999/4	01/01/2011	01/01/9999
42	jours de disponibilité totale avec traitement d'attente et maintien du droit à l'avancement	Yes	Yes	2011/1	9999/4	01/01/2011	01/01/9999
43	jours de retrait temporaire d'emploi pour motif de santé (militaires)	Yes	No	2011/1	9999/4	01/01/2011	01/01/9999
50	maladie (maladie ou accident de droit commun)	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
51	protection de la maternité (= mesure de protection de la maternité, repos de maternité ou la conversion de ce dernier en congé de paternité en cas de décès ou d'hospitalisation de la mère) et pauses d'allaitement (CCT n° 80)	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999

Code	Libellé	DMFA	DMFA APL	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
52	congé de naissance ou d'adoption (à utiliser pour tous les jours payés par l'assurance indemnités qui suivent les trois jours payés par l'employeur)	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
53	maladie (congé prophylactique)	Yes	Yes	2017/1	9999/4	01/01/2017	01/01/9999
60	accident du travail	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
61	maladie professionnelle	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
70	chômage temporaire autre que les codes 71 et 72	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
71	code spécifique chômage économique	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
72	code spécifique chômage temporaire pour cause d'intempérie	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
73	vacances jeunes et vacances seniors	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
74	manque de prestations d'un parent d'accueil reconnu, dû à l'absence d'enfants normalement présents, mais qui sont absents pour des raisons indépendantes de la volonté du parent d'accueil	Yes	Yes	2003/2	9999/4	01/04/2003	01/01/9999
75	jours de soins d'accueil	Yes	Yes	2008/4	9999/4	01/10/2008	01/01/9999
76	jours de suspension employés pour manque de travail	Yes	No	2009/2	9999/4	01/04/2009	01/01/9999
80	heures supplémentaires à ne pas récupérer et non soumises aux cotisations de sécurité sociale	Yes	No	2015/4	9999/4	01/10/2015	01/01/9999
101	Jours de navigation des marins dans le secteur de la marine marchande, des travaux de dragage ou du remorquage maritime	Yes	No	2018/1	9999/4	01/01/2018	01/01/9999
102	Jours de congé des marins dans le secteur de la marine marchande, des travaux de dragage ou du remorquage maritime	Yes	No	2018/1	9999/4	01/01/2018	01/01/9999

Code	Libellé	DMFA	DMFA APL	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
110	**Prestation dans le cadre d'un mandat en tant que membre d'un parlement ou d'un gouvernement fédéral / régional ou jours couverts par une indemnité de sortie**	**Yes**	**No**	**2019/1**	**9999/4**	**01/01/2019**	**01/01/9999**
301	toutes les données relatives au temps de travail couvertes par une indemnité exonérée de cotisations de sécurité sociale, à l'exception de celles reprises sous un autre code	No	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999

DmfA Update Notification - Annexe numéro 9: Numéros de fonction du personnel déclaré au forfait suivant l'indice de catégorie de l'employeur

Version: 2019/1

Date de publication:

28/02/2019

Contenu de l'annexe:

AN2014-1-FR9.pdf AN2014-1-FR9.docx AN2014-1-FR9.xlsx AN2014-1-FR9.txt AN2014-1-FR9.xml

Information intermédiaire:

Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1

	Catégorie	Code	Age	Fonction	Date de début de validité	Date de fin de validité
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	27	-	Porteurs de bagages	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	32	15	Chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	33	16	Chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	34	17	Adjoint chef chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	35	18	Chef chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	36	19	Chef chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	37	20	Chef chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	38	-,21,-,18,18,-,-	Voiturier, Portier, Bagagiste, Valet de chambre, Femme de chambre, Préposée à la toilette, Préposée au vestiaire, Autres travailleurs	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	39	21	Concierge	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	40	23	Chef concierge	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	41	19	Valet de chambre, femme de chambre	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	43	15	Apprenti de salle	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	44	16	Apprenti de salle	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	45	17	Commis débarrasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	46	18	Commis de suite, Commis de suite/ banquet, Commis barman, Commis d'étage	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	47	19	Commis de rang, Garçon de banquet	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	48	20	1/2 chef de rang restaurant, 1/2 chef de rang banquet, Commis barman	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	49	21,21,21,21,21, 21,22,-	Garçon de restaurant, Chef de rang restaurant, Garçon de banquet, Chef de rang banquet, Garçon de brasserie, taverne, bistro, Garçon de café, Barman, Garçon d'étage	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	50	22,22,22,-	Premier chef de rang, Sommelier, Premier chef de rang banquet, Responsable barman	01/01/1900	31/03/2007

	Catégorie	Code	Age	Fonction	Date de début de validité	Date de fin de validité
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	51	23	Maître d'hôtel restaurant, Maître d'hôtel banquet, Maître d'hôtel roomservice	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	52	-	Assistant maître d'hôtel restaurant, Assistant maître d'hôtel banquet, Assistant maître d'hôtel roomservice	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	16	98	-	Travailleur occasionnel dans l'Horeca	01/07/2003	30/06/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	27	-	Porteurs de bagages	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	32	15	Chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	33	16	Chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	34	17	Adjoint chef chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	35	18	Chef chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	36	19	Chef chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	37	20	Chef chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	38	-,21,-,18,18,-,-	Voiturier, Portier, Bagagiste, Valet de chambre, Femme de chambre, Préposée à la toilette, Préposée au vestiaire, Autres travailleurs	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	39	21	Concierge	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	40	23	Chef concierge	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	41	19	Valet de chambre, femme de chambre	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	43	15	Apprenti de salle	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	44	16	Apprenti de salle	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	45	17	Commis débarrasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	46	18	Commis de suite, Commis de suite/ banquet, Commis barman, Commis d'étage	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	47	19	Commis de rang, Garçon de banquet	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	48	20	1/2 chef de rang restaurant, 1/2 chef de rang banquet, Commis barman	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de	17	49	21,21,21,21,21,	Garçon de restaurant, Chef de rang	01/01/1900	31/03/2007

	Catégorie	Code	Age	Fonction	Date de début de validité	Date de fin de validité
fonction valides jusqu'au 2007/1			21,22,-	restaurant, Garçon de banquet, Chef de rang banquet, Garçon de brasserie, taverne, bistro, Garçon de café, Barman, Garçon d'étage		
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	50	22	Premier chef de rang, Sommelier, Premier chef de rang banquet, Responsable barman	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	51	23	Maître d'hôtel restaurant, Maître d'hôtel banquet, Maître d'hôtel roomservice	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	52	-	Assistant maître d'hôtel restaurant, Assistant maître d'hôtel banquet, Assistant maître d'hôtel roomservice	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	17	98	-	Travailleur occasionnel dans l'Horeca	01/07/2003	30/06/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	19	81	-	Marins pêcheurs : équipage des bâtiments de pêche à l'exception des apprentis mousses	01/01/1900	01/01/9999
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	19	82	-	Marins pêcheurs : apprentis mousses	01/01/1900	01/01/9999
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	20	20	-	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les théâtres	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	20	25	-	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les salles de spectacles cinématographiques pendant au moins 40 heures/semaine	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	20	26	-	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les autres entreprises de spectacle pendant moins de 40 heures/semaine ou occupées dans les autres entreprises que des théâtres ou préposés à la toilette	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	20	29	-	Tous les autres travailleurs rémunérés totalement ou partiellement au pourboire	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	23	20	-	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les théâtres	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	23	25	-	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les salles de spectacles cinématographiques pendant au moins 40 heures/semaine	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	23	26	-	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les autres entreprises de spectacle pendant moins de 40 heures/semaine ou occupées dans les autres entreprises que des théâtres ou préposés à la toilette	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	23	29	-	Tous les autres travailleurs rémunérés totalement ou partiellement au pourboire	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	68	28	-	Autres chauffeurs de taxis-camionnettes	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	68	30	-	Chauffeurs de taxis-camionnettes : chauffeurs occupés à raison au maximum de 6 heures/jour et 30 heures/semaine	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	97	91	-	Travailleurs occasionnels dans l'agriculture	01/01/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides	97	98	-	Travailleur occasionnel dans l'Horeca	01/01/2004	30/06/2007

	Catégorie	Code	Age	Fonction	Date de début de validité	Date de fin de validité
jusqu'au 2007/1						
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	97	99	-	Travailleurs occasionnels dans l'agriculture (jusqu'au 4/2006) et l'horticulture	01/07/2004	01/01/9999
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	27	-	Porteurs de bagages	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	32	15	Chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	33	16	Chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	34	17	Adjoint chef chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	35	18	Chef chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	36	19	Chef chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	37	20	Chef chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	38	-,21,-,18,18,-,-	Voiturier, Portier,Bagagiste, Valet de chambre, Femme de chambre, Préposée à la toilette, Préposée au vestiaire, Autres travailleurs	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	39	21	Concierge	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	40	23	Chef concierge	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	41	19	Valet de chambre, femme de chambre	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	43	15	Apprenti de salle	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	44	16	Apprenti de salle	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	45	17	Commis débarrasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	46	18	Commis de suite, Commis de suite banquet, Commis barman, Commis d'étage	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	47	19	Commis de rang, Garçon de banquet	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	48	20	1/2 chef de rang, 1/2 chef de rang banquet, Commis barman	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	49	21,21,21,21,21, 21,22,-	Garçon de restaurant, Chef de rang restaurant, Garçon de banquet, Chef de rang banquet, Garçon de brasserie, taverne, bistro, Garçon de café, Barman, Garçon d'étage	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	50	22,22,22,-	Premier chef de rang, Sommelier, Premier chef de rang banquet, Responsable barman	01/01/1900	31/03/2007

	Catégorie	Code	Age	Fonction	Date de début de validité	Date de fin de validité
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	51	23	Maître d'hôtel restaurant, Maître d'hôtel banquet, Maître d'hôtel roomservice	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	146	52	-	Assistant maître d'hôtel restaurant, Assistant maître d'hôtel banquet, Assistant maître d'hôtel roomservice	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	27	-	Porteurs de bagages	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	32	15	Chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	33	16	Chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	34	17	Adjoint chef chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	35	18	Chef chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	36	19	Chef chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	37	20	Chef chasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	38	-,21,-,18,18,-,-	Voiturier, Portier, Bagagiste, Valet de chambre, Femme de chambre, Préposée à la toilette, Préposée au vestiaire, Autres travailleurs	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	39	21	Concierge	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	40	23	Chef concierge	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	41	19	Valet de chambre, femme de chambre	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	43	15	Apprenti de salle	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	44	16	Apprenti de salle	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	45	17	Commis débarrasseur	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	46	18	Commis de suite, Commis de suite banquet, Commis barman, Commis d'étage	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	47	19	Commis de rang, Garçon de banquet	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	48	20	1/2 chef de rang, 1/2 chef de rang banquet, Commis barman	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	49	21,21,21,21,21, 21,22,-	Garçon de restaurant, Chef de rang restaurant, Garçon de banquet, Chef de rang banquet, Garçon de brasserie, taverne, bistro, Garçon de café, Barman, Garçon d'étage	01/01/1900	31/03/2007

	Catégorie	Code	Age	Fonction	Date de début de validité	Date de fin de validité
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	50	22,22,22,-	Premier chef de rang, Sommelier, Premier chef de rang banquet, Responsable barman	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	51	23	Maître d'hôtel restaurant, Maître d'hôtel banquet, Maître d'hôtel roomservice	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	158	52	-	Assistant maître d'hôtel restaurant, Assistant maître d'hôtel banquet, Assistant maître d'hôtel roomservice	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	166	21	-	Travailleurs occupés dans les établissements de bain et dans les entreprises exploitant des établissements de bain : garçon ou fille de cabine ou de bain	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	166	23	-	Travailleurs occupés dans les établissements de bain et dans les entreprises exploitant des établissements de bain : pédicure	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	166	24	-	Travailleurs occupés dans les établissements de bain et dans les entreprises exploitant des établissements de bain : masseur - masseuse	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	166	26	-	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les autres entreprises de spectacle pendant moins de 40 heures/semaine ou occupées dans les autres entreprises que des théâtres ou préposés à la toilette	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	193	91	-	Travailleurs occasionnels dans l'agriculture	01/01/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	193	99	-	Travailleurs occasionnels dans l'agriculture	01/01/1900	31/12/2006
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	194	99	-	Travailleurs occasionnels dans l'horticulture	01/01/1900	01/01/9999
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	323	20	-	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les théâtres	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	323	25	-	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les salles de spectacles cinématographiques pendant au moins 40 heures/semaine	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	323	26	-	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les autres entreprises de spectacle pendant moins de 40 heures/semaine ou occupées dans les autres entreprises que des théâtres ou préposés à la toilette	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	323	29	-	Tous les autres travailleurs rémunérés totalement ou partiellement au pourboire	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	494	99	-	Travailleurs occasionnels dans l'horticulture	01/01/1900	01/01/9999
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	497	91	-	Travailleurs occasionnels dans l'agriculture	01/01/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	497	98	-	Travailleur occasionnel dans l'Horeca	01/01/2004	30/06/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	497	99	-	Travailleurs occasionnels dans l'agriculture (jusqu'au 4/2006) et l'horticulture	01/07/2004	01/01/9999
Numéros de fonction valides	562	20	-	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les théâtres	01/01/1900	31/03/2007

	Catégorie	Code	Age	Fonction	Date de début de validité	Date de fin de validité
jusqu'au 2007/1						
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	562	26	-	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les autres entreprises de spectacle pendant moins de 40 heures/semaine ou occupées dans les autres entreprises que des théâtres ou préposés à la toilette	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	562	29	-	Tous les autres travailleurs rémunérés totalement ou partiellement au pourboire	01/01/1900	31/03/2007
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	594	90	-	Travailleurs occasionnels dans le secteur du chicon pour les jours de travail occasionnel au-delà des 65 jours	01/01/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides jusqu'au 2007/1	594	99	-	Travailleurs occasionnels dans l'horticulture	01/01/2007	01/01/9999

Numéros de fonction valides à partir de 2007/2

	Catégorie	Code	Age	Fonction	Date de début de validité	Date de fin de validité
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	10	-	Commis débarrasseur	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	11	-	Commis de suite	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	12	-	Commis de rang	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	13	-	½ chef de rang restaurant	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	14	-	Garçon de restaurant	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	15	-	Chef de rang restaurant	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	16	-	1er chef de rang restaurant	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	17	-	Sommelier	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	18	-	Assistant maître d'hôtel restaurant	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	19	-	Maître d'hôtel restaurant	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	22	-	Aide serveur (se) / Commis	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	23	-	Garçon de banquet	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	24	-	½ chef de rang banquet	01/04/2007	30/09/2013

	Catégorie	Code	Age	Fonction	Date de début de validité	Date de fin de validité
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	25	-	Chef de rang banquet	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	26	-	1er chef de rang banquet	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	27	-	Assistant maître d'hôtel banquet	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	28	-	Maître d'hôtel banquet	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	53	-	Garçon de brasserie, taverne, bistro	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	55	-	Garçon de café	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	57	-	Commis barman	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	58	-	Barman	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	59	-	Responsable barman	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	61	-	Chasseur	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	62	-	Voiturier	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	63	-	Portier	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	64	-	Bagagiste	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	65	-	Valet de chambre, femme de chambre	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	66	-	Concierge	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	67	-	Chef concierge	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	70	-	Commis d'étage	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	71	-	Garçon d'étage	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	72	-	Assistant maître d'hôtel roomservice	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	73	-	Maître d'hôtel roomservice	01/04/2007	30/09/2013

	Catégorie	Code	Age	Fonction	Date de début de validité	Date de fin de validité
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	75	-	Préposés aux toilettes	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	77	-	Préposé au vestiaire	01/04/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	16	98	-	Travailleur occasionnel dans l'Horeca	01/07/2003	30/06/2007
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	10	-	Commis débarrasseur	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	11	-	Commis de suite	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	12	-	Commis de rang	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	13	-	½ chef de rang restaurant	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	14	-	Garçon de restaurant	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	15	-	Chef de rang restaurant	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	16	-	1er chef de rang restaurant	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	17	-	Sommelier	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	18	-	Assistant maître d'hôtel restaurant	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	19	-	Maître d'hôtel restaurant	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	22	-	Aide serveur (se) / Commis	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	23	-	Garçon de banquet	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	24	-	½ chef de rang banquet	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	25	-	Chef de rang banquet	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	26	-	1er chef de rang banquet	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	27	-	Assistant maître d'hôtel banquet	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	28	-	Maître d'hôtel banquet	01/04/2007	01/01/9999

	Catégorie	Code	Age	Fonction	Date de début de validité	Date de fin de validité
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	53	-	Garçon de brasserie, taverne, bistro	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	55	-	Garçon de café	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	57	-	Commis barman	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	58	-	Barman	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	59	-	Responsable barman	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	61	-	Chasseur	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	62	-	Voiturier	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	63	-	Portier	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	64	-	Bagagiste	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	65	-	Valet de chambre, femme de chambre	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	66	-	Concierge	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	67	-	Chef concierge	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	70	-	Commis d'étage	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	71	-	Garçon d'étage	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	72	-	Assistant maître d'hôtel roomservice	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	73	-	Maître d'hôtel roomservice	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	75	-	Préposés aux toilettes	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	77	-	Préposé au vestiaire	01/04/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	17	98	-	Travailleur occasionnel dans l'Horeca	01/07/2003	30/06/2007
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	19	81	-	Marins pêcheurs : équipage des bâtiments de pêche à l'exception des apprentis mousses	01/01/1900	01/01/9999

	Catégorie	Code	Age	Fonction	Date de début de validité	Date de fin de validité
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	19	82	-	Marins pêcheurs : apprentis mousses	01/01/1900	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	66	85	-	Préposés aux toilettes	01/01/2010	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	95	85	-	Préposés aux toilettes	01/01/2011	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	97	91	-	Travailleurs occasionnels dans l'agriculture	01/01/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	97	94	-	Occasionnels de l'horeca avec forfait journalier	01/10/2013	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	97	95	-	Occasionnels de l'horeca avec forfait horaire	01/10/2013	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	97	98	-	Travailleur occasionnel dans l'Horeca	01/01/2004	30/06/2007
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	97	99	-	Travailleurs occasionnels dans l'agriculture (jusqu'au 4/2006) et l'horticulture	01/07/2004	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	10	-	Commis débarrasseur	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	11	-	Commis de suite	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	12	-	Commis de rang	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	13	-	½ chef de rang restaurant	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	14	-	Garçon de restaurant	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	15	-	Chef de rang restaurant	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	16	-	1er chef de rang restaurant	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	17	-	Sommelier	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	18	-	Assistant maître d'hôtel restaurant	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	19	-	Maître d'hôtel restaurant	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	22	-	Aide serveur (se) / Commis	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	23	-	Garçon de banquet	01/07/2007	30/09/2013

	Catégorie	Code	Age	Fonction	Date de début de validité	Date de fin de validité
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	24	-	½ chef de rang banquet	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	25	-	Chef de rang banquet	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	26	-	1er chef de rang banquet	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	27	-	Assistant maître d'hôtel banquet	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	28	-	Maître d'hôtel banquet	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	53	-	Garçon de brasserie, taverne, bistro	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	55	-	Garçon de café	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	57	-	Commis barman	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	58	-	Barman	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	59	-	Responsable barman	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	61	-	Chasseur	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	62	-	Voiturier	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	63	-	Portier	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	64	-	Bagagiste	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	65	-	Valet de chambre, femme de chambre	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	66	-	Concierge	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	67	-	Chef concierge	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	70	-	Commis d'étage	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	71	-	Garçon d'étage	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	72	-	Assistant maître d'hôtel roomservice	01/07/2007	30/09/2013

	Catégorie	Code	Age	Fonction	Date de début de validité	Date de fin de validité
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	73	-	Maître d'hôtel roomservice	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	75	-	Préposés aux toilettes	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	116	77	-	Préposé au vestiaire	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	10	-	Commis débarrasseur	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	11	-	Commis de suite	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	12	-	Commis de rang	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	13	-	½ chef de rang restaurant	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	14	-	Garçon de restaurant	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	15	-	Chef de rang restaurant	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	16	-	1er chef de rang restaurant	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	17	-	Sommelier	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	18	-	Assistant maître d'hôtel restaurant	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	19	-	Maître d'hôtel restaurant	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	22	-	Aide serveur (se) / Commis	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	23	-	Garçon de banquet	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	24	-	½ chef de rang banquet	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	25	-	Chef de rang banquet	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	26	-	1er chef de rang banquet	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	27	-	Assistant maître d'hôtel banquet	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	28	-	Maître d'hôtel banquet	01/07/2007	30/09/2013

	Catégorie	Code	Age	Fonction	Date de début de validité	Date de fin de validité
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	53	-	Garçon de brasserie, taverne, bistro	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	55	-	Garçon de café	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	57	-	Commis barman	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	58	-	Barman	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	59	-	Responsable barman	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	61	-	Chasseur	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	62	-	Voiturier	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	63	-	Portier	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	64	-	Bagagiste	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	65	-	Valet de chambre, femme de chambre	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	66	-	Concierge	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	67	-	Chef concierge	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	70	-	Commis d'étage	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	71	-	Garçon d'étage	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	72	-	Assistant maître d'hôtel roomservice	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	73	-	Maître d'hôtel roomservice	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	75	-	Préposés aux toilettes	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	117	77	-	Préposé au vestiaire	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	193	91	-	Travailleurs occasionnels dans l'agriculture	01/01/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	194	99	-	Travailleurs occasionnels dans l'horticulture	01/01/1900	01/01/9999

	Catégorie	Code	Age	Fonction	Date de début de validité	Date de fin de validité
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	216	96	-	Occasionnels de l'horeca avec bloc temps 5 heures	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	216	97	-	Occasionnels de l'horeca avec bloc temps 11 heures	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	217	96	-	Occasionnels de l'horeca avec bloc temps 5 heures	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	217	97	-	Occasionnels de l'horeca avec bloc temps 11 heures	01/07/2007	30/09/2013
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	317	94	-	Occasionnels de l'horeca avec forfait journalier	01/10/2013	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	317	95	-	Occasionnels de l'horeca avec forfait horaire	01/10/2013	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	323	85	-	Préposés aux toilettes	01/01/2010	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	494	99	-	Travailleurs occasionnels dans l'horticulture	01/01/1900	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	497	91	-	Travailleurs occasionnels dans l'agriculture	01/01/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	497	94	-	Occasionnels de l'horeca avec forfait journalier	01/10/2013	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	497	95	-	Occasionnels de l'horeca avec forfait horaire	01/10/2013	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	497	98	-	Travailleur occasionnel dans l'Horeca	01/01/2004	30/06/2007
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	497	99	-	Travailleurs occasionnels dans l'agriculture (jusqu'au 4/2006) et l'horticulture	01/07/2004	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	562	85	-	Préposés aux toilettes	01/01/2010	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	594	90	-	Travailleurs occasionnels dans le secteur du chicon pour les jours de travail occasionnel au-delà des 65 jours	01/01/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	**594**	**92**	**-**	**Travailleurs occasionnels dans le secteur du champignon**	**01/01/2013**	**01/01/9999**
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	594	99	-	Travailleurs occasionnels dans l'horticulture	01/01/2007	01/01/9999
Numéros de fonction valides à partir de 2007/2	662	85	-	Préposés aux toilettes	01/01/2010	01/01/9999

Commentaire catégorie employeur

016 : Employeurs relevant de la commission paritaire de l'industrie hôtelière et exclus du champ d'application de la législation relative à l'indemnisation des travailleurs licenciés en cas de fermeture des entreprises.

116 : Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire de l'industrie hôtelière n° 302 et non redevables de la cotisation de base au "Fonds de fermeture d'entreprises"; catégorie réservée uniquement aux travailleurs occasionnels pour lesquels l'employeur doit faire une déclaration "Dimona Full" (voir aussi catégories 016, 216, 017, 117, 217).

216 : Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire de l'industrie hôtelière n° 302 et non redevables de la cotisation de base au "Fonds de fermeture d'entreprises"; catégorie réservée uniquement aux travailleurs occasionnels pour lesquels l'employeur doit faire une déclaration "Dimona Light" (voir aussi catégories 016, 116, 017, 117, 217).

017 : Entreprises relevant de la commission paritaire de l'industrie hôtelière.

117 : Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire de l'industrie hôtelière n° 302 ; catégorie réservée uniquement aux travailleurs occasionnels pour lesquels l'employeur doit faire une déclaration "Dimona Full" (voir aussi catégories 017, 217, 016, 116, 216).

217 : Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire de l'industrie hôtelière n° 302 ; catégorie réservée uniquement aux travailleurs occasionnels pour lesquels l'employeur doit faire une déclaration "Dimona Light" (voir aussi catégories 017, 117, 016, 116, 216).

317 : Employeurs, de type commercial ou non-commercial, redevables d'une cotisation au Fonds de la Commission paritaire de l'industrie hôtelière n° 302 ; catégorie réservée uniquement aux travailleurs occasionnels à partir du 01/10/2013 ; voir aussi catégorie 017.

019 : Employeurs occupant des travailleurs liés par un contrat d'engagement pour la pêche maritime.

020 : Employeurs de travailleurs rémunérés totalement ou partiellement au pourboire qui ne relèvent pas de la commission paritaire de l'industrie hôtelière et exclus du champ d'application de la législation relative à l'indemnisation des travailleurs licenciés en cas de fermeture des entreprises.

023 : Employeurs occupant des travailleurs rémunérés totalement ou partiellement au pourboire qui relèvent d'industries et de commerce ou de branches d'industrie et de commerce autres que l'industrie hôtelière.

068 : Employeurs appartenant au secteur d'activité « taxis et/ ou taxis camionnettes » et qui ressortissent à la commission paritaire du transport.

095 : Employeurs redevables d'une cotisation au Fonds pour la formation professionnelle des travailleurs ressortissant à la Commission paritaire pour les attractions touristiques (CP 333).

097 : Employeurs des entreprises de travail intérimaire agréées, redevables d'une cotisation spéciale pour l'occupation de travailleurs ayant la qualité d'intérimaire.

146 : Employeurs définis à l'indice 046 mais déclarant des travailleurs avec rémunérations forfaitaires

046 : Organismes d'intérêt public redevables de la cotisation relative aux vacances annuelles et cotisant sur le montant du double pécule de vacances annuelles. Ces organismes ne sont pas redevables des cotisations " accidents du travail " et " maladies professionnelles ".

158 : Employeurs définis à l'indice 058 mais déclarant des travailleurs avec rémunérations forfaitaires.

058 : Employeurs relevant de la commission paritaire de l'industrie alimentaire, secteur boulangerie industrielle, boulangerie artisanale, pâtisserie artisanale, glaciers et confiseurs artisanaux, salons de consommation annexés à une pâtisserie artisanale.

166 : Employeurs définis à l'indice 066 mais déclarant des travailleurs avec rémunérations forfaitaires.

066 : Employeurs relevant de la commission paritaire pour les entreprises de nettoyage et de désinfection.

193 : Employeurs relevant de la commission paritaire de l'agriculture.

194 : Employeurs cotisant au F.S.E. pour les entreprises horticoles à l'exception des entreprises pour lesquelles il existe déjà un Fonds (employeurs de la catégorie 094).

094 : Employeurs des entreprises d'implantation et d'entretien de parcs et jardins ressortissant à la commission paritaire pour les entreprises horticoles.

323 : Employeurs relevant de la sous-commission paritaire pour l'exploitation des salles de cinéma.

494 : Employeurs cotisant au F.S.E. pour les entreprises horticoles et dont l'activité principale concerne la floriculture.

497 : ONEM, Services T interim ne participant ni à la redistribution des charges sociales ni à l'opération MARIBEL Vdab, Forem, Orbem.

562 : Employeurs néerlandophones ressortissant à la Commission paritaire du spectacle (CP 304) et redevables d'une cotisation pour le Fonds de sécurité d'existence des arts scéniques de la communauté flamande (CCT 29.06.2001).

594 : Employeurs relevant de la Commission paritaire pour les entreprises horticoles n° 145, redevables d'une cotisation au "Fonds social et de garantie pour les entreprises horticoles" ; concerne certains employeurs qui peuvent occuper des travailleurs occasionnels durant maximum 100 jours par année civile dans la culture des chicons, et à partir du 01/01/2013, dans la culture des champignons ; à l'exclusion des autres entreprises horticoles, de l'implantation des parcs et jardins, de la floriculture (voir aussi catégories 094, 194, 294, 494).

662 : Employeurs ressortissant à la Commission paritaire du spectacle (CP n° 304) et cotisant pour le "Fonds de sécurité d'existence pour le secteur des arts scéniques de la Communauté française Wallonie-Bruxelles" ; concerne les employeurs dont le siège social est situé en Région wallonne ou en Région de Bruxelles-Capitale et qui sont inscrits auprès de l'ONSS au rôle linguistique francophone.

DmfA Update Notification - Annexe numéro 10: Codification des indemnités pour les catégories employeurs 027 et 028

Version: 2019/1

Date de publication:

28/02/2019

Contenu de l'annexe:

AN2001-3-1Fr10.pd

AN2001-3-1Fr10.do

AN2001-3-1Fr10.xl

AN2001-3-1Fr10.tx

AN2001-3-1Fr10.xn

Information intermédiaire:

027

Catégories employeurs	Code	Libellé	Remarque	A partir de	Jusqu'à
027	01	Indemnité journalière		1/01/1900	1/01/9999
027	02	Allocation annuelle		1/01/1900	1/01/9999
027	03	Rente		1/01/1900	1/01/9999
027	04	Capital		1/01/1900	1/01/9999
027	05	Allocation		1/01/1900	1/01/9999
027	12	Allocation annuelle avec un degré d'incapacité < à 10 %	Ces codes ne peuvent être utilisés qu'en cas d'exception c.à.d. lorsqu'on a l'autorisation légale de faire la déclaration une seule fois par année. La déclaration d'un travailleur avec un degré d'incapacité < à 10 % doit de préférence être faite une fois par trimestre en utilisant les codes 01 à 05.	1/01/1900	1/01/9999
027	13	Rente avec un degré d'incapacité < à 10 %	Ces codes ne peuvent être utilisés qu'en cas d'exception c.à.d. lorsqu'on a l'autorisation légale de faire la déclaration une seule fois par année. La déclaration d'un travailleur avec un degré d'incapacité < à 10 % doit de préférence être faite une fois par trimestre en utilisant les codes 01 à 05.	1/01/1900	1/01/9999
027	15	Allocation avec un degré d'incapacité < à 10 %	Ces codes ne peuvent être utilisés qu'en cas d'exception c.à.d. lorsqu'on a l'autorisation légale de faire la déclaration une seule fois par année. La déclaration d'un travailleur avec un degré d'incapacité < à 10 % doit de préférence être faite une fois par trimestre en utilisant les codes 01 à 05.	1/01/1900	1/01/9999

028

Catégories employeurs	Code	Libellé	Remarque	A partir de	Jusqu'à
028	00	Toutes indemnités	Concerne uniquement le Fonds des Maladies Professionnelles	1/01/1900	1/01/9999

DmfA Update Notification - Annexe numéro 11: Identification du formulaire

Version: 2019/1

Date de publication:

28/02/2019

Contenu de l'annexe:

AN2018-2-FR11.pdf AN2018-2-FR11.docx AN2018-2-FR11.xlsx AN2018-2-FR11.txt AN2018-2-FR11.xml

Information intermédiaire:

Code	Libellé	Date de début de	Date de fin de validité
AADD501	Demande enrichie d'une déclaration	01/01/1900	01/01/9999
ACRF001	Accusé de réception	01/01/1900	01/01/9999
AOAT001	Accidents de Travail scénario 1 - déclaration d'un accident de travail	01/01/1900	01/01/9999
AOAT002	Accidents de Travail scénario 2 - rapport mensuel	01/01/1900	01/01/9999
AOAT003	Accidents de Travail scénario 3 - déclaration d'une reprise de travail	01/01/1900	01/01/9999
AVDDTUP	Déclaration de modification relative à une déclaration de travaux	01/01/1900	01/01/9999
AVWDDT	Déclaration de travaux	01/01/1900	01/01/9999
BEWARE	Notification reprenant les informations comptables relatives aux modifications de la déclaration multifonctionnelle d'un employeur immatriculé à l'ONSS et, le cas échéant, les données relatives à l'avis rectificatif de cotisations qui en a résulté.	01/01/1900	01/01/9999
BEWLST	Liste de contrôle des notifications Beware envoyées le jour précédent à la maison mère d'un SSA.	01/01/1900	01/01/9999
BZMP001	Maladies professionnelles scénario 1 - demande mandatée - écartement d'une travailleuse enceinte - secteur privé	01/01/1900	30/06/2011
CDHG001	Déclaration de l'attestation Historique de carrière	01/01/1900	01/01/9999
DEFI001	Décision finale	01/01/1900	01/01/9999
DIMONA	Déclaration immédiate à l'emploi	01/01/1900	01/01/9999
DMFA	Déclaration multifonctionnelle trimestrielle concernant un employeur immatriculé à l'ONSS	01/01/1900	01/01/9999
DMFADB	Réponse à une demande de consultation de la dernière situation d'une déclaration multifonctionnelle	01/01/1900	01/01/9999
DMFANOT	Notification de modification relative à une déclaration multifonctionnelle	01/01/1900	01/01/9999
DMFAPID	Données d'identification dans la DB DmfA d'une déclaration DmfA originale	01/01/1900	01/01/9999
DMFAPPL	Déclaration multifonctionnelle trimestrielle concernant une administration provinciale ou locale	01/01/1900	01/01/9999
DMFAREQ	Demande de consultation de la dernière situation d'une déclaration multifonctionnelle	01/01/1900	01/01/9999

Code	Libellé	Date de début de	Date de fin de validité
DMFAUPD	Déclaration de modification relative à une déclaration multifonctionnelle concernant un employeur immatriculé à l'ONSS	01/01/1900	01/01/9999
ECAROAN	Réponse à une demande de consultation des données ECARO d'une personne	01/01/1900	01/01/9999
ECARORQ	Demande de consultation des données ECARO d'une personne	01/01/1900	01/01/9999
ECOUDAN	Réponse à une demande de consultation des jours de chômage économique hors du secteur de la construction	01/01/1900	01/01/9999
ECOUDRQ	Demande de consultation des jours de chômage économique hors du secteur de la construction	01/01/1900	01/01/9999
FINO001	Note reprenant les informations relatives aux transactions financières et au processus de calcul des provisions forfaitaires ou procentuelles dont les employeurs sont redevables (ou pas) envers l'ONSS.	01/01/1900	01/01/9999
FINO002	Note reprenant les informations relatives aux transactions financières et au processus de calcul des provisions forfaitaires et/ou procentuelles dont les employeurs sont redevables envers l'ONSS.	01/01/1900	01/01/9999
FINO003	Note reprenant les informations relatives aux transactions financières et aux processus des rappels DGII/397 à payer par les employeurs ONSS.	01/01/1900	01/01/9999
FINO004	Note reprenant les informations relatives aux transactions financières et aux processus des rappels DGII/398 à payer par les employeurs ONSS.	01/01/1900	01/01/9999
FISI001	Note reprenant les situations relatives aux paiements du trimestre courant des employeurs ONSS.	01/01/1900	01/01/9999
FISI002	Communication des dettes sociales des employeurs ONSS	01/01/1900	01/01/9999
FISI003	Communication trimestrielle des dettes sociales des employeurs Titres Services ONSS	01/01/1900	01/01/9999
IDFLUX	Informations d'identification à destination de l'employeur	01/01/1900	01/01/9999
LOIC001	Formulaire de demande d'interruption de carrière ou de crédit-temps	01/01/1900	01/01/9999
NOTI001	Notification en réponse à une déclaration	01/01/1900	01/01/9999
OSSA001	**Attestation d'affiliation à la Sécurité Sociale d'Outre-mer qui indique pour quelle période une personne est assurée.**	**01/01/1900**	**01/01/9999**
OSSA002	**Contrats et lettre d'accompagnement envoyés au souscripteur lors de son affiliation à la Sécurité Sociale d'Outre-mer.**	**01/01/1900**	**01/01/9999**

Code	Libellé	Date de début de	Date de fin de validité
PFANS	Réponse à une demande de consultation de masse du fichier du personnel	01/01/1900	01/01/9999
PFREQ	Demande de consultation de masse du fichier du personnel	01/01/1900	01/01/9999
PPLCAL	Notification de calcul DMFAPPL	01/01/1900	01/01/9999
PPLUPD	Déclaration de modification relative à une déclaration multifonctionnelle concernant une administration provinciale ou locale	01/01/1900	01/01/9999
PROA001	Message reprenant les informations relatives aux échanges sur les actions de proactivité entreprises par les SSA ou à prendre par l'ONSS envers les employeurs	01/01/1900	01/01/9999
REDCOAN	Réponse à une demande de consultation de la dernière situation des déductions d'une déclaration multifonctionnelle	01/01/1900	01/01/9999
REDCORQ	Demande de consultation de la dernière situation des déductions d'une déclaration multifonctionnelle	01/01/1900	01/01/9999
RORE001	Règles de routage - communication des secrétariats sociaux et Full Service Center à la sécurité sociale, concernant la gestion des destinataires (et canaux) de messages.	01/01/1900	31/03/2012
TWCT001	Communication de chômage temporaire par l'employeur	01/01/1900	01/01/9999
UWDUC	Déclaration unique de chantier	01/01/1900	01/01/9999
UWDUCUP	Déclaration de modification relative à une déclaration unique de chantier	01/01/1900	01/01/9999
VBLV001	Livre de validation chômage temporaire	01/01/1900	01/01/9999
WECH001	Chômage scénario 1 - Déclaration de fin de contrat de travail ou de chômage avec complément d'entreprise / Preuve de travail	01/01/1900	01/01/9999
WECH002	Chômage scénario 2 - Déclaration constat du droit au chômage temporaire ou à la suspension employés	01/01/1900	01/01/9999
WECH003	Chômage scénario 3 - Déclaration de début de travail à temps partiel	01/01/1900	01/01/9999
WECH004	Chômage scénario 4 - Déclaration de prépension à mi-temps	01/01/1900	31/03/2012
WECH005	Chômage scénario 5 - Déclaration mensuelle d'heures de chômage temporaire ou de suspension employés	01/01/1900	01/01/9999
WECH006	Chômage scénario 6 - Déclaration mensuelle de travail à temps partiel pour le calcul de l'allocation de garantie de revenus	01/01/1900	01/01/9999

Code	Libellé	Date de début de	Date de fin de validité
WECH007	Chômage scénario 7 - Déclaration mensuelle de travail en tant que travailleur occupé dans un atelier protégé	01/01/1900	01/01/9999
WECH008	Chômage scénario 8 - Déclaration mensuelle de travail dans le cadre d'un programme d'activation	01/01/1900	01/01/9999
WECH009	Chômage scénario 9 - Déclaration pour l'octroi du droit aux vacances jeunes ou seniors	01/01/1900	01/01/9999
WECH010	Chômage scénario 10 - Déclaration mensuelle d'heures de vacances jeunes ou seniors	01/01/1900	01/01/9999
WECH011	Chômage scénario 11 - Déclaration mensuelle travail portuaire	01/01/1900	01/01/9999
ZIMA001	**Indemnités Scénario 1 - Déclaration en cas d'incapacité de travail, de repos de maternité, d'écartement complet du travail en tant que mesure de protection de la maternité, d'écartement partiel du travail en tant que mesure de protection de la maternité, de congé maternité converti (art. 39, al. 7 loi du 16.3.1971 sur le travail), de congé de paternité ou de naissance (art. 30, § 2, loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail), de congé d'adoption et de congé parental d'accueil.**	01/01/1900	01/01/9999
ZIMA002	Indemnités scénario 2 - Déclaration mensuelle en cas de reprise d'un travail adapté dans le courant d'une période d'incapacité de travail, d'exercice d'un travail adapté dans le cadre d'une mesure de protection de la maternité [et (jusqu'au 31/12/2017) de poursuite d'une activité chez un des deux employeurs, lorsque la travailleuse est titulaire de deux emplois salariés auprès d'employeurs différents et n'est écartée du travail que du chef de l'une de ces deux occupations].	01/01/1900	01/01/9999
ZIMA003	Indemnités scénario 3 - Attestation en vue de l'indemnisation des pauses d'allaitement	01/01/1900	01/01/9999
ZIMA005	Indemnités scénario 5 - Déclaration annuelle de vacances	01/01/1900	01/01/9999
ZIMA006	Indemnités scénario 6 - Déclaration de reprise du travail	01/01/1900	01/01/9999

DmfA Update Notification - Annexe numéro 21: Liste des valeurs autorisées pour le statut du travailleur

Version: 2019/1

Date de publication:

28/02/2019

Contenu de l'annexe:

AN2018-2-FR21.pdf AN2018-2-FR21.doc AN2018-2-FR21.xlsx AN2018-2-FR21.txt AN2018-2-FR21.xml

Information intermédiaire:

Code	ONSS	ONSS-APL	Description	Remarque	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Valide à partir du	Valide jusqu'au
A	Yes	No	Artiste	Il s'agit des musiciens et des artistes de spectacle, qu' ils soient occupés dans le cadre d'un contrat de travail ou prestent dans des conditions similaires à celles d'un contrat de travail, tel que défini à l'article 3.2° de L'A.R. du 28 novembre 1969.	1900/1	2003/2	01/01/1900	30/06/2003
A1	Yes	No	Artiste avec un contrat de travail		2014/1	9999/4	01/01/2014	31/12/9999
A2	Yes	No	Artiste sans contrat de travail (article 1bis)		2014/1	9999/4	01/01/2014	31/12/9999
B	No	Yes	Pompiers volontaires		1900/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
C	No	Yes	Concierges	Il s'agit d'un gardien ou surveillant de bâtiment, dans lequel il est habitant	1900/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
CM	Yes	No	Candidat militaire		1900/1	2003/4	01/01/1900	31/12/2003
D	Yes	No	Travailleur à domicile	Il s'agit des travailleurs à domicile, tels qu'ils sont définis à l'article 3.4° de l'A.R. du 28 novembre 1969 pris en exécution de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs.	1900/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
D1	Yes	Yes	Travailleur à domicile Accueillants d'enfants **Communauté flamande**	Accueillants d'enfants avec un statut de travailleur occupés chez certains organisateurs disposant d'une autorisation pour l'accueil familial **et, pour le secteur privé**, ressortissant à la CP 331.00.10	2015/1	9999/4	01/01/2015	31/12/9999
D2	**Yes**	**Yes**	**Travailleur à domicile Accueillants d'enfants Communauté française**	**Accueillants d'enfants avec un statut de salarié occupés chez certains organisateurs disposant d'une autorisation pour l'accueil familial et, pour le secteur privé, ressortissant à la CP 332.00.10**	**2018/1**	**9999/4**	**01/01/2018**	**31/12/9999**
E	No	Yes	Personnel des établissements d'enseignement qui est déclaré en Dimona auprès d'une administration provinciale ou locale	Il s'agit du personnel enseignant, administratif et technique des établissements d'enseignement qui reçoivent d'une administration locale une indemnité non-subsidiée, à l'exception de ceux qui sont déclarés sous le code O ou le code ET.	1900/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999

Code	ONSS	ONSS-APL	Description	Remarque	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Valide à partir du	Valide jusqu'au
ET	No	Yes	Statutaire temporaire dans l'enseignement déclaré en Dimona par une administration provinciale ou locale	Il s'agit des travailleurs qui sont soumis au statut des temporaires dans l'enseignement communal ou provincial et qui sont rémunérés par l'administration communale et provinciale. Sont exclus ceux qui sont engagés dans le lien d'un contrat de travail (loi 3 juillet 1978).	2017/2	9999/4	01/04/2017	31/12/9999
LP	Yes	Yes	Travailleurs avec des prestations réduites	Il s'agit de travailleurs qui sont liés à un employeur par un contrat de courte durée et pour une occupation qui n'atteint pas la durée journalière habituelle. Cela concerne par exemple les extras dans le secteur HORECA, les moniteurs dans le secteur socio-culturel,... qui sont engagés pour quelques heures seulement.	2003/1	9999/4	01/01/2003	31/12/9999
M	No	Yes	Médecins		1900/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
MA	**Yes**	**No**	**Mandataires contractuels dans un service public à qui est accordé un complément pension**	**Personnes contractuelles (non déclarées avec le code travailleur 673) désignées pour exercer une fonction de management ou d'encadrement dans un service public et qui bénéficient du complément pension prévu par la loi du 4 mars 2004.**	**2011/1**	**9999/4**	**01/01/2011**	**31/12/9999**
O	No	Yes	Personnel des établissements d'enseignement qui est déclaré en Dimona auprès d'un employeur autre qu'une administration provinciale ou locale	Il s'agit du personnel enseignant, administratif et technique des établissements d'enseignement qui reçoivent d'une administration locale - exclusivement des indemnités non-subsidiées sans effectuer de prestations supplémentaires et/ou - exclusivement des indemnités non-subsidiées pour des surveillances ou des accompagnements dans le bus qui sont exécutés comme prestations supplémentaires.	2007/1	9999/4	01/01/2007	31/12/9999
P	No	Yes	Personnel de police		1900/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
PC	No	Yes	Personnel civil de police		1900/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
S	Yes	Yes	Saisonnier	Il s'agit des travailleurs qui effectuent des périodes de travail dont la durée est limitée, soit en raison de la nature saisonnière du travail, soit parce que les entreprises qui les engagent sont obligées de recruter du personnel de renfort à certaines époques de l'année.	1900/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
SA	No	Yes	Personnel technique et administratif professionnel des services d'incendie	Il s'agit du personnel technique et administratif qui effectue des prestations pour les services d'incendie dans le cadre du personnel spécifique des services d'incendie.	2013/1	9999/4	01/01/2013	31/12/9999
SP	No	Yes	Personnel opérationnel professionnel des services d'incendie		1900/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999

Code	ONSS	ONSS-APL	Description	Remarque	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Valide à partir du	Valide jusqu'au
SS	Yes	No	Statutaires stagiaires non assujettis à un régime de pension du secteur public	Il s'agit principalement des stagiaires judiciaires qui sont soumis au statut mais qui seront soumis au régime de pension des fonctionnaires à partir de la date de leur nomination définitive.	2017/2	9999/4	01/04/2017	31/12/9999
T	Yes	Yes	Temporaire	Il s'agit de travailleurs engagés dans le cadre d'un contrat à durée déterminée en vue de pourvoir au remplacement d'un travailleur fixe ou de répondre à un accroissement temporaire du travail ou d'assurer l'exécution d'un travail exceptionnel (cela ne concerne pas les travailleurs intérimaires mis à disposition d'un employeur via une société d'intérim).	1900/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
TS	Yes	No	Statutaire temporaire dans l'enseignement rémunéré par une communauté ou par une université ou une haute école	Il s'agit des travailleurs qui sont soumis au statut des temporaires dans l'enseignement. En sont donc exclus, ceux qui sont engagés dans le lien d'un contrat de travail (loi 3 juillet 1978).	2017/2	9999/4	01/04/2017	31/12/9999
V	No	Yes	Personnel soignant, infirmier et paramédical qui n'appartient pas aux secteurs de santé fédéraux		1900/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
VA	Yes	Yes	Ambulancier volontaire ou volontaire de la Sécurité Civile	Il s'agit des ambulanciers volontaires (non pompier) occupés par une zone de secours, des secouristes-ambulanciers volontaires en possession d'un brevet occupés dans les services d'ambulance agréés et des volontaires de la protection civile.	2018/1	9999/4	01/01/2018	31/12/9999
VF	No	Yes	Personnel soignant, infirmier et paramédical qui appartient aux secteurs de santé fédéraux		2005/1	9999/4	01/01/2005	31/12/9999
WF	No	Yes	Personnel des secteurs de santé fédéraux et qui n'est pas du personnel soignant, infirmier et paramédical		2005/1	9999/4	01/01/2005	31/12/9999

DmfA Update Notification - Annexe numéro 24: TABLE DE CONVERSION - ASCII - codepage 850

Version: 2019/1

Date de publication:

28/02/2019

Contenu de l'annexe:

AN2017-1-FR24.pdf AN2017-1-FR24.docx AN2017-1-FR24.xlsx AN2017-1-FR24.txt

Ce format n'est pas disponible pour cette annexe.

Information intermédiaire:

Caractères admis

Sorte de caractère	Caractère	HEX	DEC	Traduit en	Date de début de validité	Date de fin de validité
Caractères admis	'	27	39		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	-	2D	45		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	0	30	48		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	1	31	49		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	2	32	50		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	3	33	51		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	4	34	52		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	5	35	53		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	6	36	54		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	7	37	55		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	8	38	56		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	9	39	57		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	A	41	65		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	B	42	66		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	Blanc	20	32		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	C	43	67		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	D	44	68		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	E	45	69		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	F	46	70		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	G	47	71		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	H	48	72		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	I	49	73		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	J	4A	74		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	K	4B	75		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	L	4C	76		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	M	4D	77		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	N	4E	78		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	O	4F	79		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	P	50	80		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	Q	51	81		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	R	52	82		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	S	53	83		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	T	54	84		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	U	55	85		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	V	56	86		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	W	57	87		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	X	58	88		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	Y	59	89		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	Z	5A	90		01/01/1900	01/01/9999

Sorte de caractère	Caractère	HEX	DEC	Traduit en	Date de début de validité	Date de fin de validité
Caractères admis	#	23	35		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	%	25	37		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	&	26	38		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	(	28	40		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	)	29	41		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	*	2A	42		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	+	2B	43		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	,	2C	44		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	.	2E	46		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	/	2F	47		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	:	3A	58		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	<	3C	60		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	=	3D	61		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	>	3E	62		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	?	3F	63		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	@	40	64		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	\	5C	92		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	{	7B	123		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	|	7C	124		01/01/1900	01/01/9999
Caractères admis	}	7D	125		01/01/1900	01/01/9999

Caractères traduits

Sorte de caractère	Caractère	HEX	DEC	Traduit en	Date de début de validité	Date de fin de validité
Caractères traduits	Á	B5	181	A	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	ã	C6	198	A	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	à	85	133	A	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	a	61	97	A	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	ä	84	132	A	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	À	B7	183	A	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Å	8F	143	A	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Ã	C7	199	A	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	â	83	131	A	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Ä	8E	142	A	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Â	B6	182	A	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Autres caractères			Blanc	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	b	62	98	B	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Ç	80	128	C	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	ç	87	128	C	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	c	63	99	C	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	d	64	100	D	01/01/1900	01/01/9999

Sorte de caractère	Caractère	HEX	DEC	Traduit en	Date de début de validité	Date de fin de validité
Caractères traduits	Đ	D1	209	D	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	ë	89	137	E	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	É	90	144	E	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Ë	D3	211	E	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Ê	D2	210	E	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	È	D4	212	E	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	ê	88	136	E	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	è	8A	138	E	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	e	65	101	E	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	é	82	130	E	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	f	66	102	F	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	g	67	103	G	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	h	68	104	H	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Î	D7	215	I	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Í	D6	214	I	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	î	8C	140	I	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Ï	D8	216	I	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	i	69	105	I	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	ï	8B	139	I	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	j	6A	106	J	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	k	6B	107	K	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	l	6C	108	L	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	m	6D	109	M	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Ñ	A5	165	N	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	n	6E	110	N	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	ñ	A4	164	N	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	ö	94	148	O	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Ò	E3	227	O	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Ó	E0	224	O	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	õ	D4	212	O	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Ô	E2	226	O	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Ö	99	153	O	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	ô	93	147	O	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Õ	E5	229	O	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Ø	9D	157	O	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	o	6F	111	O	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	**ó**	**A2**	**162**	**O**	**01/01/1900**	**01/01/9999**
Caractères traduits	p	70	112	P	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	q	71	113	Q	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	r	72	114	R	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	s	73	115	S	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	t	74	116	T	01/01/1900	01/01/9999

Sorte de caractère	Caractère	HEX	DEC	Traduit en	Date de début de validité	Date de fin de validité
Caractères traduits	Ú	E9	233	U	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	u	75	117	U	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Ü	9A	154	U	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	ù	97	151	U	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	ü	81	129	U	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Ù	EB	235	U	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	û	96	150	U	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Û	EA	234	U	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	v	76	118	V	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	w	77	119	W	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	x	78	120	X	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	Ý	ED	237	Y	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	y	79	121	Y	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	z	7A	122	Z	01/01/1900	01/01/9999
Caractères traduits	°	F8	248	O	01/01/1900	01/01/9999

DmfA Update Notification - Annexe numéro 28: Liste des codes travailleurs pour lesquels des cotisations sont dues APL

Version: 2019/1

Date de publication:

28/02/2019

L'annexe est modifiée:Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF

Contenu de l'annexe:

AN2019-1-FR28.pdf

AN2019-1-FR28.docx

AN2019-1-FR28.xlsx

AN2019-1-FR28.txt

AN2019-1-FR28.xml

Information intermédiaire:

Code APL	Libellé	Code ONSS	Code présence	Type de travailleur	Date de début de validité	Date de fin de validité
101	Travailleurs manuels contractuels	15	3	1	01/01/1900	01/01/9999
102	Travailleurs manuels contractuels qui remplacent un travailleur qui a choisi la semaine (volontaire) de 4 jours	15	3	1	01/01/1900	31/12/2013
102	Travailleurs manuels contractuels qui remplacent un travailleur qui a choisi la semaine (volontaire) de 4 jours	21	3	1	01/01/2014	01/01/9999
103	Travailleurs manuels contractuels - détachés syndicaux	15	3	1	01/07/2009	31/12/2016
104	Travailleurs manuels contractuels - travailleurs handicapés occupés dans un atelier protégé	12	3	1	01/07/2009	01/01/9999
109	Stagiaires en vue d'une nomination à titre définitif - régime de sécurité sociale des contractuels - travailleurs manuels	15	3	1	01/07/2012	31/03/2014
111	Travailleurs manuels ACS - CONTINGENT	24	3	1	01/01/1900	31/03/2014
112	Travailleurs manuels ACS - PROJETS	24	3	1	01/01/1900	31/03/2014
113	Travailleurs manuels ACS - administrations publiques	24	3	1	01/01/1900	31/03/2014
114	Travailleurs manuels contractuels subventionnés	24	3	1	01/01/2014	01/01/9999
121	Travailleurs manuels engagés dans le cadre de l'article 60 § 7 de la loi organique des CPAS du 08.07.1976	090	3	1	01/01/1900	01/01/9999
131	Travailleurs manuels - jeunes jusqu'au 4ème trimestre de l'année de leurs 18 ans - art. 5bis de l'AR du 28.11.1969	27	3	1	01/01/1900	01/01/9999
132	Travailleurs manuels - jeunes entre 18 et 25 ans occupés dans le cadre d'un système associant le travail et la formation - AR n° 495 du 31.12.1986	15	3	1	01/01/1900	30/06/2007
133	Travailleurs manuels - apprentis jusqu'au 4ème trimestre de l'année de leur 18 ans - article 4 de l'AR du 28.11.1969	35	3	1	01/01/1900	01/01/9999
201	Travailleurs intellectuels contractuels	495	3	2	01/01/1900	01/01/9999
202	Travailleurs intellectuels contractuels qui remplacent un travailleur qui a choisi la semaine (volontaire) de 4 jours	495	3	2	01/01/1900	31/12/2013
202	Travailleurs intellectuels contractuels qui remplacent un travailleur qui a choisi la semaine (volontaire) de 4 jours	481	3	2	01/01/2014	01/01/9999
203	Travailleurs intellectuels contractuels - détachés syndicaux	495	3	2	01/07/2009	31/12/2016
204	Travailleurs intellectuels contractuels - travailleurs handicapés occupés dans un atelier protégé	492	3	2	01/07/2009	01/01/9999

Code APL	Libellé	Code ONSS	Code présence	Type de travailleur	Date de début de validité	Date de fin de validité
209	Stagiaires en vue d'une nomination à titre définitif - régime de sécurité sociale des contractuels - travailleurs intellectuels	495	3	2	01/07/2012	31/03/2014
211	Travailleurs intellectuels ACS - CONTINGENT	484	3	2	01/01/1900	31/03/2014
212	Travailleurs intellectuels ACS - PROJETS	484	3	2	01/01/1900	31/03/2014
213	Travailleurs intellectuels ACS - administrations publiques	484	3	2	01/01/1900	31/03/2014
214	Travailleurs intellectuels contractuels subventionnés	484	3	2	01/01/2014	01/01/9999
221	Travailleurs intellectuels engagés dans le cadre de l'article 60 § 7 de la loi organique des CPAS du 08.07.1976	400	3	2	01/01/1900	01/01/9999
231	Travailleurs intellectuels - jeunes jusqu'au 4ème trimestre de l'année de leurs 18 ans - art. 5bis de l'AR du 28.11.1969	487	3	2	01/01/1900	01/01/9999
232	Travailleurs intellectuels - jeunes entre 18 et 25 ans occupé dans le cadre d'un système associant le travail et la formation - AR n° 495 du 31.12.1986	495	3	2	01/01/1900	30/06/2007
233	Travailleurs intellectuels - apprentis jusqu'au 4ème trimestre de l'année de leur 18 ans - article 4 de l'AR du 28.11.1969	439	3	2	01/01/1900	01/01/9999
251	Médecins en formation - art. 15bis de l'AR du 28.11.1969	403	3	2	01/01/1900	01/01/9999
252	Médecins contractuels exonérés des cotisations de sécurité sociale en vertu de l'art. 1, § 3 de la loi du 27.06.1969	402	3	2	01/01/1900	01/01/9999
301	Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - ex-régime commun	/	2	10	01/01/2012	01/01/9999
302	Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - ex-régime des nouveaux affiliés + nouveaux adhérents au taux supérieur	/	2	10	01/01/2012	01/01/9999
303	Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - police locale	/	2	10	01/01/2012	01/01/9999
304	Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - nouveaux adhérents au taux inférieur	/	2	10	01/01/2012	01/01/9999
306	Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - ex-institution de prévoyance au taux spécifique	/	2	10	01/01/2012	01/01/9999
307	Cotisation de pension - pool des parastataux (loi du 28-4-1958)	/	2	10	01/01/2015	01/01/9999
308	Cotisation de pension - pension à charge du trésor public	/	2	10	01/01/2015	01/01/9999
601	Définitifs	675	3	3	01/01/1900	01/01/9999

Code APL	Libellé	Code ONSS	Code présence	Type de travailleur	Date de début de validité	Date de fin de validité
602	Définitifs - pas de cotisation allocations familiales à l'ORPSS (uniquement les CER et SDR)	675	3	3	01/01/1900	31/12/2006
603	Définitifs - détachés syndicaux	675	3	3	01/07/2009	31/12/2016
604	Définitifs - travailleurs handicapés occupés dans un atelier protégé	675	3	3	01/07/2009	01/01/9999
608	Stagiaires en vue d'une nomination à titre définitif - régime de vacances secteur privé	675	3	3	01/04/2014	01/01/9999
609	Stagiaires en vue d'une nomination à titre définitif - régime de vacances secteur public	675	3	3	01/07/2012	01/01/9999
642	Médecins définitifs soumis aux cotisations de sécurité sociale et qui, sur base de l'art. 158 de la loi relative aux hôpitaux du 10-07-2008, n'ont pas de droit à une pension publique	675	3	3	01/01/1900	01/01/9999
651	Médecins définitifs exonérés des cotisations de sécurité sociale sur base de l'art. 1er, § 3 de la loi du 27.6.1969 et qui, sur base de l'art. 158 de la loi relative aux hôpitaux du 10-07-2008, ont droit à une pension publique	690	3	3	01/01/1900	01/01/9999
652	Médecins définitifs exonérés des cotisations de sécurité sociale sur base de l'art. 1, § 3 de la loi de 27.06.1969 et qui, sur base de l'art. 158 de la loi relative aux hôpitaux du 10-7-2008, n'ont pas de droit à une pension publique	691	3	3	01/01/1900	01/01/9999
671	Cotisation pour le personnel statutaire - Régime assurance maladie invalidité	876	1	8	01/01/1900	01/01/9999
672	Cotisation pour le personnel statutaire licencié - régime chômage	877	1	8	01/01/1900	01/01/9999
701	Etudiants occupés dans le cadre d'un contrat d'occupation d'étudiants et pour lesquels la cotisation de solidarité est due	840	1	7	01/01/1900	01/01/9999
702	Moniteurs et animateurs d'activités socio-culturelles exonérés sur base de l'article 17 de l'AR du 28.11.1969	699	3	6	01/01/1900	01/01/9999
711	Ministres des cultes et conseillers laïcs - art. 13 de l'AR du 28.11.1969	675	3	6	01/01/1900	01/01/9999
721	Mandataires locaux non protégés - article 19, § 4 de la nouvelle loi communale	404	3	6	01/01/1900	01/01/9999
722	Mandataires locaux protégés	405	3	6	01/01/2010	01/01/9999
731	Pompiers volontaires et ambulanciers volontaires - travailleurs manuels	091	3	6	01/01/1900	01/01/9999

Code APL	Libellé	Code ONSS	Code présence	Type de travailleur	Date de début de validité	Date de fin de validité
732	Pompiers volontaires et ambulanciers volontaires - travailleurs intellectuels	401	3	6	01/01/1900	01/01/9999
741	Artistes	46	3	4	01/01/1900	01/01/9999
761	Gardiens ou gardiennes d'enfants reconnus	497	3	5	01/04/2003	01/01/9999
771	Chômeurs avec complément d'entreprise (RCC)	879	1	15	01/04/2010	01/01/9999
842	Cotisation régime de pension complémentaire contractuels	835	2	10	01/01/2010	01/01/9999
843	Cotisation régime de pension complémentaire - contractuels - Anvers et Bruges	835	2	10	01/01/2010	01/01/9999
844	Cotisation régime de pension complémentaire contractuels - bonus	835	2	10	01/01/2014	01/01/9999
845	Cotisation pour le Service Social Collectif du SFP	/	2	12	01/01/2005	01/01/9999
846	Cotisation pour le Service Social Collectif de la police	/	2	12	01/01/2005	01/01/9999
847	Cotisation pour le Service Social Collectif - Flandre	/	2	12	01/01/2010	01/01/9999
851	Cotisation spéciale due sur les réserves constituées par les employeurs en vue de la formation d'une pension extra-légale	851	5	9	01/01/1900	30/09/2011
855	Cotisation du chômage de 1,69 % (AR 401)	/	2	9	01/01/1900	01/01/9999
856	Cotisation spéciale destinée au financement de la sécurité sociale (loi du 30.03.1994 portant financement de la sécurité sociale)	/	2	9	01/01/1900	01/01/9999
857	Cotisation de chômage de 1,60 % (AR 401)	/	2	9	01/07/2009	01/01/9999
860	Cotisation de solidarité sur le montant de l'allocation de mobilité	860	2	9	01/01/2018	31/12/9999
861	Cotisation de solidarité sur les participations aux bénéfices	861	5	9	01/01/2010	01/01/9999
862	Cotisation de solidarité pour l'usage d'un véhicule de société à des fins privées ou pour le déplacement domicile-lieu de travail	862	4	14	01/01/2005	01/01/9999
864	Cotisation spéciale due sur les versements effectués par les employeurs pour la constitution d'une pension extra-légale ; versements directs aux ex-travailleurs	864	5	9	01/10/2011	01/01/9999
865	Cotisation spéciale due sur les versements effectués par les employeurs pour la constitution d'une pension extra-légale ; versements dans le cadre d'un plan d'entreprise	865	5	9	01/10/2011	01/01/9999

Code APL	Libellé	Code ONSS	Code présence	Type de travailleur	Date de début de validité	Date de fin de validité
867	Cotisation spéciale supplémentaire due sur les versements effectués par les employeurs pour la constitution d'une pension extra-légale qui dépassent un montant déterminé	867	4	14	01/10/2012	01/01/9999
868	**Cotisation de solidarité sur un véhicule de société respectueux de l'environnement dans le cadre du budget mobilité**	**868**	**2**	**9**	**01/01/2019**	**01/01/9999**
869	**Cotisation spéciale sur le solde du budget mobilité versé en espèces et qui correspond au 3ème pilier**	**869**	**2**	**9**	**01/01/2019**	**01/01/9999**
870	Cotisation due sur le (double) pécule de vacances à l'exception des mandataires et du personnel de police contractuel	/	5	9	01/01/1900	01/01/9999
871	Cotisation due sur le (double) pécule de vacances des mandataires, du personnel de police contractuel et des stagiaires en vue d'une nomination à titre définitif - régime de vacances secteur privé	/	5	9	01/01/2005	01/01/9999
872	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur bénéficiant du chômage avec complément d'entreprise (RCC) - secteur non marchand - RCC ayant débuté à partir du 1/04/2012 (à l'exception des cas assimilés au CT 880)	277	2	15	01/04/2012	01/01/9999
873	Cotisation patronale spéciale pour un travailleur bénéficiant du régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) - RCC ayant débuté à partir du 01/04/2012 (à l'exception des cas assimilés aux CT 879 ou 881)	276	2	15	01/04/2012	01/01/9999
874	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur bénéficiant du chômage avec complément d'entreprise (RCC) durant une période de reconnaissance comme entreprise en restructuration - RCC ayant débuté à partir du 01/04/2012 (à l'exception des cas assimilés au CT 884)	278	2	15	01/04/2012	01/01/9999
879	Cotisation patronale spéciale pour un travailleur bénéficiant du chômage avec complément d'entreprise (RCC) - RCC ayant débuté avant le 01/04/2010 ou assimilé	270	2	15	01/04/2010	01/01/9999
880	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur bénéficiant du chômage avec complément d'entreprise (RCC) - secteur non marchand - RCC ayant débuté avant le 01/04/2012 ou assimilé	271	2	15	01/04/2010	01/01/9999

Code APL	Libellé	Code ONSS	Code présence	Type de travailleur	Date de début de validité	Date de fin de validité
881	Cotisation patronale spéciale pour un travailleur bénéficiant du chômage avec complément d'entreprise (RCC) - RCC ayant débuté entre le 01/04/2010 et le 31/03/2012 ou assimilé	273	2	15	01/04/2010	31/12/9999
882	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur bénéficiant du chômage avec complément d'entreprise (RCC) - durant une période de reconnaissance comme entreprise en difficulté	274	2	15	01/04/2010	01/01/9999
884	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur bénéficiant du chômage avec complément d'entreprise (RCC) - période de reconnaissance comme entreprise en restructuration - RCC ayant débuté entre le 01/04/2010 et le 31/03/2012 ou assimilé	275	2	15	01/04/2010	31/12/9999
886	Retenue personnelle pour un travailleur bénéficiant du chômage avec complément d'entreprise (RCC)	295	2	15	01/04/2010	01/01/9999
889	Cotisation de solidarité sur les amendes de circulation remboursées par l'employeur	889	2	9	01/01/2009	01/01/9999
891	Cotisation pension personnel nommé régime commun des pensions	/	2	10	01/01/1900	31/12/2011
892	Cotisation pension personnel nommé régime des nouveaux affiliés	/	2	10	01/01/1900	31/12/2011
893	Cotisation pension personnel nommé de la police locale intégrée	/	2	10	01/01/1900	31/12/2011
894	Cotisation pension - personnel nommé - détachés syndicaux	/	2	11	01/07/2009	31/12/2016
896	Cotisation du chômage de 1,69 % (AR 401) - détachés syndicaux	/	2	11	01/07/2009	31/12/2016
897	Cotisations de sécurité sociale - détachés syndicaux	/	2	11	01/07/2009	31/12/2016
898	Cotisations sur indemnité pour période d'incapacité temporaire en raison d'une maladie professionnelle reconnue	/	2	13	01/01/1900	01/01/9999
899	Exonération complète des cotisations	/	2	11	01/01/1900	01/01/9999

Commentaire code presence

1 = uniquement autorisé pour le code travailleur (zone 00037)

2 = uniquement autorisé pour le code travailleur cotisation (zone 00082)

3 = autorisé pour le code travailleur (zone 00037) et le code travailleur cotisation (zone 00082)

4 = uniquement autorisé pour le code travailleur pour une cotisation non liée à une personne physique (zone 00020)

5 = autorisé pour le code travailleur cotisation (zone 00082) et le code travailleur pour une cotisation non liée à une personne physique (zone 00020)

Commentaire Type de travailleur

1 Ouvrier
2 Employé
3 Statutaire
4 Artiste
5 Parent d'accueil reconnu
6 Autre cotisation ordinaire
7 Etudiant
8 Statutaire licencié
9 Cotisation supplémentaire
10 Cotisation de pension
11 Cotisation non due
12 Autres cotisations spéciales
13 Maladies professionnelles
14 Cotisation non liée à une personne physique
15 Prépensionné

DmfA Update Notification - Annexe numéro 29: Liste des indices des différentes catégories d'employeurs APL

Version: 2019/1

Date de publication:

28/02/2019

Contenu de l'annexe:

AN2016-1-FR29.pdf AN2016-1-FR29.doc AN2016-1-FR29.xlsx AN2016-1-FR29.txt AN2016-1-FR29.xml

Information intermédiaire:

Code	Libellé	Code présence	Date de début de validité	Date de fin de validité
951	Agents contractuels - régime de vacances secteur privé et régime accidents du travail secteur public	6	01/01/1900	01/01/9999
952	Agents contractuels - régime de vacances secteur public et régime accidents du travail secteur public	6	01/01/1900	01/01/9999
953	Agents définitifs - régime commun des pensions	6	01/01/1900	31/12/2011
954	Agents définitifs - régime de pension - nouveaux affiliés à l'Office	6	01/01/1900	31/12/2011
955	Agents définitifs - caisse propre de pension	6	01/01/1900	31/12/2011
956	Agents définitifs - régime de pension - institution de prévoyance	6	01/01/1900	31/12/2011
957	Agents définitifs - régime de pension - personnel de police	6	01/01/1900	31/12/2011
958	Catégories spéciales	6	01/01/1900	01/01/9999
959	Travailleurs qui ne sont plus en service	6	01/01/1900	01/01/9999
971	Nommés - fonds de pension solidarisé - ex-régime commun	6	01/01/2012	01/01/9999
972	Nommés - fonds de pension solidarisé - ex-régime des nouveaux affiliés + adhérents après le 31-12-2011 au taux supérieur	6	01/01/2012	01/01/9999
973	Nommés - fonds de pension solidarisé - police locale	6	01/01/2012	01/01/9999
974	Nommés - fonds de pension solidarisé - adhérents après le 31-12-2011 au taux inférieur	6	01/01/2012	01/01/9999
975	Nommés - régime de pension propre ou régime de pension institution de prévoyance	6	01/01/2012	01/01/9999
976	Nommés - fonds de pension solidarisé - ex- institution de prévoyance au taux spécifique	6	01/01/2012	**01/01/9999**
977	Nommés - pool des parastataux (loi du 28-4-1958)	6	01/01/2015	01/01/9999
978	Nommés - pension à charge du trésor public	6	01/01/2015	01/01/9999
981	Agents contractuels - régime de vacances secteur privé et régime accidents du travail secteur privé	6	01/07/2013	01/01/9999
982	Agents contractuels - régime de vacances secteur public et régime accidents du travail secteur privé	6	01/07/2013	01/01/9999

Commentaire code présence

Code présence 4 : Uniquement autorisé dans une cotisation non liée à une personne physique

Code présence 6 : Autorisé dans une ligne travailleur (bloc) et dans une cotisation non liée à une personne physique

DmfA Update Notification - Annexe numéro 30: Liste générale des codes anomalies

Version: 2019/1

Date de publication:

28/02/2019

L'annexe est modifiée:Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF

Contenu de l'annexe:

AN2019-1-FR30.pdf

AN2019-1-FR30.docx

AN2019-1-FR30.xlsx

AN2019-1-FR30.txt

AN2019-1-FR30.xml

Information intermédiaire:

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
001	Non présent	01/01/1900	31/12/9999
002	Non numérique	01/01/1900	31/12/9999
003	Invalide	01/01/1900	31/12/9999
004	Nombre de contrôle invalide	01/01/1900	31/12/9999
005	Interdit	01/01/1900	31/12/9999
006	Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	01/01/1900	31/12/9999
007	Total calculé différent du total déclaré	01/01/1900	31/12/9999
008	Pas dans le domaine de définition	01/01/1900	31/12/9999
009	Age à vérifier	01/01/1900	31/12/9999
010	Autre déduction demandée	01/01/1900	31/12/9999
011	Balance par catégorie d'employeur négative	01/01/1900	31/12/9999
012	Cumul à vérifier	01/01/1900	31/12/9999
013	Cumul trop élevé	01/01/1900	31/12/9999
014	Date de fin antérieure à la date de début	01/01/1900	31/12/9999
015	Date de l'accord supérieure à la date de début de l'occupation	01/01/1900	31/12/9999
016	Employeur non affilié à un secrétariat social agréé	01/01/1900	31/12/9999
017	Employeur non repris au répertoire	01/01/1900	31/12/9999
018	Erreur de calcul (forfaits)	01/01/1900	31/12/9999
019	Incompatibilité avec l'année de la date de début de période de référence	01/01/1900	31/12/9999
020	Incompatibilité avec la commission paritaire	01/01/1900	31/12/9999
021	Incompatibilité avec la période déclarée	01/01/1900	31/12/9999
022	Incompatibilité avec le répertoire	01/01/1900	31/12/9999
023	Incompatibilité avec le risque	01/01/1900	31/12/9999
024	Incompatibilité avec personne physique	01/01/1900	31/12/9999
025	Incompatibilité catégorie employeur	01/01/1900	31/12/9999
026	Incompatibilité code FFE	01/01/1900	31/12/9999
027	Incompatibilité code importance	01/01/1900	31/12/9999
028	Incompatibilité code NACE	01/01/1900	31/12/9999
029	Incompatibilité code rémunération	01/01/1900	31/12/9999
030	Incompatibilité code travailleur	01/01/1900	31/12/9999
031	Incompatibilité entre le nom et le NISS	01/01/1900	31/12/9999
032	Incompatibilité régime de travail	01/01/1900	31/12/9999
033	Incompatibilité SIS et NISS	01/01/1900	31/12/9999
034	Incompatibilité trimestre	01/01/1900	31/12/9999
035	Incompatibilité trimestre - catégorie employeur	01/01/1900	31/12/9999
036	Incompatible avec le matricule	01/01/1900	31/12/9999
037	L'année ne correspond pas à l'année de l'accident	01/01/1900	31/12/9999
038	La signature Isabel n'est pas correcte	01/01/1900	31/12/9999
039	L'utilisateur Isabel n'est pas autorisé à expédier en réel	01/01/1900	31/12/9999
040	Le moment (heures/minutes) de l'activité est antérieur au moment de l'accident, alors que l'activité et l'accident se sont produits en même temps	01/01/1900	31/12/9999
041	Numéro ONSS/PPL erroné	01/01/1900	31/12/9999
042	Moins de 50 travailleurs	01/01/1900	31/12/9999
043	Montant à vérifier	01/01/1900	31/12/9999
044	Montant calculé différent du montant déclaré	01/01/1900	31/12/9999
045	Montant trop élevé	01/01/1900	31/12/9999
046	Montant trop peu élevé	01/01/1900	31/12/9999
047	Nombre trop élevé	01/01/1900	31/12/9999
048	Non présent - travailleur intermittent	01/01/1900	31/12/9999

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
049	Non présent - travailleur saisonnier	01/01/1900	31/12/9999
050	Non prévu pour cet employeur	01/01/1900	31/12/9999
051	Non repris au répertoire pour le trimestre de déclaration	01/01/1900	31/12/9999
052	Réponse à la demande déjà renvoyée	01/01/1900	31/12/9999
053	Pas d'application	01/01/1900	31/12/9999
054	Pas droit	01/01/1900	31/12/9999
055	Pas PME	01/01/1900	31/12/9999
056	Premier numéro de suite différent de 1	01/01/1900	31/12/9999
057	Prestations à vérifier	01/01/1900	31/12/9999
058	Prestations insuffisantes	01/01/1900	31/12/9999
059	Progression du numéro de suite non linéaire	01/01/1900	31/12/9999
060	Travailleur trop âgé	01/01/1900	31/12/9999
061	Travailleur trop jeune	01/01/1900	31/12/9999
062	Zone pas d'application	01/01/1900	31/12/9999
063	Incompatibilité unité de temps	01/01/1900	31/12/9999
064	Déduction pas d'application pour ce niveau	01/01/1900	31/12/9999
065	Plusieurs blocs détails déduction présents	01/01/1900	31/12/9999
066	Pas de bloc détail déduction présent	01/01/1900	31/12/9999
067	Mesure de promotion de l'emploi ne peut pas être indiquée	01/01/1900	31/12/9999
068	Mesure de promotion de l'emploi erronée	01/01/1900	31/12/9999
069	Mesure de réorganisation du temps de travail erronée	01/01/1900	31/12/9999
070	NISS inconnu à la source authentique	01/01/1900	31/12/9999
071	Différence employeur / source authentique	01/01/1900	31/12/9999
072	Différence période de validité ONSS / source authentique	01/01/1900	31/12/9999
073	Différence type de déduction ONSS / source authentique	01/01/1900	31/12/9999
074	Trimestre non autorisé pour l'employeur	01/01/1900	31/12/9999
075	Non autorisé pour le type d'apprenti	01/01/1900	31/12/9999
076	Pourcentage des prestations (µ) ne satisfait pas aux exigences	01/01/1900	31/12/9999
077	Travailleur ne satisfait pas aux exigences d'âge	01/01/1900	31/12/9999
078	Trimestre de déclaration non repris dans la période de validité	01/01/1900	31/12/9999
079	Travailleur pas en service le dernier jour du trimestre	01/01/1900	31/12/9999
080	Régime de travail ne satisfait pas aux exigences	01/01/1900	31/12/9999
082	Bloc pas d'application	01/01/1900	31/12/9999
083	Réduction du temps de travail trop faible	01/01/1900	31/12/9999
084	Incompatibilité trimestre - catégorie - code travailleur cotisation	01/01/1900	31/12/9999
085	Incompatibilité catégorie employeur / code travailleur	01/01/1900	31/12/9999
088	Schéma Inconnu	01/01/1900	31/12/9999
089	Root inconnu	01/01/1900	31/12/9999
090	Erreur de cardinalité	01/01/1900	31/12/9999
091	Erreur de séquence	01/01/1900	31/12/9999
092	Elément inconnu	01/01/1900	31/12/9999
093	Longueur incorrecte	01/01/1900	31/12/9999
094	Incompatibilité type de travailleur	01/01/1900	31/12/9999
095	Nombre total de jours incompatible avec le trimestre de déclaration pour l'occupation	01/01/1900	31/12/9999
096	Nombre total de jours incompatible avec le régime de travail pour l'occupation	01/01/1900	31/12/9999
097	Incompatibilité période de référence	01/01/1900	31/12/9999
098	Incompatibilité date de début	01/01/1900	31/12/9999
099	Incompatibilité occupation	01/01/1900	31/12/9999

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
100	Nombre total d'heures pour l'indication du jour dépasse le domaine de définition	01/01/1900	31/12/9999
101	Expéditeur non autorisé pour ce matricule	01/01/1900	31/12/9999
102	Syntaxe XML incorrecte	01/01/1900	31/12/9999
103	Expéditeur non autorisé	01/01/1900	31/12/9999
104	Incompatibilité prestations et rémunérations	01/01/1900	31/12/9999
105	Occupation postérieure au trimestre en cours	01/01/1900	31/12/9999
107	La structure du nom d'un fichier GO n'est pas correcte	01/01/1900	31/12/9999
108	L'expéditeur spécifié dans le nom du fichier ou le RFH2 du message MQ-series ne correspond pas à l'expéditeur repris respectivement dans le nom du répertoire où le fichier a été déposé ou à l'user-id spécifié dans le MQMD dudit message.	01/01/1900	31/12/9999
109	La date spécifiée dans le nom du fichier ou le RFH2 comporte plus ou moins 8 positions.	01/01/1900	31/12/9999
110	La date spécifiée dans le nom du fichier ou le RFH2 n'est pas une date correcte au format AAAAMMJJ	01/01/1900	31/12/9999
111	La date spécifiée dans le nom du fichier ou le RFH2 est supérieure à la date du jour	01/01/1900	31/12/9999
112	Le numéro d'envoi spécifié dans le nom du fichier ou le RFH2 comporte plus ou moins de 5 positions	01/01/1900	31/12/9999
113	Le numéro d'envoi spécifié dans le nom du fichier ou le RFH2 n'est pas numérique	01/01/1900	31/12/9999
114	Le nombre de morceaux spécifié dans le nom du fichier comporte plus ou moins de 1 position	01/01/1900	31/12/9999
115	Le nombre de morceaux spécifié dans le nom du fichier n'est pas numérique	01/01/1900	31/12/9999
116	Le nombre de morceaux spécifié dans le nom du fichier est égal à zéro	01/01/1900	31/12/9999
117	L'environnement spécifié dans le nom du fichier ou le RFH2 est différent de T, R, et S	01/01/1900	31/12/9999
118	Un fichier ou un message avec un environnement R a été déposé respectivement dans un répertoire différent de IN ou dans une file d'attente non réservée à la production;	01/01/1900	31/12/9999
119	Un fichier ou un message avec un environnement T a été déposé respectivement dans un répertoire différent de INTEST ou dans une file d'attente non réservée aux tests.	01/01/1900	31/12/9999
120	Le nombre de fichiers FI présents dans le répertoire ne correspond pas au nombre de fichiers requis	01/01/1900	31/12/9999
121	Aucun fichier signature ne doit être fourni pour le protocole de communication utilisé	01/01/1900	31/12/9999
122	Le nombre de fichiers FS présents dans le répertoire ne correspond pas au nombre de fichiers requis	01/01/1900	31/12/9999
123	Numérotation erronée pour les fichiers FI	01/01/1900	31/12/9999
124	Numérotation erronée pour les fichiers FS	01/01/1900	31/12/9999
125	Signature invalide	01/01/1900	31/12/9999
126	La date spécifiée dans le nom de fichier ou dans le RFH2 est trop vieille par rapport à la date du jour.	01/01/1900	31/12/9999
127	Le numéro d'envoi spécifié dans le nom du fichier ou le RFH2 est égal à zéro	01/01/1900	31/12/9999
128	Le nombre de morceaux spécifié dans le nom de fichier est supérieur au nombre maximum autorisé	01/01/1900	31/12/9999
129	Préfixe du nom de fichier ou valeur du tag Identification dans le RFH2 incorrect	01/01/1900	31/12/9999
130	Fichier GO non reçu pour un ensemble de fichiers	01/01/1900	31/12/9999
131	La structure du nom d'un fichier FI ou du RFH2 n'est pas correcte	01/01/1900	31/12/9999
132	La structure du nom d'un fichier FS n'est pas correcte	01/01/1900	31/12/9999

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
133	Un fichier portant le même nom a déjà été envoyé précédemment. Un message avec le même RFH2 a déjà été envoyé précédemment.	01/01/1900	31/12/9999
134	Pas de données	01/01/1900	31/12/9999
135	Incohérence entre le type de formulaire mentionné et le schéma	01/01/1900	31/12/9999
136	Aucun schéma n'a été mentionné	01/01/1900	31/12/9999
137	Le standard du schéma mentionné n'est pas supporté ou est inconnu	01/01/1900	31/12/9999
138	L'encoding mentionné n'est pas supporté	01/01/1900	31/12/9999
139	Le document ne possède pas de NameSpace par défaut ou ce dernier n'est pas conforme	01/01/1900	31/12/9999
140	Le mailbox_id dans le fichier entrant ne correspond pas à son mailbox_id dans la DB des expéditeurs	01/01/1900	31/12/9999
141	Le hashing de la signature Isabel n'est pas correct	01/01/1900	31/12/9999
142	Pas de fichier déclaration attaché	01/01/1900	31/12/9999
143	Isabel signale que l'envoi a été dupliqué	01/01/1900	31/12/9999
144	L'environnement de travail n'a pu être détecté dans le nom du message	01/01/1900	31/12/9999
145	Occupation postérieure au trimestre sur lequel portent les données	01/01/1900	31/12/9999
146	Non admis	01/01/1900	31/12/9999
147	Double règlement de travail	01/01/1900	31/12/9999
148	Le jour n'est pas indiqué	01/01/1900	31/12/9999
149	Le bénéficiaire n'est pas indiqué	01/01/1900	31/12/9999
150	Incompatibilité mois du premier jour de vacances jeunes ou seniors	01/01/1900	31/12/9999
151	Pas identifiable	01/01/1900	31/12/9999
152	Pas de relation de travail trouvée pour la période ou la date donnée	01/01/1900	31/12/9999
153	Incompatibilité entre le certificat et son propriétaire	01/01/1900	31/12/9999
154	Incompatibilité entre le numéro d'expéditeur et l'objet du fichier	01/01/1900	31/12/9999
155	Incompatibilité entre le numéro d'expéditeur et le numéro ONSS/PPL	01/01/1900	31/12/9999
156	Problème technique réception ISABEL	01/01/1900	31/12/9999
157	Aucune déclaration n'a été trouvée dans le fichier	01/01/1900	31/12/9999
158	Le type de formulaire mentionné dans le nom du fichier ne correspond pas au type de formulaire présent dans le fichier	01/01/1900	31/12/9999
159	Attribution d'un numéro d'occupation impossible. Données incohérentes	01/01/1900	31/12/9999
160	Incompatibilité code postal - commune	01/01/1900	31/12/9999
161	Cumul déductions ligne travailleur non admis	01/01/1900	31/12/9999
162	Cumul déductions occupation non admis	01/01/1900	31/12/9999
163	Formulaire non traitable	01/01/1900	31/12/9999
164	Demande tardive auprès de la source authentique	01/01/1900	31/12/9999
165	Déclaration mixte - catégorie employeur 021	01/01/1900	31/12/9999
166	Le numéro de ticket mentionné n'est pas connu ou est invalide	01/01/1900	31/12/9999
167	Une notification a déjà été enregistrée pour la déclaration ayant ce numéro de ticket	01/01/1900	31/12/9999
168	Mode d'accès non autorisé	01/01/1900	31/12/9999
169	Indemnité de rupture **ou de sortie** présente avec d'autres rémunérations	01/01/1900	31/12/9999
170	Incompatibilité entre les codes nature du jour	01/01/1900	31/12/9999
171	Envoi isabel non signé ou non comprimé	01/01/1900	31/12/1900
172	Le nombre de déclarations présentes dans le fichier est supérieur au nombre toléré pour un fichier de cette taille	01/01/1900	31/12/9999
173	Action autorisée uniquement pour l'ONSS	01/01/1900	31/12/9999
174	Action non autorisée	01/01/1900	31/12/9999
175	Codes actions incohérents	01/01/1900	31/12/9999

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
176	Discordance avec la DB DmfA	01/01/1900	31/12/9999
177	EmployerDeclarationPID - Discordance avec la DB DmfA	01/01/1900	31/12/9999
178	DeclNaturalPersonPID - Discordance avec la DB DmfA	01/01/1900	31/12/9999
179	NISS Inconnu	01/01/1900	31/12/9999
180	La modification ou annulation ne porte pas sur la dernière situation	01/01/1900	31/12/9999
181	Modification ou annulation non autorisée	01/01/1900	31/12/9999
182	Non trouvé en DB DmfA	01/01/1900	31/12/9999
183	Une notification valide a déjà été enregistrée pour cette déclaration	01/01/1900	31/12/9999
184	La taille du fichier est supérieure à la limite imposée	01/01/1900	31/12/9999
185	Revenu moyen trop peu élevé	01/01/1900	31/12/9999
187	Réservation impossible	01/01/1900	31/12/9999
188	Le formulaire fait référence à plus d'un formulaire précédemment enregistré	01/01/1900	31/12/9999
189	Aucun numéro d'expéditeur associé au mandataire auquel l'employeur est affilié n'a été trouvé	01/01/1900	31/12/9999
190	Aucun numéro d'expéditeur associé à ce numéro ONSS/PPL n'a été trouvé	01/01/1900	31/12/9999
191	Identification du formulaire référencé par ce numéro de ticket n'est pas du type attendu	01/01/1900	31/12/9999
192	Nombre total de jours trop élevé	01/01/1900	31/12/9999
193	Aucun canal de sortie n'est associé au mandataire auquel l'employeur est affilié	01/01/1900	31/12/9999
194	Aucun canal de sortie n'est associé à l'employeur mentionné dans la déclaration	01/01/1900	31/12/9999
195	L'entité associée au numéro ONSS/PPL mentionné n'est pas un expéditeur	01/01/1900	31/12/9999
196	Incompatible avec les prestations	01/01/1900	31/12/9999
197	Une réponse valide a déjà été reçue ou une réponse non permise a été reçue pour le formulaire auquel fait référence ce document	01/01/1900	31/12/9999
198	Code déduction premier engagement non présent	01/01/1900	31/12/9999
201	Nombre maximum de trimestres dépassé	01/01/1900	31/12/9999
202	Code déduction non applicable pour la mesure transitoire	01/01/1900	31/12/9999
203	Incompatible avec les rémunérations	01/01/1900	31/12/9999
204	La qualification ne répond pas aux critères	01/01/1900	31/12/9999
205	Le fichier contient au moins un bloc de donnée qui n'est pas un formulaire (bloc Form)	01/01/1900	31/12/9999
206	Pas prévu pour ce travailleur	01/01/1900	31/12/9999
207	Incompatible avec le numéro ONSS/PPL et/ou le NISS	01/01/1900	31/12/9999
208	Combinaison « Numéro ONSS/PPL - NISS - Période » non trouvée dans DIMONA	01/01/1900	31/12/9999
209	NISS non intégré pendant la période de référence	01/01/1900	31/12/9999
210	Incompatibilité avec l'identification du risque	01/01/1900	31/12/9999
211	Incompatible avec le type employeur	01/01/1900	31/12/9999
212	Incompatibilité avec le statut du travailleur	01/01/1900	31/12/9999
213	Combinaison codes rémunération invalide	01/01/1900	31/12/9999
214	Incompatible avec d'autres trimestres	01/01/1900	31/12/9999
215	Le tag FileReferenceNbr doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit avoir 13 caractères	01/01/1900	31/12/9999
216	Le tag WebChannel doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit être égale à 0 ou 1	01/01/1900	31/12/9999
217	Le tag DirectoryEnvironment doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit être 0, 1, ou 3 (0, 1, ou 3 si WebChannel = 0; 1 ou 3 si WebChannel = 1)	01/01/1900	31/12/9999
218	Le tag UserId doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit avoir 6 positions numériques si WebChannel = 0 ou de 1 à 30 positions si WebChannel = 1	01/01/1900	31/12/9999

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
219	Le tag FormReferenceNbr doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit avoir 13 caractères	01/01/1900	31/12/9999
220	Le tag ContentsStatus doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit être 0 ou 3	01/01/1900	31/12/9999
221	Le tag SectorPointId doit être spécifié dans le RFH2	01/01/1900	31/12/9999
222	Le tag DataFormat doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit être 0 ou 2	01/01/1900	31/12/9999
223	Le tag MessageCreationDate doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit être au format AAAA-MM-JJ	01/01/1900	31/12/9999
224	Le tag MessageCreationHour doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit être au format HH:mm:ss.SSS	01/01/1900	31/12/9999
225	Le tag ErrorId doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit avoir maximum 9 caractères	01/01/1900	31/12/9999
226	Le tag Compressed doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit être 0 ou 1	01/01/1900	31/12/9999
227	Le tag LengthNonCompressed doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit être numérique	01/01/1900	31/12/9999
228	Le tag LengthCompressed doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit être numérique	01/01/1900	31/12/9999
229	Algorithme de compression invalide	01/01/1900	31/12/9999
230	Mandataire pas connu pour l'employeur	01/01/1900	31/12/9999
231	Incompatibilité avec l'expéditeur	01/01/1900	31/12/9999
232	Aucun employeur n'est associé à cette personne physique	01/01/1900	31/12/9999
233	Incompatible avec la demande	01/01/1900	31/12/9999
234	Formulaire référencé non trouvé	01/01/1900	31/12/9999
235	Non repris au répertoire	01/01/1900	31/12/9999
236	Le destinataire du formulaire ne dispose d'aucun canal électronique	01/01/1900	31/12/9999
237	Incohérence entre la référence du formulaire mentionnée dans celui-ci et dans son entête	01/01/1900	31/12/9999
238	Ne correspond pas à un formulaire accepté par ce secteur	01/01/1900	31/12/9999
239	Incompatibilité code pension complémentaire sectorielle	01/01/1900	31/12/9999
240	Nous ne sommes pas concernés par la demande	01/01/1900	31/12/9999
241	La demande ou déclaration référencée a déjà été annulée	01/01/1900	31/12/9999
242	Date de fin d'occupation manquante pour au moins une occupation	01/01/1900	31/12/9999
243	Nombre total de jours insuffisant selon le régime de travail au sein de l'occupation	01/01/1900	31/12/9999
244	Fraction d'occupation erronée	01/01/1900	31/12/9999
245	A vérifier	01/01/1900	31/12/9999
246	Le message contient plus d'un formulaire	01/01/1900	31/12/9999
247	L'occupation terminée n'est pas retrouvée	01/01/1900	31/12/9999
248	Le destinataire du routage n'est pas connu	01/01/1900	31/12/9999
249	Le canal est différent de celui repris dans le répertoire des accès	01/01/1900	31/12/9999
250	Déclaration incomplète : trop peu de travailleurs déclarés	01/01/1900	31/12/9999
251	Déjà répondu par une déclaration effectuée d'initiative	01/01/1900	31/12/9999
252	Modification du numéro NISS	01/01/1900	31/12/9999
253	Les données permettant de router le message sont absentes ou invalides	01/01/1900	31/12/9999
254	Le numéro de séquence attendu n'a pas été renseigné ou est invalide	01/01/1900	31/12/9999
255	Le formulaire communiqué n'est pas valide par rapport au modèle de données	01/01/1900	31/12/9999
256	Le numéro de ticket attendu n'a pas été mentionné	01/01/1900	31/12/9999
257	Un fichier ou un message avec un environnement S a été déposé respectivement dans un répertoire différent de INTEST-S ou dans une file d'attente non réservée aux tests	01/01/1900	31/12/9999

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
258	Incompatibilité entre la valeur du tag Identification et la valeur du tag Environment fournis dans le RFH2 d'un message	01/01/1900	31/12/9999
259	Indemnité à déclarer dans le trimestre où le salaire de base a été déclaré	01/01/1900	31/12/9999
260	Nombre d'heures trop élevé	01/01/1900	31/12/9999
261	Le salaire trimestriel de référence ne satisfait pas aux conditions.	01/01/1900	31/12/9999
262	Plus de travailleurs déclarés en DmfA qu'en DIMONA	01/01/1900	31/12/9999
263	Moins de travailleurs déclarés en DmfA qu'en DIMONA	01/01/1900	31/12/9999
264	Date impossible	01/01/1900	31/12/9999
265	Type de contrat de travail non autorisé	01/01/1900	31/12/9999
267	Le format de publication n'a pas été spécifié ou est erroné	01/01/1900	31/12/9999
268	Incompatibilité avec le fichier du personnel	01/01/1900	31/12/9999
269	Incompatibilité avec Dimona	01/01/1900	31/12/9999
270	Délai d'introduction non respecté	01/01/1900	31/12/9999
271	Période maximale dépassée	01/01/1900	31/12/9999
272	Déjà traité ou déclaré	01/01/1900	31/12/9999
273	Cotisation exigée selon les conditions en vigueur	01/01/1900	31/12/9999
274	Attribut invalide	01/01/1900	31/12/9999
275	Le nombre de formulaires autorisés a été dépassé	01/01/1900	31/12/9999
276	Incompatibilité avec le fichier ONEM	01/01/1900	31/12/9999
277	Demande annulée par le point de transfert de la sécurité sociale	01/01/1900	31/12/9999
278	Date de début de l'occupation antérieure à la date d'inscription de l'employeur	01/01/1900	31/12/9999
280	Fichier ZIP Invalide	01/01/1900	31/12/9999
281	Fichier Zip incorrect (ne contient pas de fichier ou plus d'un fichier)	01/01/1900	31/12/9999
282	Trop de tags mailbox présents dans le fichier	01/01/1900	31/12/9999
283	Présence d'un record ne correspondant pas au fileType mentionné dans l'élément Mailbox	01/01/1900	31/12/9999
284	Absence de déclaration ou incohérence avec l'attribut record	01/01/1900	31/12/9999
285	L'attribut serviceName du tag Mailbox n'est pas présent	01/01/1900	31/12/9999
286	L'attribut serviceName du tag Mailbox est inconnu	01/01/1900	31/12/9999
287	L'attribut fileType du tag Mailbox n'est pas présent	01/01/1900	31/12/9999
288	La valeur de l'attribut fileType n'est pas compatible avec le serviceName	01/01/1900	31/12/9999
289	L'attribut Records du tag Mailbox n'est pas présent	01/01/1900	31/12/9999
290	La valeur de l'attribut Records du tag Mailbox est non numérique	01/01/1900	31/12/9999
291	L'attribut environment du tag Mailbox n'est pas présent	01/01/1900	31/12/9999
292	La valeur de l'attribut environment du tag Mailbox n'est pas cohérente avec l'environnement stipulé dans le nom du fichier	01/01/1900	31/12/9999
293	La valeur de l'attribut sectorDestination du tag Mailbox n'existe pas pour le serviceName mentionné	01/01/1900	31/12/9999
294	Le tag CBSS/Référence n'est pas présent dans le tag MessageContext	01/01/1900	31/12/9999
295	Le tag CBSS/TreatmentTime n'est pas présent dans le tag MessageContext	01/01/1900	31/12/9999
296	Le tag CBSS/TreatmentTime ne correspond pas au format attendu ("yyyy-MM-dd'T'HH:mm:ss.SSS")	01/01/1900	31/12/9999
297	L'attribut id du tag Service n'est pas présent	01/01/1900	31/12/9999
298	L'attribut id du tag Service ne correspond pas à l'attribut serviceName du tag Mailbox	01/01/1900	31/12/9999
299	Pas de tag Data dans le record	01/01/1900	31/12/9999
300	L'attribut version du tag Service n'est pas présent	01/01/1900	31/12/9999
301	L'attribut version du tag Service contient une identification de version inconnue	01/01/1900	31/12/9999

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
302	Plusieurs versions différentes sont référencées dans les différents records du fichier	01/01/1900	31/12/9999
303	Le 'sector-institution' destination du tag MessageContext ne correspond pas au 'sector-institution' destination du tag mailbox	01/01/1900	31/12/9999
304	Pas d'attributs institution Destination dans le tag 'Mailbox'	01/01/1900	31/12/9999
305	Le 'sector-institution' destination du tag Mailbox est inconnu	01/01/1900	31/12/9999
306	Le 'sector-institution' destination du tag Mailbox est incorrect (non numérique).	01/01/1900	31/12/9999
307	Le tag Destination n'est pas présent dans le record	01/01/1900	31/12/9999
308	Plus d'un tag Destination présent dans le record	01/01/1900	31/12/9999
309	Pas d'attribut institution présent dans le tag Destination	01/01/1900	31/12/9999
310	Pas d'attribut sector présent dans le tag Destination	01/01/1900	31/12/9999
311	Les valeurs des attributs institution et sector du tag Destination sont incorrectes	01/01/1900	31/12/9999
312	Le fichier n'est pas valide sur base des modèles de données associés (schéma xml)	01/01/1900	31/12/9999
313	Attention ! Trimestre en danger de prescription ou prescrit.	01/01/1990	31/12/9999
314	Commission paritaire 999 non admis	01/01/1900	31/12/9999
316	Type cotisation - combinaison non autorisée	01/01/1900	31/12/9999
317	Le nombre total de records spécifié dans un header Mailbox A1 n'est pas numérique	01/01/1900	31/12/9999
318	Le nombre total de bytes spécifié dans un header Mailbox A1 n'est pas numérique	01/01/1900	31/12/9999
319	Le nombre total de bytes spécifié dans un header Mailbox A1 est incorrect	01/01/1900	31/12/9999
320	Type de préfixe incorrect pour un acr	01/01/1900	31/12/9999
321	Type de traitement incorrect pour un acr	01/01/1900	31/12/9999
322	Code Réussite flux inconnu pour un acr	01/01/1900	31/12/9999
323	Déclaration prescrite : mélange de crédits et de débits non admis	01/01/1900	31/12/9999
324	Déclaration prescrite : trop d'éléments	01/01/1900	31/12/9999
325	Déclaration prescrite	01/01/1900	31/12/9999
326	Info : solde calculé	01/01/1900	31/12/9999
330	Date de début et/ou fin de la ligne d'occupation en dehors de la période de validité	01/01/1900	31/12/9999
333	Période Dimona en double	01/01/1900	31/12/9999
334	En chevauchement	01/01/1900	31/12/9999
336	Interdit de faire des déclarations Dimona-full et Dimona-light pour la même journée	01/01/1900	31/12/9999
337	Interdit d'avoir plusieurs périodes Dimona-light pour la même journée	01/01/1900	31/12/9999
338	Incompatibilité avec le type de déclaration journalière (full/light) de l'employeur	01/01/1900	31/12/9999
339	Type de prestation ou date et heure de fin manquant	01/01/1900	31/12/9999
340	Interdit de mentionner à la fois le type de prestation et la date et heure de fin	01/01/1900	31/12/9999
341	Période trop longue (>24h)	01/01/1900	31/12/9999
342	Déclaration uniquement via un canal sécurisé pour cet employeur	01/01/1900	31/12/9999
343	Employeur non- ou plus actif au répertoire des employeurs	01/01/1900	31/12/9999
344	Interdit de postposer	01/01/1900	31/12/9999
345	Heure de fin antérieure à l'heure de début	01/01/1900	31/12/9999
346	L'employeur n'a pas encore opté pour la Dimona New	01/01/1900	31/12/9999
347	Incompatible avec le numéro d'identification de la période Dimona	01/01/1900	31/12/9999
348	Incompatible avec le NISS	01/01/1900	31/12/9999
349	Incompatibilité entre commission paritaire et type de travailleur	01/01/1900	31/12/9999
350	Type de travailleur autre qu'IVT, TRI et DWD interdit pour cet employeur	01/01/1900	31/12/9999
351	Numéro d'entreprise ou dénomination manquant	01/01/1900	31/12/9999
352	Interdit de mentionner à la fois le numéro d'entreprise et la dénomination	01/01/1900	31/12/9999

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
353	Même numéro de carte C3.2A que le mois précédent	01/01/1900	31/12/9999
354	Numéro d'identification de période Dimona inconnu	01/01/1900	31/12/9999
355	Période Dimona ou enregistrement journalier déjà annulé(e)	01/01/1900	31/12/9999
356	Période Dimona déjà clôturée	01/01/1900	31/12/9999
357	Période Dimona avec anomalie bloquante	01/01/1900	31/12/9999
359	Interdit de faire une déclaration de modification pour clôturer une période Dimona	01/01/1900	31/12/9999
360	Date de début et/ou de fin obligatoire	01/01/1900	31/12/9999
361	Date/heure de début et/ou date/heure de fin obligatoire	01/01/1900	31/12/9999
362	Interdit de faire des déclarations Dimona sur une période verrouillée	01/01/1900	31/12/9999
363	NISS ou données d'identification obligatoires	01/01/1900	31/12/9999
364	Numéro ONSS ou numéro d'entreprise obligatoire	01/01/1900	31/12/9999
366	Intervenant inexistant sur la déclaration	01/01/1900	31/12/9999
367	Le numéro d'envoi spécifié dans le nom du fichier ou le RFH2 contient un caractère différent de 0 à 9 et de A à Z	01/01/1900	31/12/9999
368	Interdit de supprimer la date de fin pour cette période	01/01/1900	31/12/9999
369	Dépassement du contingent	01/01/1900	31/12/9999
370	Date de début ou de fin postérieure au 31/12/2011 non admise pour un étudiant	01/01/1900	31/12/9999
371	Incompatibilité avec le Service Social Collectif	01/01/1900	31/12/9999
372	Incompatible avec la date de premier octroi de l'indemnité	01/01/1900	31/12/9999
373	Incompatible avec la notion mi-temps	01/01/1900	31/12/9999
374	Incompatible avec la notion d'entreprise en difficulté ou en restructuration	01/01/1900	31/12/9999
375	Incompatible avec la date de notification du préavis	01/01/1900	31/12/9999
376	Incompatible avec la notion de remplacement conforme	01/01/1900	31/12/9999
377	Nombre de mois trop élevé	01/01/1900	31/12/9999
378	Nombre de mois incorrect pour la part patronale	01/01/1900	31/12/9999
379	Valeur non autorisée pour cet employeur	01/01/1900	31/12/9999
380	Valeur non autorisée pour cette période	01/01/1900	31/12/9999
381	Incompatible avec la catégorie de personnel	01/01/1900	31/12/9999
382	Le montant ne correspond pas au minimum proratisé	01/01/1900	31/12/9999
383	L'employeur renseigné doit être différent du déclarant	01/01/1900	31/12/9999
384	Incompatibilité employeur - 2eme pilier de pension	01/01/1900	31/12/9999
388	Date de début supérieure à la date de début du bloc parent	01/01/1900	31/12/9999
389	Hiatus entre deux occupations (ou éléments de carrière) avec motif de fin de la relation statutaire	01/01/1900	31/12/9999
390	Hiatus entre occupations (ou éléments de carrière)	01/01/1900	31/12/9999
391	Hiatus entre traitements	01/01/1900	31/12/9999
392	Incompatible avec la date de fin du bloc parent	01/01/1900	31/12/9999
393	Lignes de données de l'occupation relatives au secteur public non strictement successives	01/01/1900	31/12/9999
394	Attestation plus récente déjà reçue pour ce travailleur et cet employeur déclarant	01/01/1900	31/12/9999
395	Incompatibilité entre le travailleur et l'employeur déclarant	01/01/1900	31/12/9999
396	Identifiant employeur obligatoire	01/01/1900	31/12/9999
397	Pas d'élément de carrière déclaré pour le 31/12/2010	01/01/1900	31/12/9999
398	Motif de fin de relation statutaire ou élément de carrière chez l'employeur déclarant manquant	01/01/1900	31/12/9999
399	Date de début inférieure à la date de début du bloc parent	01/01/1900	31/12/9999
400	Date de fin supérieure à la date de fin du bloc parent	01/01/1900	31/12/9999
401	Incompatible avec les éléments de carrière déclarés	01/01/1900	31/12/9999

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
402	Incompatible avec la nature de la relation de travail	01/01/1900	31/12/9999
403	Incompatible avec le type de contrat	01/01/1900	31/12/9999
404	Incompatible avec la mesure de réorganisation du travail	01/01/1900	31/12/9999
405	Nombre de mois incorrect pour la part personnelle	01/01/1900	31/12/9999
406	Absence de bloc Capelo dans la DmfA(PPL) pour ce travailleur et cet employeur déclarant	01/01/1900	31/12/9999
407	Déclaration pour un autre employeur occupant le travailleur au 31/12/2010 interdite	01/01/1900	31/12/9999
408	Hiatus entre le dernier élément de carrière et l'occupation déclarée en DmfA(PPL)	01/01/1900	31/12/9999
409	Incompatibilité entre le code travailleur DmfA(PPL) et la nature de la relation de travail	01/01/1900	31/12/9999
410	Différence avec les données déclarées en DmfA(PPL)	01/01/1900	31/12/9999
411	Impossibilité d'avoir 2 carrières principales ou secondaires chez le même employeur	01/01/1900	31/12/9999
412	Bloc Traitement barémique non présent pour l'employeur déclarant	01/01/1900	31/12/9999
413	Incompatible avec le code de l'absence	01/01/1900	31/12/9999
414	Incompatible avec la date de début du bloc parent	01/01/1900	31/12/9999
415	Incompatible avec le montant du traitement barémique précédent	01/01/1900	31/12/9999
416	Date de fin de l'élément de carrière supérieure au 31/12/2010	01/01/1900	31/12/9999
418	Incompatible avec les données de l'occupation relatives au secteur public	01/01/1900	31/12/9999
419	Plus de cotisation due	01/01/1900	31/12/9999
420	Le nombre de jours déclaré dépasse le nombre de jours que compte la période	01/01/1900	31/12/9999
421	Les dates de début et de fin de période doivent appartenir au même trimestre	01/01/1900	31/12/9999
422	Incohérence entre le nombre d'heures par semaine et le nombre moyen d'heures par semaine du travailleur	01/01/1900	31/12/9999
423	Attestation précédente déjà modifiée via l'application web	01/01/1900	31/12/9999
424	Bloc Élément de carrière non présent pour cet employeur	01/01/1900	31/12/9999
425	Date de prise de rang postérieure à la date de fin du traitement barémique	01/01/1900	31/12/9999
426	Cotisation pension extra-légale (plan de pension sectoriel ou d'entreprise) non présente	01/01/1900	31/12/9999
427	Pas d'autorisation	01/01/1900	31/12/9999
428	L'employeur reste silencieux	01/01/1900	31/12/9999
429	Nombre de jours déclaré en DMFA différent du nombre de jours déclaré en DIMONA	01/01/1900	31/12/9999
430	Le(s) fichier(s) posant problème lors de l'envoi initial a/ont été supprimé(s).	01/01/1900	31/12/9999
433	Bloc Traitement barémique uniquement attendu pour l'employeur déclarant	01/01/1900	31/12/9999
434	Différence de type de contrat de travail par rapport à l'élément de carrière précédent	01/01/1900	31/12/9999
435	Carrière continue chez le même employeur	01/01/1900	31/12/9999
436	Envoi par batch non autorisé pour ce type d'attestation historique	01/01/1900	31/12/9999
437	Date de début antérieure à la date d'admissibilité de l'attestation	01/01/1900	31/12/9999
438	Un autre employeur a transmis au moins une DmfA(PPL) après le 01/01/2011	01/01/1900	31/12/9999
439	Relation de travail de type statutaire non autorisée au 01/01/2011	01/01/1900	31/12/9999
440	Pourcentage total incorrect	01/01/1900	31/12/9999
441	Nbre d'h/semaine supérieur au nbre d'h/semaine - traitement barémique complet	01/01/1900	31/12/9999
442	Nbre d'h/semaine - trait. barémique supérieur au nbre d'h/semaine de la pers. de réf.	01/01/1900	31/12/9999
443	Nbre d'h/semaine - trait. barémique inférieur au nbre d'h/semaine de la pers. de réf.	01/01/1900	31/12/9999

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
444	Aucune modification n'a été détectée	01/01/1900	31/12/9999
445	Pas d'élément de carrière auprès de l'employeur déclarant	01/01/1900	31/12/9999
448	Incompatible avec le numéro de fonction	01/01/1900	31/12/9999
449	Rémunérations trop élevées	01/01/1900	31/12/9999
450	Type de déclaration temporairement interdit pour la période sélectionnée	01/01/1900	31/12/9999
451	Incompatibilité employeur	01/01/1900	31/12/9999
452	Impossible de déterminer une indication de temps pour le risque social	01/01/1900	31/12/9999
453	Ne correspond pas à un formulaire refusé par ce secteur	01/01/1900	31/12/9999
455	Impossible d'identifier le destinataire	01/01/1900	31/12/9999
456	Pas de Dimona comme travailleur occasionnel pour cette occupation	01/01/1900	31/12/9999
459	Interdit d'avoir des périodes occasionnelles sur plus de deux jours consécutifs	01/01/1900	31/12/9999
460	Déclaration tardive	01/01/1900	31/12/9999
461	L'employeur n'a pas opté pour le système Dimona pour ses enregistrements journaliers	01/01/1900	31/12/9999
462	Incompatibilité entre l'enregistrement journalier et la période Dimona	01/01/1900	31/12/9999
468	Données BCE à vérifier	01/01/1900	31/12/9999
469	Incompatible avec le salaire annuel de référence	01/01/1900	31/12/9999
471	Code déduction non présent ou incompatible	01/01/1900	31/12/9999
472	Ne répond pas aux conditions de caisse	01/01/1900	31/12/9999
473	Incompatible avec la notion dispense de régime de pension complémentaire	01/01/1900	31/12/9999
474	Réduction pas applicable sur base du numéro d'identification de l'unité locale	01/01/1900	31/12/9999
475	Réduction pas applicable pour la région	01/01/1900	31/12/9999
476	Cotisation spéciale sur les indemnités de rupture non présente	01/01/1900	31/12/9999
477	La géolocalisation de l'adresse renseignée dans la déclaration est imprécise	01/01/1900	31/12/9999
478	L'indemnité de rupture commence avant la fin des occupations rémunérées	01/01/1900	31/12/9999
480	Cotisation pension du secteur public non présente	01/01/1900	31/12/9999
481	Incompatible avec le code pension secteur public	01/01/1900	31/12/9999
482	Incompatible avec la déclaration originale ou la dernière situation de cette déclaration	01/01/1900	31/12/9999
483	Applicable si les conditions sont remplies	01/01/1900	31/12/9999
484	Occupation Flexijob couverte totalement ou en partie par une indemnité de rupture	01/01/1900	31/12/9999
485	Occupation Flexijob non couverte ou pas totalement couverte par Dimona	01/01/1900	31/12/9999
486	Flexijob pas de cumul avec un contrat de 80% ou plus	01/01/1900	31/12/9999
487	Incompatible avec les données du SPF Emploi	01/01/1900	31/12/9999
488	Incompatible avec la période de reconnaissance	01/01/1900	31/12/9999
489	Incompatible avec la date de décision ministérielle	01/01/1900	31/12/9999
490	Incompatible avec la date de l'annonce du licenciement collectif	01/01/1900	31/12/9999
491	Incompatible avec le code interruption de l'occupation	01/01/1900	31/12/9999
492	Incompatible avec la période de validité de la CCT	01/01/1900	31/12/9999
493	La période demandée est trop courte	01/01/1900	31/12/9999
494	La période demandée est trop longue	01/01/1900	31/12/9999
495	Incompatible avec le secteur	01/01/1900	31/12/9999
496	Incompatible avec le type d'interruption	01/01/1900	31/12/9999
497	Incompatible avec le régime horaire du travailleur	01/01/1900	31/12/9999
498	Questionnaire incomplet	01/01/1900	31/12/9999
499	Le travailleur ne satisfait pas aux conditions d'accès à ce type d'interruption	01/01/1900	31/12/9999
500	Incompatible avec le nombre de travailleurs	01/01/1900	31/12/9999
501	Incompatible avec le code nature du jour	01/01/1900	31/12/9999

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
502	Différence heures en DmfA - heures planifiées en Dimona avec cotisations réduites	01/01/1900	31/12/9999
503	Plus de 6 jours de chômage temporaire consécutifs	01/01/1900	31/12/9999
504	Aucune heure planifiée en Dimona pouvant bénéficier de cotisations sociales réduites	01/01/1900	31/12/9999
505	Formulaire impossible à traiter en séquence	01/01/1900	31/12/9999
506	Demande spécifique - Prière de transmettre un formulaire papier	01/01/1900	31/12/9999
507	Demande obsolète	01/01/1900	31/12/9999
508	Plus d'un formulaire enrichi envoyé pour le formulaire original	01/01/1900	31/12/9999
509	Taille totale des fichiers FI et FS supérieure à la limite imposée après compression	01/01/1900	31/12/9999
510	Conditions d'accès aux Flexi-Jobs non-respectées	01/01/1900	31/12/9999
511	Incompatible avec la situation de la formation	01/01/1900	31/12/9999
512	Incompatible avec le numéro d'identification du navire	01/01/1900	31/12/9999
513	Inconnu à la source authentique	01/01/1900	31/12/9999
514	Jeune travailleur sans expérience	01/01/1900	31/12/9999
515	Problème technique : Impossible de contrôler le statut "Jeune sans expérience"	01/01/1900	31/12/9999
516	Conditions d'accès aux Starter-Jobs non-respectées	01/01/1900	31/12/9999

DmfA Update Notification - Annexe numéro 31: Liste des codes NACE

Version: 2019/1

Date de publication:

28/02/2019

Contenu de l'annexe:

AN2015-2-FR31.pdf AN2015-2-FR31.docx AN2015-2-FR31.xlsx AN2015-2-FR31.txt AN2015-2-FR31.xml

Information intermédiaire:

Nomenclature valide jusqu'en 2007/4					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
01110	Culture de céréales et cultures industrielles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
01121	Culture de légumes	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
01122	Culture de fleurs	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
01123	Pépinières	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
01130	Culture de fruits	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
01210	Élevage de bovins	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
01220	Élevage d'ovins, caprins et équidés	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
01231	Élevage de porcs reproducteurs	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
01232	Élevage de porcs à l'engrais	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
01241	Élevage de poules	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
01242	Production d'oeufs	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
01243	Élevage d'autres volailles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
01250	Élevage d'autres animaux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
01300	Culture et élevage associés	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
01410	Services annexes à la culture; aménagement des paysages	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
01420	Services annexes à l'élevage, à l'exclusion des services vétérinaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
01500	Chasse; capture d'animaux, repeuplement en gibier et services annexes	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
02011	Sylviculture	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
02012	Exploitation forestière	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
02020	Services annexes à la sylviculture et à l'exploitation forestière	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
05010	Pêche	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
05020	Aquaculture	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
10100	Extraction et agglomération de la houille	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
10200	Extraction et agglomération du lignite	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
10300	Extraction et agglomération de la tourbe	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
11100	Extraction de pétrole brut et de gaz naturel	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
11200	Services annexes à l'extraction de pétrole et de gaz	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
12000	Extraction de minerais d'uranium et de thorium	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
13000	Extraction de minerais métalliques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
13100	Extraction de minerais de fer	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
13200	Extraction de minerais de métaux non ferreux, à l'exclusion des minerais d'uranium et de thorium	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
14110	Extraction de pierres ornementales et de la construction	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
14121	Extraction de pierres à ciment	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
14122	Extraction de pierres calcaires, de gypse et de craie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
14130	Extraction d'ardoise	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007

Nomenclature valide jusqu'en 2007/4					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
14211	Extraction de sable	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
14212	Extraction de gravier	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
14220	Extraction d'argiles et de kaolin	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
14300	Extraction de minéraux pour l'industrie chimique et d'engrais naturels	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
14400	Production de sel	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
14500	Autres activités extractives n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15111	Production de viande fraîche	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
15112	Production de viande surgelée	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15121	Production de viande fraîche de volailles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15122	Production de viande surgelée de volailles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15131	Préparation de produits frais à base de viande et de conserves de viande	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15132	Préparation de produits surgelés à base de viande	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15201	Transformation et conservation de poisson et fabrication de produits frais à base de poisson	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15202	Production de poisson surgelé et de produits à base de poisson	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15311	Transformation et conservation de pommes de terre	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15312	Production de préparations surgelées à base de pommes de terre	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15320	Préparation de jus de fruits et de légumes	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15331	Transformation et conservation de légumes	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15332	Production de légumes surgelés	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15333	Transformation et conservation de fruits	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15411	Production d'huiles végétales brutes	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15412	Production d'huiles et de graisses brutes d'origine animale	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15420	Fabrication d'huiles et de graisses raffinées	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15430	Fabrication de margarine et de graisses comestibles similaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15510	Fabrication de produits laitiers	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15520	Fabrication de glaces de consommation	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15610	Travail des grains	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15620	Fabrication de produits amylacés	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15710	Fabrication d'aliments pour animaux de ferme	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15720	Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15811	Boulangeries industrielles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15812	Boulangeries et/ou pâtisseries artisanales	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15820	Biscotterie et biscuiterie, patisserie de conservation	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15830	Fabrication de sucre	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007

Nomenclature valide jusqu'en 2007/4					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
15840	Chocolaterie, confiserie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15850	Fabrication de pâtes alimentaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15860	Transformation du thé et du café	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15870	Fabrication de condiments, assaisonnements et sauces	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15880	Fabrication de préparations homogénéisées et d'aliments diététiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15890	Industries alimentaires n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15910	Production de boissons alcooliques distillées	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15920	Production d'alcool éthylique de fermentation	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15930	Production de vin	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15940	Fabrication de cidre et d'autres vins de fruits	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15950	Production d'autres boissons fermentées	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15960	Production de la bière	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15970	Production de malt	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
15980	Industrie des eaux minérales et des boissons rafraîchissantes	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
16000	Industrie du tabac	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17110	Préparation et filature de fibres de type cotonnier	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17120	Préparation et filature de fibres de type lainier - cycle cardé	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17130	Préparation et filature de fibres de type lainier - cycle peigné	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17140	Préparation et filature de fibres de type linier	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17150	Moulinage et texturation de la soie et des textiles synthétiques ou artificiels	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17160	Fabrication de fils à coudre	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17170	Préparation et filature d'autres fibres	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17210	Tissage de type cotonnier	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17220	Tissage de type lainier - cycle cardé	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17230	Tissage de type lainier - cycle peigné	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17240	Tissage de type soie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17250	Tissage d'autres textiles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17300	Ennoblissement textile	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17401	Confection de linge de lit et de table, d'articles textiles à usage domestique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17402	Confection d'autres articles en textile	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17510	Fabrication de tapis et moquettes	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17520	Ficellerie, corderie, fabrication de filets	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17530	Fabrication de non-tissés	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17540	Autres industries textiles n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17600	Fabrication d'étoffes à mailles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007

Nomenclature valide jusqu'en 2007/4					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
17710	Fabrication d'articles chaussants à mailles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
17720	Fabrication de pull-overs et articles similaires à mailles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
18100	Fabrication de vêtements en cuir	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
18210	Fabrication de vêtements de travail	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
18221	Confection de vêtements de dessus pour hommes, femmes et enfants	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
18222	Confection sur mesure	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
18230	Fabrication de vêtements de dessous	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
18241	Fabrication de vêtements pour bébés	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
18242	Fabrication de vêtements de sport	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
18243	Fabrication de chapeaux et de bonnets	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
18244	Fabrication d'autres vêtements et accessoires n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
18300	Industrie des fourrures	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
19100	Apprêt et tannage des cuirs	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
19200	Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
19301	Fabrication de chaussures, à l'exclusion des chaussures en caoutchouc	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
19302	Fabrication de chaussures en caoutchouc	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
20101	Sciage et rabotage du bois	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
20102	Imprégnation du bois	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
20200	Fabrication de panneaux de bois	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
20300	Fabrication de charpentes et de menuiseries	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
20301	Fabrication article en bois (contruction)	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
20400	Fabrication d'emballages en bois	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
20510	Fabrication d'objets divers en bois	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
20520	Fabrication d'objets en liège, vannerie ou sparterie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
21110	Fabrication de pâte à papier	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
21121	Fabrication de papier	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
21122	Fabrication de carton	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
21210	Fabrication de carton ondulé et d'emballages en papier ou en carton	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
21220	Fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
21230	Fabrication d'articles de papeterie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
21240	Fabrication de papiers peints	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
21250	Fabrication d'autres articles en papier ou en carton	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
22110	Édition de livres	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
22120	Édition de journaux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007

Nomenclature valide jusqu'en 2007/4					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
22130	Édition de revues et périodiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
22140	Édition d'enregistrements sonores	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
22150	Autres activités d'édition	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
22210	Imprimerie de journaux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
22220	Autre imprimerie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
22230	Reliure	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
22240	Activités de pré-presse	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
22250	Activités graphiques auxilliaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
22310	Reproduction d'enregistrements sonores	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
22320	Reproduction d'enregistrements vidéo	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
22330	Reproduction d'enregistrements informatiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
23100	Cokéfaction	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
23200	Raffinage de pétrole	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
23300	Elaboration et transformation de matières nucléaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24110	Fabrication de gaz industriels	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24120	Fabrication de colorants et de pigments	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24130	Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24140	Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24151	Fabrication d'engrais	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24152	Fabrication de produits azotés associés aux engrais	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24160	Fabrication de matières plastiques de base	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24170	Fabrication de caoutchouc synthétique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24200	Fabrication de produits agrochimiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24300	Fabrication de peintures, vernis, encres d'imprimerie et mastics	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24410	Fabrication de produits pharmaceutiques de base	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24421	Fabrication de médicaments	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24422	Fabrication d'autres produits pharmaceutiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24511	Fabrication de savons et de détergents	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24512	Fabrication de produits d'entretien et de nettoyage	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24520	Fabrication de parfums et de produits pour la toilette	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24610	Fabrication de produits explosifs	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24620	Fabrication de colles et gélatines	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24630	Fabrication d'huiles essentielles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24640	Fabrication de produits chimiques pour la photographie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24650	Fabrication de supports de données	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
24660	Fabrication d'autres produits chimiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007

Nomenclature valide jusqu'en 2007/4					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
24700	Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
25110	Fabrication de pneumatiques et de chambres à air	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
25120	Rechapage de pneumatiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
25130	Fabrication d'autres articles en caoutchouc	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
25210	Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
25220	Fabrication d'emballages en matières plastiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
25230	Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
25240	Fabrication d'autres articles en matières plastiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26110	Fabrication de verre plat	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26120	Façonnage et transformation du verre plat	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26130	Fabrication de verre creux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26140	Fabrication de fibres de verre	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26150	Fabrication et façonnage d'autres articles en verre, y compris d'articles techniques en verre	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26211	Fabrication de produits céramiques en porcelaine à usage domestique et ornemental	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26212	Fabrication de produits céramiques à usage domestique et ornemental, autres qu'en porcelaine	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26220	Fabrication d'appareils sanitaires en céramique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26230	Fabrication d'isolateurs et pièces isolantes en céramique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26240	Fabrication d'autres produits céramiques à usage technique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26250	Fabrication d'autres produits céramiques autres que pour la construction	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26260	Fabrication de produits céramiques réfractaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26300	Fabrication de carreaux en céramique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26401	Fabrication de tuiles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26402	Fabrication de briques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26403	Fabrication d'autres produits en terre cuite pour la construction	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26510	Fabrication de ciment	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26520	Fabrication de chaux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26530	Fabrication de plâtre	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26610	Fabrication d'éléments en béton pour la construction	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26620	Fabrication d'éléments en plâtre pour la construction	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26630	Fabrication de béton prêt à l'emploi	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26640	Fabrication de mortiers	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26650	Fabrication d'ouvrages en fibre-ciment	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007

Nomenclature valide jusqu'en 2007/4					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
26660	Fabrication d'autres ouvrages en béton, en plâtre ou en ciment	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26700	Taille, façonnage et finissage de pierres ornementales et de construction	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26810	Fabrication de produits abrasifs	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
26820	Fabrication de produits minéraux non métalliques n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27100	Sidérurgie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27210	Fabrication de tubes en fonte	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27220	Fabrication de tubes en acier	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27310	Étirage à froid	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27320	Laminage à froid de feuillards	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27330	Profilage à froid par formage ou pliage	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27340	Tréfilage à froid	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27410	Production de métaux précieux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27421	Production d'aluminium	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27422	Première transformation d'aluminium	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27431	Production de plomb, de zinc et d'étain	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27432	Première transformation du plomb, du zinc et de l'étain	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27441	Production de cuivre	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27442	Première transformation du cuivre	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27451	Production d'autres métaux non ferreux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27452	Première transformation d'autres métaux non ferreux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27500	Fonderie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27510	Fonderie de fonte	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27520	Fonderie d'acier	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27530	Fonderie de métaux légers	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
27540	Fonderie d'autres métaux non ferreux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28110	Fabrication de constructions métalliques et de leurs parties	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28120	Fabrication de charpentes et menuiseries métalliques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28210	Fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28220	Fabrication de radiateurs et de chaudières pour le chauffage central	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28300	Fabrication de générateurs de vapeur	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28401	Forge	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28402	Emboutissage, estampage et profilage des métaux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28403	Métallurgie des poudres	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28510	Traitement et revêtement des métaux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28520	Opérations de mécanique générale	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007

Nomenclature valide jusqu'en 2007/4					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
28610	Fabrication de coutellerie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28620	Fabrication d'outillage	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28630	Fabrication de serrures et de ferrures	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28710	Fabrication de fûts et emballages similaires en métaux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28720	Fabrication d'emballages légers en métal	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28730	Fabrication d'articles en fils métalliques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28741	Fabrication de boulons, de vis et d'écrous	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28742	Fabrication de chaînes, à l'exception des chaînes pour la transmission de l'énergie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28743	Fabrication de ressorts	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28751	Fabrication d'articles de ménage	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28752	Fabrication d'articles sanitaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28753	Fabrication de coffres-forts	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28754	Fabrication de petits articles métalliques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
28755	Fabrication d'autres articles métalliques, n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29110	Fabrication de moteurs et turbines, à l'exclusion des moteurs pour avions et véhicules à moteur	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29120	Fabrication de pompes et compresseurs	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29130	Fabrication d'articles de robinetterie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29141	Fabrication de roulements à billes, de paliers à roulements et similaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29142	Fabrication d'organes mécaniques de transmission de l'énergie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29210	Fabrication de fours et brûleurs industriels, y compris les fours et les brûleurs électriques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29220	Fabrication de matériel de levage et de manutention	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29230	Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29241	Fabrication d'équipements d'emballage	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29242	Fabrication d'appareils de pesage	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29243	Fabrication d'appareils de projection, y compris les extincteurs	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29244	Fabrication de machines automatiques de vente de produits	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29245	Fabrication d'appareils de filtrage	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29246	Fabrication de nettoyeurs à haute pression, matériel industriel de nettoyage au sable et similaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29247	Fabrication d'autres machines à usage général n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29310	Fabrication de tracteurs agricoles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29321	Fabrication de machines agricoles et forestières	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29322	Réparation de matériel agricole	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007

Nomenclature valide jusqu'en 2007/4					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
29410	Fabrication de machines-outils à moteur incorporé ou pneumatiques	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
29420	Fabrication de machines-outils pour le travail des métaux	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
29430	Fabrication d'autres machines-outils n.d.a.	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
29431	Fabrication de matériel de soudage	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29432	Fabrication de machines-outils pour le travail du bois	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29433	Fabrication d'autres machines-outils n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29510	Fabrication de machines pour la métallurgie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29520	Fabrication de machines pour l'extraction ou la construction	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29530	Fabrication de machines pour l'industrie agro-alimentaire	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29540	Fabrication de machines pour les industries du textile, de l'habillement et du cuir	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29550	Fabrication de machines pour les industries du papier et du carton	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29561	Fabrication de machines d'imprimerie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29562	Fabrication de machines pour le travail du caoutchouc et des matières plastiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29563	Fabrication de moules et modèles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29564	Fabrication d'autres machines pour industries spécifiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29601	Fabrication d'armes lourdes et d'armes de guerre	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29602	Fabrication d'armes légères et d'armes de sport	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29710	Fabrication d'appareils électroménagers	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
29720	Fabrication d'appareils ménagers non électriques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
30010	Fabrication de machines de bureau	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
30020	Fabrication d'ordinateurs et d'autres équipements informatiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
31100	Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
31200	Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
31300	Fabrication de fils et câbles isolés	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
31400	Fabrication d'accumulateurs et de piles électriques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
31501	Fabrication de lampes	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
31502	Fabrication d'appareils d'éclairage	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
31610	Fabrication de matériels électriques pour moteurs et véhicules	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
31621	Fabrication d'appareils électriques de signalisation et d'alarme	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
31622	Fabrication de matériel électromagnétique industriel	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
31623	Fabrication d'autres matériels électriques n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
32100	Fabrication de composants électroniques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007

Nomenclature valide jusqu'en 2007/4					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
32201	Fabrication d'appareils d'émission et de transmission	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
32202	Fabrication d'appareils de téléphonie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
32300	Fabrication d'appareils de réception, enregistrement ou reproduction du son et de l'image	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
33101	Fabrication d'appareils électriques pour la médecine, l'art dentaire et l'art vétérinaire	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
33102	Fabrication d'appareils non-électriques pour la médecine, l'art dentaire et l'art vétérinaire	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
33103	Fabrication d'articles orthopédiques et de prothèses	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
33201	Fabrication d'appareils électriques pour la mesure, la vérification, le contrôle et la navigation	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
33202	Fabrication d'appareils autres qu'électriques pour la mesure, la vérification, le contrôle et la navigation	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
33300	Fabrication d'équipements de contrôle des processus industriels	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
33401	Fabrication de lunettes	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
33402	Fabrication d'instruments d'optique et de matériel photographique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
33500	Horlogerie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
34100	Construction et assemblage de véhicules automobiles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
34201	Fabrication de carrosseries et remorques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
34202	Fabrication de caravanes et similaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
34300	Fabrication de parties et accessoires pour les véhicules à moteur et pour leurs moteurs	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
35110	Construction et réparation de navires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
35120	Construction et réparation de bâteaux de plaisance et de sport	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
35200	Construction de matériel ferroviaire roulant	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
35300	Construction aéronautique et spatiale	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
35410	Fabrication de motocycles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
35420	Fabrication de bicyclettes	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
35430	Fabrication de véhicules pour invalides	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
35500	Fabrication d'autres matériels de transport n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
36100	Fabrication de meubles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
36111	Fabrication de chaises et de sièges d'ameublement et de bureau	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
36112	Fabrication de chaises et de sièges pour salles de spectacle et pour véhicules et autres moyens de transport en tous matériaux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
36121	Fabrication de meubles de bureaux, de magasins et d'ateliers, en métal	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007

Nomenclature valide jusqu'en 2007/4					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
36122	Fabrication de meubles de bureaux, de magasins et d'ateliers, autres qu'en métal	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
36130	Fabrication d'autres meubles de cuisine	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
36141	Fabrication de meubles pour salles à manger, salons et chambres à coucher	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
36142	Fabrication de meubles de jardin et d'extérieur	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
36150	Fabrication de matelas	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
36210	Fabrication de monnaies	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
36220	Travail des pierres précieuses et fabrication de bijoux n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
36221	Travail du diamant	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
36222	Travail des autres pierres précieuses et des pierres semi-précieuses	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
36223	Fabrication de bijoux et de parures	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
36224	Fabrication d'articles d'orfèvrerie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
36300	Fabrication d'instruments de musique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
36400	Fabrication d'articles de sport	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
36500	Fabrication de jeux et jouets	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
36610	Fabrication de bijoux de fantaisie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
36620	Fabrication d'articles de brosserie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
36630	Autres activités manufacturières n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
37100	Récupération des matières métalliques recyclables	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
37200	Récupération de matières non métalliques recyclables	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
37210	Récupération de papier	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
37220	Récupération du textile	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
37230	Récupération des matières chimiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
40110	Production d'électricité	YES	NO	01/01/2003	31/12/2007
40120	Transport d'électricité	YES	NO	01/01/2003	31/12/2007
40130	Distribution et commerce d'électricité	YES	NO	01/01/2003	31/12/2007
40210	Production de gaz	YES	NO	01/01/2003	31/12/2007
40220	Distribution et commerce de combustibles gazeux	YES	NO	01/01/2003	31/12/2007
40300	Production et distribution de vapeur et d'eau chaude; production de glace hydriques non destinées à la consommation	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
40400	Production et distribution de plusieurs sortes d'énergie	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
41000	Captage, épuration et distribution d'eau	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
45111	Démolition d'immeubles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45112	Terrassements	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45120	Forages et sondages	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45211	Construction de maisons individuelles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007

Nomenclature valide jusqu'en 2007/4					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
45212	Construction d'autres immeubles résidentiels et d'immeubles de bureaux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45213	Construction de bâtiments d'usage industriel, commercial ou agricole	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45214	Construction de tunnels, ponts, viaducs et similaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45215	Réalisation de canalisations à longue distance, construction de réseaux de télécommunication, construction de lignes de transport d'énergie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45220	Réalisation de charpentes et de couvertures	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45230	Construction d'autoroutes, de routes, d'aérodromes et d'installations sportives	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45241	Travaux de dragage	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45242	Autres travaux maritimes et fluviaux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45250	Autres travaux de construction spécialisés	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45310	Travaux d'installation électrique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45320	Travaux d'isolation	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45331	Installation de systèmes de chauffage, de climatisation et de ventilation	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45332	Autres travaux de plomberie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45340	Autres travaux d'installation	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45410	Plâtrerie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45421	Menuiserie en bois ou en matières plastiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45422	Menuiserie métallique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45431	Pose de carrelages	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45432	Pose de revêtements de sol en bois ou en d'autres matériaux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45433	Pose de papiers peints	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45441	Peinture	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45442	Vitrerie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45450	Autres travaux de finition	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
45500	Location avec opérateur de matériel de construction	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
50101	Commerce de gros des véhicules automobiles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
50102	Intermédiaires du commerce en véhicules automobiles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
50103	Commerce de détail des véhicules automobiles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
50104	Commerce de remorques, semi-remorques, caravanes et similaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
50200	Entretien et réparation des véhicules automobiles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
50301	Commerce de gros de pièces détachées et accessoires pour véhicules automobiles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
50302	Commerce de détail de pièces détachées et accessoires pour véhicules automobiles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007

Nomenclature valide jusqu'en 2007/4					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
50400	Commerce, entretien et réparation de motocycles, y compris pièces et accessoires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
50500	Commerce de détail de carburants	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51110	Intermédiaires du commerce en matières premières agricoles, animaux vivants, matières premières textiles et demi-produits associés	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51120	Intermédiaires du commerce en combustibles, minéraux, métaux et produits chimiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51130	Intermédiaires du commerce en bois et matériaux de construction	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51140	Intermédiaires du commerce en machines, équipements industriels et commerciaux, navires et avions	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51150	Intermédiaires du commerce en meubles, articles de ménage et quincaillerie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51160	Intermédiaires du commerce en textiles, habillement, chaussures et articles en cuir	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51170	Intermédiaires du commerce en denrées alimentaires, en boissons et en tabac	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51180	Autres intermédiaires spécialisés du commerce n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51190	Intermédiaires du commerce en produits divers	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51210	Commerce de gros de céréales, semences et aliments pour le bétail	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51220	Commerce de gros de fleurs et plantes	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51230	Commerce de gros d'animaux vivants	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51240	Commerce de gros de cuirs et de peaux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51250	Commerce de gros de tabac non manufacturé	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51310	Commerce de gros de fruits et légumes	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51321	Commerce de gros de viande et de produits à base de viande et de charcuterie à l'exclusion de viande de volailles et de gibiers	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51322	Commerce de gros de viande de volailles et de gibiers	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51331	Commerce de gros de produits laitiers et oeufs	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51332	Commerce de gros d'huiles et de graisses comestibles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51340	Commerce de gros de boissons	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51350	Commerce de gros de tabac	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51360	Commerce de gros de sucre, chocolat, confiserie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51370	Commerce de gros de café, thé, cacao, épices	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51381	Commerce de gros de poissons, crustacés et coquillages	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51382	Commerce de gros de produits à base de pommes de terre	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51383	Commerce de gros d'aliments pour animaux de compagnie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51384	Autres commerces de gros alimentaires spécialisés	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007

Nomenclature valide jusqu'en 2007/4					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
51391	Commerce de gros de produits surgelés	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51392	Autres commerces de gros non spécialisés de produits alimentaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51410	Commerce de gros de textiles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51421	Commerce de gros d'habillement, d'accessoires d'habillement et d'articles en fourrure	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51422	Commerce de gros de chaussures	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51430	Commerce de gros d'appareils électroménagers, de radio et de télévision	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51441	Commerce de gros de vaisselle et de verrerie de ménage	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51442	Commerce de gros de papiers peints et de produits d'entretien	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51450	Commerce de gros de parfumerie et de produits de beauté	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51460	Commerce de gros de produits pharmaceutiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51471	Commerce de gros de meubles, d'appareils ménagers non électriques et de revêtements de sol, y compris les tapis	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51472	Commerce de gros de journaux, livres et périodiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51473	Commerce de gros d'appareils photographiques, cinématographiques et d'autres articles d'optique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51474	Commerce de gros d'horlogerie, d'articles en métaux précieux et de bijoux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51475	Commerce de gros d'articles de papeterie, de fournitures de bureau et de fournitures scolaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51476	Commerce de gros d'articles de sport et de camping, de cycles et de leurs pièces et accessoires, de jeux et de jouets	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51477	Commerce de gros de maroquinerie et d'articles de voyage	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51478	Autres commerces de gros d'articles de consommation n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51510	Commerce de gros de combustibles et de produits dérivés	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51520	Commerce de gros de métaux et minerais	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51531	Commerce de gros de bois	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51532	Commerce de gros de peintures, vernis et matériaux de construction, y compris les appareils sanitaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51541	Commerce de gros de quincaillerie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51542	Commerce de gros de fournitures et équipements pour plomberie et chauffage	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51550	Commerce de gros de produits chimiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51561	Commerce de gros de diamants	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51562	Commerce de gros d'autres produits intermédiaires n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51570	Commerce de gros de déchets et débris	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
51810	Commerce de gros de machines-outils	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007

Nomenclature valide jusqu'en 2007/4					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
51820	Commerce de gros de machines pour l'extraction, la construction et le génie civil	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
51830	Commerce de gros de machines pour l'industrie textile et l'habillement, de machines à coudre et à tricoter	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
51840	Commerce de gros d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
51850	Commerce de gros d'autres machines et équipements de bureau	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
51860	Commerce de gros d'autres composants et équipements électroniques	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
51871	Commerce de gros de matériel électrique y compris le matériel d'installation	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
51872	Commerce de gros de fournitures et d'équipements divers pour l'industrie et de matériels de transport autres que les véhicules automobiles, les cycles et les motocycles	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
51873	Commerce de gros de fournitures et d'équipements divers pour le commerce et les services n.d.a.	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
51880	Commerce de gros de machines, matériels et tracteurs agricoles	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
51900	Autres commerces de gros	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
52111	Commerce de détail non spécialisé en produits surgelés	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52112	Commerce de détail non spécialisé d'alimentation générale (surface de vente inférieure à 100 m2)	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52113	Superettes (surface de vente comprise entre 100 et moins de 400 m2)	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52114	Supermarchés (surface de vente entre 400 et moins de 2.500 m2)	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52115	Hypermarchés (surface de vente de 2.500 m2 et plus)	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52116	Autres commerces de détail en magasins non spécialisés à prédominance alimentaire	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52121	Grands magasins (sans prédominance alimentaire et surface de vente de 2.500 m2 et plus)	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52122	Autres commerces de détail en magasins non spécialisés (sans prédominance alimentaire et surface de vente inférieure à 2.500 m2)	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52210	Commerce de détail de fruits et légumes frais	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52220	Commerce de détail de viandes et produits à base de viande	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52230	Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52240	Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52250	Commerce de détail de boissons	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52260	Commerce de détail de tabac	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52271	Commerce de détail de produits laitiers et oeufs	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52272	Autres commerces de détail alimentaires en magasins spécialisés n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007

Nomenclature valide jusqu'en 2007/4					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
52310	Pharmacies	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52320	Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52330	Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52410	Commerce de détail de textiles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52421	Commerce de détail de vêtements pour hommes, dames et enfants (assortiment général)	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52422	Commerce de détail de vêtements pour hommes	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52423	Commerce de détail de vêtements pour dames	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52424	Commerce de détail de vêtements pour bébés et enfants	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52425	Commerce de détail de sous-vêtements, lingerie et vêtements de bain	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52426	Commerce de détail d'accessoires du vêtement	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52431	Commerce de détail de chaussures	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52432	Commerce de détail de maroquinerie et d'articles de voyage	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52441	Commerce de détail de meubles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52442	Commerce de détail d'appareils d'éclairage et d'équipements du foyer	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52450	Commerce de détail d'appareils électroménagers, de radio et de télévision	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52461	Commerce de détail de quincaillerie, peintures, matériaux de construction et verre (y compris les bricocenters) avec une surface de vente jusqu'à 400 m2.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52462	Commerce de détail de quincaillerie, peintures, matériaux de construction et verre (y compris les bricocenters) avec une surface de vente de plus de 400 m2.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52470	Commerce de détail de livres, journaux et papeterie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52481	Commerce de détail spécialisé de combustibles solides et liquides	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52482	Commerce de détail spécialisé d'articles de sport et de matériel de camping	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52483	Commerce de détail spécialisé de fleurs et de plantes, de graines et d'engrais	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52484	Commerce de détail spécialisé d'horlogerie et de bijouterie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52485	Commerce de détail spécialisé de matériel photographique, optique et de pécision	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52486	Commerce de détail spécialisé de papiers peints, de revêtements de murs et de sols	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52487	Commerce de détail spécialisé d'équipements de bureau et d'ordinateurs et de matériel de télécommunication	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52488	Commerce de détail spécialisé d'articles de droguerie et de produits d'entretien	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52489	Commerce de détail spécialisé de jeux et de jouets	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007

Nomenclature valide jusqu'en 2007/4					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
52491	Commerce de détail spécialisé d'armes et de munitions	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52492	Commerce de détail spécialisé de cycles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52493	Commerce de détail spécialisé de voitures d'enfant	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52494	Commerce de détail spécialisé de machines à coudre et à tricoter	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52495	Commerce de détail spécialisé de timbres-postes et de pièces de monnaies	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52496	Commerce de détail spécialisé d'animaux de compagnie et d'aliments pour ces animaux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52497	Commerce de détail spécialisé de souvenirs, d'objets artisanaux et d'articles religieux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52498	Autres commerces de détail spécialisés de produits non alimentaires n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52501	Commerce de détail d'antiquités	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52502	Commerce de détail de biens d'occasion	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52610	Vente par correspondance	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52621	Commerce de détail alimentaire sur marchés et éventaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52622	Commerce de détail d'habillement et d'articles textiles sur marchés et éventaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52623	Autres commerces de détail sur marchés et éventaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52630	Autres commerces de détail hors magasins	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52710	Réparation de chaussures et d'articles en cuir	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52720	Réparation d'appareils électriques à usage domestique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52730	Réparation de montres, horloges et bijoux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
52740	Autres réparations n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
55101	Hôtels et motels, avec restaurant	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
55102	Hôtels et motels, sans restaurant	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
55210	Auberges de jeunesse et refuges	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
55220	Exploitation de terrains de camping	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
55231	Centres et villages de vacances	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
55232	Autres moyens d'hébergement de courte durée	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
55233	Hébergement collectif non touristique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
55301	Restauration de type traditionnel	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
55302	Restauration de type rapide	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
55401	Cafés et bars	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
55402	Discothèques, dancings et similaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
55510	Cantines	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
55521	Restauration collective sous contrat (catering)	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
55522	Traiteurs et organisation de réceptions	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007

Nomenclature valide jusqu'en 2007/4					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
60100	Transports ferroviaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
60211	Transports urbains ou suburbains de voyageurs	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
60212	Autres transports routiers réguliers de voyageurs	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
60220	Exploitation de taxis	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
60230	Autres transports terrestres de voyageurs	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
60241	Déménagement	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
60242	Transports routiers de marchandises	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
60243	Location de camions avec conducteur	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
60300	Transports par conduites	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
61100	Transports maritimes et côtiers	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
61200	Transports fluviaux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
62100	Transports aériens réguliers	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
62200	Transports aériens non réguliers	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
62300	Transports spatiaux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
63111	Manutention portuaire	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
63112	Autre manutention	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
63121	Entreposage frigorifique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
63122	Autre entreposage	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
63210	Services annexes des transports terrestres	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
63220	Services annexes des transports par eau	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
63230	Services annexes des transports aériens	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
63301	Agences de voyage	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
63302	Voyagistes	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
63303	Guides, services d'information touristique et similaires	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
63401	Agences d'expédition	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
63402	Affrètement	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
63403	Agences maritimes	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
63404	Agences en douane	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
63405	Intermédiaires du transport	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
63406	Autres activités annexes de l'organisation du transport de fret	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
64110	Postes nationales	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
64120	Autres activités de courrier	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
64200	Télécommunications	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
64201	Régie des télégraphes et téléphones - Belgacom	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
64202	Autres activités de télécommunication, y compris télédistribution	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
65110	Banques centrales	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007

Nomenclature valide jusqu'en 2007/4					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
65120	Autres intermédiations monétaires	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
65210	Crédit-bail	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
65221	Crédit à la consommation	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
65222	Autre distribution de crédit	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
65223	Affacturage	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
65231	Holdings financiers	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
65233	Sociétés de bourse	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
65234	Sociétés de portefeuille	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
65235	Organismes de placement collectif	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
65236	Autre intermédiation financière n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
66011	Opérations directes d'assurances vie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
66012	Réassurances vie acceptées	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
66013	Entreprises d'assurances multibranches à prédominance vie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
66020	Caisses de retraite	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
66031	Opérations directes d'assurances non-vie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
66032	Réassurances non-vie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
66033	Entreprises d'assurances multibranches à prédominance non-vie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
67110	Administration de marchés financiers	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
67120	Gestion de portefeuilles et de fortunes, conseils en placements	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
67130	Autres auxiliaires financiers	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
67201	Agents et courtiers d'assurances	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
67202	Experts en dommages et risques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
67203	Autres auxiliaires d'assurances	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
70111	Promotion immobilière de logements	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
70112	Promotion immobilière de bureaux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
70113	Promotion immobilière d'infrastructures	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
70120	Marchands de biens immobiliers	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
70201	Location d'habitations, à l'exclusion des logements sociaux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
70202	Location de logements sociaux	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
70203	Location d'immeubles non résidentiels, y compris les salles d'exposition	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
70204	Location de terres et terrains	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
70311	Agences immobilières et intermédiaires en achat, vente et location de biens immobiliers	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
70312	Estimation et évaluation de biens immobiliers	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
70321	Administration d'immeubles résidentiels	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007

Nomenclature valide jusqu'en 2007/4					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
70322	Administration d'autres biens immobiliers	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
71100	Location de véhicules automobiles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
71210	Location d'autres matériels de transport terrestre	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
71220	Location de matériels de transport par eau	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
71230	Location de matériels de transport aérien	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
71310	Location de matériel agricole	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
71320	Location de machines et équipements pour la construction	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
71330	Location de machines de bureau et de matériel informatique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
71340	Location d'autres machines et équipements	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
71401	Location de machines-outils, d'outils à main et de matériel de bricolage	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
71402	Location de vidéocassettes, bandes-vidéo, DVD, disques et CD	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
71403	Location de téléviseurs et d'autres appareils audio-visuels	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
71404	Location de vaisselle, couverts, verrerie, articles pour la cuisine et la table, appareils électriques et électroménagers, etc.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
71405	Location de textiles, d'habillement et de chaussures	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
71406	Location d'articles de sport et de camping	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
71407	Location de matériel médical et paramédical	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
71408	Location d'autres biens personnels et domestiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
72100	Conseil en systèmes informatiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
72210	Edition de logiciels	YES	NO	01/01/2003	31/12/2007
72220	Autres activités de réalisation de logiciels	YES	NO	01/01/2003	31/12/2007
72300	Traitement de données	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
72400	Activités de banques de données	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
72500	Entretien et réparation de machines de bureau et de matériel informatique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
72600	Autres activités rattachées à l'informatique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
73100	Recherche et développement en sciences physiques et naturelles	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
73200	Recherche et développement en sciences humaines et sociales	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
74111	Cabinets d'avocats et conseillers juridiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74112	Étude de notaire	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74113	Cabinet d'huissier	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74114	Autre assistance juridique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74121	Comptables	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74122	Experts-comptables	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74123	Réviseurs d'entreprises	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007

Nomenclature valide jusqu'en 2007/4					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
74124	Conseillers fiscaux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74131	Bureau d'étude de marché	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74132	Organisation de sondages	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74141	Bureau de relations publiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74142	Autres conseils pour les affaires et le management	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74151	Activités de gestion et d'administration de holdings	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74152	Centres de coordination	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74201	Bureau d'architecte	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74202	Bureau de géomètre	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74203	Études techniques et activités d'ingénierie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74301	Contrôle technique automobile et autres centres de diagnostic pour véhicules automobiles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74302	Autres essais et analyses techniques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74401	Agences de publicité	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74402	Gestion de supports de publicité	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74403	Étalagistes et similaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74501	Sélection de personnel et placement	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74502	Agences d'intérimaires et fourniture de personnel temporaire	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74503	Agences de mannequins, hôtesses et similaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74601	Entreprise de gardiennage et service de sécurité	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74602	Service de recherches et bureau de détective	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74700	Nettoyage industriel	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74811	Studios et autres activités photographiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74812	Laboratoires photographiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74820	Conditionnement à façon	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
74851	Secrétariats	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
74852	Services de traduction et interprètes	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
74853	Routages	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
74854	Secrétariats sociaux	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
74855	Autres activités d'administration n.d.a.	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
74860	Activités de centres d'appels	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
74871	Organisation de marchés particuliers divers, y compris les marchés aux puces et brocantes	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
74872	Organitation de salons, expositions et bourses	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
74873	Recouvrement de factures et évoluation de la solvabilité	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
74874	Décorateurs d'intérieurs	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
74875	Centre d'entreprises	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007

Nomenclature valide jusqu'en 2007/4					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
74876	Activités relatives à l'émission de coupons de réduction et de timbres-prime	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
74877	Création de modèles pour le textile, l'habillement, les bijoux, les meubles et les objets de décoration	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
74878	Imprésarios et agences de théâtre	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
74879	Autres services aux entreprises n.d.a	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
75111	Administration centrale	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
75112	Administration communautaire et régionale	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
75113	Administration provinciale	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
75114	Administration communale, à l'exclusion des C.P.A.S.	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
75115	C.P.A.S.	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
75116	Intercommunales à vocation générale	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
75120	Activités d'organismes publics relatives aux soins de santé, à l'environnement, à l'enseignement, à la culture et aux autres matières sociales	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
75130	Activités d'organismes publics relatives aux matières économiques	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
75140	Activités de soutien aux administrations	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
75210	Affaires étrangères	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
75220	Défense	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
75231	Tribunaux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
75232	Prisons et institutions assimilées	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
75233	Autres activités relatives à la justice	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
75241	Services de la sûreté	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
75242	Gendarmerie	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
75243	Police	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
75244	Police fédérale	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
75245	Police locale	YES	NO	01/01/2003	31/12/2007
75250	Pompiers et protection civile	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
75301	Sécurité sociale obligatoire, à l'exclusion des mutuelles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
75302	Mutuelles et caisses d'assurance soins	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
75303	Autres organismes de sécurité sociale	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
80101	Enseignement fondamental communautaire	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
80102	Enseignement fondamental provincial	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
80103	Enseignement fondamental communal	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
80104	Enseignement fondamental libre subventionné	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
80105	Enseignement fondamental international	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
80109	Enseignement fondamental et gardien auquel les codes 80.101 à 80.105 ne peuvent être attribués	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007

Nomenclature valide jusqu'en 2007/4					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
80211	Enseignement secondaire général communautaire	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
80212	Enseignement secondaire général provincial	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
80213	Enseignement secondaire général communal	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
80214	Enseignement secondaire général libre subventionné	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
80215	Enseignement secondaire général international	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
80216	Enseignement secondaire général organisé par les forces armées	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
80219	Enseignement secondaire général auquel les codes 80.211 à 80.216 ne peuvent être attribués	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
80221	Enseignement secondaire professionnel ou technique communautaire	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
80222	Enseignement secondaire professionnel ou technique provincial	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
80223	Enseignement secondaire professionnel ou technique communal	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
80224	Enseignement secondaire professionnel ou technique libre subventionné	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
80225	Enseignement secondaire professionnel ou technique international	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
80226	Enseignement secondaire professionnel ou technique organisé par les forces armées	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
80301	Enseignement supérieur communautaire	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
80302	Enseignement supérieur provincial	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
80303	Enseignement supérieur communal	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
80304	Enseignement supérieur libre subventionné	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
80305	Enseignement supérieur international	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
80306	Enseignement supérieur organisé par les forces armées	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
80309	Enseignement supérieur auquel les codes 83.301 à 80.306 ne peuvent être attribués	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
80411	Auto-écoles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
80412	Écoles de pilotage de bateaux et d'avions	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
80421	Formation permanente	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
80422	Enseignement artistique non classable par niveau	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
80423	Enseignement par correspondance	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
80424	Autres formes d'enseignement n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
85110	Activités hospitalières	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
85120	Pratique médicale	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
85130	Pratique dentaire	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
85141	Laboratoires médicaux	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
85142	Ambulances	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007

Nomenclature valide jusqu'en 2007/4					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
85143	Activités paramédicales, à l'exclusion des kinésithérapeutes	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
85144	Kinésithérapeutes	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
85145	Centres de collecte de sang, banques d'organes et similaires	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
85146	Autres activités relatives aux soins de santé n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
85200	Activités vétérinaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
85311	Instituts pour mineurs handicapés	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
85312	Orphelinats	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
85313	Instituts pour enfants en difficulté	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
85314	Instituts pour adultes handicapés	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
85315	Maisons de repos pour personnes âgées	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
85316	Autres activités d'action sociale avec hébergement n.d.a.	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
85321	Crèches et garderies d'enfants, y compris les centres de jour pour enfants handicapés	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
85322	Ateliers protégés	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
85323	Autres activités d'action sociale sans hébergement n.d.a.	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
85324	Centres P.M.S. et centres d'orientation ou reformation professionnelle	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
90010	Collecte et traitement des eaux usées	YES	NO	01/01/2003	31/12/2007
90021	Ramassage, déversement et traitement des déchets des ménages et des entreprises, des déchets agricoles et des débris de construction ou de démolition	YES	NO	01/01/2003	31/12/2007
90022	Gestion des décharges et des sites définitifs de stockage	YES	NO	01/01/2003	31/12/2007
90031	Nettoyage de la voirie	YES	NO	01/01/2003	31/12/2007
90032	Dépollution et activités similaires	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
91110	Activités d'organisations économiques et patronales	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
91120	Activités d'organisations professionnelles	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
91200	Activités de syndicats de salariés	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
91310	Organisations religieuses ou philosophiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
91311	Organisations religieuses	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
91319	Religieux à charge du budget des cultes	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
91320	Organisations politiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
91330	Organisations associatives n.d.a.	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
92111	Production de films cinématographiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92112	Production de films pour la télévision	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92113	Production d'autres films	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92114	Services annexes à la production de films	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92120	Distribution de films	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92130	Projection de films cinématographiques	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007

Nomenclature valide jusqu'en 2007/4					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
92201	Production et diffusion de programmes de radio	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92202	Production de programmes de télévision	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92203	Émission de programmes de télévision	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92204	Production et diffusion de programmes de radio et de télévision	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92311	Artistes indépendants	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92312	Production de spectacles par des ensembles artistiques	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
92313	Services annexes à l'art dramatique et à la musique	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
92321	Exploitation de salles de théâtre, de concert et similaires	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
92322	Gestion et exploitation de centres culturels	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
92331	Attractions foraines	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92332	Parcs d'attractions	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92340	Autres activités de spectacle et d'amusement n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92400	Agences de presse	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92510	Gestion des bibliothèques et archives publiques	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
92520	Gestion des musées et du patrimoine culturel	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
92530	Jardins botaniques, zoologiques et réserves naturelles	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
92611	Gestion et exploitation de centres sportifs	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
92612	Exploitation de centres de fitness et salles de gymnastique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92613	Exploitation d'autres installations sportives	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
92621	Activités de clubs de sport et d'associations sportives	YES	YES	01/01/1993	31/12/2007
92622	Sportifs indépendants, instructeurs de sport et managers sportifs	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92623	Autres activités sportives	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92710	Jeux de hasard et d'argent	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92721	Exploitation de salles de billards	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92722	Exploitation de parcs de récréation, lunaparcs et similaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92723	Exploitation d'infrastructures de plage, de bicyclettes, pédalos, poneys et similaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
92724	Autres activités récréatives	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
93011	Blanchisseries, teintureries et similaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
93012	Salons-lavoirs, blanchisseries, services de nettoyage de vêtements, linges et autres textiles pour particuliers	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
93013	Magasins-dépôts pour le nettoyage des vêtements, linges et autres textiles des particuliers	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
93021	Salons de coiffure	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
93022	Instituts de beauté	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
93031	Entreprises de pompes funèbres	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007
93032	Gestion de cimetières et crématoriums	YES	NO	01/01/1993	31/12/2007

Nomenclature valide jusqu'en 2007/4					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
93040	Autres soins corporels	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
93051	Agences matrimoniales, agences de rencontres, services d'escorte, activités d'hôtesses et autres activités similaires liées à la vie sociale	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
93052	Graphologues, astrologues, voyants, radiesthésistes et similaires	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
93053	Autres services n.d.a.	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
95000	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
95001	Personnel occupé à des tâches ménagères	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
95002	Personnel occupé à des travaux d'ordre non ménager	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
95003	Personnel occupé dans des domaines et jardins privés	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
96000	Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens pour usage propre	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
97000	Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens pour usage propre	NO	NO	01/01/2003	31/12/2007
98903	Travailleurs bénéficiant d'autres prestations	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
98904	C.S.T., T.C.T., PRIME, jeunes stagiaires d'entreprises publiques soumises à un plan d'assainissement	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
98905	Activités mal définies	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007
99000	Organismes extra-territoriaux	NO	NO	01/01/1993	31/12/2007

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
01110	Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01120	Culture du riz	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01130	Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01140	Culture de la canne à sucre	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01150	Culture du tabac	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01160	Culture de plantes à fibres	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01191	Culture de fleurs	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01199	Autres cultures non permanentes n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01210	Culture de la vigne	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01220	Culture de fruits tropicaux et subtropicaux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01230	Culture d'agrumes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01240	Culture de fruits à pépins et à noyau	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01250	Culture d'autres fruits d'arbres ou d'arbustes et de fruits à coque	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01260	Culture de fruits oléagineux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01270	Culture de plantes à boissons	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01280	Culture de plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01290	Autres cultures permanentes	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
01301	Exploitation de pépinières, sauf pépinières forestières	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01309	Autre reproduction de plantes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01410	Élevage de vaches laitières	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01420	Élevage d'autres bovins et de buffles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01430	Élevage de chevaux et d'autres équidés	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01440	Élevage de chameaux et d'autres camélidés	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01450	Élevage d'ovins et de caprins	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01461	Élevage de porcs reproducteurs	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01462	Élevage de porcs à l'engrais	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01471	Élevage de poules	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01472	Production d'œufs de volailles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01479	Élevage de volailles, sauf poules	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01490	Élevage d'autres animaux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01500	Culture et élevage associés	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01610	Activités de soutien aux cultures	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01620	Activités de soutien à la production animale	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01630	Traitement primaire des récoltes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
01640	Traitement des semences	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
01700	Chasse, piégeage et services annexes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
02100	Sylviculture et autres activités forestières	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
02200	Exploitation forestière	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
02300	Récolte de produits forestiers non ligneux poussant à l'état sauvage	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
02400	Services de soutien à l'exploitation forestière	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
03110	Pêche en mer	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
03120	Pêche en eau douce	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
03210	Aquaculture en mer	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
03220	Aquaculture en eau douce	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
05100	Extraction de houille	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
05200	Extraction de lignite	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
06100	Extraction de pétrole brut	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
06200	Extraction de gaz naturel	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
07100	Extraction de minerais de fer	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
07210	Extraction de minerais d'uranium et de thorium	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
07290	Extraction d'autres minerais de métaux non ferreux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
08111	Extraction de pierres ornementales et de construction	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
08112	Extraction de pierres calcaires, de gypse, de craie et d'ardoise	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
08121	Extraction de gravier	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
08122	Extraction de sable	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
08123	Extraction d'argiles et de kaolin	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
08910	Extraction des minéraux chimiques et d'engrais minéraux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
08920	Extraction de tourbe	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
08930	Production de sel	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
08990	Autres activités extractives n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
09100	Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
09900	Activités de soutien aux autres industries extractives	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10110	Transformation et conservation de la viande de boucherie, à l'exclusion de la viande de volaille	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
10120	Transformation et conservation de la viande de volaille	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10130	Préparation de produits à base de viande ou de viande de volaille	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10200	Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10311	Transformation et conservation de pommes de terre, sauf fabrication de préparations surgelées à base de pommes de terre	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
10312	Fabrication de préparations surgelées à base de pommes de terre	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10320	Préparation de jus de fruits et de légumes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10391	Transformation et conservation de légumes, sauf fabrication de légumes surgelés	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10392	Transformation et conservation de fruits, sauf fabrication de fruits surgelés	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10393	Fabrication de légumes et de fruits surgelés	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10410	Fabrication d'huiles et de graisses	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10420	Fabrication de margarine et de graisses comestibles similaires	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10510	Exploitation de laiteries et fabrication de fromage	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10520	Fabrication de glaces de consommation	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10610	Travail des grains	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10620	Fabrication de produits amylacés	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10711	Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10712	Fabrication artisanale de pain et de pâtisserie fraîche	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10720	Fabrication de biscuits, de biscottes et de pâtisseries de conservation	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10730	Fabrication de pâtes alimentaires	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10810	Fabrication de sucre	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10820	Fabrication de cacao, de chocolat et de produits de confiserie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10830	Transformation du thé et du café	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10840	Fabrication de condiments et d'assaisonnements	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10850	Fabrication de plats préparés	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10860	Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10890	Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10910	Fabrication d'aliments pour animaux de ferme	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
10920	Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
11010	Production de boissons alcooliques distillées	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
11020	Production de vin (de raisin)	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
11030	Fabrication de cidre et de vins d'autres fruits	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
11040	Production d'autres boissons fermentées non distillées	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
11050	Fabrication de bière	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
11060	Fabrication de malt	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
11070	Industrie des eaux minérales et autres eaux embouteillées et des boissons rafraîchissantes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
12000	Fabrication de produits à base de tabac	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
13100	Préparation de fibres textiles et filature	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
13200	Tissage	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
13300	Ennoblissement textile	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
13910	Fabrication d'étoffes à mailles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
13921	Fabrication de linge de lit et de table et d'articles textiles à usage domestique	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
13929	Fabrication d'autres articles textiles confectionnés, sauf habillement	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
13930	Fabrication de tapis et de moquettes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
13940	Fabrication de ficelles, de cordes et de filets	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
13950	Fabrication de non-tissés, sauf habillement	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
13960	Fabrication d'autres textiles techniques et industriels	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
13990	Fabrication d'autres textiles n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
14110	Fabrication de vêtements en cuir	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
14120	Fabrication de vêtements de travail	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
14130	Fabrication d'autres vêtements de dessus	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
14140	Fabrication de vêtements de dessous	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
14191	Fabrication de chapeaux et de bonnets	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
14199	Fabrication d'autres vêtements et accessoires n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
14200	Fabrication d'articles en fourrure	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
14310	Fabrication d'articles chaussants à mailles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
14390	Fabrication d'autres articles à mailles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
15110	Apprêt et tannage des cuirs; préparation et teinture des fourrures	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
15120	Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
15200	Fabrication de chaussures	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
16100	Sciage et rabotage du bois	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
16210	Fabrication de placage et de panneaux de bois	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
16220	Fabrication de parquets assemblés	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
16230	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
16240	Fabrication d'emballages en bois	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
16291	Fabrication d'objets divers en bois	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
16292	Fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
17110	Fabrication de pâte à papier	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
17120	Fabrication de papier et de carton	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
17210	Fabrication de papier et de carton ondulés et d'emballages en papier ou en carton	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
17220	Fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
17230	Fabrication d'articles de papeterie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
17240	Fabrication de papiers peints	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
17290	Fabrication d'autres articles en papier ou en carton	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
18110	Imprimerie de journaux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
18120	Autre imprimerie (labeur)	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
18130	Activités de prépresse	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
18140	Reliure et activités annexes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
18200	Reproduction d'enregistrements	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
19100	Cokéfaction	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
19200	Raffinage du pétrole	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
20110	Fabrication de gaz industriels	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
20120	Fabrication de colorants et de pigments	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
20130	Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
20140	Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
20150	Fabrication de produits azotés et d'engrais	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
20160	Fabrication de matières plastiques de base	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
20170	Fabrication de caoutchouc synthétique	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
20200	Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
20300	Fabrication de peintures, de vernis, d'encres et de mastics	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
20411	Fabrication de savons et de détergents	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
20412	Fabrication de produits d'entretien	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
20420	Fabrication de parfums et de produits de toilette	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
20510	Fabrication de produits explosifs	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
20520	Fabrication de colles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
20530	Fabrication d'huiles essentielles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
20590	Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
20600	Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
21100	Fabrication de produits pharmaceutiques de base	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
21201	Fabrication de médicaments	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
21209	Fabrication d'autres produits pharmaceutiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
22110	Fabrication et rechapage de pneumatiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
22190	Fabrication d'autres articles en caoutchouc	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
22210	Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
22220	Fabrication d'emballages en matières plastiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
22230	Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
22290	Fabrication d'autres articles en matières plastiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23110	Fabrication de verre plat	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23120	Façonnage et transformation du verre plat	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23130	Fabrication de verre creux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23140	Fabrication de fibres de verre	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23190	Fabrication et façonnage d'autres articles en verre, y compris verre technique	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23200	Fabrication de produits réfractaires	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23310	Fabrication de carreaux en céramique	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23321	Fabrication de briques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23322	Fabrication de tuiles, de carrelages et d'autres produits de construction en terre cuite	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23410	Fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23420	Fabrication d'appareils sanitaires en céramique	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23430	Fabrication d'isolateurs et de pièces isolantes en céramique	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23440	Fabrication d'autres produits céramiques à usage technique	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23490	Fabrication d'autres produits céramiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23510	Fabrication de ciment	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23520	Fabrication de chaux et de plâtre	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23610	Fabrication d'éléments en béton pour la construction	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23620	Fabrication d'éléments en plâtre pour la construction	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23630	Fabrication de béton prêt à l'emploi	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23640	Fabrication de mortiers et de bétons secs	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23650	Fabrication d'ouvrages en fibre-ciment	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23690	Fabrication d'autres ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23700	Taille, façonnage et finissage de pierres	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23910	Fabrication de produits abrasifs	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
23990	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
24100	Sidérurgie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
24200	Fabrication de tubes, de tuyaux, de profilés creux et d'accessoires correspondants en acier	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
24310	Étirage à froid de barres	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
24320	Laminage à froid de feuillards	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
24330	Profilage à froid par formage ou pliage	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
24340	Tréfilage à froid	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
24410	Production de métaux précieux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
24420	Métallurgie de l'aluminium	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
24430	Métallurgie du plomb, du zinc ou de l'étain	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
24440	Métallurgie du cuivre	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
24450	Métallurgie des autres métaux non ferreux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
24460	Élaboration et transformation de matières nucléaires	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
24510	Fonderie de fonte	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
24520	Fonderie d'acier	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
24530	Fonderie de métaux légers	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
24540	Fonderie d'autres métaux non ferreux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
25110	Fabrication de structures métalliques et de parties de structures	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
25120	Fabrication de portes et de fenêtres en métal	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
25210	Fabrication de radiateurs et de chaudières pour le chauffage central	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
25290	Fabrication d'autres réservoirs, citernes et conteneurs métalliques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
25300	Fabrication de générateurs de vapeur, à l'exception des chaudières pour le chauffage central	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
25400	Fabrication d'armes et de munitions	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
25501	Forge	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
25502	Emboutissage, estampage et profilage des métaux; métallurgie des poudres	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
25610	Traitement et revêtement des métaux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
25620	Usinage	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
25710	Fabrication de coutellerie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
25720	Fabrication de serrures et de ferrures	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
25731	Fabrication de moules et modèles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
25739	Fabrication d'outillage, à l'exclusion des moules et des modèles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
25910	Fabrication de fûts et d'emballages métalliques similaires	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
25920	Fabrication d'emballages métalliques légers	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
25930	Fabrication d'articles en fils métalliques, de chaînes et de ressorts	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
25940	Fabrication de vis et de boulons	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
25991	Fabrication d'articles métalliques à usage ménager et sanitaire	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
25999	Fabrication d'autres articles métalliques n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
26110	Fabrication de composants électroniques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
26120	Fabrication de cartes électroniques assemblées	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
26200	Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
26300	Fabrication d'équipements de communication	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
26400	Fabrication de produits électroniques grand public	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
26510	Fabrication d'instruments et d'appareils de mesure, d'essai et de navigation	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
26520	Horlogerie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
26600	Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
26700	Fabrication de matériels optiques et photographiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
26800	Fabrication de supports magnétiques et optiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
27110	Fabrication de moteurs, de génératrices et de transformateurs électriques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
27120	Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
27200	Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
27310	Fabrication de câbles de fibres optiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
27320	Fabrication d'autres fils et de câbles électroniques ou électriques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
27330	Fabrication de matériel d'installation électrique	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
27401	Fabrication de lampes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
27402	Fabrication d'appareils d'éclairage électrique	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
27510	Fabrication d'appareils électroménagers	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
27520	Fabrication d'appareils ménagers non électriques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
27900	Fabrication d'autres matériels électriques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28110	Fabrication de moteurs et de turbines, à l'exception des moteurs d'avions, de véhicules automobiles et de motocycles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28120	Fabrication d'équipements hydrauliques et pneumatiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28130	Fabrication d'autres pompes et de compresseurs	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28140	Fabrication d'autres articles de robinetterie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28150	Fabrication d'engrenages et d'organes mécaniques de transmission	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28210	Fabrication de fours et de brûleurs	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28220	Fabrication de matériel de levage et de manutention	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28230	Fabrication de machines et d'équipements de bureau (à l'exception des ordinateurs et des équipements périphériques)	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28240	Fabrication d'outillage portatif à moteur incorporé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28250	Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28291	Fabrication de machines à emballer	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28292	Fabrication d'appareils de pesage	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
28293	Fabrication d'appareils de projection de matières liquides ou en poudre	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28294	Fabrication de machines automatiques de vente de produits	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28295	Fabrication d'appareils de filtrage	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28296	Fabrication de nettoyeurs à haute pression, de matériel industriel de nettoyage au sable et similaires	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28299	Fabrication d'autres machines d'usage général n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28300	Fabrication de machines agricoles et forestières	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28410	Fabrication de machines de formage des métaux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28490	Fabrication d'autres machines-outils	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28910	Fabrication de machines pour la métallurgie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28920	Fabrication de machines pour l'extraction ou la construction	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28930	Fabrication de machines pour l'industrie agro-alimentaire	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28940	Fabrication de machines pour les industries textiles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28950	Fabrication de machines pour les industries du papier et du carton	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28960	Fabrication de machines pour le travail du caoutchouc ou des plastiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
28990	Fabrication d'autres machines d'usage spécifique n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
29100	Construction et assemblage de véhicules automobiles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
29201	Fabrication de carrosseries de véhicules automobiles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
29202	Fabrication de remorques, de semi-remorques et de caravanes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
29310	Fabrication d'équipements électriques et électroniques pour véhicules automobiles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
29320	Fabrication d'autres équipements pour véhicules automobiles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
30110	Construction de navires et de structures flottantes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
30120	Construction de bateaux de plaisance	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
30200	Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
30300	Construction aéronautique et spatiale	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
30400	Construction de véhicules militaires de combat	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
30910	Fabrication de motocycles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
30920	Fabrication de bicyclettes et de véhicules pour invalides	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
30990	Fabrication d'autres équipements de transport n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
31010	Fabrication de meubles de bureau et de magasin	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
31020	Fabrication de meubles de cuisine	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
31030	Fabrication de matelas	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
31091	Fabrication de salles à manger, de salons, de chambres à coucher et de salles de bain	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
31092	Fabrication de meubles de jardin et d'extérieur	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
31099	Fabrication d'autres meubles n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
32110	Frappe de monnaie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
32121	Travail du diamant	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
32122	Travail des pierres précieuses (sauf le diamant) et des pierres semi-précieuses	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
32123	Fabrication d'articles de joaillerie et de bijouterie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
32124	Fabrication d'articles d'orfèvrerie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
32129	Fabrication d'autres articles en métaux précieux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
32130	Fabrication d'articles de bijouterie de fantaisie et d'articles similaires	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
32200	Fabrication d'instruments de musique	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
32300	Fabrication d'articles de sport	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
32400	Fabrication de jeux et de jouets	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
32500	Fabrication d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
32910	Fabrication d'articles de brosserie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
32990	Autres activités manufacturières n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
33110	Réparation d'ouvrages en métaux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
33120	Réparation de machines	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
33130	Réparation de matériels électroniques et optiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
33140	Réparation d'équipements électriques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
33150	Réparation et maintenance navale	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
33160	Réparation et maintenance d'aéronefs et d'engins spatiaux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
33170	Réparation et maintenance d'autres équipements de transport	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
33190	Réparation d'autres équipements	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
33200	Installation de machines et d'équipements industriels	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
35110	Production d'électricité	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
35120	Transport d'électricité	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
35130	Distribution d'électricité	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
35140	Commerce d'électricité	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
35210	Production de combustibles gazeux	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
35220	Distribution de combustibles gazeux par conduites	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
35230	Commerce de combustibles gazeux par conduites	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
35300	Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
36000	Captage, traitement et distribution d'eau	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
37000	Collecte et traitement des eaux usées	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
38110	Collecte des déchets non dangereux	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
38120	Collecte des déchets dangereux	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
38211	Prétraitement avant élimination des déchets non dangereux	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
38212	Traitement physico-chimique des boues et des déchets liquides	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
38213	Traitement et élimination des déchets non dangereux, sauf boues et déchets liquides	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
38219	Autre traitement et élimination des déchets non dangereux	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
38221	Prétraitement avant élimination des déchets dangereux	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
38222	Traitement et élimination des déchets dangereux	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
38310	Démantèlement d'épaves	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
38321	Tri de matériaux récupérables	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
38322	Récupération de déchets métalliques	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
38323	Récupération de déchets inertes	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
38329	Récupération d'autres déchets triés	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
39000	Dépollution et autres services de gestion des déchets	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
41101	Promotion immobilière résidentielle	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
41102	Promotion immobilière non résidentielle	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
41201	Construction générale de bâtiments résidentiels	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
41202	Construction générale d'immeubles de bureaux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
41203	Construction générale d'autres bâtiments non résidentiels	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
42110	Construction de routes et d'autoroutes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
42120	Construction de voies ferrées de surface et souterraines	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
42130	Construction de ponts et de tunnels	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
42211	Construction de réseaux de distribution d'eau et de gaz	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
42212	Construction de réseaux d'évacuation des eaux usées	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
42219	Construction de réseaux pour fluides n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
42220	Construction de réseaux électriques et de télécommunications	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
42911	Travaux de dragage	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
42919	Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux, sauf travaux de dragage	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
42990	Construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43110	Travaux de démolition	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43120	Travaux de préparation des sites	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43130	Forages d'essai et sondages	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43211	Travaux d'installation électrotechnique de bâtiment	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
43212	Travaux d'installation électrotechnique autres que de bâtiment	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43221	Travaux de plomberie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43222	Installation de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43291	Travaux d'isolation	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43299	Autres travaux d'installation n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43310	Travaux de plâtrerie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43320	Travaux de menuiserie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43331	Pose de carrelages de sols et de murs	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43332	Pose de revêtements en bois de sols et de murs	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43333	Pose de papiers peints et de revêtements de murs et de sols en d'autres matériaux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43341	Peinture de bâtiments	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43342	Peinture de travaux de génie civil	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43343	Vitrerie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43390	Autres travaux de finition	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43910	Travaux de couverture	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43991	Travaux d'étanchéification des murs	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43992	Ravalement des façades	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43993	Construction de cheminées décoratives et de feux ouverts	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43994	Travaux de maçonnerie et de rejointoiement	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43995	Travaux de restauration des bâtiments	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43996	Pose de chapes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
43999	Autres activités de construction spécialisées	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
45111	Commerce de gros d'automobiles et d'autres véhicules automobiles légers (≤ 3,5 tonnes)	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
45112	Intermédiaires du commerce en automobiles et autres véhicules automobiles légers (≤ 3,5 tonnes)	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
45113	Commerce de détail d'automobiles et d'autres véhicules automobiles légers (≤ 3,5 tonnes)	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
45191	Commerce de gros d'autres véhicules automobiles (> 3,5 tonnes)	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
45192	Intermédiaires du commerce en autres véhicules automobiles (> 3,5 tonnes)	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
45193	Commerce de détail d'autres véhicules automobiles (> 3,5 tonnes)	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
45194	Commerce de remorques, de semi-remorques et de caravanes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
45201	Entretien et réparation général d'automobiles et d'autres véhicules automobiles légers (≤ 3,5 tonnes)	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
45202	Entretien et réparation général d'autres véhicules automobiles (> 3,5 tonnes)	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
45203	Réparation de parties spécifiques de véhicules automobiles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
45204	Réparations de carrosseries	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
45205	Services spécialisés relatifs au pneu	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
45206	Lavage de véhicules automobiles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
45209	Entretien et réparation de véhicules automobiles n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
45310	Intermédiation du commerce et commerce de gros d'équipements de véhicules automobiles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
45320	Commerce de détail d'équipements de véhicules automobiles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
45401	Intermédiaires du commerce et commerce de gros de motocycles, y compris les pièces et accessoires	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
45402	Entretien, réparation et commerce de détail de motocycles, y compris les pièces et accessoires	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46110	Intermédiaires du commerce en matières premières agricoles, animaux vivants, matières premières textiles et produits semi-finis	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46120	Intermédiaires du commerce en combustibles, métaux, minéraux et produits chimiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46130	Intermédiaires du commerce en bois et matériaux de construction	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46140	Intermédiaires du commerce en machines, équipements industriels, navires et avions	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46150	Intermédiaires du commerce en meubles, articles de ménage et quincaillerie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46160	Intermédiaires du commerce en textiles, habillement, fourrures, chaussures et articles en cuir	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46170	Intermédiaires du commerce en denrées, boissons et tabac	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46180	Intermédiaires spécialisée dans le commerce d'autres produits spécifiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46190	Intermédiaires du commerce en produits divers	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46211	Commerce de gros de céréales et de semences	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46212	Commerce de gros d'aliments pour le bétail	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46213	Commerce de gros d'huiles et de graisses brutes d'origine végétale ou animale	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46214	Commerce de gros d'autres produits agricoles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46215	Commerce de gros de tabac non manufacturé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46216	Commerce de gros d'aliments pour le bétail et de produits agricoles, assortiment général	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46220	Commerce de gros de fleurs et de plantes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46231	Commerce de gros de bétail	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46232	Commerce de gros d'animaux vivants, sauf bétail	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
46240	Commerce de gros de cuirs et de peaux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46311	Commerce de gros de pommes de terre de consommation	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46319	Commerce de gros de fruits et de légumes, sauf pommes de terre de consommation	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46321	Commerce de gros de viandes et de produits à base de viande, sauf viande de volaille et de gibier	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46322	Commerce de gros de viande de volaille et de gibier	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46331	Commerce de gros de produits laitiers et d'oeufs	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46332	Commerce de gros d'huiles et de matières grasses comestibles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46341	Commerce de gros de vin et de spiritueux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46349	Commerce de gros de boissons, assortiment général	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46350	Commerce de gros de produits à base de tabac	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46360	Commerce de gros de sucre, de chocolat et de confiserie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46370	Commerce de gros de café, de thé, de cacao et d'épices	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46381	Commerce de gros de poissons, crustacés et mollusques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46382	Commerce de gros de produits à base de pommes de terre	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46383	Commerce de gros d'aliments pour animaux de compagnie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46389	Commerce de gros d'autres produits alimentaires n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46391	Commerce de gros non spécialisé de denrées surgelées	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46392	Commerce de gros non spécialisé de denrées non-surgelées, boissons et tabac	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46411	Commerce de gros de tissus, d'étoffes et d'articles de mercerie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46412	Commerce de gros de linge de maison et de literie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46419	Commerce de gros d'autres textiles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46421	Commerce de gros de vêtements de travail	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46422	Commerce de gros de sous-vêtements	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46423	Commerce de gros de vêtements, autres que vêtements de travail et sous-vêtements	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46424	Commerce de gros d'accessoires du vêtement	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46425	Commerce de gros de chaussures	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46431	Commerce de gros d'appareils électroménagers et audio-vidéo	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46432	Commerce de gros de supports enregistrés d'images et de sons	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46433	Commerce de gros d'appareils photographiques et cinématographiques et d'autres articles d'optique	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46441	Commerce de gros de porcelaine et de verrerie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46442	Commerce de gros de produits d'entretien	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46450	Commerce de gros de parfumerie et de produits de beauté	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
46460	Commerce de gros de produits pharmaceutiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46471	Commerce de gros de mobilier domestique	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46472	Commerce de gros de tapis	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46473	Commerce de gros d'appareils d'éclairage	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46480	Commerce de gros d'articles d'horlogerie et de bijouterie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46491	Commerce de gros de journaux, de livres et de périodiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46492	Commerce de gros de fournitures scolaires et de bureau	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46493	Commerce de gros d'articles en papier ou en carton	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46494	Commerce de gros d'articles ménagers non électriques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46495	Commerce de gros de cycles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46496	Commerce de gros d'articles de sport et de camping, sauf cycles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46497	Commerce de gros de jeux et de jouets	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46498	Commerce de gros de maroquinerie et d'articles de voyage	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46499	Commerce de gros d'autres biens domestiques n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46510	Commerce de gros d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46520	Commerce de gros de composants et d'équipements électroniques et de télécommunication	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46610	Commerce de gros de matériel agricole	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46620	Commerce de gros de machines-outils	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46630	Commerce de gros de machines pour l'extraction, la construction et le génie civil	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46640	Commerce de gros de machines pour l'industrie textile et l'habillement	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46650	Commerce de gros de mobilier de bureau	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46660	Commerce de gros d'autres machines et équipements de bureau	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46691	Commerce de gros de machines pour la production d'aliments, de boissons et de tabac	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46692	Commerce de gros de machines d'emballage et d'appareils de pesage	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46693	Commerce de gros de matériel électrique, y compris le matériel d'installation	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46694	Commerce de gros de matériel de levage et de manutention	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46695	Commerce de gros de pompes et de compresseurs	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46696	Commerce de gros d'instruments de mesure, de contrôle et de navigation	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46697	Commerce de gros de machines et d'appareils de chauffage et de refroidissement à usage industriel	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46699	Commerce de gros d'autres machines et équipements n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
46710	Commerce de gros de combustibles solides, liquides et gazeux et de produits annexes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46720	Commerce de gros de minerais et de métaux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46731	Commerce de gros de matériaux de construction, assortiment général	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46732	Commerce de gros de bois	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46733	Commerce de gros de papiers peints, de peintures et de tissus d'ameublement	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46734	Commerce de gros de verre plat	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46735	Commerce de gros de carrelages	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46736	Commerce de gros d'équipements sanitaires	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46739	Commerce de gros d'autres matériaux de construction	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46741	Commerce de gros de quincaillerie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46742	Commerce de gros de fournitures pour plomberie et chauffage	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46751	Commerce de gros de produits chimiques industriels	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46752	Commerce de gros d'engrais et de produits phytosanitaires	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46761	Commerce de gros de diamants et d'autres pierres précieuses	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46769	Commerce de gros d'autres produits intermédiaires n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46771	Commerce de gros d'épaves de véhicules automobiles et de pièces réutilisables	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46772	Commerce de gros de déchets et de débris métalliques et non-métalliques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46779	Commerce de gros de déchets et débris n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
46900	Commerce de gros non spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47111	Commerce de détail en magasin non spécialisé de produits surgelés	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47112	Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (surface de vente < 100m²)	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47113	Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (surface de vente comprise entre 100m² et moins de 400m²)	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47114	Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (surface de vente comprise entre 400m² et moins de 2500m²)	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47115	Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (surface de vente ≥ 2500m²)	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47191	Commerce de détail en magasin non spécialisé sans prédominance alimentaire (surface de vente < 2500m²)	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47192	Commerce de détail en magasin non spécialisé sans prédominance alimentaire (surface de vente ≥ 2500m²)	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47210	Commerce de détail de fruits et de légumes en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
47221	Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé, sauf viande de gibier et de volaille	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47222	Commerce de détail de viande de gibier et de volaille en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47230	Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47241	Commerce de détail de pain et de pâtisserie en magasin spécialisé (dépôt)	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47242	Commerce de détail de chocolat et de confiserie en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47251	Commerce de détail de vins et de spiritueux en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47252	Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé, assortiment général	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47260	Commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47291	Commerce de détail de produits laitiers et d'œufs en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47299	Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47300	Commerce de détail de carburants automobiles en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47410	Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47420	Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47430	Commerce de détail de matériels audio-vidéo en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47511	Commerce de détail de tissus d'habillement en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47512	Commerce de détail de linge de maison en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47513	Commerce de détail de fils à tricoter et d'articles de mercerie en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47519	Commerce de détail d'autres textiles en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47521	Commerce de détail de matériaux de construction en magasin spécialisé, assortiment général	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47522	Commerce de détail de matériaux de construction et de matériaux de jardin en bois en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47523	Commerce de détail de carrelages de sols et de murs en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47524	Commerce de détail de parquet, de laminés et de revêtement en liège en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47525	Commerce de détail de quincaillerie et d'outils en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
47526	Commerce de détail de peinture et de vernis en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47527	Commerce de détail d'articles et de matériels d'installations sanitaires en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47529	Commerce de détail d'autres matériaux de construction en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47530	Commerce de détail de tapis, de moquettes et de revêtements de murs et de sols en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47540	Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47591	Commerce de détail de mobilier de maison en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47592	Commerce de détail d'appareils d'éclairage en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47593	Commerce de détail d'appareils ménagers non électriques, de vaisselle, de verrerie, de porcelaine et de poterie en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47594	Commerce de détail d'instruments de musique en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47599	Commerce de détail d'autres articles de ménage en magasin spécialisé n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47610	Commerce de détail de livres en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47620	Commerce de détail de journaux et de papeterie en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47630	Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47640	Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47650	Commerce de détail de jeux et de jouets en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47711	Commerce de détail de vêtements pour dame en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47712	Commerce de détail de vêtements pour homme en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47713	Commerce de détail de vêtements pour bébé et enfant en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47714	Commerce de détail de sous-vêtements, de lingerie et de vêtements de bain en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47715	Commerce de détail d'accessoires du vêtement en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47716	Commerce de détail de vêtements, de sous-vêtements et d'accessoires pour dame, homme, enfant et bébé en magasin spécialisé, assortiment général	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47721	Commerce de détail de chaussures en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47722	Commerce de détail de maroquinerie et d'articles de voyage en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
47730	Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47740	Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47750	Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47761	Commerce de détail de fleurs, de plantes, de graines et d'engrais en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47762	Commerce de détail d'animaux de compagnie, d'aliments et d'accessoires pour ces animaux en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47770	Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47781	Commerce de détail de combustibles en magasin spécialisé, à l'exclusion des carburants automobiles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47782	Commerce de détail de matériel photographique, d'optique et de précision en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47783	Commerce de détail d'armes et de munitions en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47784	Commerce de détail d'articles de droguerie et de produits d'entretien en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47785	Commerce de détail de cycles en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47786	Commerce de détail de souvenirs et d'articles religieux en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47787	Commerce de détail d'objets d'art neufs en magasin spécialisé	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47788	Commerce de détail d'articles de puériculture en magasin spécialisé, assortiment général	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47789	Autre commerce de détail de biens neufs en magasin spécialisé n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47791	Commerce de détail d'antiquités en magasin	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47792	Commerce de détail de vêtements d'occasion en magasin	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47793	Commerce de détail de biens d'occasion en magasin, sauf vêtements d'occasion	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47810	Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47820	Commerce de détail de textiles, d'habillement et de chaussures sur éventaires et marchés	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47890	Autres commerces de détail sur éventaires et marchés	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47910	Commerce de détail par correspondance ou par Internet	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
47990	Autres commerces de détail hors magasin, éventaires ou marchés	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
49100	Transport ferroviaire de voyageurs autre qu'urbain et suburbain	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
49200	Transports ferroviaires de fret	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
49310	Transports urbains et suburbains de voyageurs	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
49320	Transports de voyageurs par taxis	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
49390	Autres transports terrestres de voyageurs n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
49410	Transports routiers de fret, sauf services de déménagement	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
49420	Services de déménagement	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
49500	Transports par conduites	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
50100	Transports maritimes et côtiers de passagers	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
50200	Transports maritimes et côtiers de fret	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
50300	Transports fluviaux de passagers	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
50400	Transports fluviaux de fret	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
51100	Transports aériens de passagers	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
51210	Transports aériens de fret	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
51220	Transports spatiaux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
52100	Entreposage et stockage, y compris frigorifique	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
52210	Services auxiliaires des transports terrestres	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
52220	Services auxiliaires des transports par eau	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
52230	Services auxiliaires des transports aériens	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
52241	Manutention portuaire	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
52249	Manutention autre que portuaire	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
52290	Autres services auxiliaires des transports	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
53100	Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
53200	Autres activités de poste et de courrier	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
55100	Hôtels et hébergement similaire	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
55201	Auberges pour jeunes	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
55202	Centres et villages de vacances	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
55203	Gîtes de vacances, appartements et meublés de vacances	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
55204	Chambres d'hôtes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
55209	Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée n.c.a.	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
55300	Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
55900	Autres hébergements	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
56101	Restauration à service complet	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
56102	Restauration à service restreint	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
56210	Services des traiteurs	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
56290	Autres services de restauration	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
56301	Cafés et bars	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
56302	Discothèques, dancings et similaires	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
56309	Autres débits de boissons	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
58110	Édition de livres	**YES**	NO	01/01/2008	31/12/9999
58120	Édition de répertoires et de fichiers d'adresses	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
58130	Édition de journaux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
58140	Édition de revues et de périodiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
58190	Autres activités d'édition	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
58210	Édition de jeux électroniques	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
58290	Édition d'autres logiciels	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
59111	Production de films cinématographiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
59112	Production de films pour la télévision	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
59113	Production de films autres que cinématographiques et pour la télévision	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
59114	Production de programmes pour la télévision	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
59120	Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
59130	Distribution de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
59140	Projection de films cinématographiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
59201	Production d'enregistrements sonores	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
59202	Studios d'enregistrements sonores	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
59203	Édition musicale	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
59209	Autres services d'enregistrements sonores	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
60100	Diffusion de programmes radio	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
60200	Programmation de télévision et télédiffusion	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
61100	Télécommunications filaires	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
61200	Télécommunications sans fil	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
61300	Télécommunications par satellite	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
61900	Autres activités de télécommunication	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
62010	Programmation informatique	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
62020	Conseil informatique	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
62030	Gestion d'installations informatiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
62090	Autres activités informatiques	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
63110	Traitement de données, hébergement et activités connexes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
63120	Portails Internet	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
63910	Activités des agences de presse	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
63990	Autres services d'information n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
64110	Activités de banque centrale	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
64190	Autres intermédiations monétaires	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
64200	Activités des sociétés holding	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
64300	Fonds de placement et entités financières similaires	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
64910	Crédit-bail	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
64921	Octroi de crédit à la consommation	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
64922	Octroi de crédit hypothécaire	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
64929	Autre distribution de crédit n.c.a.	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
64991	Activités d'affacturage (Factoring)	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
64992	Activités des sociétés de bourse	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
64999	Autres activités des services financiers	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
65111	Opérations directes d'assurance vie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
65112	Activités des entreprises d'assurances multibranches à prédominance vie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
65121	Opérations directes d'assurance non-vie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
65122	Activités des entreprises d'assurances multibranches à prédominance non-vie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
65200	Réassurance	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
65300	Caisses de retraite	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
66110	Administration de marchés financiers	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
66120	Courtage de valeurs mobilières et de marchandises	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
66191	Activités des agents et courtiers en services bancaires	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
66199	Autres activités auxiliaires de services financiers n.c.a., hors assurance et caisses de retraite	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
66210	Évaluation des risques et dommages	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
66220	Activités des agents et courtiers d'assurances	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
66290	Autres activités auxiliaires d'assurance et de caisses de retraite	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
66300	Gestion de fonds	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
68100	Activités des marchands de biens immobiliers	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
68201	Location et exploitation de biens immobiliers résidentiels propres ou loués, sauf logements sociaux	**YES**	NO	01/01/2008	31/12/9999
68202	Location et exploitation de logements sociaux	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
68203	Location et exploitation de biens immobiliers non résidentiels propres ou loués, sauf terrains	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
68204	Location et exploitation de terrains	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
68311	Intermédiation en achat, vente et location de biens immobiliers pour compte de tiers	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
68312	Estimation et évaluation de biens immobiliers pour compte de tiers	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
68321	Administration de biens immobiliers résidentiels pour compte de tiers	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
68322	Administration de biens immobiliers non résidentiels pour compte de tiers	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
69101	Activités des avocats	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
69102	Activités des notaires	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
69103	Activités des huissiers de justice	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
69109	Autres activités juridiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
69201	Activités des experts-comptables et des conseils fiscaux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
69202	Activités des comptables et des comptables-fiscalistes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
69203	Activités des réviseurs d'entreprises	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
70100	Activités des sièges sociaux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
70210	Conseil en relations publiques et en communication	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
70220	Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
71111	Activités d'architecture de construction	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
71112	Activités d'architecture d'intérieur	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
71113	Activités d'architecture d'urbanisme, de paysage et de jardin	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
71121	Activités d'ingénierie et de conseils techniques, sauf activités des géomètres	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
71122	Activités des géomètres	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
71201	Contrôle technique des véhicules automobiles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
71209	Autres activités de contrôle et analyses techniques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
72110	Recherche-développement en biotechnologie	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
72190	Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
72200	Recherche-développement en sciences humaines et sociales	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
73110	Activités des agences de publicité	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
73120	Régie publicitaire de médias	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
73200	Études de marché et sondages d'opinion	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
74101	Création de modèles pour les biens personnels et domestiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
74102	Activités de design industriel	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
74103	Activités de design graphique	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
74104	Décoration d'intérieur	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
74105	Décoration d'étalage	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
74109	Autres activités spécialisées de design	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
74201	Production photographique, sauf activités des photographes de presse	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
74202	Activités des photographes de presse	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
74209	Autres activités photographiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
74300	Traduction et interprétation	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
74901	Activités des agents et représentants d'artistes, de sportifs et d'autres personnalités publiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
74909	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
75000	Activités vétérinaires	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77110	Location et location-bail d'automobiles et d'autres véhicules automobiles légers (< 3,5 tonnes)	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77120	Location et location-bail de camions et d'autres véhicules automobiles lourds (> 3,5 ton)	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77210	Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77220	Location de vidéocassettes et de disques vidéo	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77291	Location et location-bail de machines-outils, de matériel et d'outils à main pour le bricolage	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77292	Location et location-bail de téléviseurs et d'autres appareils audiovisuels	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77293	Location et location-bail de vaisselle, couverts, verrerie, articles pour la cuisine, appareils électriques et électroménagers	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77294	Location et location-bail de textiles, d'habillement, de bijoux et de chaussures	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77295	Location et location-bail de matériel médical et paramédical	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77296	Location et location-bail de fleurs et de plantes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77299	Location et location-bail d'autres biens personnels et domestiques n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77310	Location et location-bail de machines et d'équipements agricoles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77320	Location et location-bail de machines et d'équipements pour la construction	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77330	Location et location-bail de machines de bureau et de matériel informatique	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77340	Location et location-bail de matériels de transport par eau	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77350	Location et location-bail de matériels de transport aérien	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77391	Location et location-bail de machines à sous, de machines de jeux et de machines automatiques de vente de produits	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77392	Location et location-bail de tentes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77393	Location et location-bail de caravanes et de motorhomes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77394	Location et location-bail de conteneurs à usage d'habitation, de bureau et similaires	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77399	Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens matériels	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
77400	Location-bail de propriété intellectuelle et de produits similaires, à l'exception des oeuvres soumises au droit d'auteur	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
78100	Activités des agences de placement de main-d'oeuvre	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
78200	Activités des agences de travail temporaire	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
78300	Autre mise à disposition de ressources humaines	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
79110	Activités des agences de voyage	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
79120	Activités des voyagistes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
79901	Services d'information touristique	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
79909	Autres services de réservation	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
80100	Activités de sécurité privée	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
80200	Activités liées aux systèmes de sécurité	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
80300	Activités d'enquête	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
81100	Activités combinées de soutien lié aux bâtiments	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
81210	Nettoyage courant des bâtiments	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
81220	Autres activités de nettoyage des bâtiments; nettoyage industriel	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
81290	Autres activités de nettoyage	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
81300	Services d'aménagement paysager	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
82110	Services administratifs combinés de bureau	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
82190	Photocopie, préparation de documents et autres activités spécialisées de soutien de bureau	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
82200	Activités des centres d'appels	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
82300	Organisation de salons professionnels et de congrès	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
82910	Activités des agences de recouvrement de factures et des sociétés d'information financière sur la clientèle	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
82920	Activités de conditionnement	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
82990	Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
84111	Administration publique fédérale	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
84112	Administration publique communautaire et régionale	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
84113	Administration publique provinciale	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
84114	Administration publique communale, sauf Centres Publics d'Action Sociale (C.P.A.S.)	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
84115	Centres Publics d'Action Sociale (C.P.A.S.)	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
84119	Autre administration publique générale	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
84120	Administration publique (tutelle) de la santé, de la formation, de la culture et des autres services sociaux, à l'exclusion de la sécurité sociale	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
84130	Administration publique (tutelle) des activités économiques	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
84210	Affaires étrangères	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
84220	Défense	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
84231	Tribunaux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
84232	Établissements pénitentiaires	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
84239	Autres activités relatives à la justice	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
84241	Police fédérale	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
84242	Police locale	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
84249	Autres activités d'ordre public et de sécurité civile	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
84250	Services du feu	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
84301	Sécurité sociale obligatoire, à l'exclusion des mutuelles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
84302	Mutuelles et caisses d'assurance soins	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
84309	Autres organismes de sécurité sociale	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85101	Enseignement maternel ordinaire communautaire	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85102	Enseignement maternel ordinaire provincial subventionné	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
85103	Enseignement maternel ordinaire communal subventionné	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
85104	Enseignement maternel ordinaire libre subventionné	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85105	Enseignement maternel spécialisé organisé par les pouvoirs publics	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
85106	Enseignement maternel spécialisé libre subventionné	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85109	Enseignement maternel n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85201	Enseignement primaire ordinaire communautaire	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85202	Enseignement primaire ordinaire provincial subventionné	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
85203	Enseignement primaire ordinaire communal subventionné	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
85204	Enseignement primaire ordinaire libre subventionné	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85205	Enseignement primaire spécialisé organisé par les pouvoirs publics	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
85206	Enseignement primaire spécialisé libre subventionné	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85207	Alphabétisation des adultes	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
85209	Enseignement primaire ordinaire n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85311	Enseignement secondaire général ordinaire communautaire	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85312	Enseignement secondaire général ordinaire provincial subventionné	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
85313	Enseignement secondaire général ordinaire communal subventionné	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
85314	Enseignement secondaire général ordinaire libre subventionné	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85319	Enseignement secondaire ordinaire général n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85321	Enseignement secondaire technique et professionnel ordinaire communautaire	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85322	Enseignement secondaire technique et professionnel ordinaire provincial subventionné	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
85323	Enseignement secondaire technique et professionnel ordinaire communal subventionné	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
85324	Enseignement secondaire technique et professionnel ordinaire libre subventionné	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85325	Enseignement secondaire spécialisé organisé par les pouvoirs publics	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
85326	Enseignement secondaire spécialisé libre subventionné	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85329	Enseignement secondaire technique, professionnel et spécialisé n.c.a.	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
85410	Enseignement post-secondaire non supérieur	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
85421	Enseignement supérieur organisé par les pouvoirs publics	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
85422	Enseignement supérieur libre subventionné	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85429	Enseignement supérieur n.c.a.	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85510	Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
85520	Enseignement culturel	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
85531	Enseignement de la conduite de véhicules à moteurs	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85532	Enseignement de la conduite d'aéronefs et de bateaux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85591	Enseignement de promotion sociale	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
85592	Formation professionnelle	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
85593	Formation socio-culturelle	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85599	Autres formes d'enseignement	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
85601	Activités des Centres Psycho-Médico-Sociaux (P.M.S.)	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
85609	Autres services de soutien à l'enseignement	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
86101	Activités des hôpitaux généraux, sauf hôpitaux gériatriques et spécialisés	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
86102	Activités des hôpitaux gériatriques	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
86103	Activités des hôpitaux spécialisés	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
86104	Activités des hôpitaux psychiatriques	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
86109	Autres activités hospitalières	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
86210	Activités des médecins généralistes	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
86220	Activités des médecins spécialistes	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
86230	Pratique dentaire	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
86901	Activités des laboratoires médicaux	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
86902	Activités des centres de collecte de sang, des banques de sang et d'organes	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
86903	Transport par ambulance	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
86904	Activités relatives à la santé mentale, sauf hôpitaux et maisons de soins psychiatriques	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
86905	Activités de revalidation ambulatoire	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
86906	Activités des praticiens de l'art infirmier	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
86907	Activités des sages-femmes	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
86909	Autres activités pour la santé humaine n.c.a.	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
87101	Activités des maisons de repos et de soins (M.R.S.)	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
87109	Autres activités de soins infirmiers résidentiels	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
87201	Activités de soins résidentiels pour mineurs avec un handicap mental	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
87202	Activités de soins résidentiels pour adultes avec un handicap mental	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
87203	Activités de soins résidentiels pour personnes avec un problème psychiatrique	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
87204	Activités de soins résidentiels pour personnes toxicodépendantes	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
87205	Activités des habitations protégées pour personnes avec un problème psychiatrique	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
87209	Autres activités de soins résidentiels pour personnes avec un handicap mental, un problème psychiatrique ou toxicodépendantes	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
87301	Activités des maisons de repos pour personnes âgées (M.R.P.A.)	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
87302	Activités des résidences services pour personnes âgées	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
87303	Activités de soins résidentiels pour mineurs avec un handicap moteur	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
87304	Activités de soins résidentiels pour adultes avec un handicap moteur	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
87309	Autres activités de soins résidentiels pour personnes âgées ou avec un handicap moteur	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
87901	Services d'aide à la jeunesse avec hébergement	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
87902	Services sociaux généraux avec hébergement	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
87909	Autres activités de soins résidentiels n.c.a.	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
88101	Activités des aides familiales à domicile, sauf soins à domicile	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
88102	Activités des centres de jour et de services pour personnes âgées	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
88103	Activités des centres de jour pour mineurs avec un handicap moteur, y compris les services ambulatoires	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
88104	Activités des centres de jour pour adultes avec un handicap moteur, y compris les services ambulatoires	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
88109	Autre action sociale sans hébergement pour personnes âgées et pour personnes avec un handicap moteur	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
88911	Activités des crèches et des garderies d'enfants	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
88912	Activités des gardiennes d'enfants	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
88919	Autre action sociale sans hébergement pour jeunes enfants	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
88991	Activités des centres de jour pour mineurs avec un handicap mental, y compris les services ambulatoires	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
88992	Activités des centres de jour pour adultes avec un handicap mental, y compris les services ambulatoires	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
88993	Action sociale ambulatoire pour personnes toxicodépendantes	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
88994	Services d'aide à la jeunesse sans hébergement	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
88995	Activités des entreprises de travail adapté	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
88996	Services sociaux généraux sans hébergement	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
88999	Autres formes d'action sociale sans hébergement n.c.a.	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
90011	Réalisation de spectacles par des artistes indépendants	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
90012	Réalisation de spectacles par des ensembles artistiques	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
90021	Promotion et organisation de spectacles vivants	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
90022	Conception et réalisation de décors	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
90023	Services spécialisés du son, de l'image et de l'éclairage	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
90029	Autres activités de soutien au spectacle vivant	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
90031	Création artistique, sauf activités de soutien	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
90032	Activités de soutien à la création artistique	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
90041	Gestion de salles de théâtre, de concerts et similaires	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
90042	Gestion de centres culturels et de salles multifonctionnelles à vocation culturelle	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
91011	Gestion des bibliothèques, des médiathèques et des ludothèques	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
91012	Gestion des archives publiques	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
91020	Gestion des musées	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
91030	Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
91041	Gestion des jardins botaniques et zoologiques	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
91042	Gestion et conservation des sites naturels	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
92000	Organisation de jeux de hasard et d'argent	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
93110	Gestion d'installations sportives	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
93121	Activités de clubs de football	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
93122	Activités de clubs de tennis	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
93123	Activités de clubs d'autres sports de ballon	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
93124	Activités de clubs cyclistes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
93125	Activités de clubs de sports de combat	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
93126	Activités de clubs de sports nautiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
93127	Activités de clubs équestres	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
93128	Activités de clubs d'athlétisme	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
93129	Activités de clubs d'autres sports	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
93130	Activités des centres de culture physique	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
93191	Activités des ligues et des fédérations sportives	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
93192	Activités des sportifs indépendants	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
93199	Autres activités sportives n.c.a.	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
93211	Activités foraines	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
93212	Activités des parcs d'attractions et des parcs à thèmes	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
93291	Exploitation de salles de billard et de snooker	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
93292	Exploitation de domaines récréatifs	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
93299	Autres activités récréatives et de loisirs n.c.a.	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
94110	Activités des organisations patronales et économiques	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
94120	Activités des organisations professionnelles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
94200	Activités des syndicats de salariés	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
94910	Activités des organisations religieuses et philosophiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
94920	Activités des organisations politiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
94991	Associations de jeunesse	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
94992	Associations et mouvements pour adultes	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
94993	Associations pour la prévention de la santé	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
94994	Associations pour l'environnement et la mobilité	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
94995	Associations pour la coopération au développement	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
94999	Autres associations n.c.a.	YES	YES	01/01/2008	31/12/9999
95110	Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
95120	Réparation d'équipements de communication	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
95210	Réparation de produits électroniques grand public	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
95220	Réparation d'appareils électroménagers et d'équipements pour la maison et le jardin	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
95230	Réparation de chaussures et d'articles en cuir	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
95240	Réparation de meubles et d'équipements du foyer	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
95250	Réparation d'articles d'horlogerie et de bijouterie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
95290	Réparation d'autres biens personnels et domestiques	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
96011	Activités des blanchisseries industrielles	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
96012	Activités des blanchisseries et des salons-lavoirs pour particuliers	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
96021	Coiffure	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
96022	Soins de beauté	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
96031	Soins funéraires	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
96032	Gestion des cimetières et services des crématoriums	YES	NO	01/01/2008	31/12/9999
96040	Entretien corporel	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

Nomenclature valide à partir de 2008/1					
Code	**Description**	**Code DmfAppl**	**Maribel Social ONSSAPL**	**Date de début de validité**	**Date de fin de validité**
96091	Services de rencontres	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
96092	Services de tatouage et de piercing	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
96093	Services de soins pour animaux de compagnie, sauf soins vétérinaires	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
96094	Activités de dressage pour animaux de compagnie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
96095	Hébergement d'animaux de compagnie	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
96099	Autres services personnels	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
97000	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
98100	Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens pour usage propre	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
98200	Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de services pour usage propre	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
99000	Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
99901	Chômeurs en réadaptation professionnelle	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
99902	Travailleurs bénéficiant d'indemnités ou de rentes d'accident de travail ou de maladie professionnelle	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
99903	Travailleurs bénéficiant d'autres prestations	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
99904	C.S.T., T.C.T., PRIME, jeunes stagiaires d'entreprises publiques soumises à un plan d'assainissement	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999
99905	Employeurs de travailleurs occupés à l'étranger - Entreprises étrangères octroyant des rémunérations à des travailleurs occupés en Belgique par une entreprise du même groupe	NO	NO	01/01/2008	31/12/9999

DmfA Update Notification - Annexe numéro 32: Codification des rémunérations APL

Version: 2019/1

Date de publication:

28/02/2019

L'annexe est modifiée:Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF

Contenu de l'annexe:

AN2019-1-FR32.pdf AN2019-1-FR32.docx AN2019-1-FR32.xlsx AN2019-1-FR32.txt AN2019-1-FR32.xml

Information intermédiaire:

Catégorie	Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Déclaration Risque Social - salaire exact	21	21	Avantages non soumis aux cotisations ONSS ordinaires	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Déclaration Risque Social - salaire exact	30	30	Salaire garanti deuxième semaine	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Déclaration Risque Social - salaire exact	31	31	Indemnité CCT 12bis/13bis	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Déclaration Risque Social - salaire exact	32	32	Rémunération nette programme d'activation	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Déclaration Risque Social - salaire exact	33	33	Rémunération brute pour un travailleur à temps partiel bénéficiant d'une allocation de garantie de revenus	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités assujetties à une cotisation spéciale	**29**	**29**	**Solde du budget mobilité versé en espèces et qui correspond au 3ème pilier**	**2019/1**	**9999/4**	**01/01/2019**	**31/12/9999**
Indemnités assujetties à une cotisation spéciale	**770**	10	Avantage de toute nature sur l'utilisation personnelle d'un véhicule de société ou sur l'allocation de mobilité contre restitution d'un véhicule de société **ou sur le véhicule de société respectueux de l'environnement dans le cadre du budget de mobilité.**	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités assujetties à une cotisation spéciale	780	20	Participations aux bénéfices	2010/1	9999/4	01/01/2010	31/12/9999
Indemnités assujetties à une cotisation spéciale	790	20	Versements d'employeurs pour la constitution d'une pension extralégale au profit des membres de leur personnel ou de leurs ayants-droit	2004/3	2011/3	01/01/1900	30/09/2011
Indemnités assujetties à une cotisation spéciale	791	20	Amendes de circulation remboursées par l'employeur	2009/1	9999/4	01/01/2009	31/12/9999
Indemnités assujetties à une cotisation spéciale	792	20	Versements directs d'une pension extra-légale au profit des travailleurs qui sortent de service (en raison de mise à la retraite)	2011/4	9999/4	01/10/2011	31/12/9999
Indemnités assujetties à une cotisation spéciale	793	20	Versements effectués par les employeurs pour la constitution d'une pension extra-légale dans le cadre d'un plan d'entreprise	2011/4	9999/4	01/10/2011	31/12/9999

Catégorie	Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Indemnités assujetties à une cotisation spéciale	794	20	Tranche de rémunération inférieure ou égale au montant plafond pour versements des employeurs en vue de la constitution d'une pension extra-légale - Anvers	2010/1	9999/4	01/01/2010	31/12/9999
Indemnités assujetties à une cotisation spéciale	795	20	Tranche de rémunération supérieure au montant plafond pour versements des employeurs en vue de la constitution d'une pension extra-légale - Anvers	2010/1	9999/4	01/01/2010	31/12/9999
Indemnités assujetties à une cotisation spéciale	796	20	Rémunération pour versements des employeurs en vue de la constitution d'une pension extra-légale - de 0 à 9 ans d'ancienneté - Bruges	2013/1	9999/4	01/01/2013	31/12/9999
Indemnités assujetties à une cotisation spéciale	797	20	Rémunération pour versements des employeurs en vue de la constitution d'une pension extra-légale - de 10 à 19 ans d'ancienneté - Bruges	2013/1	9999/4	01/01/2013	31/12/9999
Indemnités assujetties à une cotisation spéciale	798	20	Rémunération pour versements des employeurs en vue de la constitution d'une pension extra-légale - de 20 à 29 ans d'ancienneté - Bruges	2013/1	9999/4	01/01/2013	31/12/9999
Indemnités assujetties à une cotisation spéciale	799	20	Rémunération pour versements des employeurs en vue de la constitution d'une pension extra-légale - de 30 ans d'ancienneté à plus - Bruges	2013/1	9999/4	01/01/2013	31/12/9999
Indemnités pour rupture unilatérale de la relation de travail	130	3	Indemnité pour rupture unilatérale de la relation de travail - exprimé en temps de travail (concerne le personnel non nommé)	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités pour rupture unilatérale de la relation de travail	131	4	Indemnité pour rupture unilatérale de la relation de travail - pas exprimé en temps de travail (concerne le personnel non nommé)	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités pour rupture unilatérale de la relation de travail	132	9	Indemnité pour rupture unilatérale de la relation de travail - exprimé en temps de travail (concerne le personnel nommé)	2005/1	9999/4	01/01/2005	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	26	26	Primes et/ou subsides autres que Maribel social perçus par l'employeur	2018/4	9999/4	01/10/2018	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	401	20	Allocation horaire pour des prestations de service supplémentaires non récupérable - exonérée	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999

Catégorie	Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Indemnités supplémentaires de nature générale	403	20	Cadeaux en nature, en espèces ou en chèques sous les conditions de l'art.19, §2, 14° AR 28-11-1969, et réduction du prix des produits ou services sous les conditions de l'art. 19, §2, 19° de l'AR du 28-11-1969	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	404	20	Avantages en nature ou sous la forme de chèques - lien avec prestations fournies du trimestre - exonérés	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	406	20	Avantages en nature ou sous la forme de chèques - sans lien avec les prestations du trimestre - exonérés	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	408	20	Montant de la part de l'employeur dans les chèques repas sous les conditions de l'article 19bis, §2 de l'AR du 28-11-1969	2004/3	2018/3	01/07/2004	30/09/2018
Indemnités supplémentaires de nature générale	408	24	Montant de la part de l'employeur dans les chèques repas sous les conditions de l'article 19bis, §2 de l'AR du 28-11-1969	2018/4	9999/4	01/10/2018	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	409	20	Montant de la part du travailleur dans les chèques repas sous les conditions de l'article 19bis, §2 de l'AR du 28-11-1969	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	417	20	Prime de fin d'année - exonérée	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	421	20	Allocation de foyer / résidence - exonérée	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	422	20	Allocation de diplôme - exonérée	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	423	20	Indemnité pour connaissance 2e langue - exonérée	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	424	20	Allocation pour fonctions supérieures - exonérée	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	433	20	Autres allocations et primes - Pas de lien avec les prestations du trimestre - exonérées	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999

Catégorie	Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Indemnités supplémentaires de nature générale	434	20	Autres allocations et primes - liées aux prestations du trimestre - exonérées	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	435	20	Allocation pour prestations de nuit - exonérée de cotisations de sécurité sociale - pas de cotisations de pension	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	436	20	Allocation pour prestations de week-end et jours fériés - exonérée de cotisations de sécurité sociale - pas de cotisations de pension	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	437	20	Indemnité de garde - exonérée	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	440	20	Indemnités pour le travailleur lorsque l'employeur ne respecte pas ses obligations légales, contractuelles ou statutaires (par exemple indemnité de licenciement pour travailleur protégé)	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	441	20	Indemnité de vêtements, logement, frais de déplacement et de séjour (par exemple frais de l'employeur = remboursement du prix ou mise à disposition de vêtements de travail, équipement ou transport)	2004/3	2018/3	01/07/2004	30/09/2018
Indemnités supplémentaires de nature générale	441	24	Indemnité de vêtements, logement, frais de déplacement et de séjour (par exemple frais de l'employeur = remboursement du prix ou mise à disposition de vêtements de travail, équipement ou transport)	2018/4	9999/4	01/10/2018	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	442	20	Frais de déplacement de et vers le lieu de travail	2004/3	2018/3	01/07/2004	30/09/2018
Indemnités supplémentaires de nature générale	442	24	Frais de déplacement de et vers le lieu de travail	2018/4	9999/4	01/10/2018	31/12/2018
Indemnités supplémentaires de nature générale	443	20	Montant octroyé en raison d'une affiliation à une organisation syndicale reconnue	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999

Catégorie	Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Indemnités supplémentaires de nature générale	444	20	Supplément à un avantage de sécurité sociale pour une autre raison qu'une indemnité suite à une maladie ou un accident (ex: prime d'encouragement interruption de carrière, prime d'assurance hospitalisation)	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	452	20	Prime accordée au travailleur soit dans le cadre du travail à mi-temps à partir de l'âge de 55 ou 50 ans, soit dans le cadre de la fin de carrière en douceur	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	454	20	Indemnité accordée aux ordonnateurs, gardes, conservateurs, fossoyeurs, brigadiers-fossoyeurs, porteurs aux services des sépultures, préposés aux dépôts mortuaire et à la morgue - exonérée de cotisations de sécurité sociale - cotisations de pension	2005/1	9999/4	01/01/2005	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	490	20	Rente pour incapacité de travail permanente (totale ou partielle) suite à un accident de travail ou une maladie professionnelle	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	801	1	Allocation horaire pour des prestations de services supplémentaires non récupérables - soumise	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	804	1	Avantages en nature ou sous la forme de chèques - lien avec prestations fournies du trimestre - soumis	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	806	2	Avantages en nature ou sous la forme de chèques - sans lien avec les prestations du trimestre - soumis	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	817	2	Prime de fin d'année - soumise	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	821	1	Allocation de foyer / résidence - soumise	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	822	1	Allocation de diplôme - soumise	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	823	1	Indemnité pour connaissance 2e langue - soumise	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999

Catégorie	Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Indemnités supplémentaires de nature générale	824	1	Allocation pour fonctions supérieures - soumise	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	833	2	Autres allocations et primes - pas de lien avec les prestations du trimestre - soumises	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	834	1	Autres allocations et primes - liées aux prestations du trimestre - soumises	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	835	1	Allocation pour prestations de nuit - soumise aux cotisations de sécurité sociale - pas de cotisations de pension	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	836	1	Allocation pour prestations de week-end et jours fériés - soumise aux cotisations de sécurité sociale - pas de cotisations de pension	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	837	1	Indemnité de garde - soumise	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	851	5	Supplément de traitement accordé au travailleur qui a choisi la semaine volontaire de 4 jours - mesure transitoire (loi du 10/04/1995)	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	852	5	Supplément de traitement accordé au travailleur qui a choisi la semaine de 4 jours (loi du 19/07/2012)	2012/1	9999/4	01/01/2012	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	853	1	Prime accordée au personnel infirmier, soignant et assimilé dans le cadre de l'aménagement de fin de carrière (AR du 23-09-2002)	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	854	1	Indemnité accordée aux ordonnateurs, gardes, conservateurs, fossoyeurs, brigadiers-fossoyeurs, porteurs aux services des sépultures, préposés aux dépôts mortuaire et à la morgue - soumise aux cotisations de sécurité sociale - cotisations de pension	2005/1	9999/4	01/01/2005	31/12/9999
Indemnités supplémentaires de nature générale	855	1	Suppléments de traitement accordés en application des points 6.2 et 6.3 de la Charte sociale du 28.04.1994 de la Région de Bruxelles-Capitale - soumis aux cotisations de sécurité sociale - cotisations de pension	2005/1	9999/4	01/01/2005	31/12/9999

Catégorie	Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Indemnités supplémentaires de nature générale	940	1	Indemnités pour prestations effectuées en tant que (ambulancier) volontaire n'ayant pas le statut de pompier dans le cadre du service 100	2004/3	2017/4	01/01/1900	31/12/2017
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - médecins	524	20	Quote-part variable dans le pool - exonérée de cotisations sociales conformément à l'article 30	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - médecins	921	1	Barème, traitement garanti et quote-part garantie dans le pool ou honoraires	2004/3	2010/4	01/01/1900	31/12/2010
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - médecins	924	1	Quote-part variable dans le pool - soumise aux cotisations sociales	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel de police (nouveau statut)	570	20	(nouveau statut) Diverses allocations et indemnités - exonérées	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel de police (nouveau statut)	961	1	Supplément de traitement pour l'exercice d'un mandat (art. XI.II.17 de l'AR du 30-03-2001)	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel de police (nouveau statut)	962	1	Allocation prestations de samedi, dimanche, jour férié ou de nuit (art. XI.III.6 de l'AR du 30-03-2001)	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel de police (nouveau statut)	970	1	Diverses allocations et indemnités visées par l'AR du 30-3-2001 - soumises	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel de police (nouveau statut)	971	1	Diverses allocations et indemnités autres que celles visées par l'AR du 30-3-2001 - soumises	2005/1	9999/4	01/01/2005	31/12/9999

Catégorie	Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel de police (nouveau statut)	976	2	Allocation de développement des compétences (art. XI.II.22bis de l'AR du 30-03-2001)	2007/1	9999/4	01/01/2007	31/12/9999
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel de police (nouveau statut)	992	1	Allocation de transition (art. XII.XI de l'AR du 30-03-2001)	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel de police (nouveau statut)	993	1	Allocation de maîtrise et de formation (articles 32 et 34 de l'AR du 18-3-2003)	2010/1	9999/4	01/01/2010	31/12/9999
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel de police (ancien statut)	556	20	Indemnités pour frais exposés lors d'exercice de missions de police judiciaire (par ex.: AR du 22-12-1997)	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel de police (ancien statut)	558	20	Supplément de traitement accordé aux commissaires de police adjoint qui effectuent un service de garde dans le cadre d'une permanence de 22h à 6h les dimanches et jours fériés (circulaire ministérielle du 30-12-1971) - exonéré de cotisations sociales conformément à l'article 30	2004/3	2008/4	01/01/1900	31/12/2008
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel de police (ancien statut)	591	20	Allocations et indemnités spécifiques - exonérées - ex-gendarmes, ex-membres de la police judiciaire et ex-militaires qui ont choisi l'ancien statut	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel de police (ancien statut)	952	1	Supplément de traitement accordé aux inspecteurs de la police locale investis de la qualité d'officier de police locale, substitut du procureur du roi (POL 45 du 21-05-1993 et AR du 20-06-1994)	2004/3	2008/4	01/01/1900	31/12/2008

Catégorie	Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel de police (ancien statut)	958	1	Supplément de traitement accordé aux commissaires de police adjoint qui effectuent un service de garde dans le cadre d'une permanence de 22h à 6h les dimanches et jours fériés (circulaire ministérielle du 30-12-1971) - soumis aux cotisations sociales	2004/3	2008/4	01/01/1900	31/12/2008
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel de police (ancien statut)	991	1	Allocations et indemnités spécifiques - soumises - ex-gendarmes, ex-membres de la police judiciaire et ex-militaires qui ont choisi l'ancien statut	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel de police (nouveau statut) et personnel des zones de secours	974	1	Indemnité du comptable spécial d'une zone de police (art.30 et 32 de la loi du 07-12-1998 en AR du 29-11-2001) et indemnité du comptable spécial d'une zone de secours (AR du 29-06-2014)	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel de police (nouveau statut) et personnel des zones de secours	975	1	Allocation du secrétaire d'une zone de police (art. 29 et 32bis de la loi du 07-12-1998) et allocation de mandat du commandant d'une zone de secours (AR du 10-06-2014)	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel des établissements d'enseignement	501	20	Indemnités pour prestations complémentaires - exonérées sur base de l'article 19, §2 9° de l'AR du 28-11-1969 (par ex.: surveillance dans les écoles maternelles et primaires, accompagnement dans le bus)	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel des établissements d'enseignement	502	20	Indemnité pour prestations complémentaires - AR 418 du 16-07-1986 (par ex.: surveillance autre que les surveillances dans les écoles maternelles et primaires) - exonérée de cotisations sociales conformément à l'article 30	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel des établissements d'enseignement	503	20	Indemnité pour prestations complémentaires - autres que AR 418 du 16-07-1986 - exonérée de cotisations sociales conformément à l'article 30	2004/3	2009/1	01/01/1900	31/03/2009

Catégorie	Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel des établissements d'enseignement	506	20	Suppléments sans lien avec les prestations fournies - exonérés de cotisations sociales conformément à l'article 30 (par ex. : allocation d'ancienneté)	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel des établissements d'enseignement	902	1	Indemnité pour prestations complémentaires - AR 418 du 16-07-1986 (par ex.: surveillance autre que les surveillances dans les écoles maternelles et primaires) - soumise aux cotisations sociales	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel des établissements d'enseignement	903	1	Indemnité pour prestations complémentaires - autres que AR 418 du 16-07-1986 - soumise aux cotisations sociales	2004/3	2010/4	01/01/1900	31/12/2010
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel des établissements d'enseignement	906	2	Suppléments - sans lien avec les prestations fournies - soumis aux cotisations sociales (par ex. : allocation d'ancienneté)	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel infirmier et soignant	510	20	Supplément de traitement pour prestations irrégulières telles que définies dans la circulaire de la Santé et de la Famille du 03-11-1972 - exonéré de cotisations sociales conformément à l'article 30	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel infirmier et soignant	512	20	Supplément de traitement pour prestations de nuit (par exemple 2,05 EUR/heure sur base de la circulaire ministérielle du 17-04-1989) - exonéré de cotisations sociales conformément à l'article 30	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel infirmier et soignant	910	1	Supplément de traitement pour prestations irrégulières telles que définies dans la circulaire du Ministère de la Santé et de la Famille du 03-11-1972 - soumis aux cotisations sociales	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel infirmier et soignant	912	1	Supplément de traitement pour prestations de nuit (par exemple 2,05 EUR/heure sur base de la circulaire ministérielle du 17-04-1989) - soumis aux cotisations sociales	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999

Catégorie	Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel infirmier et soignant	914	1	4, 8 ou 12 % personnel soignant chef de service	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel infirmier et soignant	916	1	Supplément de traitement pour prestations de week-end et jours fériés (par exemple 1,02 EUR/heure sur base de la circulaire Inami du 17-07-1992)	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel infirmier et soignant	917	2	Prime d'attractivité - AR du 12-05-2006 et accord fédéral de santé du secteur public de 23-06-2005	2007/1	9999/4	01/01/2007	31/12/9999
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel infirmier et soignant	918	2	Prime annuelle de 12,67 EUR applicable aux institutions ressortant de la sous commission paritaire des hôpitaux privés (CCT du 22-10-1991)	2004/3	2006/4	01/01/1900	31/12/2006
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel infirmier et soignant	919	2	Prime annuelle de 148,74 EUR applicable aux institutions ressortant de la sous commission paritaire des hôpitaux privés (CCT du 22-10-1991)	2004/3	2006/4	01/01/1900	31/12/2006
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel professionnel des zones de secours	553	20	Prime d'opérationnalité et de prestations irrégulières pour les pompiers (articles 25-26 de l'AR du 19-04-2014 exonérée de cotisations de sécurité sociale en vertu de l'article 30)	2015/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel professionnel des zones de secours	557	20	Supplément de traitement annuel pour le chef des services d'incendie (circulaire ministérielle du 21-01-1973, circulaire ministérielle du 23-01-1975 et AR du 20-06-1994) - exonéré de cotisations sociales conformément à l'article 30	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999

Catégorie	Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel professionnel des zones de secours	951	2	Supplément de traitement alloué aux officiers du service d'incendie qui prennent part à la permanence du corps des pompiers (circulaire du 03-03-1995)	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel professionnel des zones de secours	954	1	Indemnité complémentaire pour les heures opt-out (article 7,§2 de la loi du 19-04-2014)	2015/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel professionnel des zones de secours	957	2	Supplément de traitement annuel pour le chef des services d'incendie (circulaire ministérielle du 21-01-1973, circulaire ministérielle du 23-01-1975 et AR du 20-06-1994) - soumis aux cotisations sociales	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - pompiers volontaires et ambulanciers volontaires	541	20	Indemnités pour prestations exceptionnelles qui n'entrent pas en ligne de compte pour le calcul du montant plancher de 785,95 EUR (article 17 quater de l'AR du 28-11-1969)	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - pompiers volontaires et ambulanciers volontaires	542	20	Indemnités pour prestations non exceptionnelles qui entrent en ligne de compte pour le calcul du montant plancher de 785,95 EUR (article 17 quater de l'AR du 28-11-1969) - exonérées	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - pompiers volontaires et ambulanciers volontaires	942	1	Indemnités pour prestations non exceptionnelles qui entrent en ligne de compte pour le calcul du montant plancher de 785,95 EUR (article 17 quater de l'AR du 28-11-1969) - soumises	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Maladies professionnelles - secteur public	140	1	Indemnité pour période d'incapacité temporaire en raison d'une maladie professionnelle reconnue (art. 21 de l'AR du 21-01-1993)	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Pécule de vacances	310	20	(Double) pécule de vacances - prime copernic	2004/3	2008/4	01/01/1900	31/12/2008

Catégorie	Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Pécule de vacances	311	20	Simple pécule de vacances pour les jours de congé qui à la fin de l'année de vacances n'ont pas été pris suite à une impossibilité de les prendre (art. 67 de l'AR du 30-3-1967)	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Pécule de vacances	312	20	(Double) pécule de vacances autre que le personnel de police	2004/3	2018/3	01/07/2004	30/09/2018
Pécule de vacances	312	24	(Double) pécule de vacances autre que le personnel de police	2018/4	9999/4	01/10/2018	31/12/9999
Pécule de vacances	313	11	Simple pécule de vacances sortie de service - pour les temporaires, les contractuels subventionnés, les travailleurs article 60 et les remplaçants dans le cadre de la semaine de 4 jours	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Pécule de vacances	314	20	Double pécule de vacances sortie de service	2004/3	2018/3	01/07/2004	30/09/2018
Pécule de vacances	314	24	Double pécule de vacances sortie de service	2018/4	9999/4	01/10/2018	31/12/9999
Pécule de vacances	315	1	Simple pécule de vacances - occupation précédente - pour les temporaires, les contractuels subventionnés, les travailleurs article 60 et les remplaçants dans le cadre de la semaine de 4 jours	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Pécule de vacances	316	20	Pécule de vacances - personnel de police	2005/1	9999/4	01/01/2005	31/12/9999
Pécule de vacances	317	7	Simple pécule de vacances sortie de service - pour les agents contractuels autres que les temporaires, les contractuels subventionnés, les travailleurs article 60 et les remplaçants dans le cadre de la semaine de 4 jours	2007/1	9999/4	01/01/2007	31/12/9999
Pécule de vacances	318	12	Simple pécule de vacances - occupation précédente - pour les agents contractuels autres que les temporaires, les contractuels subventionnés, les travailleurs article 60 et les remplaçants dans le cadre de la semaine de 4 jours	2007/1	9999/4	01/01/2007	31/12/9999
Pécule de vacances	319	20	Pécule de vacances supplémentaires en cas de début ou de reprise d'activité (art. 62bis jusqu'au 62quinquies de l'AR du 30-3-1967)	2012/2	9999/4	01/04/2012	31/12/9999

Catégorie	Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Pécule de vacances	348	20	Pécule de vacances - exonéré	2005/1	2018/3	01/01/2005	30/09/2018
Pécule de vacances	348	24	Pécule de vacances - exonéré	2018/4	9999/4	01/10/2018	31/12/9999
Pécule de vacances	349	20	Double pécule de vacances sortie de service du 3ème au 5ème jour de la 4ème semaine de vacances - exonéré	2004/3	2018/3	01/07/2004	30/09/2018
Pécule de vacances	349	24	Double pécule de vacances sortie de service du 3ème au 5ème jour de la 4ème semaine de vacances - exonéré	2018/4	9999/4	01/10/2018	31/12/9999
Pécule de vacances	350	20	Double pécule de vacances du 3ème au 5ème jour de la 4ème semaine de vacances - exonéré	2004/3	2018/3	01/07/2004	30/09/2018
Pécule de vacances	350	24	Double pécule de vacances du 3ème au 5ème jour de la 4ème semaine de vacances - exonéré	2018/4	9999/4	01/10/2018	31/12/9999
Salaire de base	101	1	Rémunération de base indexée (sans primes ni indemnités légales ou extra légales)	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Salaire de base	110	20	Rémunération de base indexée accordée à un agent nommé détaché à l'étranger, qui entre en considération pour la pension publique	2005/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Salaire de base	120	1	Rémunération payée à un membre du personnel nommé à titre définitif qui est absent dans le cadre d'une mesure de réorganisation du temps de travail - soumis aux cotisations sociales - pas de cotisations de pension	2005/1	2010/4	01/01/1900	31/12/2010
Salaire de base	120	51	Rémunération payée à un membre du personnel nommé à titre définitif qui est absent dans le cadre d'une mesure de réorganisation du temps de travail - soumis aux cotisations sociales - pas de cotisations de pension	2011/1	9999/4	01/01/2011	31/12/9999
Salaire de base	150	1	Allocation d'activation accordée par l'ONEM ou le CPAS à un travailleur engagé dans le cadre d'une mesure pour l'emploi	2010/1	9999/4	01/01/2010	31/12/9999

Catégorie	Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
Salaire de base	160	1	Partie de la rémunération (10%) réservée à la formation des travailleurs engagés dans le cadre des conventions de 1er emploi - art. 33, § 2 de la loi du 24-12-1999	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Salaire de base	170	51	Rémunération payée à un membre du personnel nommé à titre définitif qui est totalement absent dans le cadre d'une mesure de réorganisation du temps de travail - soumis aux cotisations sociales - cotisations de pension	2011/1	9999/4	01/01/2011	31/12/9999
Salaire garanti en cas de maladie ou d'accident	212	20	Maladie ou accident : l'indemnité correspondant à 60% de la partie de la rémunération normale ne dépassant pas le montant limite entrant en ligne de compte pour le calcul de l'indemnité d'assurance maladie - invalidité pour la période de 7 jours faisant suite à la rémunération hebdomadaire garantie - Concerne les travailleurs manuels non nommés et les travailleurs intellectuels non nommés qui ont au moins 1 mois d'ancienneté et qui sont soit en période d'essai, soit engagés pour une période de moins de 3 mois, soit engagés pour un travail précis ne dépassant pas 3 mois	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Salaire garanti en cas de maladie ou d'accident	213	20	Maladie ou accident : supplément - 2e, 3e et 4e semaine de maladie - uniquement pour les ouvriers et employés contractuels engagés à l'essai ou pour moins de 3 mois	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
Salaire garanti en cas de maladie ou d'accident	215	20	Maladie ou accident : supplément - autres compléments concernant accident ou maladie	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999

Commentaire Code DMFA

Les valeurs de la catégorie "Déclaration Risque Social - salaire exact" doivent être lues avec le domaine de définition de la zone dans la DRSPPL où il est fait référence à l'annexe 32.

DmfA Update Notification - Annexe numéro 33: Liste des codes déductions APL

Version: 2019/1

Date de publication:

28/02/2019

L'annexe est modifiée:Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF

Contenu de l'annexe:

AN2019-1-FR33.pdf AN2019-1-FR33.docx AN2019-1-FR33.xlsx AN2019-1-FR33.txt AN2019-1-FR33.xml

Information intermédiaire:

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
0001	Réduction des cotisations personnelles pour les travailleurs ayant un bonus à l'emploi	2000/3	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Interdit	Ligne travailleur
0600	Réduction des cotisations personnelles pour les travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - contrat de travail conclu avant le 1.1.2007	2004/3	2007/2	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Interdit	Ligne travailleur
0601	Réduction des cotisations personnelles pour les travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration	2007/1	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Obligatoire	Obligatoire	Ligne travailleur
1105	Période transitoire : plan d'embauche pour demandeurs d'emploi qui répondent à la condition des 12 mois (>45 ans)	2004/1	2008/1	Fédérale	-	-	-	-	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
1106	Période transitoire : plan d'embauche pour demandeurs d'emploi qui répondent à la condition des 24 mois (>45 ans)	2004/1	2008/1	Fédérale	-	-	-	-	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
1111	Période transitoire : plan Activa conclu avant le 1.1.2004 - promotion de mise à l'emploi des demandeurs d'emploi de longue durée - 75%	2004/1	2008/4	Fédérale	-	-	-	-	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
1112	Période transitoire : plan Activa conclu avant le 1.1.2004 - promotion de mise à l'emploi des demandeurs d'emploi de longue durée - 100%	2004/1	2008/4	Fédérale	-	-	-	-	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
1142	Période transitoire : économie de réinsertion sociale conclue avant le 1.1.2004	2004/1	9999/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
1201	Période transitoire : convention de premier emploi des jeunes conclue avant 1.1.2004	2004/1	2012/4	Fédérale	-	-	-	-	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
1211	Période transitoire : jeunes occupés en exécution d'une convention emploi - formation (A.R. 495) conclue avant le 1.1.2004.	2004/1	2006/4	Fédérale	-	-	-	-	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
1521	Réduction des cotisations patronales pour les parents d'accueil reconnus	2003/2	2013/4	Fédérale	-	-	-	-	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
1531	Réduction des cotisations patronales pour les artistes	2003/3	2013/4	Fédérale	-	-	-	-	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3200	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée de moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou de moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 156 jours dans une période de 9 mois pour les demandeurs d'emploi suite à une fermeture d'entreprise Codes ONEM: C1, C20, C25, C30, C34 ou C36	2004/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3200	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée de moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou de moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 156 jours dans une période de 9 mois pour les demandeurs d'emploi suite à une fermeture d'entreprise Codes ONEM: C1, C20, C25, C30, C34 ou C36	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
3200	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée de moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou de moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 156 jours dans une période de 9 mois pour les demandeurs d'emploi suite à une fermeture d'entreprise Codes ONEM: C1, C20, C25, C30, C34 ou C36	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3200	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée de moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou de moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 156 jours dans une période de 9 mois pour les demandeurs d'emploi suite à une fermeture d'entreprise Codes ONEM: C1, C20, C25, C30, C34 ou C36	2017/4	**2018/4**	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3200	**Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée de moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou de moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 156 jours dans une période de 9 mois pour les demandeurs d'emploi suite à une fermeture d'entreprise Codes ONEM: C1, C20, C25, C30, C34 ou C36**	**2019/1**	**2019/4**	**Régionale**	**Non**	**Non**	**Non**	**Oui**	**Optionnel**	**Obligatoire**	**Occupation de la ligne travailleur**
3201	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C3, C4, C26, C31 ou C37	2004/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
3201	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C3, C4, C26, C31 ou C37	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3201	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C3, C4, C26, C31 ou C37	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3201	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C3, C4, C26, C31 ou C37	2017/4	**2018/4**	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3201	**Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C3, C4, C26, C31 ou C37**	**2019/1**	**2020/4**	**Régionale**	**Non**	**Non**	**Non**	**Oui**	**Optionnel**	**Obligatoire**	**Occupation de la ligne travailleur**
3202	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 936 jours dans une période de 54 mois Codes ONEM : C5,C6, C27, C32 ou C38	2004/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3202	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 936 jours dans une période de 54 mois Codes ONEM : C5,C6, C27, C32 ou C38	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
3202	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 936 jours dans une période de 54 mois Codes ONEM : C5,C6, C27, C32 ou C38	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3202	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 936 jours dans une période de 54 mois Codes ONEM : C5,C6, C27, C32 ou C38	2017/4	**2018/4**	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3202	**Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 936 jours dans une période de 54 mois Codes ONEM : C5,C6, C27, C32 ou C38**	**2019/1**	**2021/4**	**Régionale**	**Non**	**Non**	**Non**	**Oui**	**Optionnel**	**Obligatoire**	**Occupation de la ligne travailleur**
3203	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 1560 jours dans une période de 90 mois Codes ONEM : C7, C8, C28, C33 ou C39	2004/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3203	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 1560 jours dans une période de 90 mois Codes ONEM : C7, C8, C28, C33 ou C39	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3203	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 1560 jours dans une période de 90 mois Codes ONEM : C7, C8, C28, C33 ou C39	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
3203	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 1560 jours dans une période de 90 mois Codes ONEM : C7, C8, C28, C33 ou C39	2017/4	**2018/4**	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3203	**Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 1560 jours dans une période de 90 mois Codes ONEM : C7, C8, C28, C33 ou - C39**	**2019/1**	**2023/4**	**Régionale**	**Non**	**Non**	**Non**	**Oui**	**Optionnel**	**Obligatoire**	**Occupation de la ligne travailleur**
3205	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 27 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C40 ou C41 ou, à partir du 2014/1, demandeurs d'emploi de longue durée moins de 30 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois et moins qualifiés codes ONEM C42 ou C43	2013/3	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3205	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 27 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C40 ou C41 ou, à partir du 2014/1, demandeurs d'emploi de longue durée moins de 30 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois et moins qualifiés codes ONEM C42 ou C43	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3205	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 27 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C40 ou C41 ou, à partir du 2014/1, demandeurs d'emploi de longue durée moins de 30 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois et moins qualifiés codes ONEM C42 ou C43	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
3205	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 27 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C40 ou C41 ou, à partir du 2014/1, demandeurs d'emploi de longue durée moins de 30 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois et moins qualifiés codes ONEM C42 ou C43	2017/4	**2018/4**	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3205	**Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 27 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C40 ou C41 ou, à partir du 2014/1, demandeurs d'emploi de longue durée moins de 30 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois et moins qualifiés codes ONEM C42 ou C43**	**2019/1**	**2021/3**	**Régionale**	**Non**	**Non**	**Non**	**Oui**	**Optionnel**	**Obligatoire**	**Occupation de la ligne travailleur**
3210	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D1, D13 ou D19	2004/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3210	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D1, D13 ou D19	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3210	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D1, D13 ou D19	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3210	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D1, D13 ou D19	2017/4	**2018/4**	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
3210	**Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D1, D13 ou D19**	**2019/1**	**2023/4**	**Régionale**	**Non**	**Non**	**Non**	**Oui**	**Optionnel**	**Obligatoire**	**Occupation de la ligne travailleur**
3211	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 468 jours dans une période de 27 mois Codes ONEM : D3, D4, D5, D6, D14, D15, D16, D17, D20 ou D21	2004/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3211	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 468 jours dans une période de 27 mois Codes ONEM : D3, D4, D5, D6, D14, D15, D16, D17, D20 ou D21	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3211	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 468 jours dans une période de 27 mois Codes ONEM : D3, D4, D5, D6, D14, D15, D16, D17, D20 ou D21	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3211	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 468 jours dans une période de 27 mois Codes ONEM : D3, D4, D5, D6, D14, D15, D16, D17, D20 ou D21	2017/4	**2018/4**	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
3211	**Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 468 jours dans une période de 27 mois Codes ONEM : D3, D4, D5, D6, D14, D15, D16, D17, D20 ou D21**	**2019/1**	**2023/4**	**Régionale**	**Non**	**Non**	**Non**	**Oui**	**Optionnel**	**Obligatoire**	**Occupation de la ligne travailleur**
3220	Programme de transition professionnelle moins de 25 ans moins qualifiés, au moins 9 mois d'allocations ou moins de 45 ans au moins 12 mois d'allocations	2004/1	2015/3	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3220	Programme de transition professionnelle moins de 25 ans moins qualifiés, au moins 9 mois d'allocations ou moins de 45 ans au moins 12 mois d'allocations	2015/4	2016/3	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3220	Programme de transition professionnelle moins de 25 ans moins qualifiés, au moins 9 mois d'allocations ou moins de 45 ans au moins 12 mois d'allocation	2016/4	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3220	Programme de transition professionnelle moins de 25 ans moins qualifiés, au moins 9 mois d'allocations ou moins de 45 ans au moins 12 mois d'allocation	2017/3	9999/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3221	Programme transition professionnelle moins de 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2004/1	2015/3	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3221	Programme transition professionnelle moins de 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2015/4	2016/3	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
3221	Programme transition professionnelle moins de 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2016/4	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3221	Programme transition professionnelle moins de 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2017/3	9999/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3230	Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 12 mois d'allocations	2004/1	2015/3	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3230	Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 12 mois d'allocations	2015/4	2016/3	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3230	Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 12 mois d'allocations	2016/4	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3230	Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 12 mois d'allocations	2017/3	9999/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3231	Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2004/1	2015/3	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3231	Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2015/4	2016/3	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3231	Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2016/4	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3231	Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2017/3	9999/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3240	Economie d'insertion sociale moins de 45 ans 312j/18m ou 156j/9m	2004/1	**2018/4**	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
3240	**Economie d'insertion sociale moins de 45 ans 312j/18m ou 156j/9m**	**2019/1**	**9999/4**	**Régionale**	**Oui**	**Oui**	**Oui**	**Non**	**Optionnel**	**Interdit**	**Occupation de la ligne travailleur**
3241	Economie d'insertion sociale moins de 45 ans 624j/36m ou 312j/18m	2004/1	**2018/4**	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3241	**Economie d'insertion sociale moins de 45 ans 624j/36m ou 312j/18m**	**2019/1**	**9999/4**	**Régionale**	**Oui**	**Oui**	**Oui**	**Non**	**Optionnel**	**Interdit**	**Occupation de la ligne travailleur**
3250	Economie d'insertion sociale au moins 45 ans 156j/9m	2004/1	**2018/4**	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3250	**Economie d'insertion sociale au moins 45 ans 156j/9m**	**2019/1**	**9999/4**	**Régionale**	**Oui**	**Oui**	**Oui**	**Non**	**Optionnel**	**Interdit**	**Occupation de la ligne travailleur**
3410	Jeunes travailleurs CPE et moins qualifiés	2004/1	2016/2	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3410	Jeunes travailleurs CPE et moins qualifiés	2016/3	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3410	Jeunes travailleurs CPE et moins qualifiés	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3410	Jeunes travailleurs CPE et moins qualifiés	2017/4	**2018/4**	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3410	**Mesure transitoire - Jeunes travailleurs CPE et moins qualifiés**	**2019/1**	**2021/3**	**Régionale**	**Non**	**Non**	**Non**	**Oui**	**Optionnel**	**Obligatoire**	**Occupation de la ligne travailleur**
3411	Jeunes travailleurs CPE et très peu qualifiés Ou CPE et moins qualifiés handicapés Ou CPE et moins qualifiés d'origine étrangère	2006/2	2016/2	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
3411	Jeunes travailleurs CPE et très peu qualifiés Ou CPE et moins qualifiés handicapés Ou CPE et moins qualifiés d'origine étrangère	2016/3	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3411	Jeunes travailleurs CPE et très peu qualifiés Ou CPE et moins qualifiés handicapés Ou CPE et moins qualifiés d'origine étrangère	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3411	Jeunes travailleurs CPE et très peu qualifiés Ou CPE et moins qualifiés handicapés Ou CPE et moins qualifiés d'origine étrangère	2017/4	**2018/4**	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3411	**Mesure transitoire - Jeunes travailleurs CPE et très peu qualifiés Ou CPE et moins qualifiés handicapés Ou CPE et moins qualifiés d'origine étrangère**	**2019/1**	**2022/3**	**Régionale**	**Non**	**Non**	**Non**	**Oui**	**Optionnel**	**Obligatoire**	**Occupation de la ligne travailleur**
3412	Jeunes travailleurs CPE et moyennement qualifiés	2013/1	2016/2	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3412	Jeunes travailleurs CPE et moyennement qualifiés	2016/3	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3412	Jeunes travailleurs CPE et moyennement qualifiés	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3412	Jeunes travailleurs CPE et moyennement qualifiés	2017/4	**2018/4**	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3412	**Mesure transitoire - Jeunes travailleurs CPE et moyennement qualifiés**	**2019/1**	**2021/3**	**Régionale**	**Non**	**Non**	**Non**	**Oui**	**Optionnel**	**Obligatoire**	**Occupation de la ligne travailleur**
3430	Jeunes travailleurs : jusqu'au 31/12 de l'année dans laquelle les jeunes auront 18 ans	2004/1	2016/2	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
3430	Jeunes travailleurs : jusqu'au 31/12 de l'année dans laquelle les jeunes auront 18 ans	2016/3	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3430	Jeunes travailleurs : jusqu'au 31/12 de l'année dans laquelle les jeunes auront 18 ans	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3430	Jeunes travailleurs : jusqu'au 31/12 de l'année dans laquelle les jeunes auront 18 ans	2017/4	**2018/4**	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3430	**Mesure transitoire - Jeunes travailleurs : jusqu'au 31/12 de l'année dans laquelle les jeunes auront 18 ans**	**2019/1**	**2021/4**	**Régionale**	**Non**	**Non**	**Non**	**Oui**	**Optionnel**	**Obligatoire**	**Occupation de la ligne travailleur**
3600	Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - contrat de travail conclu avant le 1.1.2007	2004/3	2007/2	Fédérale	-	-	-	-	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3601	Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - moins de 45 ans	2007/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3601	Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - moins de 45 ans	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3601	Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - moins de 45 ans	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3601	Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - moins de 45 ans	2017/4	**2018/4**	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
3601	**Mesure transitoire - Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - moins de 45 ans**	**2019/1**	**2019/4**	**Régionale**	**Non**	**Non**	**Non**	**Oui**	**Optionnel**	**Obligatoire**	**Occupation de la ligne travailleur**
3611	Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - au moins 45 ans	2007/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3611	Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - au moins 45 ans	2017/1	2017/2	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3611	Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - au moins 45 ans	2017/3	2017/3	Régionale	Non	Oui	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3611	Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - au moins 45 ans	2017/4	**2018/4**	Régionale	Non	Non	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
3611	**Mesure transitoire Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - au moins 45 ans**	**2019/1**	**2023/4**	**Régionale**	**Non**	**Non**	**Non**	**Oui**	**Optionnel**	**Obligatoire**	**Occupation de la ligne travailleur**
3612	Formateurs avec carte de restructuration	2010/1	2013/3	Fédérale	-	-	-	-	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3800	Tuteurs	2010/1	2016/3	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
3800	Tuteurs	2016/4	2018/2	Régionale	Oui	Oui	Non	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
3800	Tuteurs	2018/3	9999/4	Régionale	Oui	Non	Non	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
4001	Contractuels subventionnés	2014/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
4001	Contractuels subventionnés	2017/1	2017/4	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
4001	Contractuels subventionnés	2018/1	9999/4	Régionale	Non	Oui	Oui	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
4100	Travailleurs contractuels qui remplacent un travailleur qui a choisi la semaine (volontaire) de 4 jours	2014/1	9999/4	Fédérale	-	-	-	-	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
4300	Artistes	2014/1	9999/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
4400	Gardiens et gardiennes d'enfants reconnus	2014/1	9999/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
4500	Travailleurs engagés dans le cadre de l'article 60 § 7 de la loi organique des CPAS du 08.07.1976	2014/1	2016/4	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
4500	Travailleurs engagés dans le cadre de l'article 60 § 7 de la loi organique des CPAS du 08.07.1976	2017/1	9999/4	Régionale	Non	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
6000	Période transitoire - plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée de moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou de moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 156 jours dans une période de 9 mois pour les demandeurs d'emploi suite à une fermeture d'entreprise Codes ONEM: C1, C20, C25, C30, C34 ou C36	2017/1	2017/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
6001	Période transitoire - plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C3, C4, C26, C31 ou C37	2017/1	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
6002	Période transitoire - plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 936 jours dans une période de 54 mois Codes ONEM : C5,C6, C27, C32 ou C38	2017/1	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
6003	Période transitoire - plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 1560 jours dans une période de 90 mois Codes ONEM : C7, C8, C28, C33 ou C39	2017/1	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
6004	Période transitoire - plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 27 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C40 ou C41 ou, à partir du 2014/1, demandeurs d'emploi de longue durée moins de 30 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois et moins qualifiés codes ONEM C42 ou C43	2017/1	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
6005	Période transitoire - plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D1, D13 ou D19	2017/1	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
6006	Période transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 468 jours dans une période de 27 mois Codes ONEM : D3, D4, D5, D6, D14, D15, D16, D17, D20 ou D21	2017/1	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
6030	Période transitoire - Jeunes travailleurs CPE et moins qualifiés	2016/3	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
6031	Période transitoire - Jeunes travailleurs CPE et très peu qualifiés Ou CPE et moins qualifiés handicapés Ou CPE et moins qualifiés d'origine étrangère	2016/3	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
6032	Période transitoire - Jeunes travailleurs CPE et moyennement qualifiés	2016/3	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
6033	Période transitoire - Jeunes travailleurs : jusqu'au 31/12 de l'année dans laquelle les jeunes auront 18 ans	2016/3	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
6040	Période transitoire - travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - moins de 45 ans	2017/1	2017/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
6041	Période transitoire - travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - au moins de 45 ans	2017/1	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
6050	Période transitoire - travailleurs engagés dans le cadre de l'article 60 § 7 de la loi organique des CPAS du 08.07.1976	2017/1	2018/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
6300	Jeunes travailleurs peu qualifiés	2016/3	9999/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
6301	Jeunes travailleurs moyennement qualifiés	2016/3	9999/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
6310	Jeunes travailleurs apprentis	2016/3	9999/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
6311	Jeunes travailleurs - en formation en alternance	2017/1	9999/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
7000	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée de moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou de moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 156 jours dans une période de 9 mois pour les demandeurs d'emploi suite à une fermeture d'entreprise Codes ONEM: C1, C20, C25, C30, C34 ou C36	2017/4	2018/3	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
7001	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C3, C4, C26, C31 ou C37	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
7002	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 936 jours dans une période de 54 mois Codes ONEM : C5,C6, C27, C32 ou C38	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
7003	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 1560 jours dans une période de 90 mois Codes ONEM : C7, C8, C28, C33 ou C39	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
7004	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 27 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C40 ou C41 ou, à partir du 2014/1, demandeurs d'emploi de longue durée moins de 30 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois et moins qualifiés codes ONEM C42 ou C43	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
7005	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D1, D13 ou D19	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
7006	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 468 jours dans une période de 27 mois Codes ONEM : D3, D4, D5, D6, D14, D15, D16, D17, D20 ou D21	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
7030	Mesure transitoire - Jeunes travailleurs CPE et moins qualifiés	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
7031	Mesure transitoire - Jeunes travailleurs CPE et très peu qualifiés Ou CPE et moins qualifiés handicapés Ou CPE et moins qualifiés d'origine étrangère	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
7032	Mesure transitoire - Jeunes travailleurs CPE et moyennement qualifiés	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
7033	Mesure transitoire - Jeunes travailleurs : jusqu'au 31/12 de l'année dans laquelle les jeunes auront 18 ans	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
7040	Mesure transitoire - Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - moins de 45 ans	2017/4	2018/3	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
7041	Mesure transitoire - Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - au moins 45 ans	2017/4	2018/4	Régionale	Non	Oui	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
8000	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée de moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou de moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 156 jours dans une période de 9 mois pour les demandeurs d'emploi suite à une fermeture d'entreprise Codes ONEM: C1, C20, C25, C30, C34 ou C36	2017/3	2018/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
8001	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C3, C4, C26, C31 ou C37	2017/3	2019/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
8002	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 936 jours dans une période de 54 mois Codes ONEM : C5,C6, C27, C32 ou C38	2017/3	2020/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
8003	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, pendant 1560 jours dans une période de 90 mois Codes ONEM : C7, C8, C28, C33 ou C39	2017/3	2020/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
8004	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 27 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois et moins qualifiés Codes ONEM : C40 ou C41 ou, à partir du 2014/1, demandeurs d'emploi de longue durée moins de 30 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois et moins qualifiés codes ONEM C42 ou C43	2017/3	2020/1	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
8005	Mesure transitoire -Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D1, D13 ou D19	2017/3	2020/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
8006	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 468 jours dans une période de 27 mois Codes ONEM : D3, D4, D5, D6, D14, D15, D16, D17, D20 ou D21	2017/3	2020/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
8007	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, prévention et sécurité Codes ONEM : C9, C10, C21 ou C22	2017/3	2017/4	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
8008	Mesure transitoire - Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, prévention et sécurité Codes ONEM : D7 ou D8	2017/3	2017/4	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
8009	Mesure transitoire - Programme de transition professionnelle moins de 25 ans moins qualifiés, au moins 9 mois d'allocations ou moins de 45 ans au moins 12 mois d'allocations	2017/3	9999/4	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
8010	Mesure transitoire - Programme transition professionnelle moins de 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2017/3	9999/4	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
8011	Mesure transitoire - Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 12 mois d'allocations	2017/3	9999/4	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
8012	Mesure transitoire - Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2017/3	9999/4	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
8030	Mesure transitoire - Jeunes travailleurs CPE et moins qualifiés	2017/3	2020/1	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
8031	Mesure transitoire - Jeunes travailleurs CPE et très peu qualifiés Ou CPE et moins qualifiés handicapés Ou CPE et moins qualifiés d'origine étrangère	2017/3	2020/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
8032	Mesure transitoire - Jeunes travailleurs CPE et moyennement qualifiés	2017/3	2020/1	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
8033	Mesure transitoire - Jeunes travailleurs : jusqu'au 31/12 de l'année dans laquelle les jeunes auront 18 ans	2017/3	2020/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Optionnel	Interdit	Occupation de la ligne travailleur
8040	Mesure transitoire - Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - moins de 45 ans	2017/3	2018/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
8041	Mesure transitoire - Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - au moins 45 ans	2017/3	2020/2	Régionale	Non	Non	Oui	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
8100	Plan Activa conclu avant le 1.1.2004 - promotion de mise à l'emploi des demandeurs d'emploi de longue durée - prévention et sécurité - 100% Codes ONEM : A5, A6, B9 ou B10	2003/1	2016/2	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
8200	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, prévention et sécurité Codes ONEM : C9, C10, C21 ou C22	2004/1	2017/2	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
8200	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, prévention et sécurité Codes ONEM : C9, C10, C21 ou C22	2017/3	2017/4	Régionale	Oui	Oui	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
8200	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans, prévention et sécurité Codes ONEM : C9, C10, C21 ou C22	2018/1	9999/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur

Code	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Déduction fédérale/ régionale	Déduction régionale - Région flamande	Déduction régionale - Région Bruxelles-Capitale	Déduction régionale - Région wallonne sans communes germanophones	Déduction régionale - Communes germanophones de la Région wallonne	Montant	Date début droit à	Niveau
8210	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, prévention et sécurité Codes ONEM : D7 ou D8	2004/1	2017/2	Régionale	Oui	Oui	Oui	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
8210	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, prévention et sécurité Codes ONEM : D7 ou D8	2017/3	2017/4	Régionale	Oui	Oui	Non	Oui	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
8210	Plan Activa - Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans, prévention et sécurité Codes ONEM : D7 ou D8	2018/1	9999/4	Régionale	Oui	Non	Non	Non	Optionnel	Obligatoire	Occupation de la ligne travailleur
9000	**Mesure transitoire - Economie d'insertion sociale moins de 45 ans 312j/18m ou 156j/9m**	**2019/1**	**2021/2**	**Régionale**	**Non**	**Non**	**Non**	**Oui**	**Optionnel**	**Interdit**	**Occupation de la ligne travailleur**
9001	**Mesure transitoire - Economie d'insertion sociale moins de 45 ans 624j/36m ou 312j/18m**	**2019/1**	**2023/4**	**Régionale**	**Non**	**Non**	**Non**	**Oui**	**Optionnel**	**Interdit**	**Occupation de la ligne travailleur**
9002	**Mesure transitoire - Economie d'insertion sociale au moins 45 ans 156j/9m**	**2019/1**	**9999/4**	**Régionale**	**Non**	**Non**	**Non**	**Oui**	**Optionnel**	**Interdit**	**Occupation de la ligne travailleur**

DmfA Update Notification - Annexe numéro 35: Mesure de promotion de l'emploi

Version: 2019/1

Date de publication:

28/02/2019

Contenu de l'annexe:

AN2013-1-FR35.pdf AN2013-1-FR35.docx AN2013-1-FR35.xlsx AN2013-1-FR35.txt AN2013-1-FR35.xml

Information intermédiaire:

Code	Libellé	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
1	travailleur engagé dans le cadre de l'A.R. 495	2003/1	2007/2	01/01/2003	30/06/2007
2	travailleur engagé dans le cadre de mesures d'activation des allocations de chômage, du revenu d'intégration ou de l'aide sociale financière. Ce code doit uniquement être utilisé dans un des cas suivants: une occupation dans le cadre d'un programme de transition professionnelle reconnu, une occupation dans le cadre d'un poste de travail reconnu, une occupation dans le cadre de l'économie sociale d'insertion (SINE).	2003/1	9999/4	01/01/2003	31/12/9999
3	travailleur engagé dans le cadre de la redistribution du travail dans le secteur public	2003/1	**2013/4**	01/01/2003	**31/12/2013**
4	travailleur engagé dans le cadre du troisième circuit du travail	2003/1	9999/4	01/01/2003	31/12/9999
5	travailleur engagé dans le cadre du programme PRIME	2003/1	9999/4	01/01/2003	31/12/9999
10	travailleur engagé dans le cadre d'une convention de premier emploi définie à l'article 27, premier alinéa, 1°, de la loi du 24 décembre 1999	2003/1	9999/4	01/01/2003	31/12/9999
11	travailleur engagé dans le cadre d'une convention de premier emploi définie à l'article 27, premier alinéa, 2°, de la loi du 24 décembre 1999	2003/1	9999/4	01/01/2003	31/12/9999
12	travailleur engagé dans le cadre d'une convention de premier emploi définie à l'article 27, premier alinéa, 3°, de la loi du 24 décembre 1999	2003/1	9999/4	01/01/2003	31/12/9999
13	travailleur handicapé engagé dans le cadre d'une convention de premier emploi définie à l'article 27, premier alinéa, 1°, de la loi du 24 décembre 1999	2003/3	9999/4	01/07/2003	31/12/9999
14	travailleur handicapé engagé dans le cadre d'une convention de premier emploi définie à l'article 27, premier alinéa, 2°, de la loi du 24 décembre 1999	2003/3	9999/4	01/07/2003	31/12/9999

Code	Libellé	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
15	travailleur handicapé engagé dans le cadre d'une convention de premier emploi définie à l'article 27, premier alinéa, 3°, de la loi du 24 décembre 1999	2003/3	9999/4	01/07/2003	31/12/9999
16	travailleur d'origine étrangère engagé dans le cadre d'une convention de premier emploi définie à l'article 27, premier alinéa, 1°, de la loi du 24 décembre 1999	2003/3	9999/4	01/07/2003	31/12/9999
17	travailleur d'origine étrangère engagé dans le cadre d'une convention de premier emploi définie à l'article 27, premier alinéa, 2°, de la loi du 24 décembre 1999	2003/3	9999/4	01/07/2003	31/12/9999
18	travailleur d'origine étrangère engagé dans le cadre d'une convention de premier emploi définie à l'article 27, premier alinéa, 3°, de la loi du 24 décembre 1999	2003/3	9999/4	01/07/2003	31/12/9999
19	travailleur ancien chômeur complet indemnisé de 45 ans au moins dont l'engagement est assimilé à une convention de premier emploi	2003/1	2004/4	01/01/2003	31/12/2004

DmfA Update Notification - Annexe numéro 36: Mesure de promotion de l'emploi APL

Version: 2019/1

Date de publication:

28/02/2019

Contenu de l'annexe:

AN2013-1-FR36.pdf

AN2013-1-FR36.docx

AN2013-1-FR36.xlsx

AN2013-1-FR36.txt

AN2013-1-FR36.xml

Information intermédiaire:

Code	Libellé	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
1	travailleur engagé dans le cadre de l'A.R. 495	2003/1	2007/2	01/01/2003	30/06/2007
2	travailleur engagé dans le cadre de mesures d'activation des allocations de chômage, du revenu d'intégration ou de l'aide sociale financière. Ce code doit uniquement être utilisé dans le cas suivant : une occupation dans le cadre d'un programme de transition professionnelle reconnu et une occupation dans le cadre de l'économie d'insertion sociale (SINE).	2003/1	9999/4	01/01/2003	31/12/9999
3	Travailleur engagé en remplacement dans le cadre de la redistribution du travail dans le secteur public (départ anticipé à mi-temps et semaine volontaire de 4 jours).	2003/1	**2013/4**	01/01/2003	**31/12/2013**
5	travailleur engagé dans le cadre du programme PRIME	2003/1	9999/4	01/01/2003	31/12/9999
10	travailleur engagé dans le cadre d'une convention de premier emploi, type un (définie à l'article 27, premier alinéa, 1°, de la loi du 24 décembre 1999)	2003/1	9999/4	01/01/2003	31/12/9999
11	travailleur engagé dans le cadre d'une convention de premier emploi, type deux (définie à l'article 27, premier alinéa, 2°, de la loi du 24 décembre 1999)	2003/1	9999/4	01/01/2003	31/12/9999
12	travailleur engagé dans le cadre d'une convention de premier emploi, type trois (définie à l'article 27, premier alinéa, 3°, de la loi du 24 décembre 1999)	2003/1	9999/4	01/01/2003	31/12/9999
13	travailleur handicapé engagé dans le cadre d'une convention de premier emploi, type un (définie à l'article 27, premier alinéa, 1°, de la loi du 24 décembre 1999)	2003/1	9999/4	01/01/2003	31/12/9999
14	travailleur handicapé engagé dans le cadre d'une convention de premier emploi, type deux (définie à l'article 27, premier alinéa, 2°, de la loi du 24 décembre 1999)	2003/1	9999/4	01/01/2003	31/12/9999
15	travailleur handicapé engagé dans le cadre d'une convention de premier emploi, type trois (définie à l'article 27, premier alinéa, 3°, de la loi du 24 décembre 1999)	2003/1	9999/4	01/01/2003	31/12/9999
16	travailleur d'origine étrangère engagé dans le cadre d'une convention de premier emploi, type un (définie à l'article 27, premier alinéa, 1°, de la loi du 24 décembre 1999)	2003/1	9999/4	01/01/2003	31/12/9999
17	travailleur d'origine étrangère engagé dans le cadre d'une convention de premier emploi, type deux (définie à l'article 27, premier alinéa, 2°, de la loi du 24 décembre 1999)	2003/1	9999/4	01/01/2003	31/12/9999
18	travailleur d'origine étrangère engagé dans le cadre d'une convention de premier emploi, type trois (définie à l'article 27, premier alinéa, 3°, de la loi du 24 décembre 1999)	2003/1	9999/4	01/01/2003	31/12/9999
21	Travailleurs FBI (A.R. n° 25 du 24.3.1982)	2003/1	9999/4	01/01/2003	31/12/9999
22	Maribel Social - assistant en logistique (occupé dans le cadre de l'A.R.du 05.02.1997)	2003/1	2005/1	01/01/2003	31/03/2005
23	Maribel Social - autres travailleurs qu'assistant en logistique (occupés dans le cadre de l'A.R.du 05.02.1997)	2003/1	2005/1	01/01/2003	31/03/2005
24	travailleur contractuel embauché en remplacement d'un membre du personnel qui suit une formation en vue d'être diplômé ou gradué en soins infirmiers dans le cadre du Maribel Social	2005/1	2005/1	01/01/2005	31/03/2005

DmfA Update Notification - Annexe numéro 37: Valeurs autorisées pour le "type de cotisation" en fonction des codes travailleurs et des catégories d'employeur

Version: 2019/1

Date de publication:

28/02/2019

Contenu de l'annexe:

AN2017-1-FR37.pdf AN2017-1-FR37.docx AN2017-1-FR37.xlsx AN2017-1-FR37.txt AN2017-1-FR37.xml

Information intermédiaire:

0

Type de cotisation	Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Date de début de validité	Date de fin de validité
0	1xx (travailleurs ouvriers)	951 - 952	Cotisation rémunérations 100%		01/01/1900	01/01/9999
0	1xx (travailleurs ouvriers)	981 - 982	Cotisation rémunérations 100%		01/07/2013	01/01/9999
0	2xx (travailleurs intellectuels)	951 - 952	Cotisation rémunérations 100%		01/01/1900	01/01/9999
0	2xx (travailleurs intellectuels)	981-982	Cotisation rémunérations 100%		01/07/2013	01/01/9999
0	3xx (définitifs)	971-974 / 976	Cotisation rémunérations 100%		01/01/2012	01/01/9999
0	6xx (définitifs)	953 - 957	Cotisation rémunérations 100%		01/01/1900	31/12/2011
0	6xx (définitifs)	971-976	Cotisation rémunérations 100%		01/01/2012	01/01/9999
0	7xx (catégories spécifiques) à l'exception du code 741 (artistes)	958	Cotisation rémunérations 100%		01/01/1900	01/01/9999
0	842-843 (cotisations régime de pension complémentaire - contractuels)	951-952	Cotisation rémunérations 100%		01/01/2010	01/01/9999
0	842-843 (cotisations régime de pension complémentaire - contractuels)	981-982	Cotisation rémunérations 100%		01/07/2013	01/01/9999
0	872, 873 et 874 (chômeurs avec complément d'entreprise)	959	Cotisation RCC		01/04/2012	01/01/9999
0	879, 880, 881, 882, 884 et 886	959	Cotisation RCC		01/04/2010	01/01/9999

Type de cotisation	Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Date de début de validité	Date de fin de validité
	(chômeurs avec complément d'entreprise)					
0	8xx (cotisations spéciales)	971-976	Cotisation rémunérations 100%		01/01/2012	01/01/9999
0	8xx (cotisations spéciales) à l'exception des codes 842 et 843	951-952 / 958	Cotisation rémunérations 100%		01/01/1900	01/01/9999
0	8xx (cotisations spéciales) à l'exception des codes 842 et 843	981-982	Cotisation rémunérations 100%		01/07/2013	01/01/9999
0	8xx (cotisations spéciales) à l'exception des codes 842, 843, 872, 873, 874, 879, 880, 881, 882, 884 et 886		Cotisation rémunérations 100%		01/01/1900	30/06/2014

1

Type de cotisation	Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Date de début de validité	Date de fin de validité
1	741 (artistes)	958	Cotisation rémunérations 108%		01/01/1900	01/01/9999
1	842-843 (cotisations régime de pension complémentaire - contractuels)	951-952	Cotisation rémunérations 100%		01/01/2010	01/01/9999
1	842-843 (cotisations régime de pension complémentaire - contractuels)	981-982	Cotisation rémunérations 100%		01/07/2013	01/01/9999

1	872, 873 et 874 (chômeurs avec complément d'entreprise)	959	Cotisation RCC		01/04/2012	01/01/9999
1	879, 880, 881, 882, 884 et 886 (chômeurs avec complément d'entreprise)	959	Cotisation RCC		01/04/2010	01/01/9999

2

Type de cotisation	Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Date de début de validité	Date de fin de validité
2	842-843 (cotisations régime de pension complémentaire - contractuels)	951-952	Cotisation rémunérations 100%		01/01/2010	01/01/9999
2	842-843 (cotisations régime de pension complémentaire - contractuels)	981-982	Cotisation rémunérations 100%		01/07/2013	01/01/9999
2	872, 873 et 874 (chômeurs avec complément d'entreprise)	959	Cotisation RCC		01/04/2012	01/01/9999
2	879, 880, 881, 882 et 884 (chômeurs avec complément d'entreprise)	959	Cotisation RCC		01/04/2010	01/01/9999

3

Type de cotisation	Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Date de début de validité	Date de fin de validité
3	842-843 (cotisations régime de pension complémentaire - contractuels)	951-952	Cotisation rémunérations 100%		01/01/2010	01/01/9999
3	842-843 (cotisations régime de pension complémentaire - contractuels)	981-982	Cotisation rémunérations 100%		01/07/2013	01/01/9999
3	872, 873 et 874 (chômeurs avec complément d'entreprise)	959	Cotisation RCC		01/04/2012	01/01/9999
3	879, 880, 881, 882 et 884 (chômeurs avec complément d'entreprise)	959	Cotisation RCC		01/04/2010	01/01/9999

4

Type de cotisation	Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Date de début de validité	Date de fin de validité
4	842-843 (cotisations régime de pension complémentaire - contractuels)	951-952	Cotisation rémunérations 100%		01/01/2010	01/01/9999
4	842-843 (cotisations régime de pension complémentaire - contractuels)	981-982	Cotisation rémunérations 100%		01/07/2013	01/01/9999
4	872, 873 et 874 (chômeurs avec complément	959	Cotisation RCC		01/04/2012	01/01/9999

Type de cotisation	Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Date de début de validité	Date de fin de validité
	d'entreprise)					
4	879, 880, 881, 882 et 884 (chômeurs avec complément d'entreprise)	959	Cotisation RCC		01/04/2010	01/01/9999

5

Type de cotisation	Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Date de début de validité	Date de fin de validité
5	842-843 (cotisations régime de pension complémentaire - contractuels)	951-952	Cotisation rémunérations 100%		01/01/2010	01/01/9999
5	842-843 (cotisations régime de pension complémentaire - contractuels)	981-982	Cotisation rémunérations 100%		01/07/2013	01/01/9999
5	**872, 873 et 874 (chômeurs avec complément d'entreprise)**	**959**	**Cotisation RCC**		**01/01/2017**	**01/01/9999**
5	**879, 880, 881, 882 et 884 (chômeurs avec complément d'entreprise)**	**959**	**Cotisation RCC**		**01/01/2017**	**01/01/9999**

6

Type de cotisation	Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Date de début de validité	Date de fin de validité
6	842-843 (cotisations régime de pension complémentaire - contractuels)	951-952	Cotisation rémunérations 100%		01/01/2010	01/01/9999
6	842-843 (cotisations régime de pension complémentaire - contractuels)	981-982	Cotisation rémunérations 100%		01/07/2013	01/01/9999

7

Type de cotisation	Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Date de début de validité	Date de fin de validité
7	842-843 (cotisations régime de pension complémentaire - contractuels)	951-952	Cotisation rémunérations 100%		01/01/2010	01/01/9999
7	842-843 (cotisations régime de pension complémentaire - contractuels)	981-982	Cotisation rémunérations 100%		01/07/2013	01/01/9999

8

Type de cotisation	Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Date de début de validité	Date de fin de validité
8	842 (cotisations régime de pension complémentaire - contractuels)	951-952	Cotisation rémunérations 100%		01/01/2010	01/01/9999
8	842 (cotisations régime de pension complémentaire - contractuels)	981-982	Cotisation rémunérations 100%		01/07/2013	01/01/9999

DmfA Update Notification - Annexe numéro 38: Numéros de fonction du personnel déclaré au forfait APL

Version: 2019/1

Date de publication:

28/02/2019

Contenu de l'annexe:

AN2007-1-FR38.pdf AN2007-1-FR38.doc AN2007-1-FR38.xls AN2007-1-FR38.txt AN2007-1-FR38.xml

Information intermédiaire:

Code	Age	Fonction	Date de début de validité	Date de fin de validité
20	/	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les théâtres	01/01/1900	**31/03/2007**
21	/	Travailleurs occupés dans les établissements de bain et dans les entreprises exploitant des établissements de bain : garçon ou fille de cabine ou de bain	01/01/1900	**31/03/2007**
23	/	Travailleurs occupés dans les établissements de bain et dans les entreprises exploitant des établissements de bain : pédicure	01/01/1900	**31/03/2007**
24	/	Travailleurs occupés dans les établissements de bain et dans les entreprises exploitant des établissements de bain : masseur - masseuse	01/01/1900	**31/03/2007**
25	/	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les salles de spectacles cinématographiques pendant au moins 40 heures/semaine	01/01/1900	**31/03/2007**
26	/	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les salles de spectacles cinématographiques pendant moins de 40 heures/semaine	01/01/1900	**31/03/2007**
27	/	Porteurs de bagages	01/01/1900	**31/03/2007**
29	/	Tous les autres travailleurs rémunérés au pourboire	01/01/1900	**31/03/2007**
32	15	Chasseur	01/01/1900	**31/03/2007**
33	16	Chasseur	01/01/1900	**31/03/2007**
34	17	Adjoint chef chasseur	01/01/1900	**31/03/2007**
35	18	Chef chasseur	01/01/1900	**31/03/2007**
36	19	Chef chasseur	01/01/1900	**31/03/2007**
37	20	Chef chasseur	01/01/1900	**31/03/2007**
38	-,21,-,18,18,-,-	Voiturier, Portier, Bagagiste, Valet de chambre, Femme de chambre, Préposée à la toilette, Préposée au vestiaire	01/01/1900	**31/03/2007**
39	21	Concierge	01/01/1900	**31/03/2007**
40	23	Chef concierge	01/01/1900	**31/03/2007**
41	19	Valet de chambre, femme de chambre	01/01/1900	**31/03/2007**
43	15	Apprenti de salle	01/01/1900	**31/03/2007**
44	16	Apprenti de salle	01/01/1900	**31/03/2007**
45	17	Commis débarrasseur	01/01/1900	**31/03/2007**
46	/	Commis de suite, Commis de suite banquet, Commis barman, Commis d'étage	01/01/1900	**31/03/2007**
47	19	Commis de rang, Garçon de banquet	01/01/1900	**31/03/2007**

Code	Age	Fonction	Date de début de validité	Date de fin de validité
48	20	1/2 chef de rang,1/2 chef de rang banquet,C ommis barman	01/01/1900	**31/03/2007**
49	21	Garçon de restaurant, Chef de rang restaurant, Garçon de banquet, Chef de rang banquet, Garçon de brasserie, taverne, bistro, Garçon de café, Barman, Garçon d'étage	01/01/1900	**31/03/2007**
50	22	Premier chef de rang, Sommelier, Premier chef de rang banquet, Responsable barman	01/01/1900	**31/03/2007**
51	23	Maître d'hôtel restaurant, Maître d'hôtel banquet, Maître d'hôtel roomservice	01/01/1900	**31/03/2007**
52	/	Assistant maître d'hôtel restaurant, Assistant maître d'hôtel banquet, Assistant maître d'hôtel roomservice	01/01/1900	**31/03/2007**

DmfA Update Notification - Annexe numéro 39: Identification de la qualité du déclarant

Version: 2019/1

Date de publication:

28/02/2019

Contenu de l'annexe:

AN2014-1-FR39.pdf AN2014-1-FR39.doc AN2014-1-FR39.xlsx AN2014-1-FR39.txt AN2014-1-FR39.xml

Information intermédiaire:

Code	Description	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
10	Employeur	1900/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
11	Secrétariat Social	1900/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
12	Prestataire de service	1900/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
13	Curateur	1900/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
20	Inspecteur ONSS qualité employeur	1900/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
22	Système	1900/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
23	Inspecteur ONSS qualité ONSS	1900/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
24	Agent qualité ONSS	1900/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
30	Inspecteur MET	1900/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
31	Inspecteur MAS	1900/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
50	Agent MET	1900/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
51	Agent MAS	1900/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
52	Agent CIN	1900/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
53	Agent FAT	1900/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
54	Agent FMP	1900/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
55	Agent INAMI	1900/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
56	Agent ONP	1900/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
57	Agent ONVA	1900/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
58	Agent SPF Finances Trésor	1900/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
59	Agent Ass Fonds sécurité existence	1900/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
60	Agent ONEM	1900/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
61	Agent INASTI	1900/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
62	Agent CPM	1900/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
63	Agent OSSOM	1900/1	2014/4	01/01/1900	31/12/2014
64	Agent Admin. Pensions	1900/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
65	Agent BCSS	1900/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
66	Agent CAPAC	1900/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999

Code	Description	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
67	Agent CAAMI	1900/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
68	Agent ONAFTS	1900/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
74	Agent IVA Jongerenwelzijn	1900/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
90	Employeur PPL	1900/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
91	Prestataire de services PPL	1900/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
92	Fournisseur de service ONSS APL	1900/1	2014/4	01/01/1900	31/12/2014
93	Inspecteur ONSS (ancien ORPSS)	1900/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
94	Agent ONSS (ancien ORPSS)	1900/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999

DmfA Update Notification - Annexe numéro 40: Codes justification

Version: 2019/1

Date de publication:

28/02/2019

Contenu de l'annexe:

AN2017-1-FR40.pdf AN2017-1-FR40.docx AN2017-1-FR40.xlsx AN2017-1-FR40.txt AN2017-1-FR40.xml

Information intermédiaire:

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
01	Votre proposition de modification	01/01/2003	31/12/9999
02	Notre lettre du	01/01/2003	31/12/9999
03	Régularisation d'office établie conformément à l'article 22 de la loi du 27/06/1969. Voir notre lettre recommandée	01/01/2003	31/12/9999
04	Rectification faisant suite aux anomalies détectées qui vous ont été signalées dans notre notification relative au numéro de ticket...	01/01/2003	31/12/9999
05	Modification apportée à la demande du FFE	01/01/2003	31/12/9999
06	Régularisation d'office de la DmfA pour administrations provinciales et locales établie conformément à l'article 22 de la loi du 27/06/1969. Voir notre lettre recommandée.	01/01/2005	31/12/9999
07	Régularisation d'office de la cotisation de solidarité pour l'omission de déclaration Dimona sur base de l'article 22 quater de la loi du 27 juin 1969. Voir aussi notre lettre recommandée à ce sujet.	01/01/2009	31/12/9999
08	Vérification déduction ok	01/01/2003	31/12/9999
09	Régularisation établie sur base des éléments en notre possession et après examen du dossier	01/01/2003	31/12/9999
10	Pour ce trimestre, vous aviez appliqué le forfait travailleurs occasionnels dans l'horeca pour ce(s) travailleur(s). Il n'y a toutefois pas de Dimona correcte introduite pour pouvoir bénéficier de ce forfait. L'occupation déclarée est par conséquent régularisée sous la catégorie employeur 017 et code travailleur 011 sur base du forfait journalier Maître d'hôtel (019) .	01/10/2013	31/12/9999
11	**Modification d'office du statut de travailleur "Flexi-Job" en travailleur "ordinaire" sur base de l'article 22 de la Loi du 27 juin 1969 suite au non respect du prescrit légal suivant :**	**01/10/2015**	**31/12/9999**
30	Modification apportée par le secteur vacances annuelles - Correction de l'anomalie Trop de jours de vacances légales (maximum annuel = 4 semaines)	01/01/2003	31/12/9999
31	Modification apportée par le secteur vacances annuelles - Correction de l'incohérence du régime de travail et du nombre de jours par rapport à la période de l'occupation dans le trimestre	01/01/2003	31/12/9999
32	Modification apportée par le secteur vacances annuelles - Correction du nombre de jours déclarés	01/01/2003	31/12/9999
33	Modification apportée par le secteur vacances annuelles - Correction du type de contrat erroné	01/01/2003	31/12/9999

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
34	Modification apportée par le secteur vacances annuelles - Correction du régime de travail en jours	01/01/2003	31/12/9999
35	Modification apportée par le secteur vacances annuelles - Correction du régime de travail en heures (valeur Q)	01/01/2003	31/12/9999
36	Modification apportée par le secteur vacances annuelles - Correction du régime de travail en heures du travailleur de référence à temps plein (valeur S)	01/01/2003	31/12/9999
37	Modification apportée par le secteur vacances annuelles - Correction du code rémunérations	01/01/2003	31/12/9999
38	Modification apportée par le secteur vacances annuelles - Correction de l'anomalie 'Salaire déclaré sans jours rémunérés ou jours rémunérés déclarés sans salaire	01/01/2003	31/12/9999
39	Modification apportée par le secteur vacances annuelles - Correction du nombre d'heures prestées	01/01/2003	31/12/9999
40	Modification apportée par le secteur vacances annuelles - Correction de la date de début et/ou de fin d'occupation	01/01/2003	31/12/9999
41	Modification apportée par le secteur vacances annuelles - Ventilation de l'indemnité de rupture	01/01/2003	31/12/9999
42	Modification apportée par le secteur vacances annuelles - Annulation d'une occupation	01/01/2003	31/12/9999
43	Modification apportée par le secteur vacances annuelles - Correction d'anomalies	01/01/2003	31/12/9999
51	Modification apportée par CIMIRe - Correction de l'incohérence du régime de travail et du nombre de jours par rapport à la période de l'occupation dans le trimestre	01/01/2003	31/12/9999
52	Modification apportée par CIMIRe - Correction du nombre de jours déclarés	01/01/2003	31/12/9999
53	Modification apportée par CIMIRe - Correction du type de contrat erroné	01/01/2003	31/12/9999
54	Modification apportée par CIMIRe - Correction du régime de travail en jours	01/01/2003	31/12/9999
55	Modification apportée par CIMIRe - Correction du régime de travail en heures (valeur Q)	01/01/2003	31/12/9999
56	Modification apportée par CIMIRe - Correction du régime de travail en heures du travailleur de référence à temps plein (valeur S)	01/01/2003	31/12/9999

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
57	Modification apportée par CIMIRe - Correction du code rémunérations	01/01/2003	31/12/9999
58	Modification apportée par CIMIRe - Correction de l'anomalie 'Salaire déclaré sans jours rémunérés ou jours rémunérés déclarés sans salaire	01/01/2003	31/12/9999
59	Modification apportée par CIMIRe - Correction du nombre d'heures prestées	01/01/2003	31/12/9999
60	Modification apportée par CIMIRe - Correction de la date de début et/ou de fin d'occupation	01/01/2003	31/12/9999
61	Modification apportée par CIMIRe - Ventilation de l'indemnité de rupture	01/01/2003	31/12/9999
62	Modification apportée par CIMIRe - Annulation d'une occupation	01/01/2003	31/12/9999
63	Modification apportée par CIMIRe - Correction d'anomalies	01/01/2003	31/12/9999
90	Changement des données d'une personne physique - Mutation de NISS	01/01/2003	31/12/9999
91	Changement des données d'une personne physique - Synchronisation	01/01/2003	31/12/9999
92	Transfert de matricule pour cause de changement de régime linguistique	01/01/2003	31/12/9999
93	Transfert de matricule pour cause de double emploi	01/01/2003	31/12/9999

DmfA Update Notification - Annexe numéro 42: Nomenclature des types d'institutions du secteur public

Version: 2019/1

Date de publication:

28/02/2019

Contenu de l'annexe:

AN2015-1-FR42.pdf AN2015-1-FR42.doc AN2015-1-FR42.xlsx AN2015-1-FR42.txt AN2015-1-FR42.xml

Information intermédiaire:

Code	Description	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre
1	Fédéral - Fonctionnaires	2011/1	9999/4
2	Fédéral - Corps spéciaux	2011/1	9999/4
3	Fédéral - Entreprises publiques autonomes	2011/1	9999/4
4	Fédéral - Organismes d'intérêt public	2011/1	9999/4
5	Fédéral - Cultes	2011/1	9999/4
6	Fédéral - Armée	2011/1	9999/4
7	Fédéral - Police intégrée	2011/1	9999/4
8	Fédéral - Ancienne Gendarmerie	2011/1	9999/4
9	**Fédéral - Zones de secours**	**2015/1**	**9999/4**
17	Ancienne institution nationale	2011/1	9999/4
20	Région flamande - Communes	2011/1	9999/4
21	Région flamande - CPAS	2011/1	9999/4
22	Région flamande - Intercommunales	2011/1	9999/4
23	Communauté flamande - Région - Départements	2011/1	9999/4
24	Communauté flamande - Région - Organismes d'intérêt public	2011/1	9999/4
25	Communauté flamande - Enseignement communautaire	2011/1	9999/4
26	Communauté flamande - Enseignement officiel subventionné	2011/1	9999/4
27	Communauté flamande - Enseignement libre subventionné	2011/1	9999/4
28	Région flamande - Province	2011/1	9999/4
30	Région wallonne - Communes	2011/1	9999/4
31	Région wallonne - CPAS	2011/1	9999/4
32	Région wallonne - Intercommunales	2011/1	9999/4
33	Région wallonne - Départements	2011/1	9999/4
34	Région wallonne - Organismes d'intérêt public	2011/1	9999/4

Code	Description	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre
35	Région wallonne - Province	2011/1	9999/4
40	Région de Bruxelles-Capitale - Communes	2011/1	9999/4
41	Région de Bruxelles-Capitale - CPAS	2011/1	9999/4
42	Région de Bruxelles-Capitale - Intercommunales	2011/1	9999/4
43	Région de Bruxelles-Capitale - Départements	2011/1	9999/4
44	Région de Bruxelles-Capitale - Organismes d'intérêt public	2011/1	9999/4
50	Communauté française - Départements	2011/1	9999/4
51	Communauté française - Organismes d'intérêt public	2011/1	9999/4
52	Communauté française - Enseignement communautaire	2011/1	9999/4
53	Communauté française - Enseignement officiel subventionné	2011/1	9999/4
54	Communauté française - Enseignement libre subventionné	2011/1	9999/4
60	Communauté germanophone - Départements	2011/1	9999/4
61	Communauté germanophone - Organismes d'intérêt public	2011/1	9999/4
62	Communauté germanophone - Enseignement communautaire	2011/1	9999/4
63	Communauté germanophone - Enseignement officiel subventionné	2011/1	9999/4
64	Communauté germanophone - Enseignement libre subventionné	2011/1	9999/4
65	Communauté germanophone - Communes	2011/1	9999/4
66	Communauté germanophone - CPAS	2011/1	9999/4
67	Communauté germanophone - Intercommunales	2011/1	9999/4

DmfA Update Notification - Annexe numéro 43: Nomenclature des catégories de personnel du secteur public

Version: 2019/1

Date de publication:

28/02/2019

Contenu de l'annexe:

AN2015-1-FR43.pdf AN2015-1-FR43.doc AN2015-1-FR43.xlsx AN2015-1-FR43.txt AN2015-1-FR43.xml

Information intermédiaire:

Code	Description	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre
1	Membre du personnel administratif (fédéral, communautaire, régional, provincial, local, d'une université communautaire, d'une entreprise publique autonome) ; membre du personnel d'un centre psycho-médico-social ou d'un office d'orientation scolaire ; membre du personnel du cadre administratif et logistique de la police ; délégué du Conseil central laïque ; stagiaire judiciaire ; délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant ; personne désignée pour exercer une fonction de management ou d'encadrement dans un service public, **membre du personnel administratif d'une zone de secours ; membre du personnel opérationnel d'une zone de secours qui NE participe PAS directement à la lutte contre le feu** (tantième 1/60)	2011/1	9999/4
2	Personnel de maîtrise, gens de métier et de service (y compris de l'enseignement communautaire) (= tantième 1/60 ou pourcentage Caisse des Ouvriers de l'Etat)	2011/1	9999/4
3	Membre du personnel de l'enseignement (sauf ouvrier) ; membre du personnel scientifique d'une université ; membre du personnel enseignant d'une université de la Communauté française en qualité de chargé de cours, chargé de cours associé ou titulaire d'un grade équivalent (sans service en cette qualité avant le 01-01-2003) ; membre du personnel enseignant d'une université de la Communauté flamande en qualité de chargé de cours (sans service comme chargé de cours avant le 01-01-1991), de chargé de cours associé (sans service comme chargé de cours associé avant le 01-01-1991) de chargé de cours principal (sans service comme chargé de cours principal avant le 01-01-2003) ; membre du personnel enseignant civil de l'Ecole de guerre, de l'Institut royal supérieur de défense ou des facultés de l'Ecole royale militaire en qualité de chargé de cours (sans services comme chargé de cours avant le 01-01-2003) ; membre du personnel enseignant dans la section préparatoire de l'Ecole Royale Militaire ; maître de langue à l'Ecole d'officier de la gendarmerie ; membre du personnel de la RTBF ; membre du personnel non roulant de la SNCB-Holding ; membre d'une catégorie de personnel bénéficiant d'un tantième déterminé dans un règlement particulier (= tantième 1/55)	2011/1	9999/4
4	Titulaire d'un emploi repris au tableau annexé à la loi du 21/07/1844 (service actif) ; membre du personnel du cadre opérationnel de la police ; fonctionnaire de police ou agent auxiliaire de police dans un corps de police communale, fonctionnaire de police dans la police maritime, la police aéronautique ou la police des chemins de fer, dans le service d'enquêtes du Comité supérieur de Contrôle, dans la police de la jeunesse, dans la police judiciaire près les parquets ou membre du corps opérationnel ou de la catégorie de personnel de police spécial de la gendarmerie ; militaire du cadre actif ; membre du corps opérationnel d'un service d'incendie qui participe directement à la lutte contre le feu ; instituteur dans un établissement pénitentiaire relevant de l'Administration des Etablissements pénitentiaires ou dans un établissement d'observation et d'éducation de l'Etat relevant de l'Office de la Protection de la Jeunesse ; membre d'une catégorie de personnel bénéficiant d'un tantième déterminé dans un règlement particulier, **membre du personnel opérationnel d'une zone de secours qui participe directement à la lutte contre le feu** (tantième 1/50)	2011/1	9999/4
5	Membre du personnel roulant de la SNCB-Holding (= tantième 1/48)	2011/1	9999/4

Code	Description	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre
6	Membre du personnel enseignant d'une université de la Communauté française en qualité de chargé de cours, chargé de cours associé ou titulaire d'un grade équivalent (avec des services en cette qualité avant le 01-01-2003), ou en qualité de professeur, professeur ordinaire, professeur extraordinaire ou professeur associé ; membre du personnel enseignant d'une université de la Communauté flamande en qualité chargé de cours (avec des services comme chargé de cours avant le 01-01-1991), de chargé de cours associé (avec des services comme chargé de cours associé avant le 01-01-1991), de chargé de cours principal (avec des services comme chargé de cours principal avant le 01-01-2003), ou comme membre du personnel académique indépendant (ZAP), en qualité de professeur, professeur ordinaire, professeur extraordinaire, professeur associé, ou titulaire d'un grade équivalent ; membre du personnel enseignant civil de l'Ecole de guerre, de l'Institut royal supérieur de défense ou des facultés de l'Ecole royale militaire en qualité de professeur, professeur ordinaire, professeur extraordinaire, professeur associé, maître ou répétiteur civil (nommé en cette qualité avant le 01-10-1982) ou de chargé de cours (avec des services comme chargé de cours avant le 01-01-2003) ;délégué du gouvernement auprès des universités (= tantième 1/30)	2011/1	9999/4
7	Membre du Comité permanent de contrôle des services de police ; membre du Comité permanent de contrôle des services de renseignement (= tantième 1/20)	2011/1	9999/4
8	Ministre du culte catholique romain (= tantièmes multiples)	2011/1	9999/4
9	Ministre du culte protestant, anglican, orthodoxe, israélite ou islamique (= tantièmes multiples)	2011/1	9999/4
10	Magistrat ; membre du Conseil d'Etat, de la Cour Constitutionnelle ou de la Cour des Comptes ; médiateur fédéral ; médiateur flamand ; médiateur de la Région wallonne ; greffier du Comité permanent de contrôle des services de police ou du Comité permanent de contrôle des services de renseignement et de sécurité ; **médiateur et médiateur adjoint de la Communauté française ; médiateur de la Communauté germanophone ; médiateur du service de médiation commun aux Parlements de la Région Wallonne et de la Communauté française** (= tantièmes multiples)	2011/1	9999/4
11	Gouverneur ou vice-gouverneur de Province ; vice-gouverneur de la Région de Bruxelles-Capitale (= tantièmes multiples)	2011/1	9999/4
12	Commissaire d'arrondissement ; commissaire d'arrondissement adjoint ; greffier à la Province de Liège (titulaire de cette fonction au 01-10-1987) (= tantièmes multiples)	2011/1	9999/4
13	Membre d'une catégorie de personnel bénéficiant d'un tantième déterminé dans un règlement particulier (= tantième 1/40)	2011/1	9999/4
14	Membre d'une catégorie de personnel bénéficiant d'un tantième déterminé dans un règlement particulier (= tantième 1/45)	2011/1	9999/4

DmfA Update Notification - Annexe numéro 44: Mesures de réorganisation du travail

Version: 2019/1

Date de publication:

28/02/2019

Contenu de l'annexe:

AN2017-1-FR44.pdf AN2017-1-FR44.docx AN2017-1-FR44.xlsx AN2017-1-FR44.txt AN2017-1-FR44.xml

Information intermédiaire:

Code	Description	DMFA	DMFAPPL	Capelo DHG	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre
1	Mesure de réduction du temps de travail dans le cadre d'un plan de redistribution du travail approuvé par le Ministre de l'emploi et du travail	Yes	No	No	2003/1	9999/4
1	Mesure de réduction du temps de travail dans le cadre d'un plan de redistribution du travail approuvé par le Ministre de l'emploi et du travail	No	Yes	No	2005/1	2005/3
2	Systèmes prévus par la CCT n° 42 du 12 juin 1987 relative à l'instauration de nouveaux régimes de travail dans les entreprises. Les expérimentations Hansenne (A.R. 179 du 30/12/1982) ne sont pas comprises.	Yes	No	No	2003/1	9999/4
3	Interruption complète de la carrière professionnelle (uniquement les systèmes où une intervention de l'ONEm ou de WSE (FL) est prévue)	Yes	Yes	Yes	2003/1	9999/4
4	Interruption partielle de la carrière professionnelle (uniquement les systèmes où une intervention de l'ONEm ou de WSE (FL) est prévue)	Yes	Yes	Yes	2003/1	9999/4
5	Travail adapté avec perte de salaire c'est à dire lorsque le travailleur accompli des prestations de travail effectives pour lesquelles il perçoit une rémunération réduite.	Yes	Yes	No	2003/1	9999/4
6	Prépension à mi-temps	Yes	No	No	2003/1	9999/4

Code	Description	DMFA	DMFAPPL	Capelo DHG	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre
7	Réduction des prestations dans le secteur public en application de la loi du 10 avril 1995 (semaine volontaire de quatre jours, départ anticipé à mi-temps). Semaine de quatre jours avec ou sans prime (loi du 19 juillet 2012) pour les travailleurs contractuels.	Yes	Yes	Yes	2003/1	9999/4
107	Travailleur contractuel ou statutaire qui suit un projet de formation pour infirmiers dans le cadre du Maribel Social et qui est rémunéré durant son absence au travail parce qu'il suit une formation dans le cadre d'un enseignement à temps plein ou d'un enseignement de promotion sociale en vue d'être diplômé ou gradué en soins infirmiers.	No	Yes	No	2005/1	2005/1
301	Interruption totale de la carrière pour congé parental	No	No	Yes	2011/1	9999/4
302	Interruption totale de la carrière en vue d'assurer des soins palliatifs	No	No	Yes	2011/1	9999/4
303	Interruption totale de la carrière pour l'assistance ou l'octroi de soins à un membre de son ménage ou à un membre de sa famille jusqu'au deuxième degré qui souffre d'une maladie grave	No	No	Yes	2011/1	9999/4
401	Interruption partielle de la carrière pour congé parental	No	No	Yes	2011/1	9999/4
402	Interruption partielle de la carrière en vue d'assurer des soins palliatifs	No	No	Yes	2011/1	9999/4

Code	Description	DMFA	DMFAPPL	Capelo DHG	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre
403	Interruption partielle de la carrière pour l'assistance ou l'octroi de soins à un membre de son ménage ou à un membre de sa famille jusqu'au deuxième degré qui souffre d'une maladie grave	No	No	Yes	2011/1	9999/4
501	Absence (totale ou partielle) assimilée à de l'activité de service ou à du service actif avec une rémunération autre que le traitement d'activité	Yes	Yes	Yes	2011/1	9999/4
502	Absence (totale ou partielle) assimilée à de l'activité de service et non rémunérée	Yes	Yes	Yes	2011/1	9999/4
503	Absence (totale ou partielle) assimilée à de l'activité de service, préalable à la mise à la retraite avec traitement d'attente	Yes	Yes	Yes	2011/1	9999/4
504	**Congé parental (absence totale ou partielle)**	Yes	Yes	Yes	2011/1	9999/4
505	Absence non rémunérée et assimilée à de l'activité de service en vue d'exercer une activité professionnelle (stage, intérim dans l'enseignement, mission, mandat, ...)	Yes	Yes	Yes	2011/1	9999/4
506	Prestations réduites pour convenances personnelles ou semaine de quatre jours sans prime (loi du 19 juillet 2012) pour les travailleurs statutaires.	Yes	Yes	Yes	2011/1	9999/4
507	Disponibilité (totale ou partielle) avec traitement d'attente et maintien du droit à l'avancement de traitement	Yes	Yes	Yes	2011/1	9999/4

Code	Description	DMFA	DMFAPPL	Capelo DHG	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre
508	Disponibilité (totale ou partielle) avec traitement d'attente et perte du droit à l'avancement de traitement	Yes	Yes	Yes	2011/1	9999/4
509	Disponibilité (totale ou partielle) préalable à la mise à la retraite avec traitement d'attente	Yes	Yes	Yes	2011/1	9999/4
510	Absence (totale ou partielle) non rémunérée avec position de non-activité, ou disponibilité sans traitement d'attente, ou toute forme de non-activité sans traitement pour les militaires	Yes	Yes	Yes	2011/1	9999/4
511	Absence (totale ou partielle) rémunérée avec position de non-activité ou disponibilité volontaire avec activité professionnelle sans autorisation pour les militaires	Yes	Yes	Yes	2011/1	9999/4
512	Congé sans traitement avec position de non-activité	Yes	Yes	Yes	2011/1	9999/4
513	Congé d'office pour mission d'intérêt général en vue d'exercer une fonction de management ou une fonction d'encadrement dans un service public	Yes	Yes	Yes	2011/1	9999/4
514	Semaine de quatre jours avec prime ou travail à mi-temps à partir de 50 ou 55 ans (loi du 19 juillet 2012) pour les travailleurs statutaires.	Yes	Yes	Yes	2012/4	9999/4

Code	Description	DMFA	DMFAPPL	Capelo DHG	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre
515	Congé ou dispense de service accordé à un membre du personnel de l'enseignement en vue d'exercer temporairement ou provisoirement une autre fonction dans l'enseignement non universitaire de la même Communauté.	Yes	No	Yes	2011/1	9999/4
516	Absence complète, assimilée à de la non-activité préalable à la pension et avec un traitement d'attente (personnel de police opérationnel).	Yes	Yes	No	2015/4	9999/4
521	Absence (totale ou partielle) non rémunérée par l'employeur pour un travailleur contractuel	No	No	Yes	2011/1	9999/4
531	Disponibilité (totale ou partielle) par défaut d'emploi sans traitement d'attente (enseignement)	Yes	Yes	Yes	2011/1	9999/4
541	Retrait temporaire d'emploi par interruption de carrière (militaires), ou interruption de carrière avec allocation à charge de l'employeur	Yes	No	Yes	2011/1	9999/4
542	Retrait temporaire d'emploi pour motif de santé (militaires)	Yes	No	Yes	2011/1	9999/4
543	Retrait temporaire d'emploi par mesure disciplinaire ou toute autre période de non-activité rémunérée (militaires)	Yes	No	Yes	2011/1	9999/4

Code	Description	DMFA	DMFAPPL	Capelo DHG	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre
544	Congé ou interruption de carrière pour soins palliatifs, congé de protection parentale ou interruption de carrière pour congé parental, congé ou interruption de carrière pour soins à un parent gravement malade, avec allocation à charge de l'employeur	Yes	No	Yes	2011/1	9999/4
545	Disponibilité automatique (militaires)	Yes	No	Yes	2011/1	9999/4
546	Disponibilité volontaire (militaires)	Yes	No	Yes	2011/1	9999/4
599	Absences simultanées impliquant une combinaison de mesures de réorganisation du temps de travail pour un travailleur statutaire du secteur public	Yes	Yes	No	2012/2	9999/4

DmfA Update Notification - Annexe numéro 45: Nomenclature des Classes du personnel

Version: 2019/1

Date de publication:

28/02/2019

Contenu de l'annexe:

AN2018-1-FR45.pdf AN2018-1-FR45.docx AN2018-1-FR45.xlsx AN2018-1-FR45.txt AN2018-1-FR45.xml

Information intermédiaire:

Code	Description FR	Code ONSS	Code ONSS APL	A partir de	Jusqu' à
1	MARIN : - officier pont (aspirant matelot, aspirant officier, premier/deuxième/troisième/quatrième officier, premier/deuxième second, capitaine); - officier machine (aspirant mécanicien, aspirant mécanicien automatisation, mécanicien automatisation, premier mécanicien (en chef), deuxième/troisième, quatrième/cinquième mécanicien, premier électricien); - shortsea officier pont (capitaine); - shortsea officier machine (premier mécanicien); - marin subalterne (maître d'équipage, premier cuisinier, cuisinier et maître d'équipage, cuisinier et maître d'hôtel, pumpman, steward(ess) avec plus d'un an de service, deuxième cuisinier-boulanger, matelot qualifié, matelot qualifié-wiper, wiper-matelot); - shoregang (tous les grades)	YES	NO	01/01/2018	31/12/9999
2	MARIN : marin subalterne (matelot)	YES	NO	01/01/2018	31/12/9999
3	MARIN : - shortsea officier pont (premier officier); - shortsea officier machine (deuxième mécanicien)	YES	NO	01/01/2018	31/12/9999
4	MARIN : shortsea navire à passagers (commissaire)	YES	NO	01/01/2018	31/12/9999
5	MARIN : - shortsea officier pont (chef de garde); - shortsea officier machine (officier mécanicien chef de garde)	YES	NO	01/01/2018	31/12/9999
6	MARIN : shortsea navire à passagers (premier cuisinier)	YES	NO	01/01/2018	31/12/9999
7	MARIN : shortsea navire à passagers (animateur, gouvernante, maître d'hôtel)	YES	NO	01/01/2018	31/12/9999
8	MARIN : - shortsea marin subalterne (maître d'équipage, matelot, steward, cuisinier); - shortsea officier pont (aspirant officier); - shortsea officier machine (aspirant mécanicien); - shortsea navire à passagers (aide-cuisinier, plongeur, barman, garçon, lingère, électricien)	YES	NO	01/01/2018	31/12/9999

DmfA Update Notification - Annexe numéro 46: Détail secteur

Version: 2019/1

Date de publication:

28/02/2019

Contenu de l'annexe:

AN2019-1-FR46.pdf AN2019-1-FR46.docx AN2019-1-FR46.xlsx AN2019-1-FR46.txt AN2019-1-FR46.xml

Information intermédiaire:

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Accueil des enfants, crèches, jardins d'enfants, services de garde d'enfants à domicile, services de garde à domicile des enfants malades, garderies extrascolaires	700	Secteur flamand de l'accueil familial pour bébés et enfants en bas âge - échelle de subvention 1	331.00.10	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999
Accueil des enfants, crèches, jardins d'enfants, services de garde d'enfants à domicile, services de garde à domicile des enfants malades, garderies extrascolaires	701	Secteur flamand de l'accueil familial pour bébés et enfants en bas âge - échelle de subvention 2A & 3	331.00.10	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999
Accueil des enfants, crèches, jardins d'enfants, services de garde d'enfants à domicile, services de garde à domicile des enfants malades, garderies extrascolaires	702	Secteur flamand de l'accueil familial pour bébés et enfants en bas âge - échelle de subvention 2B	331.00.10	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999
Accueil des enfants, crèches, jardins d'enfants, services de garde d'enfants à domicile, services de garde à domicile des enfants malades, garderies extrascolaires	703	Secteur flamand de l'accueil familial pour bébés et enfants en bas âge - échelle de subvention 1	331.00.10	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999
Accueil des enfants, crèches, jardins d'enfants, services de garde d'enfants à domicile, services de garde à domicile des enfants malades, garderies extrascolaires	704	Secteur flamand de l'accueil familial pour bébés et enfants en bas âge - échelle de subvention 2A & 3	331.00.10	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999
Accueil des enfants, crèches, jardins d'enfants, services de garde d'enfants à domicile, services de garde à domicile des enfants malades, garderies extrascolaires	705	Secteur flamand de l'accueil familial pour bébés et enfants en bas âge - échelle de subvention 2B	331.00.10	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999
Accueil des enfants, crèches, jardins d'enfants, services de garde d'enfants à domicile, services de garde à domicile des enfants malades, garderies extrascolaires	706	Secteur flamand de l'accueil familial pour bébés et enfants en bas âge - statut d'employé pour parents d'accueil	331.00.10	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Accueil des enfants, crèches, jardins d'enfants, services de garde d'enfants à domicile, services de garde à domicile des enfants malades, garderies extrascolaires	707	Secteur flamand des "Buitenschoolse Opvang met Afzonderlijke Binnenruimte (BOAB)"	331.00.10	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999
Accueil des enfants, crèches, jardins d'enfants, services de garde d'enfants à domicile, services de garde à domicile des enfants malades, garderies extrascolaires	708	Secteur flamand des "Initiatieven Buitenschoolse opvang (IBO)"	331.00.10	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999
Accueil des enfants, crèches, jardins d'enfants, services de garde d'enfants à domicile, services de garde à domicile des enfants malades, garderies extrascolaires	709	Secteur flamand des membres du personnel FCUD	331.00.10	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999
Accueil des enfants, crèches, jardins d'enfants, services de garde d'enfants à domicile, services de garde à domicile des enfants malades, garderies extrascolaires	710	Secteur flamand de LDE (lokale diensteneconomie) - garderie d'enfants	331.00.10	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999
Accueil des enfants, crèches, jardins d'enfants, services de garde d'enfants à domicile, services de garde à domicile des enfants malades, garderies extrascolaires	711	Secteur flamand des autres garderie d'enfants	331.00.10	Oui	Oui	Code à utiliser pour des activités qui ne relèvent pas des sous-secteurs spécifiques, p. ex. accueil d'enfants avec l'échelle de subvention 0 ou garde d'enfants malades.	01/01/2019	31/12/9999
Accueil des enfants, crèches, jardins d'enfants, services de garde d'enfants à domicile, services de garde à domicile des enfants malades, garderies extrascolaires	712	Secteur flamand de la garderie d'enfants - sous-secteur inconnu	331.00.10	Oui	Oui	Code à utiliser si aucune donnée n'est disponible concernant le sous-secteur. À terme, ce code doit être remplacé par un code plus spécifique.	01/01/2019	31/12/9999

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Autres services et établissements - équipes d'accompagnement multidisciplinaire en soins palliatifs flamandes	614	Secteur flamand des équipes d'accompagnement multidisciplinaire en soins palliatifs	330.04	Oui	Oui	S'il ne s'agit pas des équipes d'accompagnement multidisciplinaire en soins palliatifs, ce champ est laissé vide.	01/01/2019	31/12/9999

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Centres de planning familial, centres de télé-accueil, organisations de volontaires sociaux, services de lutte contre la toxicomanie (sans revalidation), centres de consultation matrimoniale, centres de consultation prénatale, bureaux de consultation pour le jeune enfant, centres de confiance pour l'enfance maltraitée, services d'adoption, centres de troubles du développement, centres de consultation de soins pour handicapés, initiatives de coopération en matière de soins à domicile, centres de santé mentale, les services et centres de promotion de la santé et de prévention	713	Secteur flamand des centres de soins de santé mentale	331.00.20	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999
Centres de planning familial, centres de télé-accueil, organisations de volontaires sociaux, services de lutte contre la toxicomanie (sans revalidation), centres de consultation matrimoniale, centres de consultation prénatale, bureaux de consultation pour le jeune enfant, centres de confiance pour l'enfance maltraitée, services d'adoption, centres de troubles du développement, centres de consultation de soins pour handicapés, initiatives de coopération en matière de soins à domicile, centres de santé mentale, les services et centres de promotion de la santé et de prévention	714	Secteur flamand des bureaux de consultation pour le jeune enfant, centres de consultation prénatale, "inloopteams"	331.00.20	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Centres de planning familial, centres de télé-accueil, organisations de volontaires sociaux, services de lutte contre la toxicomanie (sans revalidation), centres de consultation matrimoniale, centres de consultation prénatale, bureaux de consultation pour le jeune enfant, centres de confiance pour l'enfance maltraitée, services d'adoption, centres de troubles du développement, centres de consultation de soins pour handicapés, initiatives de coopération en matière de soins à domicile, centres de santé mentale, les services et centres de promotion de la santé et de prévention	715	Secteur flamand centres de confiance pour l'enfance maltraitée	331.00.20	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999
Centres de planning familial, centres de télé-accueil, organisations de volontaires sociaux, services de lutte contre la toxicomanie (sans revalidation), centres de consultation matrimoniale, centres de consultation prénatale, bureaux de consultation pour le jeune enfant, centres de confiance pour l'enfance maltraitée, services d'adoption, centres de troubles du développement, centres de consultation de soins pour handicapés, initiatives de coopération en matière de soins à domicile, centres de santé mentale, les services et centres de promotion de la santé et de prévention	716	Secteur flamand des services d'adoption	331.00.20	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999
Centres de planning familial, centres de télé-accueil, organisations de volontaires sociaux, services de lutte contre la toxicomanie (sans revalidation), centres de consultation matrimoniale, centres de consultation prénatale, bureaux de consultation pour le jeune enfant, centres de confiance pour l'enfance maltraitée, services d'adoption, centres de troubles du développement, centres de consultation de soins pour handicapés, initiatives de coopération en matière de soins à domicile, centres de santé mentale, les services et centres de promotion de la santé et de prévention	717	Secteur flamand des centres des troubles du développement	331.00.20	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Centres de planning familial, centres de télé-accueil, organisations de volontaires sociaux, services de lutte contre la toxicomanie (sans revalidation), centres de consultation matrimoniale, centres de consultation prénatale, bureaux de consultation pour le jeune enfant, centres de confiance pour l'enfance maltraitée, services d'adoption, centres de troubles du développement, centres de consultation de soins pour handicapés, initiatives de coopération en matière de soins à domicile, centres de santé mentale, les services et centres de promotion de la santé et de prévention	718	Secteur flamand de télé-accueil	331.00.20	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999
Centres de planning familial, centres de télé-accueil, organisations de volontaires sociaux, services de lutte contre la toxicomanie (sans revalidation), centres de consultation matrimoniale, centres de consultation prénatale, bureaux de consultation pour le jeune enfant, centres de confiance pour l'enfance maltraitée, services d'adoption, centres de troubles du développement, centres de consultation de soins pour handicapés, initiatives de coopération en matière de soins à domicile, centres de santé mentale, les services et centres de promotion de la santé et de prévention	719	Secteur flamand des services/centres pour la promotion de la santé et la prévention	331.00.20	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999
Centres de planning familial, centres de télé-accueil, organisations de volontaires sociaux, services de lutte contre la toxicomanie (sans revalidation), centres de consultation matrimoniale, centres de consultation prénatale, bureaux de consultation pour le jeune enfant, centres de confiance pour l'enfance maltraitée, services d'adoption, centres de troubles du développement, centres de consultation de soins pour handicapés, initiatives de coopération en matière de soins à domicile, centres de santé mentale, les services et centres de promotion de la santé et de prévention	720	Secteur flamand des initiatives de collaboration - Soins de santé de première ligne	331.00.20	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Centres de planning familial, centres de télé-accueil, organisations de volontaires sociaux, services de lutte contre la toxicomanie (sans revalidation), centres de consultation matrimoniale, centres de consultation prénatale, bureaux de consultation pour le jeune enfant, centres de confiance pour l'enfance maltraitée, services d'adoption, centres de troubles du développement, centres de consultation de soins pour handicapés, initiatives de coopération en matière de soins à domicile, centres de santé mentale, les services et centres de promotion de la santé et de prévention	721	Secteur flamand des établissements et services de bien-être et de santé	331.00.20	Oui	Oui	Code à utiliser pour les activités qui ne relèvent pas des sous-secteurs spécifiques.	01/01/2019	31/12/9999
Centres de planning familial, centres de télé-accueil, organisations de volontaires sociaux, services de lutte contre la toxicomanie (sans revalidation), centres de consultation matrimoniale, centres de consultation prénatale, bureaux de consultation pour le jeune enfant, centres de confiance pour l'enfance maltraitée, services d'adoption, centres de troubles du développement, centres de consultation de soins pour handicapés, initiatives de coopération en matière de soins à domicile, centres de santé mentale, les services et centres de promotion de la santé et de prévention	722	Secteur flamand des établissements de bien-être et de santé - sous-secteur inconnu	331.00.20	Oui	Oui	Code à utiliser si aucune donnée n'est disponible concernant le sous-secteur. À terme, ce code doit être remplacé par un code plus spécifique.	01/01/2019	31/12/9999

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Centres de revalidation autonomes flamands	608	Secteur flamand des dispositifs de revalidation, à l'exception des centre pour rééducation ambulatoire et les centres de traitement pour assuétudes	330.01.41	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999
Centres de revalidation autonomes flamands	609	Secteur flamand des centres de rééducation ambulatoire	330.01.41	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Centres de revalidation autonomes flamands	610	Secteur flamand des centres de traitement pour assuétudes	330.01.41	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999
Centres de revalidation autonomes flamands	611	Secteur flamand des dispositifs de revalidation - sous-secteur inconnu	330.01.41	Oui	Oui	Code à utiliser si aucune donnée n'est disponible concernant le sous-secteur. À terme, ce code doit être remplacé par un code plus spécifique.	01/01/2019	31/12/9999
Centres de revalidation autonomes flamands	612	Secteur des dispositifs de revalidation qui ne relèvent pas de la compétence flamande	330.01.41	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Établissements et services flamands d'éducation et de logement	200	Secteur flamand de soutien aux personnes avec un handicap	319.01	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999
Établissements et services flamands d'éducation et de logement	201	Secteur flamand de l'aide à la jeunesse	319.01	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999
Établissements et services flamands d'éducation et de logement	202	Secteur flamand des centres d'action sociale globale (incl. aide aux sans-abri)	319.01	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999
Établissements et services flamands d'éducation et de logement	203	Secteur flamand des centres d'aide intégrale aux familles	319.01	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999
Établissements et services flamands d'éducation et de logement	204	Secteur flamand des centres d'assistance à l'enfance et de soutien aux familles	319.01	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999
Établissements et services flamands d'éducation et de logement	205	Secteur flamand des agences de location sociales	319.01	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999
Établissements et services flamands d'éducation et de logement	206	Secteur flamand des syndicats des locataires	319.01	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Établissements et services flamands d'éducation et de logement	207	Secteur flamand d'autres établissements et services d'éducation et d'hébergement	319.01	Oui	Oui	Code à utiliser pour les activités qui ne relèvent pas des sous-secteurs spécifiques.	01/01/2019	31/12/9999
Établissements et services flamands d'éducation et de logement	208	Secteur flamand des établissements et services d'éducation et d'hébergement - sous-secteur inconnu	319.01	Oui	Oui	Code à utiliser si aucune donnée n'est disponible concernant le sous-secteur. À terme, ce code doit être remplacé par un code plus spécifique.	01/01/2019	31/12/9999

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Initiatives flamandes d'habitations protégées	613	Secteur flamand des initiatives d'habitations protégées	330.01.51	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Les hôpitaux privés, hôpitaux de revalidation et les maisons de soins psychiatriques	600	Secteur flamand des hôpitaux de revalidation	330.01.10	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999
Les hôpitaux privés, hôpitaux de revalidation et les maisons de soins psychiatriques	601	Secteur flamand des maisons de soins psychiatriques	330.01.10	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999
Les hôpitaux privés, hôpitaux de revalidation et les maisons de soins psychiatriques	602	Secteur flamand des hôpitaux - sous-secteur inconnu	330.01.10	Oui	Oui	Code à utiliser si aucune donnée n'est disponible concernant le sous-secteur. À terme, ce code doit être remplacé par un code plus spécifique.	01/01/2019	31/12/9999
Les hôpitaux privés, hôpitaux de revalidation et les maisons de soins psychiatriques	603	Secteur des hôpitaux qui ne relèvent pas de la compétence flamande	330.01.10	Oui	Oui	P. ex. hôpitaux généraux	01/01/2019	31/12/9999

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Résidences pour personnes âgées, centre de soins de jour, centres de jour pour court séjour et résidences-services	604	Secteur flamand des résidences pour personnes âgées, des centre de soins de jour et des centre de court séjour	330.01.20	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999
Résidences pour personnes âgées, centre de soins de jour, centres de jour pour court séjour et résidences-services	605	Secteur flamand des résidences-services	330.01.20	Oui	Oui	Pour l'employeur avec une résidence pour personnes âgées et résidences-services, il convient d'utiliser le code 603 pour le personnel de la résidence pour personnes âgées et le code 604 pour le personnel de la résidence-services.	01/01/2019	31/12/9999
Résidences pour personnes âgées, centre de soins de jour, centres de jour pour court séjour et résidences-services	606	Secteur flamand de soins aux personnes âgées - sous-secteur inconnu	330.01.20	Oui	Oui	Code à utiliser si aucune donnée n'est disponible concernant le sous-secteur. À terme, ce code doit être remplacé par un code plus spécifique.	01/01/2019	31/12/9999
Résidences pour personnes âgées, centre de soins de jour, centres de jour pour court séjour et résidences-services	607	Secteur des soins aux personnes âgées qui ne relève pas de la compétence flamande	330.01.20	Oui	Oui	P. ex. équipements de soins wallons et bruxellois pour les personnes âgées.	01/01/2019	31/12/9999

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Secteur flamand de l'assistance familiale et de l'assistance aux personnes âgées	100	Secteur flamand d'assistance familiale	318.02	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999
Secteur flamand de l'assistance familiale et de l'assistance aux personnes âgées	101	Secteur flamand des soins à domicile complémentaires	318.02	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999
Secteur flamand de l'assistance familiale et de l'assistance aux personnes âgées	102	Secteur flamand des titres-services	318.02	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Secteur flamand de l'assistance familiale et de l'assistance aux personnes âgées	103	Secteur flamand de la garderie d'enfants malades	318.02	Oui	Oui	Quelques services d'assistance familiale sont agréés pour garder les enfants malades avec les moyens de l'ancien "FCUD", transmis aujourd'hui à Kind&Gezin.	01/01/2019	31/12/9999
Secteur flamand de l'assistance familiale et de l'assistance aux personnes âgées	104	Secteur flamand des autres services pour l'assistance familiale et l'assistance aux personnes âgées	318.02	Oui	Oui	Code à utiliser pour les activités qui ne relèvent pas des sous-secteurs spécifiques.	01/01/2019	31/12/9999
Secteur flamand de l'assistance familiale et de l'assistance aux personnes âgées	105	Secteur flamand de l'assistance familiale et de l'assistance aux personnes âgées - sous-secteur inconnu	318.02	Oui	Oui	Code à utiliser si aucune donnée n'est disponible concernant le sous-secteur. À terme, ce code doit être remplacé par un code plus spécifique.	01/01/2019	31/12/9999

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Secteur flamand des ateliers protégés, des ateliers sociaux et des entreprises de travail adapté	400	Secteur flamand des ateliers sociaux	327.01	Oui	Non		01/01/2019	31/12/9999
Secteur flamand des ateliers protégés, des ateliers sociaux et des entreprises de travail adapté	401	Secteur flamand des ateliers protégés	327.01	Oui	Non		01/01/2019	31/12/9999
Secteur flamand des ateliers protégés, des ateliers sociaux et des entreprises de travail adapté	402	Secteur flamand des entreprises de travail adapté	327.01	Oui	Non	Ne pas utiliser tant qu'il existe une distinction entre, p. ex., les conditions de rémunération et d'emploi et l' ONSS	01/01/2019	31/12/9999

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Secteur flamand socioculturel	500	Secteur flamand du travail socioculturel	329.01	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999
Secteur flamand socioculturel	501	Secteur flamand de la diffusion de la culture	329.01	Oui	Oui	Pour le secteur public, il s'agit notamment de bibliothèques, services culturels, infrastructures culturelles, musées, patrimoine culturel	01/01/2019	31/12/9999
Secteur flamand socioculturel	502	Secteur flamand de l'organisation sociétale	329.01	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999
Secteur flamand socioculturel	503	Secteur flamand de l'intégration	329.01	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999
Secteur flamand socioculturel	504	Secteur flamand des organisations néerlandophones d'activation socioprofessionnelle à Bruxelles	329.01	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999
Secteur flamand socioculturel	505	Secteur flamand de la formation professionnelle	329.01	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999
Secteur flamand socioculturel	506	Secteur flamand des fédérations sportives, services sportifs et infrastructures sportives	329.01	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999
Secteur flamand socioculturel	507	Secteur flamand du secteur de l'environnement et de la nature	329.01	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999
Secteur flamand socioculturel	508	Secteur flamand des organisations et mouvements de jeunesse	329.01	Oui	Oui	Pour le secteur privé, il s'agit notamment des organisations et mouvements de jeunesse structurés au niveau fédéral ou supra-local Pour le secteur public, il s'agit notamment de services à la jeunesse	01/01/2019	31/12/9999
Secteur flamand socioculturel	509	Secteur flamand des travailleurs du groupe cible LDE (lokale diensteneconomie)	329.01	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999
Secteur flamand socioculturel	510	Secteur flamand des autres sous-secteurs qui relèvent de la prime de fin d'année VIA4	329.01	Oui	Oui		01/01/2019	31/12/9999

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Secteur flamand socioculturel	511	Secteur flamand des autres dispositifs socioculturels	329.01	Oui	Oui	Code à utiliser pour des activités qui ne relèvent pas des sous-secteurs spécifiques, p. ex. services de loisirs, tourisme et centres d'éducation permanente	01/01/2019	31/12/9999
Secteur flamand socioculturel	512	Secteur socioculturel privé flamand - sous-secteur inconnu	329.01	Oui	Non	Code à utiliser si aucune donnée n'est disponible concernant le sous-secteur. À terme, ce code doit être remplacé par un code plus spécifique.	01/01/2019	31/12/9999

Secteur	Code	Description	Comm. Par.	Secteur privé	Secteur public	Remarque	A partir de	Jusqu' à
Secteur non-marchand - PVB/PAB	209	Secteur flamand des employeurs d'assistants personnels dans le cadre d'un "PVB (persoonsvolgend budget)" et d'un "PAB (persoonlijk assistentiebudget)"	337	Oui	Non	Il s'agit d'employeurs qui engagent des assistants personnels avec un contrat de travail dans le cadre d'un PVB (persoonsvolgend budget) ou d'un PAB (persoonlijk assistentiebudget) S'il ne s'agit pas d'un PVB ou PAB, ce champ est laissé vide.	01/01/2019	31/12/9999

DmfA Update Notification - Annexe numéro Dmfas02: Détail données pour les déductions

Version: 2019/1

Date de publication:

28/02/2019

Contenu de l'annexe:

AN 2011-1-Frdmfas02.pdf

AN 2011-1-Frdmfas02.xls

Information intermédiaire:

Code DMFA	Code LATG	Libellé	Niveau	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Montant de la déduction -détail	Numéro d'enregistrement du règlement de travail	Date d'origine droit	Date d'expiration du droit	Temps de travail hebdomadaire moyen avant la réduction du temps de travail	Temps de travail hebdomadaire moyen après la réduction du temps de travail
1350	R1	Réduction du temps de travail à 38 heures par semaine	Ligne travailleur	2001/4	2003/1	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Obligatoire	Obligatoire
1351	R2	Réduction du temps de travail en deçà de 38 heures par semaine - réduction unique calculée en une fois	Ligne travailleur	2002/1	2003/4	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Obligatoire	Obligatoire
1352	R3	Réduction du temps de travail en deçà de 38 heures par semaine - réduction unique calculée en quatre tranches	Ligne travailleur	2002/1	2003/4	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Obligatoire	Obligatoire
1353	R4	Réduction du temps de travail en deçà de 38 heures par semaine - réduction de maintien	Ligne travailleur	2002/1	2003/4	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Obligatoire	Obligatoire
1353	R4	Réduction du temps de travail en deçà de 38 heures par semaine - réduction de maintien	Occupation de la ligne travailleur	2004/1	9999/4	Interdit	Interdit	Obligatoire	Interdit	Obligatoire	Obligatoire
1345	R5	La semaine de quatre jours - réduction unique calculée en une fois	Ligne travailleur	2002/1	2003/4	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit
1346	R6	La semaine de quatre jours - réduction unique calculée en quatre tranches	Ligne travailleur	2002/1	2003/4	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit
3500		Réduction du temps de travail	Occupation de la ligne travailleur	2004/1	9999/4	Interdit	Interdit	Obligatoire	Interdit	Obligatoire	Obligatoire
3520		Réduction du temps de travail et semaine des quatre jours	Occupation de la ligne travailleur	2004/1	9999/4	Interdit	Interdit	Obligatoire	Interdit	Obligatoire	Obligatoire

Code DMFA	Code LATG	Libellé	Niveau	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Montant de la déduction -détail	Numéro d'enregistrement du règlement de travail	Date d'origine droit	Date d'expiration du droit	Temps de travail hebdomadaire moyen avant la réduction du temps de travail	Temps de travail hebdomadaire moyen après la réduction du temps de travail
3700		Réduction temporaire du temps de travail suite à la crise	Occupation de la ligne travailleur	2009/2	2011/1	Interdit	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
3720		Réduction temporaire du temps de travail combinée avec la semaine de quatre jours suite à la crise	Occupation de la ligne travailleur	2009/2	2011/1	Interdit	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire

NUMERO DU BLOC: 90059	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

Formulaire
(Label XML : Form)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer un formulaire.

CONTENU (ZONES):
00296 - IDENTIFICATION DU FORMULAIRE
00218 - DATE DE CRÉATION DU FORMULAIRE
00299 - HEURE PRÉCISE DE CRÉATION DU FORMULAIRE
00110 - STATUT DE L'ATTESTATION
00297 - TYPE DU FORMULAIRE

BLOCS LIES: 90082 - Référence; 90238 - Déclaration employeur - Notification de modification; 90205 - Montant de la rectification

CARDINALITE MIN.: 1
CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE
***CONDITION:** Indispensable
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	90059-001	B
Erreur de séquence	90059-091	B
Le formulaire fait référence à plus d'un formulaire précédemment enregistré	90059-188	B

NUMERO DU BLOC: 90082	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

Référence
(Label XML : Reference)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de préciser des références relatives à un ou plusieurs formulaires ; un formulaire pouvant être une déclaration DmfA originale, une déclaration de modification DmfA, une DRS, une demande de renseignements, une déclaration Dimona, etc.

CONTENU (ZONES):
00221 - TYPE DE LA RÉFÉRENCE
00298 - ORIGINE DE LA RÉFÉRENCE
00222 - NUMÉRO DE RÉFÉRENCE

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 2
CARDINALITE MAX: 3

PRESENCE
***CONDITION:** Insdispensable
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90082-091	B

NUMERO DU BLOC: 90176	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

Rapport d'anomalies
(Label XML : AnomalyReport)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer des informations concernant le rapport d'anomalies.

CONTENU (ZONES):
00108 - IDENTIFIANT DE L'ERREUR
00235 - NOM DU TAG
00236 - VALEUR
00497 - GRAVITÉ DE L'ANOMALIE
00628 - LIBELLÉ DE L'ANOMALIE

BLOCS LIES: 90178 - Chemin

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: *

PRESENCE
***CONDITION:** Obligatoire s'il y a au moins une anomalie à corriger
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DU BLOC: 90178	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

Chemin
(Label XML : Path)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer des informations concernant le chemin vers les anomalies.

CONTENU (ZONES):

00013 - ANNÉE - TRIMESTRE
00011 - NUMÉRO ONSS
00109 - NUMÉRO PPL
00012 - NOTION CURATELLE
00014 - NUMÉRO D'ENTREPRISE
00019 - CATÉGORIE DE L'EMPLOYEUR POUR LAQUELLE UNE COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE EST DUE
00020 - CODE TRAVAILLEUR POUR UNE COTISATION QUI N'EST PAS LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE
00023 - NUMÉRO DE SUITE PERSONNE PHYSIQUE
00024 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS
00036 - CATÉGORIE DE L'EMPLOYEUR
00037 - CODE TRAVAILLEUR
00043 - NUMÉRO D'OCCUPATION
00051 - MESURE DE RÉORGANISATION DU TRAVAIL
00061 - NUMÉRO DE LIGNE PRESTATION
00062 - CODE PRESTATION
00066 - NUMÉRO DE LIGNE RÉMUNÉRATION
00067 - CODE RÉMUNÉRATION
00068 - FRÉQUENCE EN MOIS DE PAIEMENT DE LA PRIME
00069 - POURCENTAGE DE LA RÉMUNÉRATION SUR BASE ANNUELLE
00086 - CODE DÉDUCTION
00138 - NUMÉRO DE SUITE DÉTAIL DÉDUCTION
00815 - NOTION EMPLOYEUR
00046 - NUMÉRO DE COMMISSION PARITAIRE
00228 - CODE NACE
00824 - NOTION TYPE D'ACCORD DE L'INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE
00825 - NOTION D'INTERRUPTION DE CARRIÈRE OU DE PRÉPENSION À MI-TEMPS
00826 - NOTION DE DISPENSE DE PRESTATIONS
00827 - NOTION DE REMPLACEMENT CONFORME
00082 - CODE TRAVAILLEUR COTISATION
00083 - TYPE DE COTISATION
00829 - NOTION D'ADAPTATION DU MONTANT DE L'INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE OU DE L'ALLOCATION SOCIALE
00955 - NUMÉRO DE SUITE COTISATION
00079 - CODE COTISATION PRÉPENSION
00144 - NATURE DE L'INDEMNITÉ
00145 - DEGRÉ D'INCAPACITÉ
00615 - RÉFÉRENCE UTILISATEUR - PERSONNE PHYSIQUE
00616 - RÉFÉRENCE UTILISATEUR - LIGNE TRAVAILLEUR
00617 - RÉFÉRENCE UTILISATEUR - OCCUPATION DE LA LIGNE TRAVAILLEUR
00780 - NUMÉRO DE SUITE VÉHICULE DE SOCIÉTÉ
00901 - MONTANT CALCULÉ PAR PERSONNE PHYSIQUE
00902 - MONTANT CALCULÉ PAR COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE
00940 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE L'INTERVENANT LIÉ AU CONTRAT RELATIF AUX TRAVAUX
00964 - DATE DE DÉBUT - DONNÉES DE L'OCCUPATION RELATIVES AU SECTEUR PUBLIC
01006 - NUMÉRO DE SUITE EMPLOYEUR
00993 - NUMÉRO DE SUITE DE L'ÉLÉMENT DE L'HISTORIQUE DE CARRIÈRE
00961 - TYPE D'INSTITUTION DU SECTEUR PUBLIC
00962 - CATÉGORIE DE PERSONNEL DU SECTEUR PUBLIC
00967 - NATURE DU SERVICE
00968 - CARACTÈRE DE LA FONCTION
01000 - NUMÉRO DE SUITE DU TRAITEMENT BARÉMIQUE
00970 - DATE DE DÉBUT DU TRAITEMENT BARÉMIQUE
00972 - DATE DE PRISE DE RANG DE L'ANCIENNETÉ PÉCUNIAIRE
00973 - RÉFÉRENCE DE L'ÉCHELLE DE TRAITEMENT
01001 - NUMÉRO DE SUITE DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT
00977 - RÉFÉRENCE DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT
00978 - DATE DE DÉBUT DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT
01002 - CODE DE L'ABSENCE NON SITUABLE
01004 - ANNÉE CIVILE
00910 - DATE DE DÉBUT

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 1
CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE
*CONDITION: Indispensable
*LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DU BLOC: 90205	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

Montant de la rectification
(Label XML : RectificationAmount)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de renseigner les montants en débit ou en crédit consécutifs aux diverses modifications notifiées.

CONTENU (ZONES):
00612 - MONTANT EN DÉBIT DE LA MODIFICATION
00613 - MONTANT EN CRÉDIT DE LA MODIFICATION

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 1
CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE
***CONDITION:** Indispensable
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	90205-001	B
Erreur de séquence	90205-091	B

NUMERO DU BLOC: 90206	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

Ligne travailleur - Partie correction
(Label XML : WRCorrectedPart)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de renseigner les corrections effectuées sur une modification demandée pour une ligne travailleur.

CONTENU (ZONES):
00036 - CATÉGORIE DE L'EMPLOYEUR
00037 - CODE TRAVAILLEUR
00038 - DATE DE DÉBUT DU TRIMESTRE POUR LA SÉCURITÉ SOCIALE
00039 - DATE DE FIN DU TRIMESTRE POUR LA SÉCURITÉ SOCIALE
00040 - NOTION FRONTALIER
00041 - ACTIVITÉ PAR RAPPORT AU RISQUE
00042 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE L'UNITÉ LOCALE
00616 - RÉFÉRENCE UTILISATEUR - LIGNE TRAVAILLEUR
00573 - NOUVEAU NUMÉRO DE VERSION DE LA LIGNE TRAVAILLEUR
00425 - CODE ASSUJETTISSEMENT
00411 - CODE ACTION

BLOCS LIES: 90212 - Occupation de la ligne travailleur - Notification de modification; 90579 - Activation - Informations - Action; 90230 - Cotisation due pour la ligne travailleur - Action; 90231 - Déduction ligne travailleur - Action; 90236 - Indemnité AT-MP - Action; 90233 - Cotisation travailleur statutaire licencié - Action; 90234 - Cotisation travailleur étudiant - Action; 90235 - Cotisation travailleur prépensionné - Action; 90338 - Indemnité complémentaire - Action

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE
***CONDITION:** Obligatoire si une correction a été effectuée sur une modification demandée.
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90206-091	B

NUMERO DU BLOC: 90207	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

Ligne travailleur - Notification de modification
(Label XML : WorkerRecordUpdateNotif)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de renseigner les blocs fonctionnels relatifs à une ligne travailleur qui a été modifiée.

CONTENU (ZONES):

BLOCS LIES: 90221 - Dernière situation de la ligne travailleur; 90241 - Ligne travailleur - Partie déclarée; 90206 - Ligne travailleur - Partie correction

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: *

PRESENCE
***CONDITION:** Indispensable
sauf s'il s'agit de l'annulation d'une personne physique dont toutes les lignes travailleurs ont été annulées précédemment ; auquel cas aucune ligne travailleur ne sera reprise sous la personne physique (cardinalité 0).

***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	90207-001	B
Erreur de séquence	90207-091	B

NUMERO DU BLOC: 90208	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

Cotisation non liée à une personne physique - Partie correction
(Label XML : CUNPCorrectedPart)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de renseigner les corrections effectuées sur une modification demandée pour une cotisation non liée à une personne physique.

CONTENU (ZONES):
00019 - CATÉGORIE DE L'EMPLOYEUR POUR LAQUELLE UNE COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE EST DUE
00020 - CODE TRAVAILLEUR POUR UNE COTISATION QUI N'EST PAS LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE
00021 - BASE DE CALCUL DE LA COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE
00022 - MONTANT DE LA COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE
00551 - NOUVEAU NUMÉRO DE VERSION DE LA COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE
00425 - CODE ASSUJETTISSEMENT
00411 - CODE ACTION

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE
***CONDITION:** Obligatoire si une correction a été effectuée sur une modification demandée.
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90208-091	B

NUMERO DU BLOC: 90209	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

Cotisation non liée à une personne physique - Partie déclarée
(Label XML : CUNPDclPart)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de renseigner les modifications effectuées sur la dernière situation d'une cotisation non liée à une personne physique dans la base de données DmfA.

CONTENU (ZONES):
00019 - CATÉGORIE DE L'EMPLOYEUR POUR LAQUELLE UNE COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE EST DUE
00020 - CODE TRAVAILLEUR POUR UNE COTISATION QUI N'EST PAS LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE
00021 - BASE DE CALCUL DE LA COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE
00022 - MONTANT DE LA COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE
00551 - NOUVEAU NUMÉRO DE VERSION DE LA COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE
00425 - CODE ASSUJETTISSEMENT
00411 - CODE ACTION
00565 - INDICATEUR DE DÉCISION DE L'ÉLÉMENT MODIFIÉ

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 1
CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE
***CONDITION:** Indispensable
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	90209-001	B
Erreur de séquence	90209-091	B

NUMERO DU BLOC: 90210	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

Cotisation non liée à une personne physique - Notification de modification
(Label XML : CUNPUpdateNotif)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de renseigner les blocs fonctionnels relatifs à une cotisation non liée à une personne physique qui a été modifiée.

CONTENU (ZONES):

BLOCS LIES: 90222 - Dernière situation de la cotisation non liée à une personne physique; 90209 - Cotisation non liée à une personne physique - Partie déclarée; 90208 - Cotisation non liée à une personne physique - Partie correction; 90176 - Rapport d'anomalies

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: *

PRESENCE
***CONDITION:** Obligatoire si la notification concerne au moins une cotisation non liée à une personne physique.
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90210-091	B

NUMERO DU BLOC: 90212	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

Occupation de la ligne travailleur - Notification de modification
(Label XML : OccupationUpdateNotification)

DESCRIPTION:

Bloc fonctionnel permettant de déclarer les données relatives à une occupation et l'action demandée ou effectuée sur ce bloc fonctionnel.

CONTENU (ZONES):

00043 - NUMÉRO D'OCCUPATION
00044 - DATE DE DÉBUT DE L'OCCUPATION
00045 - DATE DE FIN DE L'OCCUPATION
00046 - NUMÉRO DE COMMISSION PARITAIRE
00047 - NOMBRE DE JOURS PAR SEMAINE DU RÉGIME DE TRAVAIL
00050 - TYPE DU CONTRAT
00049 - NOMBRE MOYEN D'HEURES PAR SEMAINE DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE
00053 - STATUT DU TRAVAILLEUR
00048 - NOMBRE MOYEN D'HEURES PAR SEMAINE DU TRAVAILLEUR
00051 - MESURE DE RÉORGANISATION DU TRAVAIL
00052 - MESURE DE PROMOTION DE L'EMPLOI
00054 - NOTION PENSIONNÉ
00055 - TYPE D'APPRENTISSAGE
00056 - MODE DE RÉMUNÉRATION
00057 - NUMÉRO DE FONCTION
00059 - CLASSE DU PERSONNEL VOLANT
00060 - PAIEMENT EN DIXIÈMES OU DOUZIÈMES
00617 - RÉFÉRENCE UTILISATEUR - OCCUPATION DE LA LIGNE TRAVAILLEUR
00625 - JUSTIFICATION DES JOURS
00228 - CODE NACE
00619 - NUMÉRO DE VERSION DE L'OCCUPATION DE LA LIGNE TRAVAILLEUR
00576 - NOUVEAU NUMÉRO DE VERSION DE L'OCCUPATION DE LA LIGNE TRAVAILLEUR
00411 - CODE ACTION
00042 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE L'UNITÉ LOCALE
01195 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU NAVIRE
01199 - CLASSE DU PERSONNEL
01203 - NOMBRE MOYEN D'HEURES SUBSIDIÉES PAR SEMAINE DU TRAVAILLEUR

BLOCS LIES:

90314 - Occupation - Informations - Action; 90227 - Prestation de l'occupation ligne travailleur - Action; 90228 - Rémunération de l'occupation ligne travailleur - Action; 90423 - Données de l'occupation relatives au secteur public - Action; 90439 - Mesures de réorganisation du travail simultanées - Informations - Action; 90229 - Déduction occupation - Action

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: *

PRESENCE *CONDITION:

Cardinalité 0 si, pour la partie correction, ni le bloc fonctionnel concerné, ni un de ses enfants, n'a été modifié.
Obligatoire si au moins une occupation est présente dans la DB DmfA pour la ligne travailleur

***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90212-091	B
Non admis	90212-146	B

NUMERO DU BLOC: 90218	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

DmfAUpdateNotification
(Label XML : DmfAUpdateNotification)

DESCRIPTION: Elément racine du message XML permettant de renseigner les modifications effectuées sur les données d'une déclaration.

CONTENU (ZONES):

BLOCS LIES: 90059 - Formulaire

CARDINALITE MIN.: 1
CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE
***CONDITION:** Indispensable
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	90218-001	B
Erreur de séquence	90218-091	B

NUMERO DU BLOC: 90221	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

Dernière situation de la ligne travailleur
(Label XML : LastSituationWR)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer les données identifiantes relatives à la dernière version d'une ligne travailleur.

CONTENU (ZONES):
00036 - CATÉGORIE DE L'EMPLOYEUR
00037 - CODE TRAVAILLEUR
00610 - NUMÉRO DE VERSION LIGNE TRAVAILLEUR

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE
***CONDITION:** Obligatoire si la modification notifiée concerne une ligne travailleur déjà présente dans la base de données DmfA.

***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90221-091	B

NUMERO DU BLOC: 90222	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

Dernière situation de la cotisation non liée à une personne physique
(Label XML : LastSituationCUNP)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer les données identifiantes relatives à la dernière version d'une cotisation non liée à une personne physique due par l'employeur.

CONTENU (ZONES):
00019 - CATÉGORIE DE L'EMPLOYEUR POUR LAQUELLE UNE COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE EST DUE
00020 - CODE TRAVAILLEUR POUR UNE COTISATION QUI N'EST PAS LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE
00611 - NUMÉRO DE VERSION COTISATION NON LIÉE À UNE PERSONNE PHYSIQUE

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE *CONDITION: Obligatoire si la modification notifiée concerne une cotisation non liée à une personne physique déjà présente dans la base de données DmfA.

***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90222-091	B

NUMERO DU BLOC: 90227	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

Prestation de l'occupation ligne travailleur - Action
(Label XML : ServiceAction)

DESCRIPTION:

Bloc fonctionnel permettant de déclarer les données relatives à des prestations d'un travailleur pour une occupation de la ligne travailleur et l'action demandée ou effectuée sur ce bloc fonctionnel.

CONTENU (ZONES):

00061 - NUMÉRO DE LIGNE PRESTATION
00062 - CODE PRESTATION
00063 - NOMBRE DE JOURS DE LA PRESTATION
00064 - NOMBRE D'HEURES DE LA PRESTATION
00065 - NOMBRE DE MINUTES DE VOL
00411 - CODE ACTION

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: *

PRESENCE
***CONDITION:**

Cardinalité 0 si, pour la partie correction, ni le bloc fonctionnel concerné, ni un de ses enfants, n'a été modifié.
Obligatoire si au moins une prestation doit être déclarée.

***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90227-091	B

NUMERO DU BLOC: 90228	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

Rémunération de l'occupation ligne travailleur - Action
(Label XML : RemunAction)

DESCRIPTION:

Bloc fonctionnel permettant de déclarer les données relatives à des rémunérations d'un travailleur pour une occupation de la ligne travailleur et l'action demandée ou effectuée sur ce bloc fonctionnel.

CONTENU (ZONES):

00066 - NUMÉRO DE LIGNE RÉMUNÉRATION
00067 - CODE RÉMUNÉRATION
00068 - FRÉQUENCE EN MOIS DE PAIEMENT DE LA PRIME
00069 - POURCENTAGE DE LA RÉMUNÉRATION SUR BASE ANNUELLE
00070 - RÉMUNÉRATION
00411 - CODE ACTION

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: *

PRESENCE
***CONDITION:**

Cardinalité 0 si, pour la partie correction, ni le bloc fonctionnel concerné, ni un de ses enfants, n'a été modifié.
Obligatoire si au moins une rémunération doit être déclarée.

***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90228-091	B

NUMERO DU BLOC: 90229	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

Déduction occupation - Action
(Label XML : OccupationDeductionAction)

DESCRIPTION:

Bloc fonctionnel permettant de déclarer les données relatives à des déductions demandées pour une occupation et l'action demandée ou effectuée sur ce bloc fonctionnel.

CONTENU (ZONES):

00086 - CODE DÉDUCTION
00088 - BASE DE CALCUL DE LA DÉDUCTION
00089 - MONTANT DE LA DÉDUCTION
00090 - DATE DE DÉBUT DU DROIT À LA DÉDUCTION
00091 - NOMBRE DE MOIS FRAIS DE GESTION SSA
00092 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS DE LA PERSONNE REMPLACÉE
00093 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS DE LA PERSONNE QUI A OUVERT LE DROIT À LA DÉDUCTION
00094 - ORIGINE DE L'ATTESTATION
00411 - CODE ACTION

BLOCS LIES:

90251 - Détail données déduction occupation - Action

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: *

PRESENCE
***CONDITION:**

Cardinalité 0 si, pour la partie correction, ni le bloc fonctionnel concerné, ni un de ses enfants, n'a été modifié.
Cardinalité 0 si aucune déduction occupation n'est demandée.
Cardinalité 1..* si la ligne travailleur concerne un code travailleur cotisation ordinaire (voir annexe 2) et qu'une déduction occupation (voir annexe 4) est demandée.

***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90229-091	B

NUMERO DU BLOC: 90230	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

Cotisation due pour la ligne travailleur - Action
(Label XML : WorkerContributionAction)

DESCRIPTION:

Bloc fonctionnel permettant de déclarer les données relatives des cotisations dues pour une ligne travailleur et l'action demandée ou effectuée sur ce bloc fonctionnel.

CONTENU (ZONES):

00082 - CODE TRAVAILLEUR COTISATION
00083 - TYPE DE COTISATION
00084 - BASE DE CALCUL DE LA COTISATION
00085 - MONTANT DE LA COTISATION
00896 - DATE PREMIÈRE EMBAUCHE
00411 - CODE ACTION

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: *

PRESENCE
***CONDITION:**

Cardinalité 0 si, pour la partie correction, ni le bloc fonctionnel concerné, ni un de ses enfants, n'a été modifié.
Cardinalité 0..* si la ligne travailleur concerne un code travailleur cotisation ordinaire (voir annexe 2).
Cardinalité 1 si la ligne travailleur concerne un code travailleur cotisation Fedris (voir annexe 2).
Cardinalité 0 si la ligne travailleur ne concerne ni un code travailleur cotisation ordinaire ni un code travailleur cotisation Fedris (voir annexe 2).

***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90230-091	B

NUMERO DU BLOC: 90231	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

Déduction ligne travailleur - Action
(Label XML : WorkerDeductionAction)

DESCRIPTION:

Bloc fonctionnel permettant de déclarer les données relatives à des déductions demandées pour une ligne travailleur et l'action demandée ou effectuée sur ce bloc fonctionnel.

CONTENU (ZONES):

00086 - CODE DÉDUCTION
00088 - BASE DE CALCUL DE LA DÉDUCTION
00089 - MONTANT DE LA DÉDUCTION
00090 - DATE DE DÉBUT DU DROIT À LA DÉDUCTION
00091 - NOMBRE DE MOIS FRAIS DE GESTION SSA
00092 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS DE LA PERSONNE REMPLACÉE
00093 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS DE LA PERSONNE QUI A OUVERT LE DROIT À LA DÉDUCTION
00094 - ORIGINE DE L'ATTESTATION
00411 - CODE ACTION

BLOCS LIES:

90232 - Détail données déduction ligne travailleur - Action

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: *

PRESENCE *CONDITION:

Cardinalité 0 si, pour la partie correction, ni le bloc fonctionnel concerné, ni un de ses enfants, n'a été modifié.
Cardinalité 0 si aucune déduction ligne travailleur n'est demandée.
Cardinalité 1..* si la ligne travailleur concerne un code travailleur cotisation ordinaire (voir annexe 2) et qu'une déduction ligne travailleur (voir annexe 4) est demandée.

***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90231-091	B

NUMERO DU BLOC: 90232	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

Détail données déduction ligne travailleur - Action
(Label XML : DeductionDetailAction)

DESCRIPTION:

Bloc fonctionnel permettant de déclarer les données détaillées relatives à certaines déductions ligne travailleur (cf. Annexe dmfas02) et l'action demandée ou effectuée sur ce bloc fonctionnel.

CONTENU (ZONES):

00138 - NUMÉRO DE SUITE DÉTAIL DÉDUCTION
00141 - MONTANT DE LA DÉDUCTION - DÉTAIL
00142 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT DU RÈGLEMENT DE TRAVAIL
00143 - DATE D'ORIGINE DU DROIT
00147 - TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE MOYEN AVANT LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL
00148 - TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE MOYEN APRÈS LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL
00411 - CODE ACTION

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: *

PRESENCE
***CONDITION:**

Cardinalité 0 si, pour la partie correction, ni le bloc fonctionnel concerné, ni un de ses enfants, n'a été modifié.
Cardinalité 0 si la déduction ligne travailleur demandée ne nécessite aucun détail données déduction ligne travailleur (voir annexe dmfas02).
Cardinalité 1..* si la déduction ligne travailleur demandée nécessite un détail données déductions ligne travailleur (voir annexe dmfas02).

***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90232-091	B

NUMERO DU BLOC: 90233	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

Cotisation travailleur statutaire licencié - Action
(Label XML : DismissedStatWorkerContAction)

DESCRIPTION:

Bloc fonctionnel permettant de déclarer les données relatives à des cotisations dues pour un travailleur statutaire licencié et l'action demandée ou effectuée sur ce bloc fonctionnel.

CONTENU (ZONES):

00071 - RÉMUNÉRATION BRUTE DE RÉFÉRENCE
00072 - COTISATION RÉMUNÉRATION BRUTE DE RÉFÉRENCE
00073 - NOMBRE DE JOURS DE RÉFÉRENCE
00127 - DATE DE DÉBUT DE PÉRIODE DE L'ASSUJETTISSEMENT
00129 - DATE DE FIN DE PÉRIODE DE L'ASSUJETTISSEMENT
00411 - CODE ACTION

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE
***CONDITION:**

Cardinalité 0 si, pour la partie correction, ni le bloc fonctionnel concerné, ni un de ses enfants, n'a été modifié.
Cardinalité 0 si la ligne travailleur ne concerne pas un travailleur statutaire licencié (voir annexe 2).
Cardinalité 1 (indispensable) si la ligne travailleur concerne un travailleur statutaire licencié (voir annexe 2).

***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90233-091	B

NUMERO DU BLOC: 90234	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

Cotisation travailleur étudiant - Action
(Label XML : StudentContributionAction)

DESCRIPTION:

Bloc fonctionnel permettant de déclarer les données relatives à une cotisation de solidarité due pour un étudiant et l'action demandée ou effectuée sur ce bloc fonctionnel.

CONTENU (ZONES):

00076 - RÉMUNÉRATION ÉTUDIANT
00077 - COTISATION ÉTUDIANT
00078 - NOMBRE DE JOURS ÉTUDIANT
01158 - NOMBRE D'HEURES ÉTUDIANT
00042 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE L'UNITÉ LOCALE
00411 - CODE ACTION

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE
***CONDITION:**

Cardinalité 0 si, pour la partie correction, ni le bloc fonctionnel concerné, ni un de ses enfants, n'a été modifié.
Cardinalité 0 si la ligne travailleur ne concerne pas un travailleur étudiant (voir annexe 2).
Cardinalité 1 (indispensable) si la ligne travailleur concerne un travailleur étudiant (voir annexe 2).

***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90234-091	B

NUMERO DU BLOC: 90235	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

Cotisation travailleur prépensionné - Action
(Label XML : EarlyRetirementContAction)

DESCRIPTION:
Bloc fonctionnel permettant de déclarer les données relatives à des cotisations dues pour un travailleur prépensionné et l'action demandée ou effectuée sur ce bloc fonctionnel.

CONTENU (ZONES):
00079 - CODE COTISATION PRÉPENSION
00080 - NOMBRE DE MOIS PRÉPENSION
00081 - COTISATION PRÉPENSION
00411 - CODE ACTION

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: 2

PRESENCE
***CONDITION:**
Cardinalité 0 si, pour la partie correction, ni le bloc fonctionnel concerné, ni un de ses enfants, n'a été modifié.
Cardinalité 0 pour une DmfAPPL.
Cardinalité 0 si la ligne travailleur ne concerne pas un travailleur prépensionné ou, à partir des déclarations DmfA du 2/2010, si la ligne travailleur concerne un travailleur prépensionné pour l'ONSS.
Cardinalité 1 ... 2 jusqu'aux déclarations DmfA du 1/2010, si la ligne travailleur concerne un travailleur prépensionné pour l'ONSS.

***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90235-091	B

NUMERO DU BLOC: 90236	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

Indemnité AT-MP - Action
(Label XML : IndemnityWAPMAction)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer les données relatives à des indemnités payées à un travailleur ayant eu un accident du travail ou une maladie professionnelle et l'action demandée ou effectuée sur ce bloc fonctionnel.

CONTENU (ZONES):
00144 - NATURE DE L'INDEMNITÉ
00145 - DEGRÉ D'INCAPACITÉ
00146 - MONTANT DE L'INDEMNITÉ
00411 - CODE ACTION

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: *

PRESENCE *CONDITION:
Cardinalité 0 si, pour la partie correction, ni le bloc fonctionnel concerné, ni un de ses enfants, n'a été modifié.
Cardinalité 0 si la ligne travailleur ne concerne pas un code travailleur cotisation Fedris (voir annexe 2).
Cardinalité 1..* si la ligne travailleur concerne un code travailleur cotisation Fedris (voir annexe 2).

***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90236-091	B

NUMERO DU BLOC: 90238	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

Déclaration employeur - Notification de modification
(Label XML : EmployerDeclarationUpdateNotif)

DESCRIPTION:

Bloc fonctionnel permettant de renseigner les modifications effectuées sur la dernière situation d'une déclaration.

CONTENU (ZONES):

00013 - ANNÉE - TRIMESTRE
00011 - NUMÉRO ONSS
00012 - NOTION CURATELLE
00109 - NUMÉRO PPL
00014 - NUMÉRO D'ENTREPRISE
00484 - MODE DE TRANSMISSION DE LA DÉCLARATION
00534 - IDENTIFIANT PERMANENT DE LA DÉCLARATION EMPLOYEUR
00535 - CODE FAUTIF
00846 - DEMANDE DE CALCUL - ARTICLE 54 TER
00917 - NOTION 22 QUATER
00533 - NOUVEAU NUMÉRO DE VERSION DE LA DÉCLARATION EMPLOYEUR
00411 - CODE ACTION

BLOCS LIES:

90240 - Sous-groupe - Informations; 90239 - Personne physique - Notification de modification; 90210 - Cotisation non liée à une personne physique - Notification de modification; 90301 - Véhicule de société - Notification de modification

CARDINALITE MIN.: 1
CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE
***CONDITION:** Indispensable
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	90238-001	B
Erreur de séquence	90238-091	B

NUMERO DU BLOC: 90239	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

Personne physique - Notification de modification
(Label XML : NaturalPersonUpdateNotif)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de renseigner les identifiants relatifs à la personne physique modifiée.

CONTENU (ZONES):
00023 - NUMÉRO DE SUITE PERSONNE PHYSIQUE
00024 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS
00615 - RÉFÉRENCE UTILISATEUR - PERSONNE PHYSIQUE
00549 - IDENTIFIANT PERMANENT DE LA PERSONNE PHYSIQUE
00548 - IDENTIFIANT PERMANENT DE LA PERSONNE PHYSIQUE DÉCLARÉE
00620 - NUMÉRO DE VERSION DE LA PERSONNE PHYSIQUE DÉCLARÉE
00547 - NOUVEAU NUMÉRO DE VERSION DE LA PERSONNE PHYSIQUE DÉCLARÉE
00411 - CODE ACTION
00565 - INDICATEUR DE DÉCISION DE L'ÉLÉMENT MODIFIÉ
00906 - DÉCISION DE REMBOURSEMENT

BLOCS LIES: 90207 - Ligne travailleur - Notification de modification; 90296 - Justification au niveau de la personne physique; 90176 - Rapport d'anomalies

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: *

PRESENCE
***CONDITION:** Obligatoire si la notification concerne au moins une personne physique.
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90239-091	B

NUMERO DU BLOC: 90240	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

Sous-groupe - Informations
(Label XML : SubGroupInformation)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de caractériser la partie de la déclaration qui a été traitée et éventuellement la partie relative aux diverses corrections que celle-ci aurait engendrées.

CONTENU (ZONES):
00481 - SOUS-GROUPE
00614 - INDICATEUR DE DÉCISION DU SOUS-GROUPE
00486 - QUALITÉ DU DÉCLARANT
00545 - JUSTIFICATION
00536 - CODE JUSTIFICATION
00537 - DATE DE LA JUSTIFICATION

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 1
CARDINALITE MAX: 2

PRESENCE
***CONDITION:** Indispensable
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	90240-001	B
Erreur de séquence	90240-091	B

NUMERO DU BLOC: 90241	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

Ligne travailleur - Partie déclarée
(Label XML : WRDclPart)

DESCRIPTION:

Bloc fonctionnel permettant de renseigner les modifications effectuées sur la dernière situation d'une ligne travailleur dans la base de données DmfA.

CONTENU (ZONES):

00036 - CATÉGORIE DE L'EMPLOYEUR
00037 - CODE TRAVAILLEUR
00038 - DATE DE DÉBUT DU TRIMESTRE POUR LA SÉCURITÉ SOCIALE
00039 - DATE DE FIN DU TRIMESTRE POUR LA SÉCURITÉ SOCIALE
00040 - NOTION FRONTALIER
00041 - ACTIVITÉ PAR RAPPORT AU RISQUE
00042 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE L'UNITÉ LOCALE
00616 - RÉFÉRENCE UTILISATEUR - LIGNE TRAVAILLEUR
00573 - NOUVEAU NUMÉRO DE VERSION DE LA LIGNE TRAVAILLEUR
00425 - CODE ASSUJETTISSEMENT
00411 - CODE ACTION
00565 - INDICATEUR DE DÉCISION DE L'ÉLÉMENT MODIFIÉ

BLOCS LIES:

90212 - Occupation de la ligne travailleur - Notification de modification; 90579 - Activation - Informations - Action; 90230 - Cotisation due pour la ligne travailleur - Action; 90231 - Déduction ligne travailleur - Action; 90233 - Cotisation travailleur statutaire licencié - Action; 90234 - Cotisation travailleur étudiant - Action; 90235 - Cotisation travailleur prépensionné - Action; 90236 - Indemnité AT-MP - Action; 90338 - Indemnité complémentaire - Action

CARDINALITE MIN.: 1
CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE
***CONDITION:** Indispensable
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	90241-001	B
Erreur de séquence	90241-091	B

NUMERO DU BLOC: 90251	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

Détail données déduction occupation - Action
(Label XML : OccupationDeductionDetailAction)

DESCRIPTION:

Bloc fonctionnel permettant de déclarer les données détaillées relatives à certaines déductions occupation (cf. Annexe dmfas02) et l'action demandée ou effectuée sur ce bloc.

CONTENU (ZONES):

00138 - NUMÉRO DE SUITE DÉTAIL DÉDUCTION
00143 - DATE D'ORIGINE DU DROIT
00914 - DATE D'EXPIRATION DU DROIT
00147 - TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE MOYEN AVANT LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL
00148 - TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE MOYEN APRÈS LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL
00411 - CODE ACTION

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: *

PRESENCE
***CONDITION:**

Cardinalité 0 si, pour la partie correction, ni le bloc fonctionnel concerné, ni un de ses enfants, n'a été modifié.
Cardinalité 0 si la déduction occupation demandée ne nécessite aucun détail données déduction occupation (voir annexe dmfas02).
Cardinalité 1 si la déduction occupation demandée nécessite un détail données déduction occupation (voir annexe dmfas02).

***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90251-091	B

NUMERO DU BLOC: 90296	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

Justification au niveau de la personne physique
(Label XML : NaturalPersonJustification)

DESCRIPTION:

Bloc fonctionnel permettant de mentionner la justification au niveau de la personne physique aussi bien pour la partie déclarée que la partie corrigée.

CONTENU (ZONES):

00481 - SOUS-GROUPE
00545 - JUSTIFICATION
00536 - CODE JUSTIFICATION
00537 - DATE DE LA JUSTIFICATION

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: 2

PRESENCE
***CONDITION:**

Cardinalité 0 si il n'y a pas de justification au niveau de la personne physique.
Cardinalité 1 si il y a une justification au niveau de la personne physique dans la partie déclarée.
Cardinalité 2 s'il y a une justification déclarée au niveau de la personne physique pour la partie déclarée et la partie corrigée.

***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90296-091	B

NUMERO DU BLOC: 90298	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

Dernière situation du véhicule de société
(Label XML : LastSituationCompanyVehicle)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer les données identifiantes relatives à la dernière version du véhicule de société.

CONTENU (ZONES):
00780 - NUMÉRO DE SUITE VÉHICULE DE SOCIÉTÉ
00781 - NUMÉRO DE PLAQUE
00782 - NUMÉRO DE VERSION VÉHICULE DE SOCIÉTÉ

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE
***CONDITION:** Obligatoire si la modification notifiée concerne une voiture de société déjà présente dans la base de données DmfA

***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90298-091	B

NUMERO DU BLOC: 90299	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

Véhicule de société - Partie déclarée
(Label XML : CompanyVehicleDclPart)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de renseigner les données déclarées pour le véhicule de société.

CONTENU (ZONES):
00780 - NUMÉRO DE SUITE VÉHICULE DE SOCIÉTÉ
00781 - NUMÉRO DE PLAQUE
00784 - NOUVEAU NUMÉRO DE VERSION VÉHICULE DE SOCIÉTÉ
00411 - CODE ACTION
00565 - INDICATEUR DE DÉCISION DE L'ÉLÉMENT MODIFIÉ

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 1
CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE
***CONDITION:** INDISPENSABLE
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	90299-001	B
Erreur de séquence	90299-091	B

NUMERO DU BLOC: 90300	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

Véhicule de société - Partie correction
(Label XML : CompanyVehicleCorrectedPart)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de renseigner les corrections réalisées pour le véhicule de société.

CONTENU (ZONES):
00780 - NUMÉRO DE SUITE VÉHICULE DE SOCIÉTÉ
00781 - NUMÉRO DE PLAQUE
00784 - NOUVEAU NUMÉRO DE VERSION VÉHICULE DE SOCIÉTÉ
00411 - CODE ACTION

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE
***CONDITION:** Obligatoire si correction a été apportée sur la partie déclarée (originale ou update)
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90300-091	B

NUMERO DU BLOC: 90301	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

Véhicule de société - Notification de modification
(Label XML : CompanyVehicleUpdateNotif)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de renseigner les blocs fonctionnels relatifs au véhicule de société qui a été modifié

CONTENU (ZONES):

BLOCS LIES: 90298 - Dernière situation du véhicule de société; 90299 - Véhicule de société - Partie déclarée; 90300 - Véhicule de société - Partie correction

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: *

PRESENCE
***CONDITION:** Cardinalité 0 s'il n'y a pas de véhicule de société ou s'il n'y a pas de changement apportés au niveau de leurs données.
Cardinalité 1 ... * si des modifications sont apportées au niveau des données relatives au(x) véhicule(s) de société.

***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90301-091	B

NUMERO DU BLOC: 90314	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

Occupation - Informations - Action
(Label XML : OccupationInformationsAction)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer des informations relatives à une occupation et l'action demandée ou effectuée sur ce bloc fonctionnel.

"Zone ajoutée"
CONTENU (ZONES):

00795 - EXTRA DE L'HORECA
00893 - PERSONNEL MIS À DISPOSITION
00794 - MESURES POUR LE NON MARCHAND
00812 - SALAIRE HORAIRE
00862 - SALAIRE HORAIRE EN MILLIÈMES D'EURO
00728 - DATE À LAQUELLE UN MEMBRE DU PERSONNEL NOMMÉ EST MALADE DEPUIS 6 MOIS OU PLUS
01010 - NOMBRE DE JOURS SALAIRE GARANTI PREMIÈRE SEMAINE
01011 - RÉMUNÉRATION BRUTE PAYÉE EN CAS DE MALADIE
01012 - DISPENSE DE DÉCLARATION DES DONNÉES DE L'OCCUPATION RELATIVES AU SECTEUR PUBLIC
01013 - DISPENSE - RÉGIME DE PENSION COMPLÉMENTAIRE
01063 - DONNÉE DE CONTRÔLE - OBLIGATION
01092 - DATE DE NOMINATION À TITRE DÉFINITIF
01148 - DATE D'ATTRIBUTION DU NOUVEAU POSTE MARIBEL SOCIAL
01176 - COTISATION PENSION DU SECTEUR PUBLIC POUR TRAVAILLEURS STATUTAIRES - BASE DE CALCUL DÉROGATOIRE
01194 - MESURE CARRIÈRE
00826 - NOTION DE DISPENSE DE PRESTATIONS
00197 - NOMBRE DE JOURS DE VACANCES
01215 - DÉTAIL SECTEUR
01216 - BUDGET MOBILITÉ
00411 - CODE ACTION

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE
***CONDITION:** Cardinalité 0 si aucune information relative à l'occupation ne doit être déclarée.
Cardinalité 1 si au moins une information relative à l'occupation doit être déclarée, à partir des déclarations du 2/2005.

***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de cardinalité	90314-090	B
Erreur de séquence	90314-091	B
Non admis	90314-146	B

NUMERO DU BLOC: 90338	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

Indemnité complémentaire - Action
(Label XML : ComplementaryIndemnityAction)

DESCRIPTION:

Bloc fonctionnel permettant de déclarer les informations générales relatives aux indemnités payées en complément d'allocations de prépension, de chômage ou d'interruption de carrière à un travailleur de 50 ans ou plus et l'action demandée ou effectuée sur ce bloc fonctionnel.

CONTENU (ZONES):

00815 - NOTION EMPLOYEUR
00046 - NUMÉRO DE COMMISSION PARITAIRE
00228 - CODE NACE
00949 - TYPE DE DÉBITEUR
00823 - DATE DU PREMIER OCTROI DE L'INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE
00824 - NOTION TYPE D'ACCORD DE L'INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE
00825 - NOTION D'INTERRUPTION DE CARRIÈRE OU DE PRÉPENSION À MI-TEMPS
00826 - NOTION DE DISPENSE DE PRESTATIONS
00827 - NOTION DE REMPLACEMENT CONFORME
00749 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - NISS DU REMPLAÇANT
00853 - MESURES PRÉVUES EN CAS DE REPRISE DU TRAVAIL
00950 - NOMBRE DE PARTIES DE L'INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE
00951 - DATE DE NOTIFICATION DU PRÉAVIS
00952 - NOTION D'ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ OU EN RESTRUCTURATION
00953 - DATE DE DÉBUT DE RECONNAISSANCE
00954 - DATE DE FIN DE RECONNAISSANCE
00411 - CODE ACTION

BLOCS LIES:

90339 - Indemnité complémentaire - Cotisation - Action

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: *

PRESENCE *CONDITION:

Cardinalité 0 si la ligne travailleur ne concerne pas un travailleur pour lequel une cotisation sur des indemnités complémentaires est due (voir annexe 2 pour une DmfA ou annexe 28 pour une DmfAPPL).
Cardinalité 1..* si la ligne travailleur concerne un travailleur pour lequel une cotisation sur des indemnités complémentaires est due (voir annexe 2 pour une DmfA ou annexe 28 pour une DmfAPPL).

***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de séquence	90338-091	B

NUMERO DU BLOC: 90339	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

Indemnité complémentaire - Cotisation - Action
(Label XML : ComplIndemnityContributionAction)

DESCRIPTION:

Bloc fonctionnel permettant de déclarer les informations relatives aux cotisations sur les indemnités complémentaires aux allocations de prépension, chômage ou d'interruption de carrière (part patronale ou part personnelle) et l'action demandée ou effectuée sur ce bloc fonctionnel.

CONTENU (ZONES):

00082 - CODE TRAVAILLEUR COTISATION
00083 - TYPE DE COTISATION
01129 - CODE PÉRIODE
00829 - NOTION D'ADAPTATION DU MONTANT DE L'INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE OU DE L'ALLOCATION SOCIALE
00955 - NUMÉRO DE SUITE COTISATION
00830 - MONTANT DE L'INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE
00892 - NOTION DE CAPITALISATION
00956 - MONTANT THÉORIQUE DE L'ALLOCATION SOCIALE
00831 - NOMBRE DE MOIS - INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE
00957 - DÉCIMALES POUR LE NOMBRE DE MOIS
00958 - NOMBRE DE JOURS - MOIS INCOMPLET
00959 - MOIS INCOMPLET - RAISON
00960 - NOTION D'APPLICATION DU PLANCHER
00085 - MONTANT DE LA COTISATION
00411 - CODE ACTION

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: *

PRESENCE
***CONDITION:**

Cardinalité 0 si, pour la partie correction, le bloc fonctionnel concerné n'a pas été modifié.
Cardinalité 0 si aucune cotisation n'est due dans le cadre des indemnités complémentaires aux allocations de prépension, de chômage ou d''interruption de carrière.
Cardinalité 1...* si une (ou plusieurs) cotisation(s) est (sont) due(s) dans le cadre des indemnités complémentaires aux allocations de prépension, de chômage ou d'interruption de carrière.

***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de cardinalité	90339-090	B
Erreur de séquence	90339-091	B
Non admis	90339-146	B

NUMERO DU BLOC: 90423	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

Données de l'occupation relatives au secteur public - Action
(Label XML : OccupationPSDAction)

DESCRIPTION:
Bloc fonctionnel permettant de déclarer des données de l'occupation spécifiques aux régimes de pension du secteur public et l'action demandée ou effectuée sur ce bloc fonctionnel.

CONTENU (ZONES):
00964 - DATE DE DÉBUT - DONNÉES DE L'OCCUPATION RELATIVES AU SECTEUR PUBLIC
00965 - DATE DE FIN - DONNÉES DE L'OCCUPATION RELATIVES AU SECTEUR PUBLIC
00961 - TYPE D'INSTITUTION DU SECTEUR PUBLIC
00962 - CATÉGORIE DE PERSONNEL DU SECTEUR PUBLIC
00963 - DÉNOMINATION DU GRADE OU DE LA FONCTION
00966 - RÔLE LINGUISTIQUE
00967 - NATURE DU SERVICE
00968 - CARACTÈRE DE LA FONCTION
00969 - MOTIF DE FIN DE LA RELATION STATUTAIRE
00411 - CODE ACTION

BLOCS LIES:
90424 - Traitement barémique - Action

CARDINALITE MIN.:
0
CARDINALITE MAX:
99

PRESENCE
***CONDITION:**
Cardinalité 0 si la ligne travailleur concerne une combinaison d'une catégorie d'employeur et de code travailleur qui n'appartient pas à la liste des combinaisons nécessitant la déclaration d'une ligne Données secteur public de la ligne d'occupation - Action.
Cardinalité 0 si l'occupation de la ligne travailleur concerne une période couverte par une indemnité de rupture.
Cardinalité 1…99 si la ligne travailleur concerne une combinaison d'une catégorie d'employeur et de code travailleur qui appartient à la liste des combinaisons nécessitant la déclaration d'une ligne Données relatives au secteur public - Action.

***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**
Un bloc Données de l'occupation relatives au secteur public - Action (une combinaison des zones suivantes : DATE DE DEBUT - DONNEES DE L'OCCUPATION RELATIVES AU SECTEUR PUBLIC, TYPE D'INSTITUTION DU SECTEUR PUBLIC, CATEGORIE DE PERSONNEL DU SECTEUR PUBLIC, NATURE DU SERVICE, CARACTERE DE LA FONCTION) ne peut se retrouver qu'une seule fois par Occupation de la ligne travailleur - Consultation.

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non admis	90423-146	B
Erreur de séquence	90423-091	B

NUMERO DU BLOC: 90424	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

Traitement barémique - Action
(Label XML : ScaleSalaryAction)

DESCRIPTION:
Bloc fonctionnel permettant de déclarer les éléments se rapportant au traitement barémique à prendre en considération pour le calcul de la pension de retraite dans le secteur public et l'action demandée ou effectuée sur ce bloc fonctionnel.

CONTENU (ZONES):
00970 - DATE DE DÉBUT DU TRAITEMENT BARÉMIQUE
00971 - DATE DE FIN DU TRAITEMENT BARÉMIQUE
00972 - DATE DE PRISE DE RANG DE L'ANCIENNETÉ PÉCUNIAIRE
00973 - RÉFÉRENCE DE L'ÉCHELLE DE TRAITEMENT
00974 - MONTANT DU TRAITEMENT BARÉMIQUE
00975 - NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE
00976 - NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE - TRAITEMENT BARÉMIQUE COMPLET
00411 - CODE ACTION

BLOCS LIES:
90425 - Supplément de traitement - Action

CARDINALITE MIN.:
0
CARDINALITE MAX:
99

PRESENCE
***CONDITION:**
Cardinalité 1...99 si la ligne travailleur concerne une combinaison d'une catégorie d'employeur et de code travailleur qui appartient à la liste des combinaisons nécessitant la déclaration d'une ligne Données relatives au secteur public - Action et que la ligne Données relatives au secteur public - Action se situe dans la partie déclarée.
Cardinalité 0...99 si la ligne travailleur concerne une combinaison d'une catégorie d'employeur et de code travailleur qui appartient à la liste des combinaisons nécessitant la déclaration d'une ligne Données relatives au secteur public - Action et que la ligne Données relatives au secteur public - Action se situe dans la partie corrigée.
Sinon cardinalité 0

***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**
Un bloc Traitement barémique - Action (une combinaison des zones suivantes : DATE DE DEBUT DU TRAITEMENT BAREMIQUE, DATE DE PRISE DE RANG DE L'ANCIENNETE PECUNIAIRE, REFERENCE DE L'ECHELLE DE TRAITEMENT) ne peut se retrouver qu'une seule fois par bloc Données de l'occupation relatives au secteur public - Action.

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non admis	90424-146	B
Erreur de séquence	90424-091	B

NUMERO DU BLOC: 90425	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

Supplément de traitement - Action
(Label XML : AdditionalScaleSalaryAction)

DESCRIPTION:

Bloc fonctionnel permettant de déclarer les éléments se rapportant aux suppléments de traitement susceptibles d'entrer en ligne de compte pour le calcul de la pension de retraite ou pour la péréquation des pensions du secteur public et l'action demandée ou effectuée sur ce bloc fonctionnel.

CONTENU (ZONES):

00978 - DATE DE DÉBUT DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT
00979 - DATE DE FIN DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT
00977 - RÉFÉRENCE DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT
00980 - MONTANT DE BASE DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT
00981 - POURCENTAGE DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT
00982 - NOMBRE D'HEURES OU DE PRESTATIONS
00983 - MONTANT DU SUPPLÉMENT DE TRAITEMENT
00411 - CODE ACTION

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: 99

PRESENCE
***CONDITION:** Facultatif
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:** Un bloc Supplément de traitement - Action (une combinaison des zones suivantes : REFERENCE DU SUPPLEMENT DE TRAITEMENT, DATE DE DEBUT DU SUPPLEMENT DE TRAITEMENT) ne peut se retrouver qu'une seule fois par bloc Traitement barémique - Action.

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non admis	90425-146	B
Erreur de séquence	90425-091	B

NUMERO DU BLOC: 90439	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

Mesures de réorganisation du travail simultanées - Informations - Action
(Label XML : ReorgMeasureInformationAction)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel permettant de déclarer des informations relatives à des mesures de réorganisation du travail simultanées et l'action demandée ou effectuée sur ce bloc fonctionnel.

CONTENU (ZONES):
00051 - MESURE DE RÉORGANISATION DU TRAVAIL
01030 - POURCENTAGE DE LA MESURE DE RÉORGANISATION DU TRAVAIL
00411 - CODE ACTION

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: *

PRESENCE
***CONDITION:** Cardinalité n si la zone 00051 au niveau de l'occupation est complétée avec la valeur 599.
Sinon, cardinalité 0.
***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:** Une mesure de réorganisation du travail ne peut se retrouver qu'une seule fois par occupation.

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de cardinalité	90439-090	B
Erreur de séquence	90439-091	B
Non admis	90439-146	B

NUMERO DU BLOC: 90579	VERSION: 2019/1	DATE DE PUBLICATION: 28/02/2019

Activation - Informations - Action
(Label XML : ActivationInformationAction)

DESCRIPTION: Bloc fonctionnel contenant les données permettant de calculer la cotisation d'activation et l'action demandée ou effectuée sur ce bloc fonctionnel.

CONTENU (ZONES):
01191 - DATE DE DÉBUT DISPENSE DE PRESTATIONS
01192 - DATE DE DÉBUT SITUATION DE FORMATION
01193 - SITUATION DE FORMATION
00411 - CODE ACTION

BLOCS LIES:

CARDINALITE MIN.: 0
CARDINALITE MAX: 1

PRESENCE *CONDITION:
Cardinalité 0 si la zone « Notion de dispense de prestations » (00826) est non présente ou • 2 dans tous les blocs Occupation - Informations (90313).
Cardinalité 1 si la zone « Notion de dispense de prestations » (00826) = 2 dans au moins 1 bloc Occupation-Informations (90313).

***LIMITATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Erreur de cardinalité	90579-090	B
Erreur de séquence	90579-091	B
Non admis	90579-146	B